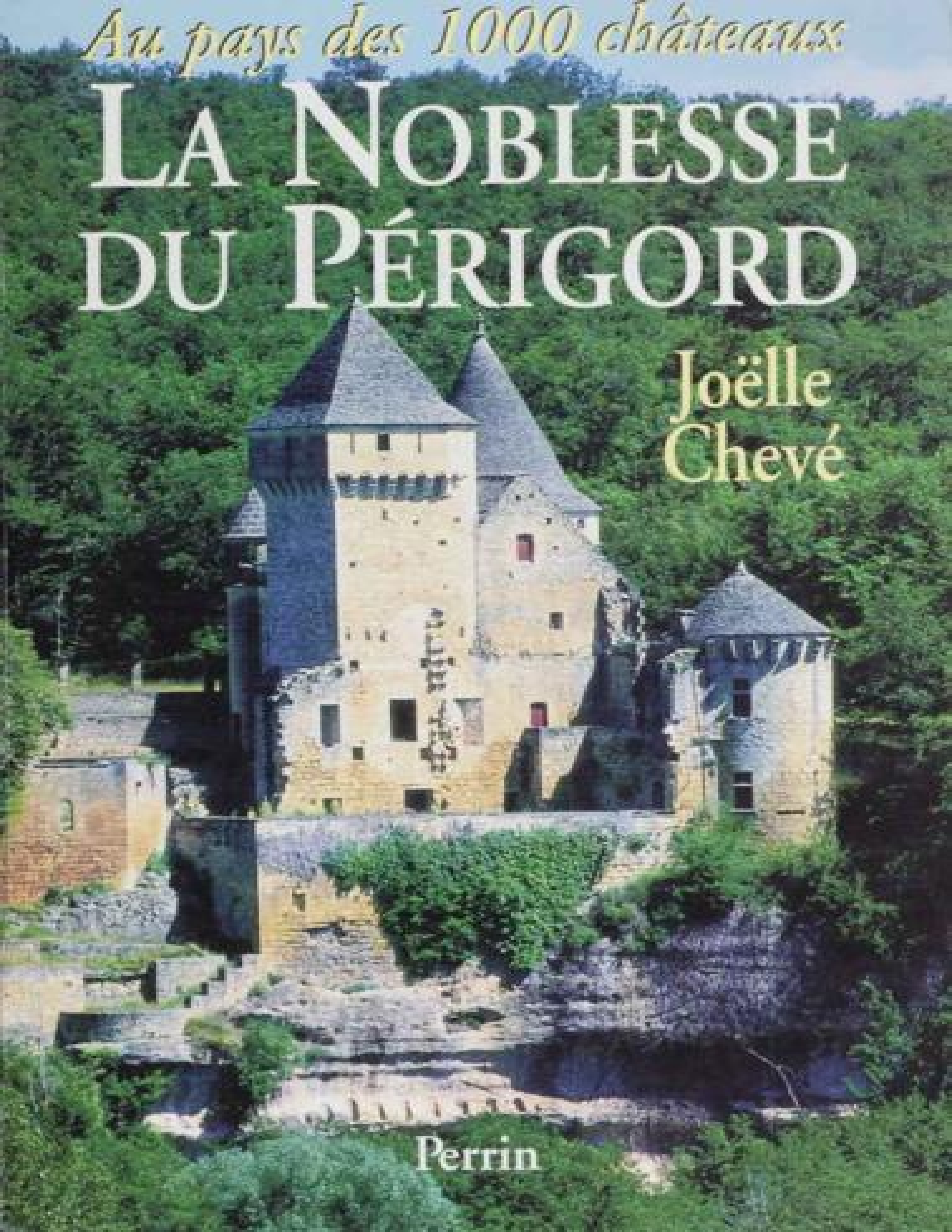

Au pays des 1000 châteaux
LA NOBLESSE
DU PÉRIGORD
Joëlle
Chevé
Perrin

Noblesse et châteaux ! Le couple paraît indissociable et suggère des visions nostalgiques sur « la vie de château » ou, au contraire - ne sommes-nous pas au pays de Jacquou le Croquant ? -, des réactions de rejet à l’égard d’un groupe social renvoyé aux oubliettes du passé. Joëlle Chevé présente la première synthèse sur la noblesse du Périgord, au cours des quatre derniers siècles de son histoire. À travers l’analyse de représentations sociales, économiques, politiques et littéraires, confrontées au matériel brut des archives publiques et privées et aux données de la recherche universitaire, l’auteur restitue les réalités de la noblesse du Périgord, ses modes majeurs d’identification, de fonctionnement et d’insertion dans l’espace - les châteaux - et dans la société, ses relations avec la monarchie, ses valeurs de référence, et ses capacités d’adaptation à la société post-révolutionnaire. Autant de questions et de réponses, illustrées par l’étude de quelques-unes des plus grandes familles de la province et de tant d’autres lignages de ce « païs plein de noblesse ». Des entretiens avec des aristocrates d’aujourd’hui, et les voix croisées de nombre d’écrivains illustres, tel Saint-Simon, ou trop oubliés, tel Eugène Le Roy, donnent chair et vie à un groupe social qui retrouve, par ce livre, toute sa place dans l’histoire et dans la construction identitaire du Périgord.

JOËLLE CHEVÉ

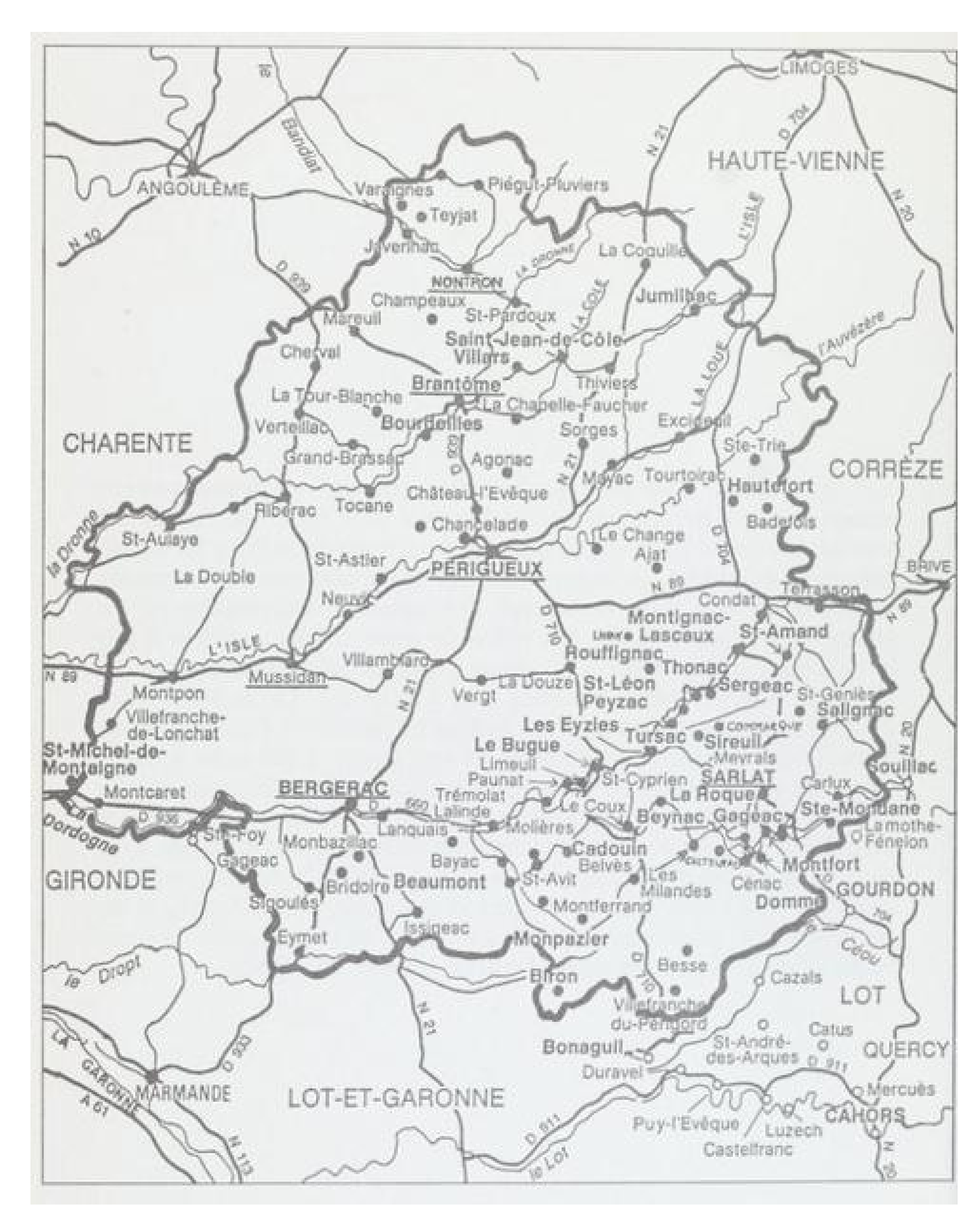
AU PAYS DES MILLE CHÂTEAUX

La noblesse du Périgord

PERRIN

Sommaire

A mes filles, Laurence et Isabelle, qui ont si heureusement échappé à la « pédagogie de la clôture » et à ceux qui furent les « auteurs » de ce livre et présidèrent à sa naissance. Guy Mandon, historien du clergé, premier ordre du royaume, aurait volontiers « fait ses armes » dans le second. Ses missions temporelles ne lui en ont pas laissé le loisir. J'ai relevé le gant, mais ne reste-t-il pas le troisième ordre, celui des paysans qui, depuis *Les Croquants* de Georges Rocal, attend toujours son historien ? Le recteur Jean-Pierre Poussou a guidé mes premières recherches à l'université de Paris IV-Sorbonne. La rédaction de ces pages a été faite dans le souci de ses conseils de rigueur et de clarté. Eric Mension-Rigau m'a chaleureusement encouragée et aidée à publier cet ouvrage ; il en a été le premier lecteur et le critique attentif et respectueux. Que tous trois trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance, ainsi que tous ceux qui d'un nom, d'une date, d'un conseil, d'un entretien ou plus encore ont participé peu ou prou à mes recherches, ils se reconnaîtront tous à travers ces lignes.



DORDOGNE — PÉRIGORD

INTRODUCTION

La noblesse est, aujourd’hui, reconnue par la communauté universitaire comme un objet de recherche aussi légitime que la bourgeoisie, la paysannerie ou les mouvements ouvriers. Les travaux de Jean Meyer sur la noblesse bretonne, ceux de François Bluche sur la noblesse parisienne ou ceux de Louis Bergeron sur les élites du premier Empire, ont posé les bases problématiques et méthodologiques spécifiques de son histoire. Des études régionales ont, depuis, nuancé les premières approches et ouvert de nouvelles perspectives. Les historiens s’intéressent désormais plus volontiers à la noblesse « seconde », ou encore à la noblesse pauvre, moins étudiées que la noblesse de cour, alors qu’elles représentent la majorité du second ordre sous l’Ancien Régime. Les recherches de Claude Brelot sur la noblesse du XIXe siècle, celles d’Eric Mension-Rigau et Monique de Saint-Martin sur la noblesse contemporaine ont montré combien l’identité de ce groupe social se fonde sur la mémoire et sur la transmission de modèles éducatifs spécifiques, par-delà la fracture révolutionnaire. Il reste qu’en dépit de ces travaux, l’historien doit encore justifier la légitimité de l’introduction de la noblesse dans le champ historiographique, auprès d’un public français qui ne s’est pas départi d’une certaine méfiance envers un discours considéré comme une tentative de réhabilitation ou de restauration sociale, morale ou politique de la noblesse. Bref, comme une collusion d’intérêts entre la noblesse, dans son acception la plus courante, c’est-à-dire celle qui échappe à toute définition historique et se nourrit des

fantasmes les plus divers, et le malheureux chercheur toujours suspect de nostalgie. Et si, d'aventure, ce dernier se trouve doté d'une particule, sa crédibilité s'en trouve singulièrement entamée !

La Dordogne, ci-devant Périgord, est l'un des départements français dont le pouvoir d'évocation dans ce domaine est le plus prégnant. Berceau de l'humanité, la sombre magie de ses grottes fascine le monde entier comme le mystère d'une si forte empreinte de ses hommes sur un territoire sauvage et morcelé. Mystère d'une harmonie entre violence et douceur, à l'image de cette truffe rugueuse et brillante dont le parfum recèle depuis des siècles toutes les extases de la mémoire et ressuscite la lutte immémoriale en cette province de l'homme et de la pierre. Combat triomphant de l'esprit sur la matière qui fait surgir au faîte de chaque coteau, au creux de chaque rivière tourelles et girouettes : on s'étonne alors et on rêve du destin de ces chevaliers d'antan, mêlant à la férocité de la « guerre fraîche et joyeuse » chantée par le troubadour Bertran de Born, les préciosités de l'amour courtois et la « science de gueule » de Montaigne. A cette image d'Epinal d'une « vie de château », qui recèlerait tous les secrets d'un art de vivre enfui, s'oppose celle d'un monde paysan qui serait le conservatoire privilégié des traditions et de la sagesse populaires et qui revendiquerait le meilleur de l'héritage au nom de deux mille ans d'oppression. Nobles et Croquants : d'emblée s'impose au lecteur la représentation de deux mondes, opposés par définition depuis les temps les plus anciens, dans une province, le Périgord, qui aurait été historiquement le lieu géométrique de leur antagonisme. Vision qui, depuis plusieurs siècles, alimente les formes concrètes ou symboliques de la lutte paysanne contre les « féodalités » et les « privilèges » et qui est encore une donnée majeure dans le processus d'identification d'un département en mal de

développement. Ce n'est donc pas un hasard si, en Périgord, la charge antinobiliaire est parfois féroce. Images, visions, représentations, stéréotypes, caricatures, fantasmes ou mythes, tout le lexique de l'imaginaire suffit à peine à décrire la diversité et l'intensité des réactions que suscite chez nombre de Périgordins[1] le simple énoncé du terme noblesse couvrant toute la gamme émotionnelle, de la détestation à la fascination, l'une n'excluant d'ailleurs pas l'autre ! Sorte de « névrose obsessionnelle », qui certes a marqué l'historiographie française à l'égard de la noblesse depuis la Révolution jusqu'à une période récente, mais qui, ici, a pris des formes éruptives et rémanentes qui en font un cas d'école. Ainsi, aux yeux du grand public, l'image de la noblesse du Périgord repose-t-elle encore sur un ensemble d'idées reçues : pullulement démographique et médiocrité matérielle, hâblerie gasconne et sous-culture permanente, indépendance farouche et arrivisme sans scrupules, archaïsmes casaniers et goût de l'aventure, dégénérescence biologique et repliement châtelain. Les universitaires eux-mêmes n'échappent pas à ces représentations caricaturales et combien, à l'occasion, nous interrogent sur cette noblesse « pouilleuse », « batailleuse » et « fanfaronne », plus riche de parchemins et de pierres branlantes que d'écus sonnants et de culture vivante, sorte de sous-noblesse toujours aux marges de l'histoire et des grandes évolutions.

Des recherches entreprises il y a plusieurs années dans le cadre universitaire nous ont naturellement amenée à la rédaction de ce livre. Il ne s'agit pas d'une thèse qui présenterait exhaustivement le sujet. Le choix d'une problématique qui s'inscrit dans la longue durée, c'est-à-dire de l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles) à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), interdit d'ailleurs toute prétention de cet ordre. Plus que d'une histoire totale de la

noblesse périgorde, cet ouvrage, à travers des représentations sociales, économiques, politiques et littéraires diverses et parfois très contradictoires, se propose d'en restituer les contours démographiques et juridiques, les modes majeurs d'identification, de fonctionnement et d'insertion dans l'espace et dans la société, les relations avec la monarchie, les stratégies de conservation, de transmission ou de reconversion des valeurs, la part dans la construction identitaire de la province ou du département. Autant de questions auxquelles un certain nombre d'analyses générales tenteront de répondre, illustrées par des cas historiques exemplaires et par des témoignages contemporains. Bien des aspects cependant ne seront abordés que sommairement qui mériteraient une étude à part entière.

Au-delà d'un essai de restitution historique de la noblesse du Périgord, nous avons inséré dans cet ouvrage, outre des documents d'archives qui constituent la base de nos recherches, de nombreux passages d'écrivains célèbres en leur temps qui ont contribué par leurs écrits à forger une « certaine image » de la noblesse et dont on a parfois oublié jusqu'au nom. La qualité littéraire et la saveur de la langue de ces auteurs anciens ou plus contemporains n'ont pas été le moindre plaisir dans notre entreprise : nous avons souhaité le faire partager à nos lecteurs et associer à notre discours, qui n'est sans doute qu'une représentation de plus, l'authenticité de leurs voix.

I

Un pais plein de noblesse

1. Mille et un châteaux

La présence obsédante des châteaux qui étendent leur ombre sur la plupart des villages périgordins est une évidence architecturale qui surprend le voyageur égaré en ces terres féodales. Le Périgord et ses « mille et un châteaux » ! Comment ne pas citer la légende, si souvent reprise depuis le XIXe siècle, qui, à défaut d'explication scientifique, satisfait aussi bien les providentialistes que les tenants du hasard ?

Le bon Dieu voulait parsemer de châteaux le royaume de France. Il partit donc avec un lourd bissac et, à la volée, comme du blé, il lançait çà et là des poignées de châteaux. Déjà il avait parcouru bien des provinces lorsque passant par le Périgord, il donna un bon coup d'épaule pour remonter son énorme besace. Or il s'aperçut qu'elle était crevée : elle baîllait largement, laissant échapper, tours, courtines et poivrières. Alors, avant de reprendre le chemin du Paradis pour renouveler sa provision de créneaux et mâchicoulis, le Père éternel secoua le fond de son bissac sur les coteaux pierreux de la Dordogne, de la Vézère, de la Dronne et de l'Auvézère. Et tant et tant il en chut que nul pays ne se trouva plus riche en châteaux, manoirs et gentilhommières[2] (...)

Le conte a fait fortune, et bien qu'il confonde sous le même terme des constructions aussi diverses que les forteresses médiévales, les châteaux Renaissance, les manoirs, gentilhommières et autres maisons fortes, les chartreuses, les édifices de l'époque classique et baroque, et les fantaisies néogothiques ou néorenaissance de l'époque romantique, il n'en reste pas moins que le nombre de châteaux est très élevé dans cette région. Les analyses

quantitatives et typologiques des archéologues ne sont pas achevées[3], il est possible cependant d'apporter quelques réponses à cette profusion.

Le « pays des pierres », l'image est classique, au point que les historiens du XVII[e] siècle y voyaient l'origine même du mot Périgord[4]. Les quatre tribus des Pétrucores, évoquées par César dans *La Guerre des Gaules,* n'avaient pas encore les honneurs de l'histoire officielle ! Il est incontestable que l'abondance d'un matériau de qualité, présent dans toute la région, à l'exception de la Double, a favorisé les constructions. De même, la morphologie a-t-elle joué un rôle déterminant : petits vallons encaissés entre des plateaux escarpés, larges vallées bordées de falaises, les sites stratégiques abondent en Périgord. Beaucoup ont été dotés d'un système de défense plus ou moins élaboré, qu'il s'agisse des mottes castrales surmontées d'un donjon du début du Moyen Age, telles Bourzac ou Vernodes, ou, plus tard, des imposantes forteresses de la vallée de la Dordogne, telles Beynac ou Castelnaud. Bien d'autres provinces peuvent se targuer d'un tel patrimoine et en particulier de grandes forteresses royales dont le Périgord est dépourvu. Ce qui frappe ici, au-delà du nombre et de l'importance des édifices, c'est leur dispersion, suggérant un type d'explication autre que la seule géographie.

C'est l'histoire spécifique du Périgord qui explique en dernier ressort le « phénomène château ». Zone frontière pendant les deux guerres de Cent Ans, celle des Capétiens et des Plantagenêts jusqu'au traité de Paris en 1259, puis celle des rois de France et d'Angleterre jusqu'à la bataille de Castillon en 1453, il a été le théâtre de multiples affrontements. Pas de grande bataille rangée comme à Crécy ou à Azincourt mais d'interminables guerres de siège, coups de main ou razzias qui s'appuient sur de nombreuses places ou maisons fortes. Le morcellement féodal, lié à la présence de deux suzerains anglais et

français, a divisé les familles et incité chacun à renforcer sa sécurité sur ses propres terres. Le temps de la paix retrouvée et d'une prospérité, confortée pour certains par le butin gagné sur les champs de bataille italiens, a vu la naissance de riantes demeures Renaissance souvent intégrées aux sombres forteresses qui les avait précédées.

Le Périgord a été également très marqué par les guerres de Religion. N'est-il pas le fief d'Henri de Navarre, comte de Périgord et vicomte de Limoges, futur Henri IV ? « Possessionnée » dans le nord-est de la province, la famille protestante des Bourbon d'Albret s'appuie sur un réseau très ramifié de vassaux. Le protestantisme est l'affaire des Grands[5] qui entraînent derrière eux toute leur clientèle. Le déchirement de nombreuses familles va à nouveau fragmenter les vassalités et susciter la reprise des travaux de mise en défense des châteaux.

Alors que s'apaisent les troubles religieux, la Fronde divise une nouvelle fois les familles de la noblesse de 1651 à 1653 et redonne toute son actualité au phénomène obsidional. Sans compter les rivalités personnelles entre seigneurs voisins qui se règlent à bon compte au nom de la religion ou de la fidélité monarchique ! Les grandes révoltes paysannes qui soulèvent les campagnes périgordes, de la fin du XVIe au début du XVIIIe siècles, complètent le tableau d'une province en proie à une insécurité chronique, ponctuée de flambées dramatiques, dans laquelle l'ordre monarchique ne parvient que tardivement à s'imposer. Si les châteaux jouent leur rôle protecteur envers les populations environnantes, ils sont aussi le repaire de garnisons pillant le plat pays. Grignols, berceau des Talleyrand, est la cible des Croquants en 1594 et en 1630, encore assiégé en 1652 et définitivement ruiné par les troupes frondeuses du colonel Balthazar. Le château Barrière à Périgueux a été incendié par les protestants en 1575 et le château de Négrondes, dans lequel

s’enfermèrent mille deux cents Croquants en 1594, est démantelé après la victoire du seigneur de Bourdeilles. Celui de Sauvebœuf est semble-t-il rasé, sur l’ordre de Richelieu, pour châtier le marquis de Ferrières qui avait tué un adversaire en duel. Mais, par-delà ces événements conjoncturels, la plupart des forteresses, lorsqu’elle s ne sont pas réaménagées au goût du jour, sont abandonnées à la fin du XVIIe siècle. Ainsi les Hautefort délaissent-ils les châteaux de la Mothe, de Marqueyssac ou de Lherm, les Beynac celui de Commarque ou les Beaupoil de Saint-Aulaire celui des Chabannes.

Il est vrai, cependant, que la perte graduelle des fonctions militaires du château, le désarmement des provinces et des sujets, l’apaisement des comportements amenaient la noblesse rurale à renoncer d’elle-même à l’entretien coûteux de fortifications hors d’âge (…) Les paysages du XVIIe siècle comptaient désormais dans chaque province des dizaines de châteaux désertés, envahis de lierre et d’herbes folles, nids de corneilles et de chats-huants, s’écroulant tout seuls au bout des chemins qui s’effaçaient sous les ronces. Bien plus qu’une volonté politique quelconque, la lente désuétude des fonctions défensives du château était la vraie cause de leur abandon, de leur ruine et de leur oubli, survenus silencieusement et obscurément quelque part sous le long règne de Louis XIV[6].

Aujourd’hui, les châteaux ne sont plus des lieux d’autorité militaire ou seigneuriale. Ils continuent cependant de dominer matériellement l’espace rural. Ils sont souvent les seuls signes tangibles du passé ; supports privilégiés de la mémoire, ils en cristallisent toutes les représentations acquérant ainsi une image symbolique très forte. Celle du château de Lherm est exemplaire à cet égard, mêlant la réalité historique, la tradition populaire, le

lyrisme poétique et la revendication sociale. Il n'est plus que superbes ruines dont les puissantes tours décoiffées et les cheminées armoriées suspendues dans le vide rappellent au visiteur la fragilité des splendeurs humaines. Mais au-delà de ce pathos romantique, « la tragique histoire »[7] des seigneurs de Lherm confère à ces pierres une image symbole de la férocité des mœurs féodales. Une succession de guets-apens, de crimes, de duels et autres morts violentes émaillent, pendant tout le XVIIe siècle, les conflits de succession autour de ce domaine. Le meurtre le plus célèbre est celui de Marguerite de Calvimont, assassinée en 1605 par son mari, François d'Aubusson. Les plus grands noms de la province sont mêlés à cette affaire qui, renvoyée de parlement en parlement, est évoquée plusieurs fois au Conseil du roi. La légende de *La Main de Cire,* inspirée de cet épisode, est racontée dans les campagnes jusqu'au XXe siècle, tandis qu'Albert de Calvimont, lointain descendant de ces sombres héros, journaliste sous la Restauration et futur préfet de la Dordogne, lui consacre une nouvelle dans la veine fantastique tant prisée à l'époque. A la fin du XVIIe siècle, le château de Lherm disparaît sous la végétation et sert de carrière aux villages voisins. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. A la fin de la Révolution, le marquis de Hautefort ne possède plus que la terre de Lherm. Sa femme et sa fille, installées dans un hôtel de Périgueux, meurent dans des conditions mystérieuses. D'éventuels acquéreurs de Lherm sont suspectés. Quinze ans plus tard, le fils du marquis fait un procès qui met en cause la moitié du tribunal de Périgueux ; l'affaire est étouffée, mais la « malédiction » de Lherm avait encore frappé.

Il revenait à Eugène Le Roy de conjurer le passé en châtiant, par roman interposé, les sinistres seigneurs de Lherm. Son héros populaire, Jacquou, est doté de qualités dites « nobles » : le courage, la générosité, l'esprit

chevaleresque, le sens du sacrifice, la pureté d'âme et de cœur. Héritier des Croquants, c'est sur le lieu même de leurs exploits, au cœur de la forêt Barrade, qu'il accomplit sa vengeance. En incendiant, littérairement, le château de Lherm, le romancier désamorce son pouvoir maléfique et autorise une réappropriation populaire de son histoire. Le succès national du roman puis du film télévisé et le développement du tourisme en Périgord noir ont consacré Lherm. La visite tient plus parfois du pèlerinage républicain que de l'intérêt archéologique et d'aucuns vous assurent, graffiti à l'appui, que c'est Jacquou qui a brûlé « pour de vrai » le château !

Commarque est un de ces « châteaux fantastiques[8] » dont les ruines majestueuses et le double donjon, figure de proue de l'architecture féodale, n'en finissent pas d'étonner les archéologues et d'impressionner les visiteurs admis à les contempler. Une version légendaire attribue sa construction à Gérard de Commarque, qui en aurait fait don à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avant de partir en croisade. Ce qui est plus sûr, c'est que les seigneurs de Beynac y sont installés vers 1270, tandis que leurs vassaux de Commarque occupent la basse-cour du château. Abandonnée au XVIIe siècle, la forteresse tombe peu à peu en ruine. Située dans la vallée marécageuse des Beunes, entre Dordogne et Vézère, son architecture puissante et ambitieuse surprend dans ce lieu sauvage où il fallait, au XIXe siècle, les services d'un guide pour y accéder. Son isolement l'a protégée des démolitions révolutionnaires comme du vandalisme actuel. Commarque apparaît encore, comparée aux grandes forteresses de la vallée de la Dordogne, Beynac ou Castelnaud, ouvertes au public, comme une rescapée du tourisme de masse. Et à ce titre, elle constitue une sorte de résistance et de protestation à des pratiques touristiques jugées par trop niveleuses et

polluantes. Elle est aujourd'hui, enfin, aux mains des Commarque et cette « récupération » matérielle et symbolique sous-tend toute la politique culturelle de son propriétaire. Lauréat du concours *Chefs-d'œuvre en péril* en 1987, ce dernier multiplie les chantiers de fouilles et de restauration. Mais la mise en valeur de ce château, qui surmonte une grotte préhistorique, n'est que l'élément central d'un vaste projet de protection de l'ensemble de la vallée, flore et faune comprises. Pari difficile à tenir lorsque la notion de rentabilité entre en jeu. On peut aussi supposer que Hubert de Commarque, n'ayant peut-être pas encore goûté suffisamment aux joies d'une réappropriation bien récente, hésite à livrer son château aux curiosités populaires qui impliquent, il faut bien le reconnaître, une certaine forme de dépossession. L'ouverture au public est cependant programmée à court terme. Commarque fait rêver tous ceux pour qui le patrimoine est une allégorie narcissique, « miroir sur lequel nous nous penchons avec passion… pour une fonction de défense et de conservation d'une idée de nous-mêmes[9] ». Le romancier, Robert Merle, ne s'y est pas trompé qui l'a pris pour modèle de son château millénaire de Malevil, rescapé d'une explosion atomique qui a consumé la planète. Au cœur de ses murailles, les survivants régressent vers une civilisation primitive, pour retrouver, dans ce Périgord, berceau de l'humanité, les chemins d'une seconde naissance[10].

2. Ecoutez les Gascons !

Ecoutez… C’est le val, la lande, la forêt,
Le petit pâtre brun sous son rouge béret,
C’est la verte douceur des soirs sur la Dordogne,
Ecoutez les Gascons, c’est toute la Gascogne !

Les vers d’Edmond Rostand, écrits en 1897, vibrent encore dans les mémoires, alors que, depuis longtemps, la lumière est faite sur les origines de Cyrano, seigneur de Bergerac dans la vallée de Chevreuse et non en Périgord. Mais qu’est-ce que la Gascogne ? La Vasconia, attestée en 602, tiendrait son nom des Vascons, originaires des montagnes Cantabriques, qui envahissent, au vie siècle, le pays entre Garonne et Pyrénées. Ce territoire correspond à l’ancienne Novempopulanie de la Gaule romaine, appelée aussi Aquitaine Troisième, qui regroupait neuf peuples et avait son centre à Saint-Bertrand-de-Comminges puis à Auch. La Gascogne est donc à l’origine une entité ethnique et linguistique. Son unité repose, à l’exception des trois provinces basques, sur l’usage du gascon, différent de l’occitan central. Mais la dispersion géographique, les bouleversements historiques, la superposition des institutions et l’absence d’unité économique ont joué à l’encontre de cette forte identité. Aux IXe et Xe siècles, le duché de Gascogne englobe Bordeaux et Agen, puis il est uni au duché d’Aquitaine dans le cadre de l’Etat anglo-gascon, de 1154 à 1453. A la mort du dernier duc de Gascogne en 1302, il est morcelé, et il faut attendre le début du XVIIIe siècle et la création de la généralité d’Auch pour voir renaître l’unité gasconne.

Point de Périgord dans tout cela. « La verte douceur des soirs sur la Dordogne » ne serait donc que licence poétique… Le Périgord ne parle pas le gascon. A l’époque

gallo-romaine, il appartient à l'Aquitaine Seconde, puis, aux IXe et xe siècles, au duché d'Aquitaine. L'appellation duché de Guyenne, altération du mot Aquitaine, l'a remplacé au XIIIe siècle. En 1259, le traité de Paris désigne ainsi tout le territoire qui, au sud-ouest de la France, est tenu en fief par les Plantagenêts ; il avait pour centre la région bordelaise, longeait l'Océan jusqu'à la Navarre, et englobait les Landes et la région de Bayonne. Saint Louis l'augmente en abandonnant ses droits sur le Périgord, le Quercy et le Limousin. Unie au domaine royal en 1453, la Guyenne forme bientôt un gouvernement militaire qui englobe la Gascogne au XVIIe siècle. Sous l'Ancien Régime, la Guyenne comprend le Bordelais, le Bazadais, le Condomois, l'Agenais, le Périgord, le Quercy, le Rouergue. Elle est morcelée au XVIIIe siècle en deux généralités : Bordeaux et Montauban puis disparaît avec la création des départements, tandis que renaît, au XXe siècle, avec la formation des régions, le terme d'Aquitaine.

Le Périgord n'a donc que peu à faire de la Gascogne, si l'on ne tient compte que de la langue et des institutions. De même, l'union militaire de la Gascogne et de la Guyenne compte peu dans le sentiment d'appartenance à un même ensemble régional, tant ce type d'institution connaît une décadence rapide au XVIIe siècle et confère plus de dignité que de pouvoir réel.

Si l'on peut être gascon sans être de Gascogne, il faut toutefois préciser que le terme s'applique à la noblesse et qu'à aucun moment le paysan périgordin ne reçoit ou ne s'attribue ce qualificatif. Nous sommes ici dans un système de représentations qui s'est construit à travers des traditions religieuses, des vicissitudes politiques, des stéréotypes littéraires et des constructions historiographiques dans lesquelles la noblesse joue les premiers rôles depuis l'époque féodale.

Dans le domaine religieux, le culte de sainte Quitterie, vierge et martyre en Espagne et patronne de la Gascogne[11], a laissé quelques traces en Périgord. Selon la légende, Quitterie est la fille du roi aryen Catillius et sa mère, Celsia, descend de Julien l'Apostat. Quitterie a reçu la foi à 13 ans. Le roi, Germain, qu'elle refuse d'épouser la fait décapiter le 22 mai 477. Jusqu'au XIXe siècle, quelques chapelles lui sont dédiées à Tourtoirac, Bars, Saint-Cyprien ou Saint-Michel-de-Villadeix. Des traces de dévotion subsistent en l'église de Château-Missier près de Vergt qui l'avait pour titulaire. Il semble qu'elle était invoquée pour la guérison des malades et que des fontaines « miraculeuses » lui aient été consacrées. Les registres de *La confrérie de Madame Sainte-Quitterie de Thiviers* comptent, lors de sa fondation en 1479, une soixantaine de membres de la noblesse, les Vaucocour, Reynier, La Filholie, etc., ou de la bourgeoisie aisée. En décembre 1625, Suzanne de Lostanges de Saint-Alvère lui élève une chapelle dans le couvent des cordeliers de Sarlat. Le culte de sainte Quitterie a sans doute été introduit en Périgord à la fin du Moyen Age et répandu par des familles de la noblesse d'origine gasconne.

L'origine géographique des nobles du Périgord est l'élément essentiel de l'élaboration de cet espace imaginaire gascon. Nombre d'entre eux se glorifient de leur ancienneté, mais aussi de leur provenance. Or, bien peu sont nés au nord de la Loire. A l'époque moderne, la majorité sont issus d'anciens lignages nobles ou de bourgeois anoblis « indigènes ». Pendant et après la guerre de Cent Ans, des chevaliers du Limousin, du Quercy ou du Poitou viennent combler les vides creusés par plusieurs siècles de guerres et de pestes. L'achat du comté de Périgord par les ducs de Bretagne en 1437 explique la présence de familles originaires de cette lointaine contrée telles les Ranconnet, les Beaupoil de Saint-Aulaire ou les

Conan. Mais c'est lorsque le comté entre dans la famille des Bourbons, rois de Navarre, que nombre de familles originaires du Béarn, de la Navarre et plus généralement de la Gascogne, font souche en Périgord. Les origines géographiques sont loin d'épuiser toutefois le contenu du concept de gascon. Une famille de l'époque moderne, originaire de la Gascogne ou plus largemement du Sud-Ouest n'est « gasconne » que si ses traditions, son histoire, ses alliances viennent confirmer l'implantation de ses biens. Trois siècles d'occupation anglaise — et, faut-il le rappeler, les Anglais parlaient le gascon — ont marqué les mémoires. Les liens de suzeraineté et de vassalité l'emportaient souvent sur les luttes d'intérêts privés, les ambitions territoriales ou politiques. L'hommage aux Plantagenêts est un critère important qui sous-tend, pour nombre de familles de la noblesse et, pour quelques-unes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, une culture de liberté et d'indépendance vis-à-vis de la monarchie, même si certains généalogistes des XVIIe et XVIIIe siècles tentent de gommer certains épisodes « fâcheux » d'alliances avec les Anglais... Le second critère, plus décisif, c'est la fidélité ancienne aux souverains de Navarre et surtout le ralliement précoce au Béarnais dans sa difficile conquête du trône.

La maison des Caumont La Force est un bon exemple de cette « intronisation gasconne » d'une famille de l'Agenais (via le demi-dieu Hercule venu d'Espagne se reposer sur les bords de la Garonne !), et implantée en Périgord à la fin du Moyen Age. Vassale du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, elle louvoie entre les maisons alliées de Foix, d'Albret et d'Armagnac et paie sa fidélité anglo-gasconne de la perte de tous ses biens après la victoire de Charles VII. Le retour en grâce a lieu sous Louis XI, mais c'est au XVIe siècle que la famille entre dans l'Histoire, avec Jacques Nompar de Caumont (1558-1652)[12]. La Force a servi sept rois de France mais il reste pour la postérité le

compagnon d'Henri IV, dans les revers comme dans les triomphes. Lieutenant général du Béarn, vice-roi de Navarre, il occupe dans le château de Pau l'appartement même où naquit Henri IV. Le souverain lui écrit ses ordres et ses conseils pour gérer le Béarn et la Navarre[13], entrecoupés de nouvelles de ses embarras domestiques, de la grossesse de la reine ou de commandes d'oies grasses pour sa table parisienne. Son intimité avec Henri IV est renforcée par leur amitié commune pour M. de Loménie, confident du roi, qui expédie régulièrement à Pau une chronique de la cour et des amours royales. En 1602, La Force n'a pu obtenir du roi la grâce de son beau-frère, le duc de Biron ; il refuse le bâton de maréchal offert en consolation. Mais il est dans le carrosse du roi lors du « parricide » commis par Ravaillac le 14 mai 1610, et le poignard est conservé pieusement par ses descendants. Bien que protestant, il est fait maréchal de France par Louis XIII en 1622 et ne se convertit que sur son lit de mort. Les relations des Caumont La Force avec la monarchie se font ensuite plus chaotiques. Charlotte-Rose, fille d'honneur de la reine, et l'épouse du maréchal de Turenne, refuse de se convertir au catholicisme et doit s'exiler. Le troisième duc de La Force résiste lui aussi mais doit céder devant les persécutions faites à sa famille, et l'on reparlera des frasques et des insolences de son petit-fils, le fameux Lauzun. A la fin du XVIIIe siècle, la famille de Caumont a délaissé son château du Périgord et vit à Paris ou à la cour dans le cercle très fermé de la haute noblesse. Le septième duc, Louis Joseph Nompar, est le filleul du comte de Provence — Monsieur — , dont son père est premier gentilhomme. Sa mère est gouvernante des enfants du comte d'Artois et il a été élevé dans le sérail de Versailles. Sa sœur, la comtesse de Balbi, est la maîtresse de Monsieur. Le tempérament gascon qui se manifestait encore au XVIIe siècle chez le duc de La Force, protecteur

de l’académie de Bordeaux, mécène puis ennemi du tragédien Lagrange-Chancel, s’est dilué dans les mœurs policées et codées de la sociabilité curiale. Les vaillants compagnons d’Henri IV sont retournés dans leur province ou bien, comme les Talleyrand, les Caumont La Force, les Galard de Brassac de Béarn, les Gontaut-Biron, les du Lau et quelques autres, ils ont tenté de se maintenir « sous les yeux du roi », au risque de perdre leur âme. La famille d’Aydie est un cas d’école à cet égard.

Issue du Béarn, installée en Périgord dès la fin du XVIe siècle, dans la seigneurie de Ribérac qu’elle tenait du roi de Navarre, cette famille est associée, jusqu’à son extinction à la fin du XVIIIe siècle, aux fastes des maisons souveraines de Navarre et de France. Odet d’Aydie est chambellan de Louis XI, grand sénéchal et amiral de Guyenne. Au XVIe siècle, Guy épouse Marie de Foix-Candale qui appartient à l’une des plus puissantes familles de la Guyenne ; François est le favori du duc d’Anjou, frère d’Henri III ; il meurt en 1578 dans le fameux « duel des mignons ». Au XVIIe siècle, Armand est l’un des plus grands seigneurs féodaux du Périgord, à côté des Estissac ou des Salignac, et les demoiselles d’Aydie de Ribérac accompagnent Elisabeth de France en Espagne lors de son mariage avec Philippe II. Au XVIIIe siècle, François-Odet d’Aydie est aumônier de Louis XV ; son frère Armand, exilé après la conspiration de Cellamare, est vice-roi de Castille. Blaise-Marie, « le Beau d’Aydie » fait jaser les salons parisiens avec ses amours orientales. Son cousin, le comte de Rions, est l’époux morganatique de la duchesse de Berry, fille du Régent. C’est assez dire, bien que sommairement, l’intégration de cette famille au Périgord et à la plus haute société de cour. Le comte de Rions y apparaît cependant comme un provincial, « cadet de Gascogne », nous dit Saint-Simon, qui « n’avait rien de vaillant (pas un sou vaillant) mais force frères et sœurs qui n’en avaient guère davantage[14] ». On

peut voir dans cette notation le rappel du stéréotype littéraire du Gascon, ayant pour toute fortune ses titres de naissance et sa valeur militaire ou amoureuse au service d'une farouche ambition. Mais Saint-Simon ne s'engage pas sur ce terrain et la Gascogne n'apparaît pas dans ses *Mémoires* comme la terre d'élection de l'arrivisme, mais comme un réservoir d'hommes de qualité, « de ces gens de l'ancienne roche, pleins d'honneur, de valeur et de fidélité à toute épreuve[15] ». Il laisse du comte de Rions un portrait féroce et... nuancé :

C'était un gros garçon, court, joufflu, pâle qui avec force bourgeons ne ressemblait pas mal à un abcès. Il avait de belles dents et n'avait pas imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse. M. et Mme de Pons, dame d'atour de la duchesse de Berry, étaient de leurs parents et de même province. Ils firent venir ce jeune homme, qui était lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara et qu'il devint le maître à Luxembourg (...) Rions était naturellement doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvaient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita Mme la duchesse de Berry comme M. de Lauzun avait traité Mademoiselle. (...) Tout à Luxembourg s'adressait à M. de Rions qui de sa part avait grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusait, même en public, à sa seule princesse (...) Quel affreux dénouement d'une aventure plus que romanesque, au point qu'il touchait à tout ce que l'ambition peut procurer même de plus imaginaire. Aussi fut-il plus d'une fois sur le point de se tuer et longtemps gardé à vue par des amis que la

pitié lui fit (...) Comme il avait été doux et poli avec ses amis, il en conserva et fit bonne chère avec eux pour se consoler ; mais au fond il demeura obscur et cette obscurité l'absorba[16].

Le terme « obscurité » ne vise pas les origines ou la médiocrité du personnage mais son retour à une vie « particulière », c'est-à-dire privée, que n'illumine plus le rayonnement de la présence royale qui seul fait exister. Nous sommes loin ici du bravache gascon du théâtre classique, traîneur de sabre et le verbe haut. L'archétype continue cependant de fonctionner. Un récent roman historique, consacré aux sulfureuses relations du Régent et de ses filles, trace un portrait de Rions conforme aux codes littéraires et qu'il est intéressant de comparer à celui de Saint-Simon, dont il est d'ailleurs largement inspiré sur le plan stylistique[17]. Si le comte de Rions n'a pas de fortune, l'ancienneté et l'illustration de son nom et de ses ancêtres, la qualité et la protection de sa parentèle expliquent suffisamment sa présence à la cour. Il s'agit là de stratégies d'établissement classiques dans toutes les familles aristocratiques gasconnes ou non. L'entourage, ou plutôt la clientèle, des princes est composé d'une foule de courtisans issus de la province et celui de la duchesse de Berry ne déroge pas à la règle où l'on remarque, issus du Périgord, les Pons Saint-Maurice, Mme d'Aydie, sœur de Rions, Mme de Laval, sœur du chevalier de Hautefort, Mme de Galard de Brassac de Béarn les Philip de Saint-Viance ou les Lacropte de Saint-Apre.

Le succès de *Cyrano de Bergerac* a contribué à diffuser l'image littéraire du noble périgordin-gascon à une époque où les gasconnades n'étaient plus de mode chez les auteurs comiques. Le thème du Gascon est une tradition littéraire ancienne[18]. Le *Guide du Pèlerin* en fixe déjà les traits au

XIIe siècle, mélange de bravoure, de jactance, de vanité mais aussi de sens de l'humour et de l'hospitalité, qui le distinguent de façon positive des Basques, « pillards et barbares » ou des Navarrais « violents, sauvages et pervers ». Si ces Gascons médiévaux proviennent du Béarn, de la Bigorre ou du comté de Foix, dans les *Chroniques* de Froissart, les soldats du XIVe siècle semblent tous gascons, qu'ils soient anglais ou français, et le modèle en est Jean de Grailly, captal de Buch, fidèle du roi de Navarre et artisan de la victoire de Cocherel en 1364. L'équation Gascon = combattant se retrouve deux siècles plus tard, avec la même prégnance, chez Brantôme dont il faut rappeler les liens avec les souverains de Navarre, qu'il s'agisse de la reine Marguerite, sœur de François Ier, dont la mère de Brantôme, Anne de Vivonne, fut la suivante, ou de la reine Margot à laquelle il dédie ses mémoires. Si les Gascons de Brantôme, omniprésents dans son œuvre, sont jureurs, pillards ou hâbleurs, ils sont surtout valeureux, et leur vertu militaire s'appuie sur des aptitudes techniques incontestables. Leur renommée est universelle, au point que « tout soldat françois, mais qu'il fust vaillant, on le tenoit pour gascon ». François de Guise, Monluc mais aussi Henri IV en sont les parangons.

La Boétie chante sa « Dordogne gasconne » avec l'assurance que donnent la jeunesse et le génie. Il ne décrit pas moins son pays comme une région marginale, mal intégrée dans une France « d'oïl » qui la méprise :

Je vois bien ma Dourdouigne, encore humble tu vas :
De te montrer gasconne, en France tu as honte…
Laisse, laisse moy faire, et un jour ma Dourdouigne,
Si je devine bien, on te cognoistra mieux :
Et Garonne et le Rhône, et ces autres grands Dieux,
Et auront quelque envie, et possible vergoigne.

Le processus de dévalorisation semble bien amorcé au milieu du XVIe siècle et s'accentue au XVIIe. Les compagnons d'armes de Henri IV ont envahi la capitale et imposé leurs manières par trop méridionales. La centralisation monarchique, la sociabilité de cour et la prééminence de Paris renvoient le Gascon à sa province crottée. La petite noblesse provinciale focalise désormais la dérision parisienne[19], et de Saint-Evremond à Molière, Montfleury, Dancourt, Regnard ou Marivaux, les mésaventures du noble gascon et plus tard du valet de Gascogne font rire à leurs dépens. Mais l'origine géographique reste imprécise. Le son « ac » (MM. de Bousignac, de Pourceaugnac, de Castagnac, etc.) suffit à situer pour l'auditoire l'origine du personnage.

Tout ce qui est méridional, tous les gens d'oc sont indistinctement qualifiés de gascons et attendus comme ridicules dès lors qu'ils quittent leur province pour la capitale[20].

Quelques auteurs provinciaux tentent de proposer des contre-images plus valorisantes, ainsi Cantenac, originaire de Bordeaux, dans son *Mercure dolant* en 1678. Plus tard, et plus inattendu, Gobineau[21], dans les *Aventures de Jean de Latour, surnommé le prisonnier chanceux,* publié en feuilleton dans *La Quotidienne* en 1846, compose un nouveau modèle de héros gascon, ambitieux, courtisan, sceptique en politique comme en religion, intéressé, peu scrupuleux mais toujours courageux, gai et confiant dans son étoile. Brantôme en est le paradigme, « le plus spirituel Gascon que la Gascogne ait jamais enfanté ».

Si le mot gascon désigne, dès le XVIe siècle, toutes les réalités humaines et géographiques qui sont du domaine occitan, à l'exception peut-être de la Provence, le concept

n’est pas seulement parisien ; il est partagé par les « indigènes » eux-mêmes et en particulier par les Périgordins. Montaigne à raison, Brantôme par passion, se considèrent comme des Gascons. A la fin du XVIIe siècle, le marquis d’Allemans proclame « le génie de la langue gasconne » alors qu’il parle le périgordin ; le député de la noblesse aux états généraux de 1789, le marquis de Foucauld de Lardimalie, croise le fer avec Mirabeau à la Constituante avec « une fougue gasconne » et « le tempérament gascon » des Périgordins est une permanence du discours régionaliste et patriotique jusqu’au milieu du XXe siècle.

3. Le temps des preuves

Sous l’Ancien Régime, bien que les acquisitions de seigneuries par des bourgeois fortunés soient nombreuses, le couple château-noblesse est indissociable. Les remarques que nous avons faites à propos de la profusion des châteaux suggèrent donc la présence d’une population nobiliaire importante en Périgord.

Ce pais est si plein de noblesse qu’à peine peut-il la contenir[22].

Légende ou réalité ? De telles considérations se rencontrent sous la plume de nombreux provinciaux soucieux de souligner la puissance du second ordre dans leur région. Le jugement de J.-A. de Thou relève pourtant d’une approche différente. Magistrat bordelais, historien de la monarchie, il porte sur la noblesse du Périgord un regard influencé par son attachement au pouvoir royal mais aussi par l’observation de l’attrait exercé par Bordeaux sur les gentilshommes périgordins qui achètent des charges en parlement et s’allient avec des familles bordelaises. Sans doute le Périgord obéit-il au même processus de représentation pléthorique que celui de la Bretagne, étudiée par Jean Meyer, où « la noblesse, à ses propres yeux, prolifère, pullule...[23] ».

Les documents permettant d’évaluer la noblesse du royaume sont bien connus des historiens, mais ils sont très lacunaires quand ils n’ont pas parfois totalement disparu dans certaines provinces. La source essentielle pour le Périgord est la liste des comparutions de la noblesse appelée à voter le 16 mars 1789, afin d’élire ses deux députés à l’assemblée des états généraux qui devait se

tenir à Paris au mois de mai suivant. Ces listes apparaissent comme une base de départ sûre car les nobles qui n'avaient pu se rendre en personne à l'assemblée du 16 mars s'étaient fait représenter par un mandataire. Outre que ces comparutions permettent une évaluation, elles sont précieuses pour identifier un grand nombre de personnes grâce aux renseignements fournis par les procurations notariales qui détaillent les noms et prénoms des mandatés, leurs titres, fiefs, charges, domicile, etc. 248 nobles se sont présentés en personne le 16 mars 1789 à la cathédrale Saint-Front de Périgueux ; 198 étaient porteurs de 347 procurations, ce qui représente un total de 596 chefs de famille appartenant à 308 lignages ou patronymes différents. D'autres sources complètent ces données de départ. En effet, tous les nobles du Périgord n'ont pas voté dans leur province d'origine ; certains l'ont fait dans le lieu de garnison de leur régiment, tout en se faisant représenter ou non en Périgord ; d'autres, résidant ordinairement à Paris ou à Versailles, ont omis de le faire. Certains grands noms manquent ainsi à l'appel, tels les Caumont La Force, largement « possessionnés » en Bergeracois, mais dont les liens avec le Périgord se sont distendus au XVIIIe siècle. Le ministre Henri Bertin, dont l'intérêt pour son pays natal ne s'est pourtant jamais démenti au cours de sa longue carrière au service de Louis XV puis de Louis XVI, n'apparaît pas non plus dans ces listes. En revanche, il se fait représenter à La Rochelle au titre d'une seigneurie dans laquelle il n'a jamais résidé.

Les listes de la capitation des privilégiés[24] permettent également de réintégrer quelques familles qui pour diverses raisons n'ont pas voté. De même rencontre-t-on dans les généalogies des chefs de famille, en particulier dans les lignages à multiples branches comme les Vassal ou les d'Abzac, qui ne se sont pas fait représenter alors que d'autres lignages se trouvent, au contraire, surreprésentés

compte tenu de leurs possessions ou de leur présence réelle en Périgord. Ainsi les Talleyrand alignent huit représentants dont sept sont conjointement et modestement fieffés dans les paroisses de Douzillac, Beauronne et Mauriac, où ils n'ont que très rarement ou même jamais résidé. Le huitième, en revanche, Elie-Charles de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais et comte de Périgord, a conservé des liens très forts avec sa province éponyme. Retenu à Montpellier, c'est à grand galop qu'il dépêche son fils à Périgueux en mars 1789, après avoir battu le rappel des procurations auprès de son lignage. Elie-Charles comptait bien utiliser les circonstances pour se faire élire député de la noblesse du Périgord et retrouver ainsi une prééminence fondée sur la revendication d'une légitimité historique. La noblesse périgorde déçoit ses espérances en élisant deux modestes gentilshommes plus proches des réalités locales.

On comprend, à ces quelques exemples, combien la notion de « noblesse habituée », c'est-à-dire résidant en Périgord et y accomplissant les actes essentiels de sa vie, est délicate à cerner. Quoi qu'il en soit, il faut bien avancer quelques chiffres. Si l'on ne retient que celui de 596 familles votant en 1789 et qu'on lui applique le coefficient de cinq personnes par famille habituellement retenu par les démographes, on obtient le chiffre de 3 280 nobles, sans compter les familles rencontrées dans d'autres sources et que l'on peut évaluer à une quarantaine environ. Si, par contre, on retient le coefficient de vingt personnes par lignage, on obtient pour les 309 lignages recensés 6 180 nobles. La différence est ainsi du simple au double selon la méthode employée. Le coefficient de vingt par lignage a été retenu par Jean Meyer pour calculer les effectifs de la noblesse de Bretagne, sans doute la plus nombreuse du royaume puisqu'elle représentait, selon ses estimations, environ 2 % de la population bretonne au XVIIIe siècle.

D'autres historiens ont choisi, pour la Franche-Comté ou le Bordelais par exemple, le coefficient de cinq par famille ce qui donne des chiffres plus modestes. Notre noblesse périgorde, selon l'un ou l'autre coefficient, représenterait donc entre 0,5 % et 1,5 % de la population totale estimée à environ 400 000 personnes. Que choisir ? Il semble qu'il soit nécessaire, pour nuancer cette approche, de faire intervenir un autre paramètre, celui de l'ancienneté de la noblesse considérée.

Il est toujours gratifiant pour l'historien de présenter des résultats mathématiques qui donnent à ses travaux une crédibilité scientifique. S'il est vrai que, dans certains domaines, les statistiques reposent sur des données fiables, il faut bien avouer que les pourcentages que nous présentons des origines et de l'ancienneté de la noblesse du Périgord ne constituent qu'une restitution, une représentation par défaut de celle-ci. Mais indiquons tout d'abord les catégories généralement retenues pour classer la noblesse selon ses origines et son ancienneté :

— la noblesse féodale dont les qualifications et filiation nobles remontent au XIIe siècle et en amont,

— la noblesse chevaleresque attestée aux XIIIe et XIVe siècles et qui a souvent pour auteur un chevalier,

— la noblesse d'ancienne extraction qui peut prouver sa filiation noble sans trace de roture dès le XVe siècle,

— la noblesse maintenue qui peut faire la preuve d'une possession centenaire de nobilité confirmée, soit par des actes de filiation antérieurs à 1560 pour les maintenues de 1666-1669, soit par des actes antérieurs à 1600 environ pour les maintenues de 1696-1718,

— les anoblis des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui, pour être parfaitement nobles en droit et jouir de la noblesse héréditaire et transmissible à l'instar des catégories précédentes, se distinguent de ces dernières en ce que

l’origine de leur noblesse est datée, contrairement aux gentilshommes,

— les agrégés à la noblesse dont les origines sont incertaines mais qui ont été appelés à voter en 1789, ce qui constitue une preuve de leur appartenance au second ordre, même si nous ne disposons pas de titres juridiques fondant leur nobilité.

Le tri s’opère à partir de données dont certaines sont vérifiées par les titres primordiaux : contrats de mariage, testaments, hommages, documents fiscaux, arrêts de maintenues, dossiers de preuves approuvés par les juges d’armes et généalogistes du roi, d’Hozier ou Chérin pères et fils, dont certains toutefois sont suspectés de n’avoir pas été insensibles au parfum des épices… Si l’on ne retient que ces titres juridiques, de nombreuses familles se trouvent exclues des catégories les plus anciennes, alors que d’autres documents attestent leur présence noble dès le Moyen Age. Si les Fayolle, par exemple, peuvent se targuer d’une filiation noble assurée depuis 1168 et se rangent sans conteste parmi la noblesse féodale, comment doit-on classer les Mellet dont la première citation noble du nom remonte à 1090 mais dont la filiation n’est sûre qu’à partir de 1450 ? Les Royère participent à la première croisade en 1101 mais leur filiation noble n’est assurée qu’à partir de 1409. Les Malet, présents à la bataille de Hastings en 1066, n’ont que des titres tardifs. Les « prétentions » aux croisades, c’est-à-dire les familles qui affirment descendre d’un croisé, sans que celui-ci soit toujours identifiable, sont nombreuses. Pour les Cugnac, les Galard, les Commarque, les La Roche-Aymon ou les Gontaut, la preuve existe. Pour les autres, cette pieuse origine, affirmée depuis des siècles, est tout aussi constitutive de leur identité à la fin de l’Ancien Régime et elles sont reconnues comme des familles féodales ou chevaleresques par leurs contemporains.

De même, certaines familles simplement « maintenues » ont sans doute des origines nobles plus anciennes. Leurs parchemins ont disparu pendant la guerre de Cent Ans, les guerres de Religion ou la Révolution et nous ne disposons que des arrêts de maintenues prononcés par les intendants lors des grandes recherches de 1666-1669 et de 1698-1716, et ceux prononcés par les intendants ou le Conseil d'Etat au cours du XVIIIe siècle pour quelques familles contestées au XVIIe siècle. Là encore nos perspectives se trouvent brouillées et le tri est délicat à opérer et toujours contestable par les partisans du seul critère juridique. Ainsi les La Carolie, que l'on trouve qualifiés de damoiseau à Marquay en 1362, mais dont la généalogie ne remonte pas au-delà de 1560 ; les Chevalier, qualifiés de damoiseau en 1463, mais contestés lors de la recherche de 1666 et maintenus seulement en 1708 ; les Du Cheylard, maintenus en 1666, mais dont tous les papiers ont été brûlés pendant la Révolution ; ou encore les Crémoux, cités par Froissart, — mais s'agit-il bien des mêmes ? — , qui auraient fondé le couvent des récollets de Sarlat, et pour lesquels nous n'avons que les arrêts de maintenue de 1669 ou 1704. On pourrait multiplier les exemples mais arrêtons là cette fastidieuse énumération destinée simplement à éclairer le lecteur sur la nécessité de recourir à d'autres critères que celui du droit strict.

Pour les familles illustres, les marges d'erreur paraissent infimes tant leur renommée fonde leur légitimité. Mais les Chapt de Rastignac sont-ils bien issus des princes de Chabanais, les du Lau des comtes d'Alava en Béarn, les Souillac de la race souveraine des vicomtes de Turenne ou les La Rochefoucauld des sires de Lusignan ? Si la famille Wlgrin de Taillefer se reconnaît comme ancêtre éponyme Guillaume Wlgrin, mort en 962, et surnommé Taillefer pour avoir fendu en deux un chef normand, sa parenté

revendiquée avec Charles le Chauve, par le biais des anciens comtes d'Angoulême, reste conjecturale. Les La Barthe sortiraient des comtes d'Aragon, les Bideran d'une famille féodale anglaise ou les Vassal des anciens barons de Gourdon. Quoi qu'il en soit, toutes ces familles « se disent » descendre de tel ou tel illustre lignage ou maison souveraine. Discours fondateur, affirmant la proximité immémoriale des familles anciennes avec le pouvoir et qui acquiert force de loi tant il est ressassé de siècle en siècle. En bref, peu importe que la preuve du rattachement de Elie-Charles de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, à la famille des comtes féodaux ne soit pas assurée ; il est reconnu, en tout cas au XVIIIe siècle, comme le chef de la noblesse du Périgord et c'est à ce titre qu'il prend la parole à l'assemblée des trois ordres du 16 mars 1789 et qu'il vote le premier pour l'élection des députés du second ordre.

La situation est plus claire pour les anoblis. Leur principe de noblesse est daté et revêtu d'une légitimité juridique totale, qu'il s'agisse de lettres patentes accordant la noblesse pour faits militaires ou civils, ou de l'achat d'un office anoblissant au premier, deuxième ou troisième degré. Les anoblis par lettres forment une catégorie au contenu divers mais dont le principe commun est le service rendu au roi. C'est pendant les périodes les plus troublées que les nobles du Périgord ont eu l'occasion de prouver leur fidélité au monarque. C'est ainsi que les Longueval ou les d'Alesme sont anoblis par Henri IV. Les Jumilhac, puissants maîtres de forges du Nontronnais aident financièrement Henri de Navarre à conquérir le trône. Ils en sont récompensés par des lettres d'anoblissement en mai 1597. Raymond Girard de Langlade, avocat au parlement de Bordeaux et maire de Périgueux de 1592 à 1593, est anobli pour avoir maintenu Périgueux dans l'obéissance au roi, ou encore André et Théophylle de Charron pour avoir

déterminé les habitants de Bergerac à ne pas soutenir de siège contre Louis XIII. Les La Jaunie ou les Molinier de Lacan accèdent au second ordre pour avoir combattu contre les Croquants en 1636. Quant à Jean-Baptiste d'Artensec, il est anobli le 15 mai 1655 pour avoir été soumis à la question par le marquis de Chanlost qui occupait Périgueux pendant la Fronde. Les ongles arrachés et le corps disloqué, il ne faiblit pas mais reste infirme à vie. Le courage de Raymond de Pourquery, lors du siège de Belvès pendant la Fronde, reçut la même récompense, de même que celui de Joseph de Bodin qui remit la ville de Périgueux entre les mains du roi. Jean de la Chapelle-Béarnès, après une carrière militaire aux quatre coins de l'Europe, reçut des lettres de noblesse en 1683 et l'une des premières croix de Saint-Louis en 1695, alors qu'il venait de laisser une jambe sur le champ de bataille de Namur. La loi de 1750 autorise l'anoblissement des chevaliers de Saint-Louis à partir de la troisième génération revêtue de la croix. Anoblissements bien laborieux, acquis peut-être par deux ou trois familles qui votèrent en 1789, ainsi les Drapeyrou de Monbeler, les Gigounous et les Durand de Puybereau.

Dans une société où la classe militaire est la plus considérée, les anoblissements de « héros » sont peu nombreux soit 10 % environ, alors que les titulaires d'offices, une soixantaine de lignages, dominent la catégorie des anoblis. Signalons qu'il n'existait pas en Périgord de charges anoblissantes, qu'elles soient municipales — noblesse dite de cloche — , ou de judicature. Il fallait « se fournir » ailleurs, auprès des cours des aides de Montauban ou de Bordeaux, auprès des parlements de Paris ou de Bordeaux, ou encore auprès du capitoulat de Toulouse. Au XVIIe et au début du XVIIIe siècles, les Bergues, les Bugeaud, les Lavergne de Cerval, les Pascal, les Paty du Rayet ou les Tessier de Javerlhac, acquièrent ou

confirment, par l'achat de charges de secrétaires conseillers du roi, des origines incertaines. Ils regardent cependant avec dédain les anoblis de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les Laulanié de Sainte-Croix, Guilhem ou Delfau qui achètent des charges de capitoul de la ville de Toulouse. Même Henri Bertin, ministre de Louis XV et de Louis XVI, dont le père avait acheté une charge de président trésorier de France en 1754 essuie les quolibets de Voltaire et de quelques autres malgré la protection du roi et de Mme de Pompadour. Le monde des anoblis à la fin du XVIIIe siècle, et cela n'est pas spécifique au Périgord, se caractérise par une très forte hétérogénéité tant par les origines de l'anoblissement que par son ancienneté. Le jeu des alliances tend à l'uniformiser, en particulier pour les familles les plus riches, mais les disparités restent fortes, surtout dans le domaine de la reconnaissance sociale, comme le montre la médiocrité des appellations d'honneur concernant les anoblis, simples « Messires » face aux « Hauts et puissants seigneurs » de la noblesse ancienne et titrée. Quelques familles ont construit de solides fortunes telles les Jumilhac ou les Bertin, maîtres de forges, dont les descendants vivent à la cour au contact des plus prestigieuses familles du royaume. Mais, pour la plupart, les horizons se limitent à la province et certains, éphémères secrétaires du roi, ont disparu avant 1789 tels les Girard des Gendres, les Laporte ou encore les Cheyssac, grands maîtres des Eaux et Forêts, dont la belle fortune semble s'être évanouie dans les mirages parisiens.

L'anoblissement par la transmission de biens nobles durant trois générations, qualifié d'« anoblissement à la tierce-foi », est l'un des moins connus et peu d'études lui ont été consacrées, pour deux raisons :

La première est d'ordre technique. Elle tient à son caractère de mode d'anoblissement « taisible » c'est-à-dire

inavoué et jamais attesté comme tel par une pièce d'archives. Pas de seuil daté comportant un en deçà et un au-delà. Une fois atteinte la pleine émergence à la condition nouvelle, le statut d'origine est comme enseveli, s'il n'est pas délibérement occulté (...) La seconde raison relève des « convenances » : est-il décent de mettre au jour les « secrets » d'un lignage sans l'assentiment de ses descendants vivants ? Tout ce qui pourrait atteindre à l'honneur d'un nom est d'évidence contestable, à moins que ce nom, illustré par ceux qui l'ont porté, ne soit entré peu ou prou dans l'Histoire[25].

Admirons au passage les scrupules d'un ancien conservateur en chef des Archives nationales, scrupules qui reflètent cependant une conception un peu étroite du champ d'action de l'historien ou du sociologue qui devraient se limiter aux familles éteintes. Peut-on, par ailleurs, parler « d'atteinte à l'honneur du nom » lorsque l'on découvre, la plupart du temps dans des archives publiques de plus de cent ans, que telle ou telle famille noble descend d'un paysan ou d'un bourgeois ? Tout cela est affaire d'opinion et, en tout état de cause, l'historien n'a pas à adopter les préjugés du milieu qu'il observe. Toute réflexion qui n'enlève rien à l'étude érudite de J.-P. Laurent consacrée aux familles éteintes de Chassarel et de Pasquet de Savignac. Parmi les familles agrégées à la noblesse plus ou moins furtivement au cours des siècles, par l'achat de terres nobles jusqu'à la fin du XVIe siècle ou par un mode de vie noble pendant au moins trois générations, les disparités sont importantes mais, là encore, les stratégies matrimoniales opèrent des reclassements et il est possible de percevoir une hiérarchie fondée sur les titres d'honneur, les charges et offices, les alliances, les biens mais aussi la qualité des mandataires pour ceux qui n'ont pas voté en personne en 1789. Louis-Bertrand de Chantal de Puylimeuil, aux origines paternelles incertaines, mais dont

la mère était née Sanzillon, vieille famille chevaleresque, se fait représenter à l'assemblée du 16 mars par Jean-Louis de Sanzillon de Mensignac. De même, François Borros de Gamenson est-il représenté par un noble féodal, le marquis de Fayolle.

Ces quelques exemples montrent combien le critère juridique n'a qu'une signification partielle pour légitimer l'appartenance historique au second ordre. Etre noble c'est être reconnu tel par ses contemporains. Le discours sur la qualité nobiliaire des votants de 1789, au nom de preuves dont rien ne permet aujourd'hui d'affirmer l'inexistence au XVIIIe siècle, n'a pas lieu d'être. L'historien ne peut s'ériger en commission des preuves à l'instar de l'A.N.F. Son rôle n'est pas de délivrer des certificats de noblesse mais de tenter, à partir du matériel naufragé dont il dispose, de restituer, d'une part, l'image que la noblesse a tenté de donner d'elle-même au cours des siècles et, d'autre part, la perception que pouvaient en avoir les contemporains, nobles, bourgeois ou paysans. Il doit donc, pour tenter de cerner au plus près le groupe nobiliaire, prendre en compte des critères moins formels tels que les qualifications, les titulatures, l'héraldique, les preuves testimoniales de quatre gentilshommes, les traditions anciennes, la mémoire familiale et la volonté même de certaines familles de refabriquer leur passé. Ce qui ne signifie pas pour autant, selon la définition de Louis Girard[26], que la noblesse n'est qu'un phénomène d'opinion et qu'il est plus important de se vouloir noble que de l'être réellement. Le noble ne se définit pas seulement par la prétention nobiliaire mais par la reconnaissance, l'adhésion des autres groupes sociaux à ce qui leur apparaît comme une situation d'excellence concrétisée pendant plusieurs siècles par un statut juridique particulier.

C'est donc, en définitive, le jugement des contemporains qui devient le critère essentiel d'une définition sociale de la

noblesse, tant il est vrai, qu'à l'exception des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont exigé des preuves et multiplié les anoblissements par achat d'offices, la grande majorité s'est intégrée ou agrégée au cours des siècles, par les armes, par l'achat de terres nobles ou par le mode de vie noble pendant au moins trois générations. Pour l'historien, l'humilité est alors de mise, qui doit accepter de ne pas savoir mais seulement de rendre compte.

Pour repérer les origines et l'ancienneté de la noblesse du Périgord nous avons utilisé la liste des comparutions aux états généraux de la province, le 16 mars 1789. Il s'agit donc ici de la noblesse telle qu'elle se présente officiellement et dans sa presque totalité, au cours d'une cérémonie qui clôt les fastes de la noblesse d'Ancien Régime dans la province. 596 chefs de famille, issus de 309 lignages ou patronymes différents, y ont voté en personne ou se sont fait représenter.

origines	309 lignages	596 familles
noblesse féodale	12,9 %	17,6 %
noblesse chevaleresque	12,9 %	14 %
noblesse d'extraction	9,7 %	10,7 %
noblesse maintenue	25,5 %	26 %
anoblis	19 %	15,6 %
agrégés	21 %	15,6 %
totaux	100 %	100 %

Les trois premières catégories, féodale, chevaleresque et d'ancienne extraction, qui représentent 35,5 % des lignages et 42,3 % des familles, constituent la noblesse immémoriale, celle dont les origines remontent à la nuit des temps, sans principe d'anoblissement connu. Ce sont

les gentilshommes « de nom et d’armes » qui se réclament d’une filiation ancienne sans trace de roture ni d’intervention royale, selon la formule bien connue : « Le roi peut faire des nobles mais non des gentilshommes. » Il faut avouer que certains d’entre eux ont été anoblis par le fait du prince dès le Moyen Age et que nous les avons cependant inclus dans la noblesse chevaleresque tels les d’Anglars, anoblis par lettres en Limousin en 1326, les La Brousse de Meyssès anoblis en 1348 par Philippe de Valois, ou les Bars anoblis en 1324 par Charles le Bel.

Si l’on ajoute à cette noblesse immémoriale la catégorie des maintenus qui se targuent d’une noblesse bicentenaire à la fin du XVIIIe siècle, on atteint les pourcentages de 61 % de lignages représentant 68 % des familles de votants. Le total des familles reste supérieur en pourcentage à celui des lignages dans la noblesse ancienne, tandis que le rapport s’inverse nettement dans la catégorie des anoblis et des agrégés. On mesure ainsi combien les lignages anciens pèsent plus lourdement sur le plan démographique que les lignages d’anoblis. Les Talleyrand, Vassal, Foucauld, Brugière ou d’Abzac se présentent en force aux états généraux avec huit à dix votants chacun. De plus, un certain nombre de branches, dont nous connaissons la présence en Périgord à cette date, ont omis de voter, se sentant sans doute suffisamment représentées par le chef du lignage. La comparaison avec des provinces comme le Bordelais où la noblesse immémoriale ne représente que 8,7 % contre 86 % d’anoblis depuis le XVIe siècle est suggestive. Tous ces éléments nous incitent donc à l’adoption d’un coeffient de lignages d’environ 15 pour dénombrer la noblesse du Périgord qui représenterait alors environ 5000 personnes soit 1,25 % de la population totale. Nous sommes encore loin des 2 % de la Bretagne, mais les chiffres que nous proposons, qui, nous insistons sur ce point, ne prennent en

compte qu'une base minimum d'évaluation, nous paraissent les plus probables compte tenu des spécificités de la noblesse du Périgord. Ils traduisent, en dépit de leur marge d'erreur inévitable, la présence d'une population nobiliaire ancienne et nombreuse, omniprésente dans la province même si la densité est variable selon les zones.

Le Sarladais, écrit G. Bussière, était le pays féodal par excellence, pays de chaumières et de châteaux qui y foisonnaient comme la noblesse. De même la vallée de la Nizonne aux confins du Périgord et de l'Angoumois est un « véritable Sarladais en miniature (...) et la Nizonne qui sépare les deux provinces a le glorieux privilège de rouler son mince filet d'eau à travers autant de gentilhommières que la Dordogne »[27].

Les travaux de Ralph Gibson nuancent cette image traditionnelle :

S'il y a concentration géographique de la noblesse c'est plutôt dans le nord du département que dans le sud, soit qu'on en juge d'après la proportion de la contribution foncière des 4 % des plus imposés (ou des électeurs censitaires) payée par les nobles, soit qu'on ne regarde que les trois propriétaires les plus imposés de chaque commune. On y relève une forte présence nobiliaire au nord-est dans les cantons de Mareuil (où la commune de Beaussac fut connue sous le nom de « la petite Vendée ») et de Champagnac-de-Belair, et dans les environs de Périgueux. Il est vrai que la vallée de la Dordogne apporte aussi sa part de noblesse, surtout du côté de Saint-Cyprien ou de Lalinde ; on ne peut en dire autant de la vallée de la Vézère. Mais la concentration sarladaise ne saute pas aux yeux ; il y a bien d'autres endroits également pourvus de sang aristocratique[28].

La carte de la population nobiliaire du Périgord à la fin du XVIIIe siècle a toutes chances d'être comparable à celle du XIXe. L'attrait des vallées et des villes s'y exerce comme ailleurs. Des régions peu hospitalières comme les forêts de Vergt, de Barrade ou de la Double ont abrité jusqu'à la fin du XVIIIe siècle des familles de maîtres de forges ou des gentilshommes verriers tels les Coulon, les Gérard ou les Grenier. Appauvries par une exploitation anarchique, elles ont été peu à peu délaissées. Si les contrastes se sont donc accentués au XIXe siècle, on ne peut cependant parler de désert nobiliaire à l'instar de la Xaintrie ou la Montagne du Bas-Limousin. Les forêts ne continuent-elles pas d'offrir un asile, comme à l'époque des soulèvements croquants, à tous les nobles en rupture de ban pendant la Révolution, sous le Directoire et le Consulat et encore sous l'Empire ? Si la noblesse périgorde de l'époque moderne est terrienne, nombre de familles résident également à Périgueux et à Sarlat, aux côtés d'une bourgeoisie rentière aspirant à la vie noble et se partageant entre la ville et ses domaines proches[29]. En revanche, à Bergerac, la noblesse paraît rejetée à l'extérieur de la ville et de la vinée par les grandes dynasties bourgeoises des Gontier, Eyma, Poumeau, etc.[30]. Deux schémas différents qui s'expliquent par l'influence du protestantisme à Bergerac, la puissance de sa bourgeoisie négociante et la rivalité séculaire avec Périgueux, ville capitale.

Le Périgord semble avoir plus reçu qu'il n'a donné de sa noblesse aux autres provinces. Il est frappant de constater qu'en Roussillon, où tant de gentilshommes périgordins ont combattu contre l'Espagne, nous ne trouvons qu'une seule famille installée à Prades par le mariage en 1775 de Georges de Forges de Montagnac, capitaine au régiment de Beauvaisis-infanterie, avec Fransesca-Ana-Theresa Vilar y Tolra[31]. L'attrait qu'a exercé le Périgord à la fin de la

guerre de Cent Ans sur des cadets, souvent originaires du Limousin, est indéniable : les Saint-Exupéry, les Lostanges, les Carbonnière, etc., viennent combler les vides creusés par les guerres, disettes et pestes qui avaient marqué les deux siècles précédents. Nombre de familles bretonnes se sont également installées dans le sillage des ducs de Bretagne, comtes de Périgord, tels les Beaupoil de Saint-Aulaire, les Ranconnet ou les Conan. C'est une véritable horde de petits chevaliers qui s'installe alors et dont « le déploiement au sol permet d'expliciter la floraison de châteaux... en Périgord, démarquant ainsi cette province du reste de la France[32] ». Soit plus de 700 lignages aristocratiques ce qui représenterait, en tenant compte de la très grande incertitude de ce genre de calculs, 4 à 5000 personnes.

4. Le temps des épreuves

Si le Périgord, au cours du Moyen Age, a attiré plus de nobles qu'il n'en a « exporté », en revanche, à l'époque moderne[33], on constate une nette diminution. Ce fut le cas dans la majorité des provinces françaises. Mais si, dans le XLIIe congrès de la Fédér. Hist. du Sud-Ouest, *Bergerac et le Bergeracois,* Bordeaux, 1992. pays de Caux[34], le Roussillon[35] ou le Bordelais, la noblesse semble « s'évanouir »[36], la régression est plus modérée en Périgord. L'extinction de nombreux lignages est cependant indéniable. Plus d'une cinquantaine disparaît à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècles. Soit de façon totale tels les d'Aydie, Achard de Joumard, Aubusson de la Feuillade, Bergues, La Croix du Repaire, Flamenc de Bruzac, de la Baume de Forsac, Duchesne de Montréal, Bayly de Razac, La Barthe, La Marthonie, Magueur, Sescaud, du Vigier, etc. ; soit par la disparition des branches aînées ainsi chez les Beynac, Chapt de Rastignac, de Laxion et de Puiguilhem, Chateigner de la Brangelie, Souillac de Montmège et d'Azerat, Bourdeille, Beaupoil de Saint-Aulaire de Lanmary, Pons Saint-Maurice, etc. ; soit par le départ dans d'autres provinces ainsi les Bideran, Lambertye, Canolle, Delpit de la Roche, ou vers les « Isles » ou l'Amérique tels les Cosson, les Sénailhac, les Chancel ou les Masfrand. D'autres dérogent et retournent à la roture comme les branches bâtardes des Hautefort étudiées par le romancier Eugène Le Roy et qu'il évoque dans *Le Moulin du Frau,* ou le lignage des Garrebœuf qui lui a inspiré la nouvelle, *Roquejoffre,* centrée autour du thème du retour de la noblesse au peuple.

Les raisons d'une telle diminution sont connues des démographes et le Périgord ne se distingue pas des autres

provinces à cet égard même si les conséquences y paraissent plus limitées. La consanguinité liée à la pratique de l'endogamie systématique, c'est-à-dire de la conclusion de mariages entre les différentes branches d'un même lignage afin de conserver l'intégrité du patrimoine, est l'une des raisons de la stérilisation de nombreuses familles qui cumulent sur plusieurs générations les unions entre cousins germains, parfois même entre oncle et nièce comme nous l'avons vu chez les Beaupoil de Saint-Aulaire de Lanmary. C'est aussi la « spécialisation religieuse » de certaines familles à la fin du XVIIIe siècle, qui, malgré un nombre très élevé d'enfants, entraîne une disparition totale à la génération suivante, ainsi les du Lau de la Cote ou les Foucauld de Pontbriand. Par ailleurs, si à la fin du XVIIIe siècle, le nombre des enfants reste important, surtout dans les familles anciennes, il a relativement diminué dans les familles de haute noblesse, vivant à Paris ou à la cour et qui pratiquent plus volontiers une certaine limitation des naissances. Les du Lau d'Allemans, les Hautefort, les Caumont La Force, les Biron ou les Talleyrand sont moins nombreux qu'aux générations précédentes et moins aussi que leurs contemporains provinciaux les d'Abzac, Vassal, Brugière, Teyssière, etc.

La cause essentielle reste la très forte mortalité infantile : 50 % des enfants disparaissent avant l'âge de dix ans. Sur les vingt-six enfants de Charles-Armand de Gontaut-Biron quatre garçons survivent. Et ce n'est qu'un exemple parmi des centaines d'autres moins spectaculaires mais d'autant plus dramatiques que le nombre d'enfants est moins élevé. Mortalité qui tient à une hygiène sommaire et à des usages alimentaires et des conditions de confort qui, s'ils paraissent nettement supérieurs dans l'aristocratie, restent toutefois conditionnés par la tradition — les nourrissons étouffés dans leur berceau sont encore nombreux au XVIIIe siècle — . Les épidémies sont

meurtrières, à la campagne comme à la ville, jusqu'à la fin du XIXe siècle, et la peste sévit jusqu'au début du XVIIIe. Mgr de Belsunce, originaire du Périgord, lui fait une guerre acharnée en 1720 à Marseille. La noblesse, sauf à pouvoir se déplacer plus facilement pour échapper au fléau, n'est guère moins exposée que le peuple à la plupart des épidémies. La variole ou petite vérole a certes reculé grâce à la vaccination, mais, dans l'ensemble, la médecine reste très proche des pratiques médiévales. Quelques-uns n'hésitent pas, dans le sillage de Descartes, à expérimenter sur leur propre machine des théories pour le moins systématiques. Le marquis d'Allemans, grand ami de Malebranche, écrit ainsi à son fils :

Je ne t'ai point parlé de la médecine, réduite où les hommes l'ont réduite, c'est un labyrinthe dont l'étude est indigne d'un honnête homme (…) Sois attentif à ce qui se passe journellement en toi-même et de ce que tu éprouveras en bien et en mal ; enfin ne regarde ton corps que comme une machine hydraulique composée d'une infinité de tuyaux d'une structure et d'une délicatesse merveilleuses ; considère que comme les machines hydrauliques ne jouent bien qu'autant que les conduits en sont nets et que les eaux y coulent facilement, tout de même ton corps n'est en bon état qu'autant que le sang et les humeurs diverses y circulent sans frein dans un juste mélange des parties qui les composent ; mais que comme aussi pour rendre le jeu à une machine hydraulique qui l'a perdu il n'y a qu'à nettoyer les canaux dont l'embarras empêche la circulation de l'eau, tout de même il n'y a qu'à rendre la fluidité aux diverses liqueurs que le corps humain contient et par là lever les obstructions qui en empêchent la circulation pour lui redonner la santé et toutes ses fonctions. Or dans le corps humain comme dans les machines hydrauliques, rien n'est capable de le faire comme une grande abondance d'eau, la plus insinuante et

la plus fondante des liqueurs ; qu’on doit donc regarder la boisson, plus ou moins abondante selon les occasions, comme la médecine universelle (…) La diète dans les maladies est d’un grand secours et en tout temps la sobriété et la tempérance exemptes de tous excès sont les sources de la meilleure santé et de la plus longue vie. Pour que la boisson abondante ne fatigue pas, il n’y a après avoir bien bu, qu’à prendre quelque liqueur spiritueuse comme du thé ou du café ou du chocolat[37].

Si de telles conceptions purement mécanistes peuvent prêter à sourire aujourd’hui — mais l’esprit de système ne fait-il pas toujours florès dans le domaine diététique ? — , le marquis d’Allemans et Malebranche se trouvèrent fort bien de leurs diètes hydriques. Seul le père Salmon, collègue de Malebranche à l’Oratoire, malgré son patronyme aquatique, mourut de trop boire… de l’eau ! Malebranche, gros consommateur de café, s’éteint à 77 ans après une dispute philosophique avec Berkeley, qui pour sa part utilisait l’eau de goudron pour ses coliques nerveuses. Quant au marquis d’Allemans, il termine paisiblement ses jours en 1726, à l’âge de 75 ans, dans sa retraite de Champniers. Un siècle plus tard, le livre de visites du chirurgien Henry Pouyaud, devenu officier de santé après la Révolution, et qui exerçait ses talents dans la région de Thenon entre 1781 et 1826, illustre jusqu’à la caricature la brutalité et l’ignorance médicale de la plupart des praticiens campagnards. M. de la Pécaudie, bon bourgeois de Brouchaud peut s’offrir des « Gouttes d’Angleterre » :

(…) propres pour l’épilepsie, l’apoplexie, pour le délire et les autres maladies du cerveau, pour le scorbut, pour abattre les vapeurs, pour la pleurésie, pour exciter les sueurs, pour résister au venin, pour calmer la toux obstinée, les douleurs de rhumatisme, de colique, pour la

rage, pour le hoquet, pour les insomnies, pour purifier le sang.

Mais pour sa part, le paysan Martain Toustaine doit subir pendant une quinzaine de jours purgations et saignées en alternance, afin de le faire aller « par le haut et par le bas » et, pour faire bonne mesure, le reste de la famille est soumis au même régime. Les correspondances nobiliaires, étonnantes pour nos pudeurs contemporaines en ce qu'elles ne cèlent aucun détail physiologique et nous font participer en direct aux problèmes de fièvres, de transit et de météorisme les plus variés, font état de traitements qui exigent une solide résistance de la part de patients *a priori* déjà diminués. Cependant, la sélection naturelle fait son œuvre et les grands vieillards ne sont pas rares dans les généalogies nobiliaires.

A un régime démographique de type ancien conjuguant une natalité et une mortalité aux taux très élevés, il faut ajouter l'incidence sur la mortalité de la persistance de mœurs violentes, qui trouvent, alors que les guerres se font plus rares sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, un exutoire sanglant dans les duels ou les assassinats. Mais nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans un chapitre ultérieur.

On a souvent attribué aux massacres révolutionnaires la disparition de nombreux lignages. Cela est vrai pour un certain nombre de familles parisiennes, mais concernant le Périgord et les autres provinces du royaume, l'évolution est largement amorcée dans la première moitié du XVIIIe siècle et renforcée par le ralentissement des anoblissements par lettres patentes ou par achat d'offices à la fin du siècle. On peut cependant sommairement chiffrer les pertes directes de la noblesse périgorde liées à la Révolution. A Paris, tout d'abord, disparaissent des ecclésiastiques de grand renom tels Jean-Marie du Lau de la Cote, archevêque d'Arles,

François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais et son frère Pierre-Louis, évêque de Saintes[38], l'abbé Guillaume Delfau, député du clergé du Périgord aux états généraux, Armand de Foucauld de Pontbriand, vicaire général d'Arles et l'abbé de Lubersac, tous massacrés le 5 septembre 1792 au couvent des Carmes. Le Blanc de Saint-Just est massacré à Paris à la même époque, ainsi qu'Armand de Chapt de Rastignac à l'Abbaye, tandis que Jean d'Adhémar et ses deux neveux, Jean et François, trouvent la mort à Orléans le 9 septembre 1792. A cette première vague succède la Grande Terreur symbolisée par la guillotine. Une vingtaine de nobles périgordins sont exécutés à Paris en 1793 et 1794, dont quelques-uns d'anciennes familles tels Marie-Gabrielle du Mas de Paysac, née Chapt de Rastignac, Augustin de Salignac-Fénelon, l'aumônier de Marie Leszczynska, qui a plus de quatre-vingts ans lors de son exécution, ou Henri-Joseph de Bourdeille, guillotiné avec son gendre, Thibaud de la Garde de Saint-Angel, en 1794. Des anecdotes, plus ou moins romancées, confèrent à ces épisodes dramatiques, une dimension héroïque qui alimente l'imaginaire nobiliaire tout au long du XIXe siècle. Le duc de Biron, exécuté le 31 décembre 1793, n'a sans doute pas déclaré : « J'ai mérité mon sort, j'ai manqué à mon Dieu, à mon Roi, à mon ordre », mais l'occasion était trop belle pour sa famille de laver dans le remords son crime de n'avoir pas émigré et d'avoir servi la république. Sa veuve, née Amélie de Boufflers, revenue d'émigration pour s'occuper de ses biens ainsi que Sabine de Sénozan, comtesse de Talleyrand, et la veuve du comte de Ségur, lui succèdent sur l'échafaud. Certains y échappent grâce au courage et à l'intelligence d'un membre de leur famille. Armand-Charles-Emmanuel de Hautefort, chef de la branche aînée, débauché, joueur et dont le château lui a été racheté en 1793 par son frère, Frédéric, afin de conserver la demeure

éponyme des Hautefort, fut sauvé de la guillotine par la femme de ce dernier, née également Hautefort de la branche de Vaudre, et qui déclara au tribunal révolutionnaire :

On s'est trompé en appelant trois d'Hautefort, parce que je suis aussi d'Hautefort en mon nom, mais nous ne sommes que deux.

Marie-Jeanne et Frédéric sont guillotinés le 7 juillet 1794 dans la première fournée du Luxembourg. Gabriel Rochon de Vormeselle, Bernard-Augustin d'Abzac, Léonard de Belhade, Etienne de Malet, Guillaume Guilhem de Lagondie, Pierre-Alexandre de Langlade, Martin de Ribeyreix, Jean de Haumont, Elie-François de Labrousse, Jean d'Adhémar et quelques autres, accusés qui de correspondance avec des émigrés, de trahison ou de complot contre-révolutionnaire, sont exécutés à Paris et enterrés pour la plupart dans la fosse commune du cimetière de Picpus. La majorité a été arrêtée dans la capitale ; quelques-uns, tel Léonard de Belhade, ont été envoyés par le tribunal révolutionnaire de la Dordogne, soucieux de ne pas prendre de responsabilités en ce domaine. La guillotine, installée place de la Clautre à Périgueux, a peu fonctionné, une vingtaine d'exécutions, dont quelques prêtres ayant refusé le serment, tel François d'Artensec. Certains Périgordins trouvèrent la mort dans d'autres villes, tels Françoise d'Escatha, guillotinée à Bordeaux avec vingt-huit autres religieuses, Jean du Burguet à Bar-le-Duc, Gabriel de la Croix à Nantes ou Pierre-Jean-Baptiste de Constantin à Metz. Il manque quelques noms à cette liste toujours ouverte des massacres révolutionnaires auxquels certains échappent quasi miraculeusement, ainsi la marquise du Lau dont la charrette qui la conduisait à l'échafaud fut arrêtée par la foule à l'annonce de la mort de Robespierre le 9 Thermidor.

La noblesse du Périgord a été peu touchée dans ses forces vives par la Terreur, surtout si l'on remarque qu'il s'agit d'abord d'ecclésiastiques qui, par vocation, ne sont pas appelés à continuer la descendance de leur famille. A cet égard, le choc mental a été plus fort que les effets démographiques réels. Les exécutions militaires, qui concernent des hommes jeunes, mariés ou en passe de l'être, sont plus lourdes de conséquences. Les condamnations à mort qui ont suivi le débarquement manqué des émigrés à Quiberon en 1795 touchent plus d'une quinzaine de familles : Jean et Pierre-Nicolas Le Blanc de Saint-Just, Philippe-Paul et Théodore de Galard de Béarn, Théodore et Pierre du Garreau, Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire perdent leur vie dans le débarquement. Pierre de Lamberterie a pour sa part « heureusement » manqué le bateau mais pas son frère, Joseph, ni Edme de la Chapelle-Béarnès, Antoine-Henri de Lubersac, Jacques de la Roche-Aymon, Antoine-Joseph de Feletz, Thomas de Pressac de Lioncel, etc. La Providence le dispute à l'héroïsme et Chateaubriand relate dans ses *Mémoires* le courage d'un membre de la famille de Bideran qui sauve de la noyade huit de ses compagnons. En revanche, il est difficile d'évaluer les conséquences démographiques indirectes de la Révolution : troubles des comportements, nuptial et génésique, suscités par la peur, retards au mariage et baisse de fécondité liés à l'absence de parfois plus de dix ans de nombre d'émigrés, difficultés économiques, fragmentation des clans familiaux traditionnels, querelles familiales exacerbées par la vente des biens nationaux sont autant d'éléments dont les effets sont connus mais qu'il n'est pas aisé de mesurer mathématiquement.

Il en est de même pour l'émigration. La *Liste Générale des Emigrés,* achevée en novembre 1793, est une base d'évaluation précieuse malgré le caractère sommaire de sa rédaction : absence des prénoms, usage des noms de terres

au lieu des patronymes, multiplication des inscriptions pour une même personne, ou inscription de personnes notoirement présentes sur le territoire. L'exemple le plus connu est celui de Louis XVI, inscrit en Côte-d'Or sous le nom de Louis Capet et affublé de la profession pour le moins insolite de « dernier des tyrans ». Elle fait état pour la Dordogne de 1500 noms, auxquels s'ajoutent 500 autres sur les six listes supplémentaires établies par la suite, soit un total de 2000 noms. En attendant l'achèvement d'une étude systématique et définitive sur le nombre des émigrés en Dordogne[39], indiquons tout d'abord que si le chiffre de 2000, qui comprend aussi bien des nobles que des roturiers, a de fortes chances d'être revu à la baisse, il n'en reste pas moins très important. Non pas tant en valeur absolue puisque, rapporté à la population totale du département, ce chiffre représente un pourcentage de 0,5 % très proche de la moyenne nationale. En revanche, l'émigration de la seule noblesse, qui représente 17 à 25 % du nombre des émigrés dans la plupart des départements pour atteindre plus de 67 % en Corse, est sans doute de plus de 60 % en Dordogne. Calcul qui reste très provisoire dans la mesure où, si les émigrés adultes sont déjà difficiles à identifier, les enfants mineurs nous échappent presque totalement. En tout cas la Dordogne apparaît bien comme un département de forte émigration, malgré sa position « à l'ombre de la Révolution ». A. Gain attribue cette importance à la situation de la Dordogne dans la mouvance du mouvement fédéraliste de la Gironde toute proche[40]. Cet argument nous paraît difficile à retenir dans la mesure où la chute des Girondins n'intervient qu'à la mi-93, à une époque où le flot migratoire s'est ralenti dans un département qui, par ailleurs, s'est engagé résolument derrière les Montagnards. Le faible taux de l'émigration nobiliaire en Gironde (30 % de nobles pour un total de 1157) montre d'ailleurs l'importance relative de la

motivation politique dans la décision d'émigrer. Il semble que ce soient plutôt les caractères spécifiques de la noblesse périgorde — ancienneté et point d'honneur, vocation militaire et esprit de corps en particulier dans la garde royale, abondance de cadets et crise du recrutement militaire, traditions d'indépendance et fidélité monarchique — qui aient provoqué ce que certains ont ressenti comme un véritable « exode » au moment des grands rassemblements militaires qui suivent l'échec de la fuite de Varennes en juin 1791. Quel que soit le volume de l'émigration en Périgord, son calendrier (plus de 500 retours en 1802) et les motivations des uns et des autres, ce qui intéresse ici notre propos ce sont ses incidences sur l'évolution de la population nobiliaire. Combien sont morts lors des campagnes des armées des Princes et de Condé sur tous les champs de bataille de l'Europe jusqu'en 1802 puis, ensuite, lors des affrontements avec les armées impériales pour les émigrés qui s'étaient engagés dans des troupes anglaises ou russes ?

Dans l'état actuel de nos recherches aucun chiffre définitif ne peut être avancé car il serait nécessaire de consulter les registres de troupes des armées émigrées — et tous n'ont pas été conservés — , les confronter avec les données généalogiques dont nous disposons et les listes du Milliard des Emigrés dressées afin d'indemniser les familles lésées par le séquestre et la vente de leurs biens au titre de l'émigration d'un de leurs membres. Dans quelles conditions sont morts Antoine-Louis et Joseph d'Abzac, Jean-Théophyle de Bayly, Augustin-Louis de La Faye, Louis-Raphaël de Fayolle de Mellet, etc. ? Que sont devenus les sept frères de Saulnier émigrés, les cinq Lacropte de Bourzac, les cinq la Faye, les cinq Foucauld, les quatre du Garreau, les quatre Lubersac, etc. ? Pour certains les généalogies permettent de répondre. Les familles les plus illustres ne se sont pas perdues dans l'anonymat telles les Ségur, les Caumont La Force, les

Lostanges, les Galard de Béarn ou les Chapelle de Jumilhac qui occupent dans les armées émigrées ou dans les cours étrangères des postes de commandement et des positions en vue. Mais qui saurait les aventures de François Cézac de Belcayre, petit gentilhomme du Sarladais dans l'armée de Condé[41], ou l'incroyable épopée d'Antoine Faurichon de la Bardonnie[42], originaire de Thiviers, qui traversa à pied toute l'Europe jusqu'à Moscou à la recherche de sa fiancée Marie de Nicolaÿ, s'ils n'étaient revenus, après plus de dix années d'errances et n'avaient écrit leur histoire ? Combien de cas semblables ?

Combien aussi de disparus dans les immenses steppes de l'Europe centrale ou de la Russie, tel ce malheureux Vassal de Sineuil dont un de ses descendants nous demandait récemment des « nouvelles »... ? Un autre cas illustre bien le caractère aléatoire de ce type de recherches : Elie-Joseph Noël de Flageat a émigré en compagnie de ses beaux-frères et de ses cousins à l'automne 1791, pour rejoindre à Coblence la compagnie de gentilshommes périgordins commandée par le comte de Lostanges. Après le licenciement de l'armée des Princes, il rejoint le régiment Loyal-Emigrant, formé en Angleterre en 1793 et qui se fait écraser à Quiberon en 1795. Mais Elie de Flageat n'était pas du débarquement ; il était mort à Menin, le 30 avril 1794, aux pieds de son ami, Jean-François de Feletz, qui en témoigne plus tard. Cependant, en 1807, sa veuve le déclare décédé à Belle-Ile-en-Mer, le 23 avril 1794, peut-être pour dissimuler sa mort sous un uniforme anglais à une époque où l'Angleterre était le principal ennemi de l'Empire ou dans le but de ne pas compromettre le faible espoir de récupérer ses biens en n'avouant jamais l'émigration de son mari[43].

Si la Révolution a accéléré le mouvement à la baisse de la population nobiliaire, elle n'en est pas le facteur essentiel

et le XIXe siècle confirme une évolution dont les origines sont anciennes.

5. Une nouvelle noblesse

Plus d'une quarantaine de familles s'éteignent au XIXe siècle ou tombent en quenouille[44], dont quelques-uns des plus grands noms de la province : les d'Aloigny de Saint-Astier, Bacharetie de Beaupuy, Hautefort, La Borie de Campagne, Boulhac de Bourzac, les branches aînées des du Lau, des Clermont-Touchebœuf ou des du Cheyron, les Saint-Exupéry du Fraysse, les Royère de Peyraux, les Saint-Astier, les neuf branches des La Faye, les Chevalier de Cablan, les Jumilhac de Saint-Jean et de Cubjac, les Rochon de Lapeyrouse, Ségur de Montvert, Amelin de Beaurepaire, Belhade du Désert, Souillac, Vaucocour du Château, Taillefer de Mauriac, Bourdeille, etc.

Les anoblissements de l'Empire[45], de la Restauration et de la monarchie de Juillet sont trop peu nombreux pour compenser ces pertes. Créés par les décrets de 1808, ce sont des titres personnels qui récompensent les titulaires des plus hautes charges de l'Etat ou de la cour, les militaires, les mérites et talents divers. Ce sont souvent des nobles d'extraction qui en sont revêtus. Parmi ces « nobles refaits », Charles Maurice de Talleyrand-Périgord est titré prince-duc de Bénévent. Alexandre-Edmond et Augustin-Louis de Talleyrand-Périgord sont titrés comtes de l'Empire, ainsi que Louis-Clair de Beaupoil de Saint-Aulaire, Philippe-Paul de Ségur, Alexandre-Louis-René et Alexandre-Léon-Luce de Galard de Brassac de Béarn, tous préfets, grands maîtres des cérémonies ou chambellans de Napoléon. Béatrix-Charles-Madelon de Fayolle de Mellet est titré baron ; Louis-Joseph Nompar de Caumont, duc de La Force, est fait chevalier de l'Empire. Le titre peut sembler modeste pour ce grand seigneur d'Ancien Régime, membre du collège électoral de Montauban et commandant

de la garde d'honneur de cette ville. Il faut rappeler qu'en émigration il était l'aide de camp de Louis XVIII dont sa sœur, la comtesse de Balbi, était alors la favorite. Napoléon, redoutant leurs intrigues, les maintient à distance et en 1806 exile la comtesse à plus de quarante lieues de Paris. Le duc de La Force reprend cependant du service dans l'armée impériale en 1809. Il reçoit la Légion d'honneur en 1812 après la bataillle de la Moskova. Mais il est, dès les Cent-Jours, auprès du duc d'Angoulême pour organiser la résistance dans le Midi.

Deux roturiers sont faits comtes de l'Empire. A titre civil, Jacques de Maleville, secrétaire de la commission de rédaction du Code civil, et président de la Cour de cassation de Paris ; il est titré comte en 1806, sénateur, pair de France en 1814 avec le titre de marquis et grand officier de la Légion d'honneur. A titre militaire, le général-comte, Jean Boudet, qui avait sauvé l'armée à Wagram en 1809. Originaire de Bordeaux, il s'était installé en Dordogne, au château de Saint-Martin-Lamonzie. Son fils est conseiller général de la Dordogne sous le second Empire. Parmi les barons, six sont nommés à titre militaire : Boyer, Dalesme, Vigent, Mesclop, Morand, sans oublier les plus fracassantes gloires du Périgord, les généraux Daumesnil et Fournier-Sarlovèze. A titre civil sont nommés des hommes proches de la noblesse avant la Révolution, tels Joseph de Verneil-Puyrazeau, Labrousse de Virazel, Malet de Sorges ou Ganivet des Graviers. Plus modestement, Geoffre Bondy de Lanxade, Lapeyre de la Pagerie, Mataly de Marans ou le philosophe Maine de Biran sont faits chevaliers de l'Empire. Il faudrait mener une étude approfondie du parcours de ces titrés impériaux afin de savoir s'ils se sont intégrés à l'ancienne noblesse par leurs alliances et leurs modes de vie et s'ils ont fondé des dynasties durables[46]. Le cas du général Daumesnil (1777-1832) est assez bien connu. Sa bravoure, son honnêteté et

son entêtement face aux exigences de Blücher en ont fait le symbole de la résistance populaire face à l’envahisseur. Son père, Jean-François D’Aumesnil — la particule a disparu à la Révolution — , capitaine de dragons, se fixe à Périgueux où il achète des lettres de bourgeoisie en 1759 et ouvre un commerce de mercerie et de « frivolités ». Il appartient à une famille de la noblesse de Basse-Normandie, maintenue à Caen en 1666. L’exercice du commerce de détail entraînait la dérogeance ou, au mieux, la dormition de la noblesse comme c’était l’usage en Bretagne. Qu’en fut-il juridiquement pour Jean-François Daumesnil ? En tout cas, nous ne le trouvons pas parmi les votants du second ordre en 1789, alors qu’il meurt à Périgueux en 1811. Il ne semble pas avoir pratiqué le petit commerce dérogeant puisqu’on le voit s’embarquer régulièrement pour des voyages d’affaires vers l’Angleterre et l’Amérique. Par ailleurs, il marie sa fille, Honorée-Marie, en 1766, donc avant l’anoblissement de son fils, avec le dernier marquis de Chastenet de Puységur, ce qui indique la persistance de ses liens avec la noblesse. Pour sa part, Yrieix-Pierre, général et baron Daumesnil, a épousé en 1812 Anne-Fortunée-Léonie, fille du baron de l’Empire Garat, premier directeur de la Banque de France. Leurs descendants s’allient aussi bien dans la noblesse d’Ancien Régime — Boucher des Parcs, de Noäs — que dans la noblesse impériale — Sebastiani — que dans la haute bourgeoisie. Le nom est désormais éteint.

Le cas de Fournier-Sarlovèze (1773-1827) est plus atypique, même s’il apparaît comme un exemple classique de ces ascensions fulgurantes de l’époque révolutionnaire et impériale dont le maréchal Lefebvre reste le paradigme. Fils d’un cabaretier de Sarlat, Pierre Fournier, « rebaptisé » Réséda sous la Terreur, s’est couvert de gloire à Marengo, Friedland et Lugo. Mais il a aussi insulté Bonaparte et comploté contre la vie du Premier consul. Sa vie est une succession d’actes héroïques les plus fous et de

graves incartades. Disgracié plusieurs fois, il commet l'irréparable en menaçant l'Empereur de son sabre à Leipzig. Louis XVIII lui en saura gré, alors que Fournier-Sarlovèze n'avait que faire de la monarchie et que son opposition à Napoléon tenait plus à sa personnalité totalement incontrôlable qu'à des convictions politiques raisonnées. S'il préfère — mais était-ce bien par modestie ? — au titre de comte de Lugo que lui proposait Louis XVIII, celui de comte Fournier-Sarlovèze, son intégration à la noblesse du Sarladais est plus que délicate. Les anecdotes abondent sur son retour à Sarlat sous la Restauration. Il y déploie la morgue et l'insolence de l'arriviste, exigeant, au regard de son grade de lieutenant général, la préséance sur toutes les autorités locales à commencer par le sous-préfet, M. de Cerval et le maire, M. de Ravilhon. Point de dynastie après lui, quelques bâtards et des neveux. L'un d'entre eux, Marie-Augustin Fournier, né à Montluçon en 1839, agent de change à Paris, est autorisé à s'appeler Fournier-Sarlovèze en 1875. Le titre de comte n'avait été conféré qu'à titre viager. Ce qui frappe à examiner les destins de Fournier-Sarlovèze ou de Daumesnil c'est leur déracinement. Ils ont quitté très jeunes le Périgord à la conquête de la gloire. Fournier-Sarlovèze est revenu à Sarlat y étaler insolemment sa réussite, mais il est alors en exil ; dès son retour en grâce il abandonne le château de Meyssès pour Paris. Quant à Daumesnil, il achète en 1812 le domaine de Nanthiat alors que son infirmité lui fait redouter une retraite anticipée. Dès l'année suivante, château, meubles, étangs, moulins et métairies sont revendus ; la forteresse de Vincennes est devenue, selon le mot du colonel Jacqueminot à la Chambre en 1832, « l'âme du royaume » et plus encore celle de Daumesnil qui y livrera ses plus célèbres batailles contre les canons et les millions de Blücher.

Jacques de Maleville (1741-1824), a épousé, en 1773, Pauline de Lafaye, riche bourgeoise du Bugue. Il est d'une

famille qui, depuis plusieurs générations, travaille à l'amélioration de son statut social en acquérant des terres nobles et en occupant des fonctions de juridiction seigneuriale ou royale dans la région de Domme[47]. Maleville poursuit l'effort de ses ancêtres, ce qui ne manque pas de le faire passer pour aristocrate ou du moins pour suspect en 1793, alors qu'il a été, en 1789, le rédacteur du cahier de doléances de Domme. Si Napoléon fut le réconciliateur de la Révolution et de l'Ancien Régime, la formule s'applique admirablement à Jacques de Maleville tant sur le plan politique que juridique et social. Mais l'intégration de ses descendants à l'ancienne noblesse est progressive. Ses enfants concluent des alliances non nobles dans le milieu administratif local. Deux de ses gendres sont sous-préfets à Sarlat. Son fils Pierre-Joseph (1778-1832), également sous-préfet de Sarlat, est ensuite député en 1815, puis marquis et pair de France en 1825 et conseiller général en 1830. Il a épousé en 1802 une demoiselle Liborel. Ses filles se marient dans la noblesse : Perrot de Chazelles ou de Maly. Mais ce n'est qu'avec son petit-fils, Jacques-Joseph-Ernest, que se parfait l'intégration à la noblesse ancienne avec des alliances sur deux générations avec les Beaupoil de Saint-Aulaire, les Bastard puis les Saint-Julien et les Lavergne de Cerval. Famille de juristes qui a donné au cours du XIXe siècle nombre de hauts magistrats mais aussi de députés et pairs de France, les Maleville conservent un ancrage provincial et châtelain très fort. L'actuel marquis, Jacques de Maleville, occupe le château de Caudon près de Domme construit vers 1814 par son illustre ancêtre.

Le général Mesclop a épousé Lise-Suzanne de Valleton de Garraube, fille de bourgeois de Bergerac anoblis au début du XVIIIe siècle. Il est lui-même le fils d'une Valleton de Boissière et le neveu du général Morand-Dupuch, lui aussi baron de l'Empire. On le voit, pour la plupart des titrés

impériaux, les réseaux familiaux et les stratégies d'ascension sont repérables avant la Révolution. L'Empire vient confirmer ce que cette dernière avait interrompu, c'est-à-dire l'entrée dans la noblesse. Godefroy Geoffre de Lanxade s'y intègre assez souplement ce qui peut surprendre au regard de sa carrière : il a été membre du tribunal révolutionnaire de Périgueux, ce qui ne l'a pas empêché d'apprécier les charmes de la ci-devant marquise de Fayolle. Le chevalier Lanxade n'a épousé qu'une Gontier de Montirat mais leur fille, Suzanne-Hélène, épouse en 1832 le marquis Armand de Hautefort dont le prestige et la fortune sont certes bien diminués mais qui descend d'une des plus brillantes familles périgordes de l'Ancien Régime.

Les anoblissements de la Restauration et de la monarchie de Juillet concernent des familles pour la plupart déjà en vue à la fin de l'Ancien Régime. Chilhaud de La Rigaudie, noble citoyen et consul de Périgueux, Bonnefond de Puycousin, Agard de Roumejoux, Pierre-Louis de Galaup ou de Veaux de Puybertie appartiennent à ce monde des robins qui se parent du titre d'écuyer avant la Révolution, acquièrent des seigneuries et dont l'accomplissement social passe par l'accession à la noblesse. La Restauration ne leur accorde que ce que la Révolution ne leur avait pas laissé le temps d'acquérir. Pour certains il n'est question d'ailleurs que de lettres de relief de dérogeance, ainsi pour les Galaup. Le cas le plus célèbre est celui de Guillaume Gontier de Biran (1745-1822), député du tiers état du Périgord en 1789, qui appartient à une puissante famille bourgeoise du Bergeracois. A la veille de la Révolution, les Gontier de Biran, maires de Bergerac et subdélégués de la généralité de Bordeaux de père en fils, s'ils se reconnaissent dans les aspirations libérales du tiers état, ont adopté depuis plusieurs générations le mode de vie et les valeurs de la noblesse. Cinq d'entre eux sont gardes du corps dans la compagnie écossaise et émigrent en

compagnie de leurs amis nobles. Guillaume s’installe en Hollande. Il refuse à son retour en 1802 les offres d’emploi du troisième consul Lebrun. Il est anobli en 1814 mais ne retire pas ses lettres de noblesse ne pouvant en acquitter les droits de chancellerie. Il meurt sans postérité en 1822.

L’anoblissement de François Meynard est un acte politique symbolique puisqu’il honore le seul des dix députés de la Dordogne à la Convention qui n’a pas voté la mort de Louis XVI mais la simple détention. Il appartenait avant la Révolution à une famille en voie d’agrégation à la noblesse, et il épouse pendant la Terreur une demoiselle Robinet de Plas qu’il avait sauvée de la guillotine. Ses filles s’allient dans une famille d’extraction, celle des Malet. Le cas de Pierre de Belleyme (1747-1819) s’inscrit dans la tradition classique d’anoblissement des grands talents. Ingénieur géographe du roi, il a été le maître d’œuvre de la carte de Guyenne, depuis les relevés sur le terrain jusqu’à la gravure des cartes. Par la précision du canevas géodésique, par le soin des levés, l’échelle employée (double de celle de Cassini) qui a permis de multiplier les détails de planimétrie, par la qualité de la gravure, *La Carte de la Guyenne* de Belleyme l’emporte en beauté sur celle du royaume et reste, malgré la parution tardive de certaines feuilles, une des œuvres cartographiques majeures de la fin du XVIIIe siècle[48]. Elle constitue encore un document privilégié pour l’étude de cette province à la fin de l’Ancien Régime, tant du point de vue géographique qu’historique. Les descendants de Pierre de Belleyme recueillent les fruits de l’ascension paternelle. Son fils, Jean-Louis (1787-1862), est président du tribunal de la Seine, préfet de Paris, vice-président de la Chambre des députés. Son petit-fils Adolphe, député de la Dordogne, marie sa fille au marquis de Trévise. La fille de ces derniers épouse en 1888 le prince de Gystria. Ainsi s’opère non pas tant la fusion des notables, dont la théorisation a suscité

tant de débats chez les historiens de la noblesse dans les années soixante[49], que l'intégration de nouvelles familles à une noblesse qui avait conservé, au-delà des adaptations nécessaires, une idéologie et des valeurs spécifiques.

Pierre Magne (1806-1879) est titré comte de l'Empire par Napoléon III[50]. Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, du Commerce ou des Finances, membre du Conseil privé de l'Empereur, il avait mérité par ses services cette élévation. Il semble qu'elle ait cependant troublé l'idée qu'il se faisait de la hiérarchie sociale. Lorsque se pose en 1865, au Conseil privé, la question des titres de noblesse abolis par un décret du 29 février 1848 et relevés le 24 janvier 1852, Pierre Magne, qui prône une hiérarchie de titres liée à la fonction, se défend de toute visée personnelle :

Parti du plus bas, arrivé au plus haut de l'échelle, par le travail, la conduite et l'inépuisable bienveillance de Votre Majesté, je n'éprouve absolument aucun besoin de distinctions nouvelles. Votre Majesté, qui depuis quinze ans me voit à l'œuvre, peut me rendre cette justice que personne, dans son Gouvernement, ne fuit plus que moi, le bruit, l'éclat, les intrigues, les réclames de toute espèce. Je me contente de servir de mon mieux, et, je le déclare, un mot de satisfaction de Votre Majesté est à mes yeux la plus haute des récompenses, celle qui m'a toujours fait le plus de joie. Je puis transmettre à mes enfants plusieurs lettres de votre Majesté, qui pour un plébéien comme moi, ainsi que pour eux, valent mieux que tous les parchemins de noblesse[51].

Pierre Magne n'a pas porté son titre contrairement à ses descendants. Son assimilation à la noblesse, quelle que soit la persistance de son attachement au milieu modeste de ses parents, s'est opérée « naturellement ». L'importance de ses fonctions l'a mis en relation amicales, avec Alfred de

Calvimont, le maréchal Bugeaud, les Maleville ou les Beaupoil de Saint-Aulaire. Son mode de vie, à la cour et à Paris où Napoléon III lui a offert un hôtel avenue Montaigne, et en Dordogne où il réside dans son château somptueusement restauré de Trélissac, lui confère une surface aristocratique indéniable. L'acquisition, en 1860, du célèbre château de Montaigne, parachève son ascension. A une image encore trop entachée d'une fortune récente et voyante, se substitue peu à peu, grâce à la très forte charge symbolique de la demeure du philosophe, une image épurée, « décrassée », dans laquelle se reconnaît plus volontiers un homme dont la « sagesse » en toutes circonstances semble avoir été l'une des règles de vie. Les alliances de son épouse avec les Roffignac, les de Plas ou les Girard de Langlade, celle de sa fille avec le comte Daru, fils du ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, celles de ses petites-filles avec les La Verteville, Valence, Felcourt, du Jeu ou Reverseaux confirment dans la durée une intégration réussie au monde de l'ancienne noblesse.

Il faut évoquer aussi un autre ministre et ami de Napoléon III, Charles-Jean-Marie-Félix de La Valette (1806-1881). Il est issu d'une famille anoblie en 1782 qui revendique une communauté d'origine avec le lignage des La Valette de Montbrun. Sous Louis-Philippe, Félix de La Valette mène une carrière diplomatique, ainsi qu'une carrière politique locale : en 1846 il est député de Bergerac. Sous le second Empire, il est ambassadeur à Constantinople jusqu'en 1863, ministre de l'Intérieur en 1865 puis des Affaires étrangères en 1868, et l'un de ceux qui conseillent à l'empereur d'éviter la guerre avec la Prusse en 1870. Il réside soit à Paris dans son hôtel de l'avenue Gabriel, soit en Dordogne dans le château de La Cavalerie qu'il a fait édifier à partir de 1846 et dans lequel il se retire en 1870. A l'instar de Pierre Magne, son enracinement provincial est profond ; mais si celui-là est encore très présent dans la mémoire des Périgordins, celui-

ci a été bien oublié. Il n’a pas créé de dynastie malgré ses deux mariages avec des étrangères. Après la mort de sa première femme, Marie Carow Birkett, le marquis de La Valette entretient une liaison avec la danseuse Fanny Esler et c’est à l’Opéra qu’il rencontre sa deuxième épouse, une riche Américaine, Adeline Fowle. Les brillantes relations de cour de la marquise, en particulier avec le duc de Morny, ne sont sans doute pas étrangères à la réussite de son mari. N’ayant pas d’enfant de cette union, Félix de La Valette adopte le fils du premier mariage d’Adeline, Samuel Welles, auquel il est autorisé par décret impérial à transmettre son marquisat. Le comte Welles de La Valette, naturalisé français en 1863, fait l’un des plus beaux mariages du siècle, conjuguant passion et fortune, en épousant Léonie Rouher, la fille aînée d’Eugène Rouher, le richissime confident et ministre de Napoléon III, surnommé le « vice-empereur ». Député de la Dordogne en 1863, Samuel se retire à La Cavalerie après la chute de l’Empire et devient sous la troisième République l’un des membres les plus actifs du parti bonapartiste aux côtés de son beau-père, Eugène Rouher. Léonie disparaît tragiquement en 1891, brûlée vive dans sa robe de mousseline, puis c’est le tour de leur fils, Napoléon, tué en 1892, au cœur de l’Afrique, un peu dans les mêmes conditions que le prince impérial, Napoléon-Louis, massacré par les Zoulous en 1879. Le marquis Welles de La Valette n’a plus que des filles et c’est l’un de ses gendres, le comte de Montlaur, qui gère les terres et le vignoble de La Cavalerie. Le marquis est alors l’un des plus fidèles soutiens du prince impérial, Victor, exilé en Belgique depuis 1886. C’est sans doute l’une des raisons de l’oubli dans lequel tombe la famille des La Valette, ignorée des familles légitimistes du département et condamnée par les républicains qui se taillent la part du lion dans les élections à partir des années 1890. Certes, en 1898, un bonapartiste, Napoléon Magne, petit-fils du ministre de Napoléon III, est élu, mais ce sont les

républicains qui obtiennent les sept autres sièges. La personnalité de Samuel Welles de la Valette, un peu superficielle et mondaine, et l'absence d'un héritier du nom ont fait le reste.

Le rythme de disparition des familles de l'Ancien Régime se maintient aux XIXe et XXe siècles. La baisse de la mortalité s'accompagne en effet d'une baisse de la natalité, plus modérée toutefois dans la noblesse traditionnelle que dans les autres milieux pour des raisons religieuses. Des accélérations brutales sont dues aux saignées des guerres de 1870 et de 1914, importantes dans une noblesse provinciale où la tradition militaire s'est conservée plus qu'ailleurs. Si l'on se réfère au décompte effectué par Régis Valette[52], sur environ 250 lignages présents en Périgord sous le règne de Louis XVI, 80 se seraient maintenus jusqu'à nos jours. Il s'agit de chiffres très minorés qui ne prennent en compte que les lignages « indigènes », c'est-à-dire qui apparaissent pour la première fois en Périgord au début du Moyen Age tels les Saint-Astier, et qui y demeurent, ou ceux qui, venant d'une autre province, s'y installent durablement tels les Conan, les Beaupoil de Saint-Aulaire ou les du Lau, ou ceux de familles bourgeoises anoblies par diverses voies mais dont la souche est périgorde tels les Saulnier, les Mèredieu, les Meyjounissas, etc. Les familles originaires d'autres provinces, « possession-nées » en Périgord mais qui y résident de façon épisodique telles que les La Rochefoucauld, les Noailles ou les Rohan-Chabot ne sont pas retenues. Mais pourquoi avoir omis, par exemple, et pour ne s'en tenir qu'à la lettre A, les d'Aloigny, les Achard de Joumard, les Aubin de Jaurias, les d'Aydie ou les d'Arnauld, familles qui sont incontestablement présentes en Périgord à la fin du XVIIIe siècle et qui ont voté en 1789 ? Il est vrai que dans l'énumération alphabétique, la

lettre V a été omise soit plus d'une douzaine de familles… Quoi qu'il en soit d'un ouvrage dont les lacunes résultent autant de l'ampleur nationale du projet que de l'adoption de critères de noblesse purement juridiques, la disparition des deux tiers des lignages de la fin du XVIIIe siècle, soit environ 30 % par siècle, est conforme à la moyenne nationale d'extinction naturelle des familles nobles.

L'annuaire de la Dordogne pour les années 1907-1908[53] fait apparaître plus de 470 patronymes, nobles ou d'apparence noble, représentant plus de 720 chefs de famille, parmi lesquels la noblesse d'Ancien Régime tient encore une place importante. Les Chaunac de Lanzac, Gérard du Barry, La Batut, La Chapelle, Larmandie, La Valette-Monbrun, La Verrie de Vivans, Losse, Lostanges, Monteil, Faubournet de Montferrand, Dupin de Saint-Cyr, Pindray, Roffignac, Royère, Saint-Exupéry, Saint-Martin sont encore représentés par trois membres ou plus[54]. Les d'Abzac sont encore plus de sept, les Carbonnières cinq, les Maillard sept, les Malet huit, les Maleville cinq, les du Cheyron du Pavillon six, les Tessières cinq ou les Beaupoil de Saint-Aulaire six. Au total plus de 130 patronymes de la noblesse périgorde de la fin du XVIIIe siècle.

Restent 340 patronymes dont certains n'apparaissent que de façon fugace. Le prince de Croÿ, propriétaire de plus de 150 hectares à Saint-Vincent-de-Paluel dans le Sarladais, tente à la fin du siècle d'y faire une carrière politique mais, malgré son élection à la mairie, il ne fut jamais vraiment accepté comme un homme du pays. D'autres n'y font que de brefs séjours tels le duc de Morny, propriétaire à Salignac du domaine des Lamothe-Fénelon, qu'il revend en 1912 au descendant d'une branche angoumoise de cette famille, ou le comte de Paris puis le duc de Montpensier qui ont hérité le château des Bories du dernier marquis de Saint-Astier, et qui le revendent en 1910 à Henry de Nervaux-Loÿs. Pour d'autres la réussite n'est pas au

rendez-vous : M. de Mahy, ancien magistrat de l'Ile Bourbon, propriétaire à Coulounieix et Escoire, engloutit sa fortune dans des expériences agricoles imprudentes et des investissements inconsidérés. Les orages du Périgord, « aussi violents que ceux des tropiques », ravagent les champs de betteraves de cet ancien planteur de canne à sucre. La distillerie, mal construite, s'écroule. C'est la ruine et le départ vers des cieux plus cléments. Le séjour en Dordogne du comte Loboff de Koucheleff-Bedbiroko est aussi brillant que fulgurant, entre 1855 et 1865. Il construit sur les ruines du vieux repaire des Leymarie de La Roche, un château Renaissance mâtiné de style classique, qui domine la vallée de l'Isle et regroupe plus de 250 hectares de terres. La prodigalité du nouveau propriétaire, son originalité — le crâne rasé, il était toujours accompagné d'un immense domestique du plus beau noir — , sa magnificence — les salles de bains du château sont alimentées en eau par une machine à vapeur — suscitent la curiosité d'une noblesse provinciale en mal de distractions. Le comte, qui fait largement état de sa parenté avec les Romanov, est reçu dans tous les salons de l'aristocratie locale et, en particulier, dans celui de son voisin le marquis de Sanzillon de Mensignac. Koucheleff disparaît en 1865 après avoir liquidé tous ses biens périgordins. Quant au marquis, il s'est essoufflé à suivre le train de ses dispendieux et exotiques voisins : ses domaines sont vendus en 1881 à un agent d'affaires parisien, M. Hullmann. Le dernier marquis de Mensignac, Louis-Adhémar, épouse en 1883 Marie de Lémanska, d'origine polonaise, veuve du général-comte Roguet, sénateur et aide de camp de Napoléon III. Grâce à la fortune de plus de six millions de francs de son épouse, il rachète ses domaines patrimoniaux qui, à défaut d'héritiers, retombent dans des mains étrangères, celles du baron Georges de Lenkh. Propriétaire de plusieurs châteaux et d'une importante fortune en Autriche, le baron de Lenkh semble s'être exilé

à la suite d'un duel avec un membre de la famille Habsbourg. Son intégration à la société locale est difficile, surtout à partir de la guerre de 1914. Soupçonnés d'espionnage, les Lenkh s'exilent en Suisse et ne reviennent qu'en 1920. Leur fortune n'est plus qu'un souvenir et seul le portrait du noble Jean-Baptiste Lencken, conseiller du marquis de Brandebourg au XVIIe siècle, rappelle l'ancienne magnificence d'une famille qui s'éteint dans un complet anonymat au fond d'un château délabré d'un petit village périgordin[55]. On le voit, il y a peu à attendre d'une « immigration étrangère » pour renouveler la noblesse périgorde qui se montre d'ailleurs assez méfiante envers les nouveaux venus. Mme Pichot de Champfleury, née Thomasson de Saint-Pierre, évoque encore sa grand-mère, née La Roche Posay, que l'on appelait « l'étrangère » dans une famille qui, à la fin du XIXe siècle, n'avait jamais compté que des Périgordins.

L'histoire de la famille de Chevigné[56], présente en Périgord pendant quelque cent vingt ans, rend compte de façon exemplaire des difficultés de la noblesse à se maintenir sur ses terres malgré des tentatives agricoles et industrielles souvent innovantes, comme de sa capacité à échapper à la ruine en adoptant des mesures gestionnaires plus rigoureuses que sous l'Ancien Régime et en maintenant des stratégies matrimoniales fructueuses sur le plan foncier et immobilier. En 1792, le marquis Arthur-Louis de Chevigné (1748-1820), originaire de Savenay en haute Bretagne, et « réfugié de la Vendée », achète le château de Berbiguières en Sarladais à Jean-Joseph Souc de la Garelie. Il a épousé en 1775 Elisabeth Leprest de Neubourg, fille du receveur général des finances de la généralité de Caen ; la famille royale a signé au contrat de mariage. Sept enfants sont issus de cette union. Pour financer l'achat de Berbiguières, le marquis de Chevigné a

aliéné la majeure partie de ses biens bretons et s'est lourdement endetté. La marquise s'inquiète de la médiocrité de leurs revenus et de l'insouciance de son mari, plus versé dans le magnétisme et la médecine que dans ses comptes d'exploitation :

Pouvons-nous vivre avec moins de 2000 livres par an sans augmenter nos dettes ? Je veux me réserver dans ma vieillesse de quoi avoir du pain et laisser à mes enfants (...) Il faut laisser ta médecine qui ne mène à rien et être toi-même ton homme d'affaires (...) faire comme M. de Lacoste, le premier levé de ta maison, voir à tes ouvriers, te coucher de bonheur pour pouvoir soutenir ce genre de vie, donner à tes filles les clefs de ton grenier, qu'elles administreront sans peine d'après tes ordres. Le tonnelier avec une de nous trois pourra soigner ton vin. Il ne faut ici qu'un bouvier, dont je suis contente (...) un gros valet de peine pour l'été (...) Je ne prendrai pas de servante. Fanchonette et la petite Catichon feront comme elles pourront (...) Aux grands maux les grands remèdes mais toujours il faut se tirer du pas où l'on est.

Ces quelques lignes sont révélatrices de l'intégration par nombre de familles de valeurs dites jusqu'alors « bourgeoises » : gestion directe des affaires, travail quotidien, contrôle du temps, exemplarité du maître, mais aussi délégation de l'autorité. Nombre d'études ont montré que c'était déjà le cas sous l'Ancien Régime. Ce souci de rigueur n'implique pas un déclassement ou une dérogeance ; ce serait le cas si la marquise n'avait pas adopté les moyens nécessaires au relèvement de sa fortune en n'estimant pas de son rang certaines tâches ingrates. La noblesse consiste précisément à se maintenir en luttant pied à pied pour conserver des revenus qui lui permettent d'assurer l'avenir du nom. L'essentiel n'est pas l'argent mais ce qu'il permet de transmettre matériellement et plus

encore symboliquement. La Révolution et les terribles leçons qu'elle a données à la noblesse lui sont toujours présentes à l'esprit et l'adage sur les émigrés qui n'ont « rien appris ni rien oublié » ne vaut que pour une minorité. Nombre de correspondances trahissent l'angoisse d'un retour de ces épreuves et la nécessité de prévoir l'avenir. La comtesse de Balbi, née Caumont La Force, exprime encore en 1835, alors qu'elle a près de quatre-vingts ans, sa détermination :

Je veux avoir toujours dans mon secrétaire quelques billets de mille francs en cas d'une troisième révolution, étant fort décidée à prendre la porte au plus vite pour éviter qu'on me coupe le cou[57] !

Mais pour en revenir à la marquise de Chevigné, si sa parentèle bretonne l'admire « comme la femme forte de l'Evangile », et la soutient dans sa lutte quotidienne, elle ne cesse de l'engager à revenir en Bretagne. Cet exemple démontre combien l'intégration d'une famille « étrangère », pourtant de noblesse authentique, se fait difficilement dans une autre province et particulièrement en Périgord où la sociabilité urbaine est réduite. Eloignée de ses assises patrimoniales et de ses réseaux de solidarité familiaux et sociaux, la marquise de Chevigné se trouve très isolée :

Que deviendront vos enfants, après vous et mon frère, dans un pays où vous n'avez ni parent, ni ami ? Ici, tout le pays aiderait les vôtres dans un moment critique. On me mande du Quercy que les terres ont le double de valeur qu'ici. Mon frère ferait une bonne affaire en se défaisant de Berbiguières et en achetant dans ce pays où l'on place au denier vingt.

Après la mort du marquis, son fils Arthur restaure Berbiguières mais réside plus volontiers à Paris ou au château de Flesselles dans la Somme qu'il tient de son épouse, Juliette de Saisseval. Leur fils, Xavier, est plus souvent en Périgord, d'autant qu'il a épousé en 1882 Thérèse-Marie de La Borie de Campagne et qu'il s'est lancé, après avoir hypothéqué tous ses biens de Berbiguières, dans une entreprise d'exploitation d'un filon de calcaire à ciment. En 1919, il vend le château de Berbiguières au comte Robert de Roton mais conserve le beau château de Campagne, appartenant à sa femme qui continue de le restaurer dans les années vingt. Tous deux meurent à Flesselles sans postérité.

On conviendra qu'il est difficile de considérer la famille de Chevigné comme indigente mais la notion de pauvreté est toute relative lorsqu'il s'agit de la noblesse. Dans la majorité des cas, les périodes de dépressions et de redressements alternent d'une génération sur l'autre, ces derniers étant souvent menés par des femmes qui ont soigneusement mis à l'abri leur apport dotal, ainsi chez les Galard de Béarn. Nombre de lignages ont des difficultés financières, aucun ne sombre dans la misère, sauf à citer quelques individus comme Jean-Alexis-Gustave de Maillard retrouvé mort en 1941 dans l'étable à cochons de son château ruiné de Lacombe ou le comte de Saint-Ours, mendiant professionnel au début du siècle. Le romancier Guy Georgy en a laissé un portrait significatif du rejet qu'entraînait, plus encore aux yeux du peuple qu'à ceux des nobles, ce type extrême de déclassement :

[C'était] un curieux personnage, quasi muet, de haute taille avec une grande barbe blanche hirsute, des cheveux en mèches grisâtres qui s'échappaient d'un vieux chapeau de toile informe. Sous ses sourcils broussailleux on devinait deux yeux clairs à l'air égaré. Il était toujours habillé d'une antique redingote usée et lustrée de crasse, ouverte sur un

vestige de gilet de laine ; son pantalon était sans forme ni couleur. Il portait également des guêtres sur ses chaussures éculées et s'aidait d'un bâton noueux. On l'appelait M. de Saint-Ours et c'était en fait son vrai nom. Il descendait de François de Saint-Ours, seigneur de la Bourlie (...) Des querelles de famille, des créanciers avides et je ne sais quelles autres calamités l'avaient complètement ruiné. Ses biens avaient été saisis et il avait pris son bâton et ses besaces pour aller mendier sur les routes. A celui-là ma grand-mère ne donnait rien, peut-être parce qu'il n'était pas de son monde, le curé feignait de l'ignorer, et je crois que les châteaux rejetaient ce failli, ce traître scandaleux[58].

Guillaume de Gontaut-Biron, propriétaire du superbe château de Biron, était très connu dans le milieu des antiquaires parisiens ; le « marché Biron » est toujours un haut lieu de la chine et de la brocante. Le marquis a-t-il pour autant dilapidé son patrimoine comme la rumeur persiste à l'affirmer ? Il a certes vendu de très belles sculptures au Metropolitan Museum of Art de New York, mais il exerçait honorablement à Genève et à Paris sa profession d'antiquaire et ce n'est pas dans l'indigence qu'il meurt en 1939, dernier de la branche des seigneurs de Saint-Blancard, marquis de Biron. Blaise Cendrars en laisse toutefois un portrait cruel :

(...) quelques orgueilleux hobereaux de province, relégués dans leur manoir et qui ne jouent plus aucun rôle, ne tiennent aucun rang, boudent, ainsi le plus grand d'entre eux qui ait de la branche, le dernier des Biron, dont un ancêtre fut décapité par le roi de France, un autre par le roi d'Angleterre, en veut à mort à la République, qui n'habite plus son château féodal en plein Périgord noir, dans un site incomparable, à la crête des eaux, entre la Garonne et la Dordogne, un des plus beaux et grandioses

châteaux de France, mais une petite pension bourgeoise, avenue des Sycomores à Genève, Suisse. Quelle fin pour une lignée qui remonte à Eudes d'Aquitaine… Le dernier rejeton (des Biron) ressemble physiquement à ce fantoche, créature de Jules Romains, Monsieur le Trouhadec, comme une noix creuse ressemble à une noix pleine, et c'est Le Trouhadec qui fait pencher la balance[59].

Cette description est sur le fond très proche de celle de Guy Georgy : la noblesse se doit d'échapper au déclassement, quelles que soient les ruptures tragiques de son histoire, et de présenter encore et toujours les signes de sa magnificence pour mieux rassurer les autres groupes sociaux et continuer d'incarner à leurs yeux la permanence et l'excellence. C'est pour les autres que la noblesse doit se maintenir !

Jusqu'à la crise du phylloxéra et l'effondrement des prix agricoles de la fin du siècle, la propriété noble, qui ne représentait qu'environ 10 % de la propriété foncière en Dordogne, mais qui comptait la majorité des grandes exploitations, réussit à se maintenir[60]. Nombre de familles nobles originaires d'autres provinces achètent des domaines agricoles délaissés par leurs anciens propriétaires, dépourvus d'héritiers, ou désargentés du fait de la baisse de la rente foncière plus que des confiscations révolutionnaires. La famille du Lau a ainsi aliéné une part importante de son patrimoine : en 1822, elle cède au comte Le Roy de Barde, originaire de Picardie et receveur général de la Dordogne, plus de 1 000 hectares sur les communes de Sorges, Ligueux, Cornille et Antonne, qui provenaient de l'héritage des Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary. En 1869, c'est le domaine de La Cote, de plus de 500 hectares, berceau de la famille du Lau en Périgord, qui est vendu, « presque en ruine et en friche », à un riche négociant de Paris, Charles-Edouard Dethan. Quelques

grands bourgeois bénéficient de la fragilisation d’une noblesse rurale endettée et qui cherche en milieu urbain des occasions de reconversion. Honoré Secrestat, richissime négociant bordelais, acquiert en 1880 le domaine des Foucauld de Lardimalie. Mais ce sont aussi des familles nobles qui s’installent en Dordogne à la suite de mariages, d’héritages ou d’acquisitions. Ainsi les Damas qui s’allient avec les Hautefort, les Livron avec les Galard de Brassac de Béarn, les Bastard avec les Maleville, les Laparre de Saint-Sernin avec les Verneilh-Puyrazeau, les Cossé-Brissac avec les Ducluzel et les Gontaut, les Cacqueray de Valmenier avec les Chaunac de Lanzac, les Beauchesne de l’Isle avec les Tessières, les Chadois avec les Ségur, les Gourcy avec les Fayolle de Mellet, les Lascoups avec les Touchebœuf-Beaumont, les de Nattes avec les du Lau, les Rochechouart avec les La Garde de Saint-Angel, les Lastic avec les Wlgrin de Taillefer, etc.

Cependant le régime démographique reste très proche de celui du XVIIIe siècle. Le cas de la famille du maréchal Bugeaud illustre la persistance au XIXe siècle, malgré une forte natalité, d’une très grande fragilité démographique. Le grand-père du maréchal, Simon, a eu vingt-six enfants, après, il est vrai, que sa femme eut fait un pèlerinage à Rocamadour. Son père, Ambroise, dit le marquis de la Piconnerie, en a eu quatorze. Thomas-Robert en eut dix et sa correspondance témoigne des heures passées par son épouse au chevet de leurs enfants et de leurs disparitions successives :

J’ai conservé ma bonne femme, un petit garçon et deux filles ; j’ai perdu sept garçons.

Le maréchal Bugeaud s’éteint en 1849 à Paris lors de l’épidémie de choléra. Son compatriote, le général Daumesnil, avait succombé à l’épidémie de 1832, de même que Pierre-Joseph de Maleville, le fils du jurisconsulte. Les

Damas de Hautefort malgré leurs dix enfants s'éteignent à la génération suivante. Les Decaen de Chatouville se sont installés dans la région de Thenon vers 1870. Marguerite de Chatouville, née de Montbrun, perd son premier enfant âgé de deux heures en 1873, le second en 1877 est mort-né, le troisième vit quatre jours, le quatrième deux jours, et la naissance du cinquième, mort-né, provoque également le décès de la mère en 1887, et l'on pourrait multiplier ces sinistres exemples. Il faut attendre le dernier quart du XIXe siècle et les premières applications des découvertes bactériologiques de Pasteur pour voir reculer nettement la mortalité.

6. L'être et le paraître

La disparition de la noblesse, décimée par les guerres, la baisse de la natalité et la suppression de ses modes juridiques de renouvellement, semble inéluctable. On s'étonne alors, lorsque l'on consulte les annuaires ou bottins mondains édités aux XIXe et XXe siècles, du nombre important de patronymes « emparticulés », c'est-à-dire nobles ou d'apparence noble, qu'ils contiennent. En Dordogne, plus de 420 en 1907, plus de 370 en 1996. Les historiens ont pris à cet égard des positions très différentes entre un juridisme très strict, proche des positions actuelles de l'A.N.F. ou, au contraire, une large tolérance considérant comme noble tout porteur de titre ou de particule. Nous évoquons avec regrets ici Ralph Gibson, prématurément disparu en 1995. Universitaire britannique d'origine australienne, très attaché au Périgord, il lui a consacré de nombreux travaux dont une thèse de troisème cycle sur *Les Notables et l'Eglise en Dordogne au XIXe siècle.* C'était en 1979, alors que le débat sur la « fusion des notables » dans la société postrévolutionnaire battait son plein dans le champ clos des historiens de la noblesse. L'ancienne noblesse aurait agrégé en son sein la bourgeoisie promue par la Révolution et le conflit noblesse-bourgeoisie, postulat fondamental de l'historiographie révolutionnaire traditionnelle, serait désormais évacué, les alliances entre les deux groupes ayant succédé aux rivalités. Mais s'agissait-il d'un embourgeoisement de la noblesse ou d'une aristocratisation de la bourgeoisie ? Admettant que la noblesse a toujours connu des phases de déstructuration et de restructuration et qu'elle est dans un processus permanent de devenir, R. Gibson rejette une conception trop large qui définirait le noble par la seule

prétention à l'être, et mettrait ainsi sur le même plan noblesse chevaleresque et usurpateurs. Toutefois, il dénie la qualité de noble aux titrés impériaux et aux anoblis de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Seuls les descendants des familles qui ont voté dans l'ordre de la noblesse aux états généraux de 1789 sont reconnus comme tels[61] ainsi que quelques familles « qui semblent avoir fait si clairement partie de l'aristocratie qu'il est impossible de les en exclure ». Quelques éclaircissements sont nécessaires. A propos du renouvellement de la noblesse, on ne peut considérer la Révolution comme une rupture totale. Certes, elle n'a plus de statut juridique à partir de 1790 et la Charte de 1814 ne rétablit pas ses privilèges. Elle se trouve cependant restaurée sur le plan juridique et social et renouvelée dans sa définition, même si le mérite personnel l'emporte désormais sur le principe de naissance. Nous l'avons vu précédemment, la majorité des familles anoblies en Périgord au XIXe siècle étaient déjà en pleine ascension à la veille de la Révolution. Par ailleurs, la faculté du monarque de fabriquer des nobles est un fait juridique que l'on ne peut contester. La Restauration a dispensé des lettres d'anoblissement qui concédaient à ses titulaires la qualité noble, fondée sur le caractère héréditaire et transmissible, et non de simples titres personnels et viagers comme ce sera plus fréquent dans les régimes suivants. On ne peut en outre décréter que le phénomène d'opinion reconnaissant l'intégration d'une famille à la noblesse en dehors de toute preuve juridique est recevable pour l'Ancien Régime mais pas pour le XIXe siècle. Les listes de comparutions aux états généraux ne sont pas une référence juridique incontestable ; elles intégraient des nobles aux origines incertaines mais que leurs contemporains considéraient comme leurs pairs. Il faut ajouter que si l'étude des survivances du pouvoir économique, social et politique de la noblesse d'Ancien

Régime en Périgord, proposée par Gibson, est pertinente concernant les familles qui ont conservé leurs traditions d'endogamie et qui sont restées sur leurs terres, en revanche, elle laisse de côté toutes les familles nobles qui s'allient avec des nobles d'apparence, des titrés impériaux, des anoblis de la Restauration ou de la monarchie de Juillet, anoblis qui apportent souvent l'illustration qui manquait parfois à ces lignages plus anciens. Les prises de position de R. Gibson s'inscrivent dans le contexte historiographique des années 70-80. Il convenait de les rappeler en hommage à leur auteur et parce qu'elles sont très éclairantes sur le problème que pose alors la définition de la noblesse en l'absence d'une méthodologie spécifique à l'étude du groupe. Elles montrent également l'impasse à laquelle conduit un juridisme trop absolu. De nombreux travaux, en particulier ceux de Claude Brelot[62], ont, depuis, conforté la thèse d'une adaptation et d'une reconversion totale de la noblesse d'une société d'ordres à une société de classes, tout en conservant une identité qui survit à son « non-être juridique et social » et qui se nourrit de valeurs et de représentations qui lui sont propres.

Bien plus, affrontée à la modernité et aux valeurs bourgeoises, elle résiste en souplesse et loin d'être archaïsme, elle manifeste une grande vitalité. Entrée dans l'histoire universitaire par la petite porte des élites, la noblesse réapparaît ainsi au balcon de l'identité culturelle[63].

La particule ou la possession d'un château ne font illusion qu'à ceux qui sont étrangers au groupe et qui en ignorent les modes de renouvellement. Ne s'agrège pas qui veut, par le simple processus de l'anoblissement orthographique ou de l'usurpation d'un titre.

La prétention, lorsqu'elle se double d'une obstination durable, produit parfois des effets surprenants, ainsi dans

la rocambolesque histoire de la transmission du titre de prince d’Araucanie et de Patagonie. L’énoncé de cette titulature évoque une bouffonnerie d’artistes inspirée d’Alfred Jarry. Il s’agit à l’origine d’une aventure authentique qui a suscité nombre de biographies, thèses, brochures et articles divers. Antoine de Tounens est né à Chourgnac d’Ans près de Hautefort en 1825, dans une famille de la paysannerie qui ne s’approche à aucun moment de la noblesse sous l’Ancien Régime, que ce soit par les alliances, l’achat de fiefs nobles, le mode de vie ou les qualifications. La qualité de gentilhomme que lui décerne Léo Magne[64] ne fait référence qu’aux qualités humaines et morales du personnage. La particule ne doit pas faire illusion ; nombre de familles paysannes ou bourgeoises la portaient ; peut-être peut-on simplement repérer dans cette famille une certaine dignité ou une affectation particulière, dans la mesure ou plusieurs de ses membres sont affublés du *chaffre* — du sobriquet — de « prince ». Pour autant, le grand-père d’Antoine fabriquait des versoirs de charrues, autrement dit des « oreilles », et c’est sans doute l’origine du surnom d’Orélie… Nous ne pouvons ici que résumer son aventure et renvoyer pour plus de détails à l’abondante bibliographie la concernant, et en particulier le roman que lui a consacré Jean Raspail[65].

A trente-trois ans, Orélie-Antoine de Tounens, avoué de son état, et peu satisfait d’un quotidien médiocrement poétique, largue les amarres pour l’hémisphère austral. En 1858, il s’embarque pour le Chili. Deux ans plus tard, il est proclamé roi par une tribu indienne d’Araucanie, au sud du Chili. Ce pays, inquiet de ses manœuvres, l’emprisonne puis le renvoie en France. Tounens revient en Araucanie en 1869, mais ses finances s’épuisent et c’est l’échec en 1871. De retour à Paris il y mène une vie de bohème entrecoupée de tentatives avortées vers la Patagonie argentine. Il se

retire enfin en Périgord où il meurt en 1878. Son grand rêve généreux et sincère de créer une nouvelle France dans la tradition de l'idéal des Lumières, prônant la mise en place progressive, par la douceur, du modèle occidental de civilisation, a rencontré peu d'échos dans une France qui se remet plus difficilement de la perte de l'Alsace-Lorraine que de celle d'un territoire de la Terre de Feu dont la conquête lui paraît bien chimérique. *L'Avenir de la Dordogne* du 21 septembre 1878 salue ainsi sa disparition :

Le trône d'Araucanie se trouve vacant et la dynastie des Tounens est morte. Il ne reste de cette existence agitée que le pieux souvenir et les sympathies de la foule qui l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure.

Nous ferons grâce au lecteur des péripéties de la succession d'Antoine de Tounens pour céder la parole à l'académicien Maurice Druon, qui décrit ce qui n'a été semble-t-il qu'une plaisanterie de carabins prolongés :

(…) trois personnages et trois seulement ont porté le titre de roi d'Araucanie : Antoine de Tounens, ce rêveur héroïque et infortuné de l'idée royale auquel vous avez consacré le beau livre que l'Académie a eu plaisir à couronner[66] ; Achille Laviarde, qui paraît avoir été un vaniteux sédentaire, quelque peu chevalier d'industrie, et enfin le docteur Antoine Cros, frère du poète et inventeur, lui-même écrivain et homme d'esprit, qui avait souvent soigné et accueilli Tounens au retour de ses expéditions malheureuses et, avec ses amis du Chat Noir, avait constitué autour de lui une cour de fantaisie. Ici s'arrête la « dynastie » araucane.

Or, Antoine Cros était l'un de mes arrière-grands-pères. Et je puis bien vous dire que depuis sa mort au tout début du siècle, personne parmi sa descendance ou ses collatéraux n'a songé à se prévaloir de cette couronne

fantôme, autrement que comme d'un plaisant souvenir dans une famille dont ce n'était pas la moindre bizarrerie.

A l'amusement succède bientôt l'agacement. Un certain Philippe * ne s'avise-t-il pas vers 1960 de se revêtir du titre de prince d'Araucanie qu'il affirme détenir d'un petit-fils d'Antoine Cros, qui l'aurait désigné comme héritier ? Au début des années 90, l'affaire n'en finit pas d'agiter le microcosme périgordin et la presse nationale elle-même se fait l'écho des prétentions souveraines de Philippe *. Mais laissons encore la parole à M. Druon :

Nous[67] fimes entendre à * qu'il avait à cesser de se targuer de sa couronne et de mêler nos aïeux à ses prétentions royales (...) Quelle ne fut pas ma surprise, l'année suivante, après mon entrée à l'Académie française, de recevoir une lettre de lui, où m'adressant ses félicitations, il m'offrait de me faire grand-croix de l'ordre de l'Etoile du Sud fondé par Orélie-Antoine Ier. (...) J'ai appris depuis que * continuait de se promener dans le monde comme une altesse, qu'il avait écrit des ouvrages sur la question araucane, qu'il avait trouvé des « historiens » araucans et patagons pour le reconnaître, mené des procès contre ceux qui mettaient en doute sa « légitimité » et qu'il distribuait ses « ordres » à de hauts personnages. A partir du moment où le général Eisenhower, sans faire trop attention, avait accepté, il pouvait en piéger d'autres. (...) Mais d'imposture en imposture, le gaillard sous des airs dignes et stoïques d'altesse découronnée, n'est-il pas arrivé récemment, piégeant Frédéric Mitterrand, à prendre place à la télévision dans une émission qui donne la parole à de vrais prétendants à de vrais royaumes ? Il semble qu'il ait même en une occasion, réussi à abuser la justice, et la belle demeure des Tounens qu'il montre à Tourtoirac ne fut jamais celle de votre héros[68] (...)

Nous ne prendrons pas position sur une affaire qui a suscité tant de controverses, d'interrogations, de mises au point et de procès… Plus étonnante est l'adhésion de quelques notables locaux à une aventure sociale qui surprend par ses formes archaïques, sous couvert de défendre l'identité culturelle des Indiens araucans menacés par le Chili. Ne voit-on pas sur les murs de salons de l'aristocratie locale les emblèmes de la royauté patagonne ? ses ordres de chevalerie n'ont-ils pas reçu une bénédiction religieuse ? une société savante ne se fait-elle pas l'écho de l'avancement de la cause araucane ? un musée n'a-t-il pas été édifié à la gloire de l'épopée orélienne qui présente la couronne d'acier brunie ornée de cailloux d'Araucanie et de Jérusalem, fabriquée pour l'occasion ? et ne vous présente-t-on pas cérémonieusement dans quelque réunion tel membre de la cour ou du conseil du prince actuel ? Il y a là matière à s'interroger, pour l'historien de la société et le sociologue, sur la persistance de la fascination en Périgord du rêve de l'anoblissement par l'aventure.

D'autres pourraient, avec plus de fondement, se prévaloir, sinon d'origines, tout au moins d'alliances très flatteuses, en l'occurrence avec la famille souveraine du Danemark[69]. En 1948, André de Laborde de Montpezat épouse à Cahors, Renée Doursenot, née en 1908 à Périgueux, de Maurice, employé des chemins de fer, et de Marguerite Gay, repasseuse. De ce mariage naissent huit enfants dont l'aîné, Henri, sera prince consort de Danemark :

Né à Talence en 1934, licencié ès lettres et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales, attaché d'ambassade, il est créé s.a.r. prince Henrik de Danemark par décision de s.m. Frédérik IX roi de Danemark, colonel de l'armée de l'air danoise, chancelier des ordres royaux après avoir épousé à Copenhague en 1967 la princesse Margrethe de Danemark depuis s.m. Margrethe II de

Danemark née en 1940 de Frédérik IX et de la princesse Ingrid de Suède.

Les généalogistes se plaisent à évoquer le resserrement de l'implexe ancestral[70] dans les grandes dynasties, illustré par la reine Victoria, grand-mère de tous les souverains européens à la fin du XIXe siècle. On conviendra que le renouvellement génétique de l'antique dynastie danoise par le mariage Doursenot est étonnant. Le prince héritier de Danemark, Frédérik, compte parmi ses ancêtres maternels en ligne directe depuis le xve siècle, les ducs de Wurtemberg, les princes d'Anhalt, les ducs de Mecklembourg, de Saxe-Wei-mar et de Saxe-Gotha, les grands-ducs de Bade, les souverains de Prusse et de Suède. Du côté paternel, ce sont les Laborde de Montpezat, originaires du Béarn, anoblis par lettres en 1655, et les Doursenot que l'on trouve en Dordogne au début du XIXe siècle. Jean-Alfred, chaisier-tapissier, épouse en 1882 à Périgueux, Marie-Louise Barrière, fille d'un aubergiste marchand de moutons. Les Doursenot, Barrière, Laronze, Gay, Chôtard, Auzou, Laroche, Ponceau, Namy, Lastouillas, Bouyssou, etc., représentent toute la diversité des petits métiers de la première moitié du siècle. Leurs descendants s'élèvent vers la petite ou moyenne bourgeoisie par les chemins de fer, l'armée et l'éducation nationale. Quoi qu'il en soit tous cousinent avec la famille de Danemark ! Il serait intéressant, ce dont malheureusement nous n'avons pas eu l'occasion, de recueillir leur témoignage sur cette prestigieuse et peut-être inconfortable parenté…

Mais laissons là ces fantasmes ou ces proximités souveraines pour évoquer le monde mêlé et nébuleux de la fausse noblesse et de la noblesse d'apparence qui a suscité tant de polémiques autour d'ouvrages dont le but affiché est de déjouer les vanités humaines. Pierre-Marie Dioudonnat s'étonne que « paradoxalement dans notre

régime républicain et démocratique la noblesse est une fiction alors que l'apparence noble est une réalité »[71]. Il dresse une liste de tous les patronymes qui font illusion mais n'ont aucun principe de noblesse reconnu. Plus large que Ralph Gibson dans la mesure où il admet tout acte d'anoblissement émanant d'un souverain d'Ancien Régime ou du XIXe siècle, il réfute en revanche la preuve que paraît constituer le vote noble en 1789, car il ne s'agit pas d'un acte délivré au nom du roi mais d'un mode de reconnaissance interne au second ordre. La conception juridique de la noblesse est ici pleinement affirmée. Le terme de « fausse » noblesse implique une volonté d'usurpation de titre ou de nom dont les exemples manifestes sont assez rares. Les Villemonte de la Clergerie sont inconnus des nobiliaires et les marquis d'Abbadie d'Arrast dans la Soule, ceux de Lageard à Libourne ou les barons de Carves en Périgord ne peuvent fournir la preuve de la concession de ces titres de dignité ; ils ne peuvent surtout pas en démontrer l'ancienneté de l'usage dans leur famille. En effet, si le titre de marquis, porté aujourd'hui par certains nobles du Périgord et reconnu par la législation sur le nom, ne correspond pas toujours à l'érection royale d'une terre en marquisat — ce n'est souvent qu'un titre de courtoisie conféré par les usages de cour — , il est considéré comme authentique tant par l'illustration du premier ancêtre qui l'a porté que par sa transmission d'aîné en aîné pendant plusieurs siècles. En plus du critère juridique et parfois en son absence, la notion de durée et de mémoire est donc essentielle dans la constitution de l'identité nobiliaire.

Le débat à propos de la « noblesse inachevée » est significatif à cet égard. Les familles ayant acheté avant la Révolution des charges anoblissantes exigeant vingt ans de services ou le décès en charge du titulaire pour que la noblesse puisse être transmise à la deuxième génération,

familles que la Révolution a surprises avant les délais prescrits, sont-elles nobles aujourd'hui ? Une *Association pour la Défense des dernières Familles anoblies par charges* s'est fondée à Limoges. Nous ne nous prononcerons pas sur la polémique qui oppose les professionnels du droit nobiliaire de l'A.N.F. à ceux de l'A.D.F. (sic !) tels que A. Texier[72], ou G. Guérin du Masgenet dont un ancêtre avait acheté une charge de secrétaire du roi en 1786. La technicité et parfois l'ambiguïté des arguments avancés de part et d'autre révèlent combien un juridisme excessif est sans issue et combien les implications personnelles des uns et des autres faussent le débat. Les cas des Noël du Peyrat, des Dubut de Saint-Paul, des Durand de Puybereau ou des Laparre de Saint-Sernin illustrent en Périgord la complexité du statut de la noblesse inachevée. François-Léonard Dubut, fils de notaire et avocat au parlement de Bordeaux, achète en 1776 les fiefs nobles du Chalard, Saint-Paul-La-Roche et La Vallade. En 1784, il complète son apparence noble par une charge de conseiller secrétaire du roi auprès de la cour de Montauban. La noblesse est supprimée en 1790. Il n'a donc pas eu le temps d'acquérir la noblesse héréditaire et transmissible. Il a épousé en 1780 Jeanne de Malet, issue d'une famille d'extraction du Nontronnais, et il vit noblement dans son château de Saulnier jusqu'en 1809. Son anoblissement est confirmé par l'Empire qui y ajoute le titre de baron[73]. Le dernier baron de Saint-Paul, Maurice (1830-1917), a hérité une fortune considérable. Il est maire et « bienfaiteur » de la commune de Ligueux à laquelle il offre une nouvelle église et dont il restaure le presbytère et la gare. Il réside dans ce qui reste de l'ancienne abbaye partiellement reconstruite par son père. Il est aussi propriétaire du château de La Vallade de Saint-Paul et sacrifie à la mode aristocratique des séjours « sur la Côte » dans sa villa *Caprice* à Monaco. Il a épousé Adèle Gudin

morte à Bruxelles en 1871. Leurs fils restent célibataires. Il leur a manqué ainsi l'avantage que procurent de solides mariages dans la noblesse provinciale, ce qui les aurait liés plus profondément aux réseaux de parenté qui constituent encore la trame de la sociabilité nobiliaire à la fin du XIXe siècle. Mais leurs liens avec d'anciens lignages de la province sont étroits en particulier avec les Malet, dont une fille, Mme de Lacroix, hérite tous les biens. Après plus de deux cents ans de mode de vie noble, assorti d'une belle fortune, d'un ancrage provincial constant, d'une surface sociale importante même si l'inspection des Finances ou la Cour des comptes n'ont pas le prestige de la diplomatie ou de l'armée, les Dubut de Saint-Paul sont bien agrégés à la noblesse.

Les Durand de Puybereau votent dans le second ordre en 1789. Leur anoblissement est dû, semble-t-il, à l'obtention de la croix de Saint-Louis par trois générations successives. La branche des Durand de Ramefort n'a, pour sa part, aucun principe de noblesse connu. Elle a toutefois un « martyr », Léonard, curé de Montagnac-la-Crempse, guillotiné à Bordeaux en 1793. L'usage chez la bourgeoisie d'Ancien Régime de porter des noms de terres crée l'illusion noble, entretenue ou non par les descendants postrévolutionnaires. Les Bannes-Gardonne, les Bertaud du Chazaud, les Brossard de Marcillac, les Chabaneix du Chambon, les Dujarric de la Rivière, les Durand de Corbiac, les Gorsse, les Gros de Beler, les Selves, les Dumoulin de la Plante, ces familles d'ancienne bourgeoisie qui n'ont jamais appartenu au second ordre à l'époque moderne, qui n'ont pas été anoblies au XIXe siècle, appartiennent à cette nébuleuse de la noblesse d'apparence qui gravite autour de la noblesse authentique. Certaines s'en rapprochent plus que d'autres ainsi les Dujarric de la Rivière, bien ancrés à Périgueux dès le XVIIe siècle où ils exercent leurs talents au présidial et au consulat. Ils sont avocats, « Nobles

citoyens » de Périgueux, c'est-à-dire bourgeois et contractent des alliances dans la bourgeoisie et plus rarement dans des familles d'anoblis, les d'Artensec ou les Pourquery. Ils vivent noblement dans leur domaine de la Rivière à Périgueux (paroisse de Saint-Georges), puis au château de Pouliquet à Agonac ou encore à Montagnac-d'Auberoche. Une alliance avec une fille de négociants d'Excideuil les amène dans cette région à la fin du XIXe siècle. René Dujarric de la Rivière (1885-1968), biologiste de renom de l'Institut Pasteur — son nom a été donné au centre hospitalier de Périgueux — , épouse en 1925, Marcelle Friedman, issue d'une famille de la haute bourgeoisie parisienne fortunée et cultivée qui introduit les Dujarric dans les milieux les plus huppés. Aujourd'hui, leur fils aîné, François, banquier de son état, se partage entre la propriété familiale de Saint-Sulpice-d'Excideuil, son vaste domaine de la Sicardie à Cendrieux, sa résidence parisienne, ou quelque autre château du Périgord. Ancienneté de la famille, mode de vie châtelain, fortune et illustration — ici dans le domaine de la recherche médicale — se conjuguent pour opérer une agrégation réussie à laquelle manquent cependant les alliances avec des familles d'ancienne noblesse.

La confusion dans un même lignage entre branches anoblies et branches restées roturières est fréquente. Ainsi, les Oberkampf de Dabrun sont issus d'une branche non anoblie de cette famille, de même que les Pourquery de Boisserin, les Dufaure de la Jarthe ou les Gontier du Soulas. Au XVIIIe siècle, la catégorie la plus nombreuse de bourgeois porteurs de noms de terre est celle des « Nobles citoyens de Périgueux ». Nous renvoyons le lecteur curieux des aspirations féodales d'une bourgeoisie d'Ancien Régime à la thèse de G. du Mas de Paysac[74]. Les bourgeois immatriculés de Perpignan avaient déjà donné l'exemple d'une revendication de leur prééminence dans l'espace

urbain, distribuant avec parcimonie à la noblesse des lettres de bourgeoisie. La singularité de l'exemple périgourdin[75] réside dans l'affirmation des bourgeois de Périgueux d'être dispensés du paiement des francs-fiefs[76] en raison de « leur statut équipollent à celui de la noblesse », et en tant que grands vassaux immédiats de la Couronne. L'ancienne noblesse soutient leurs prétentions auprès du Conseil du roi, ainsi que leur compatriote et ministre Henri Bertin, anobli issu d'une ancienne famille consulaire de Périgueux. Mais si les « Nobles citoyens » ne reculent devant aucune appropriation des qualifications et des signes d'honneur et de prééminence réservés à la noblesse, ils n'arborent aucun titre de dignité personnel et ne songent à aucun moment à revendiquer l'appellation de gentilhomme. Ils font eux-mêmes leur autocritique non sans humour. Leur avocat, Dupuis, accusé de les avoir défendu avec des arguments extravagants reçoit cette réponse :

Vos écrits nous font regretter l'argent immense que les Roche, les Barnabé, les Delpit, etc., ont employé pour acquérir la noblesse. Nous plaignons le temps perdu inutilement par plusieurs de nos habitants à corriger sur de vieux titres la mémoire de leurs ancêtres qui auraient oublié par indolence leur qualité d'écuyer ; si les uns et les autres avaient eu un Dupuis, ils se seraient bientôt aperçus qu'ils n'avaient que faire à chercher leur âne puisqu'ils étaient dessus.

Discrètement se fait jour l'aspiration à une évolution de la société d'ordres que formule ainsi l'avocat Laulanie de Sudrat :

Nous sommes des hommes tout nouveaux pour ainsi dire et jusqu'à présent inconnus à nous-mêmes.

Les bourgeois de Périgueux se reconnaîtraient volontiers à l'intérieur d'un quatrième ordre, sorte de purgatoire du second et c'est bien ainsi que la noblesse entend, comprend et appuie des revendications qui ne portent pas atteinte à son identité[77]. Il est vrai cependant qu'une partie de la bourgeoisie fortunée, de Périgueux, de Bergerac, de Sarlat ou d'Excideuil, est très proche de la noblesse à la fin de l'Ancien Régime par son mode de vie — rentes foncières et services militaires — , ses alliances, sa culture et surtout ses prises de position pendant la Révolution — de nombreux bourgeois ont émigré — . Elle aspire alors au XIXe siècle à une aristocratisation de sa position sociale légitimée par son passé et par sa solidarité avec la noblesse authentique. Les Faurichon de la Bardonnie, sans principe de noblesse connu, les Debets de Lacrouzille, les Dujarric de la Garde, les Durand de Corbiac ou les Gueydon de Dives sont dans ce cas.

La loi du 28 mai 1858 qui condamne l'usurpation des titres et l'adoption de noms illustres de l'Antiquité, comme la mode le voulait sous la Terreur, reste floue sur la possibilité de relèvement de noms anciens et de particules :

La particule dite nobiliaire, quoique reconnue comme une distinction honorifique puisqu'elle est l'objet de poursuites contre ceux qui l'usurpent au mépris de la loi du 28 mai (1858), ne paraît pas cependant impliquer noblesse aux yeux de la chancellerie ; car elle a été accordée plusieurs fois, depuis quelques temps, à des commerçants ou des personnes exerçant une profession roturière dont on ne prétendait pas sans doute faire des gentilshommes (...) C'est à tort que la particule est considérée comme un signe nobiliaire. Si on poursuit néanmoins ceux qui altèrent leur nom par l'accession de la particule, cela s'explique naturellement. La noblesse n'est plus aujourd'hui officiellement reconnue, depuis l'abolition de la charte en

février 1848 ; mais un usage opiniâtrement enraciné dans nos mœurs fait attacher une certaine importance à la possession de la particule. Sans que le *de* soit la marque distinctive d'un corps qui n'existe plus en réalité aux yeux de la loi, la chancellerie a voulu que son usurpation ne pût être le résultat d'un sentiment de vanité ou d'un mobile encore plus répréhensible, qui pousse à profiter de ces tendances erronées et à considérer le *de* comme le signe d'une origine noble[78].

L'ambiguïté est manifeste et la jurisprudence sur les demandes de changement de nom s'en ressent. Ces dernières ne répondent pas seulement à un désir d'apparence noble. On s'afflige aisément des tourments de M. Chion du Collet rêvant d'un patronyme moins évocateur ou de ceux de Mme Cœur de Vache, née de surcroît Paître[79] ! On comprend que les de Louvel, près de Thiviers, aient souhaité voir leur nom modifié en Luppel pour éviter toute confusion avec l'assassin du duc de Berry ou que les Raffaillac ne veuillent pas être confondus avec celui de Henri IV. Il s'agit souvent de demandes de restitution d'une particule abandonnée au moment de la Révolution pour des raisons de sécurité. La chancellerie a pour principe de ne pas faire de la particule l'objet d'une concession spéciale ou isolée qui tendrait, dans l'usage, à être considérée comme un anoblissement, sauf à faire la preuve qu'elle a été portée par les ancêtres du solliciteur avant 1789. Les Saint-Léger obtiennent ainsi le rétablissement de leur particule en 1859, les Tarde en 1885 par arrêt du tribunal de Sarlat. L'illustre sociologue, Gabriel Tarde, dédaigne de la porter contrairement à ses descendants. Chez les Rivasson, famille de la bourgeoisie bergeracoise, la particule était en usage dès la fin du XVIIe siècle ; abandonnée lors de la Révolution, elle réapparaît au milieu du XIXe siècle.

Les demandes d'addition de noms sont fréquentes. En 1866, les frères Hoareau joignent à leur nom celui de de la Source. En 1867 à Nontron, Jean-Baptiste Fonreau peut endosser le nom de sa mère née Marcillaud de Bussac. En 1869, Charles Orfaure arbore celui de Tantaloup. En 1879, Louis-Augustin Guillet est autorisé à joindre à son nom celui d'Escravayat de la Barrière, patronyme d'une famille chevaleresque éteinte. Exactitude du nom érigée en principe, piété familiale, devoir de mémoire ou désir de noblesse ? Chaque cas est sans doute plus complexe qu'il n'y paraît. Il est certain en tout cas qu'au XIXe siècle, plus encore que sous l'Ancien Régime où la structure sociale est plus rigide, la particule fait illusion, suscite les convoitises et abuse les ignorants, car si le *de* n'est pas l'insigne de la noblesse il en est l'enseigne aux yeux du public. Le célèbre médecin bergeracois, Samuel Pozzi, fondateur en France de la gynécologie et qui voit s'ouvrir devant lui les salons les plus aristocratiques de Paris ne dédaigne pas ce genre de hochet[80]. En 1876, il demande à joindre à son nom celui de sa mère née d'Escot, patronyme bourgeois dont la consonance flatte cependant l'oreille de celui qui fut l'exécuteur testamentaire du poète José Maria de Heredia, l'ami intime de Robert de Montesquiou et de Robert Proust, le frère de Marcel, qui fut son assistant à l'hôpital Broca. Même le romancier « croquant », Eugène Le Roy, succombe avec une superbe inconscience à la symbolique du nom composé. Il a pourtant rédigé un petit traité sur la particule[81] dans lequel il fustige les anoblis orthographiques. Sa décision de trancher le nom de son père, avec toutes les interprétations pseudo-psychanalytiques que l'acte suggère, ne peut être fortuite ou gratuite. Leroy devient Le Roy... On conviendra qu'un tel changement, anodin sur le plan lexical, est riche d'un sens immédiat comme d'un désir profond d'identification et de reconnaissance sociales.

Certains descendants de famille noble tentent également de récupérer les titres et les noms de terre de leurs ancêtres. Ainsi les Dalesme demandent en 1861 que leur soient accordées la vérification, la confirmation et la reconnaissance de leurs titres nobiliaires, et de pouvoir continuer de joindre leur nom à celui de Meycourby porté par leurs ancêtres avant 1789. Un décret de 1863 les y autorise et leur reconnaît le titre de marquis. D'autres profitent d'une homonymie providentielle ainsi les d'Escodéca de Boisse qui, jusqu'au milieu du XIXe siècle, apparaissent sous le nom d'Escodéca-Bouyssou, et qui descendent vraisemblablement d'une branche naturelle du lignage éteint des d'Escodéca de Boisse dont ils prennent les armes : « D'azur à trois chiens courant d'argent » ! En 1863, les Jammes du Mourier s'indignent que les Gaillard, anoblis en 1759 et acquéreurs en 1730 des biens de la famille féodale des Vaucocour, puissent s'arroger le droit d'en relever le nom plutôt que leurs descendants légitimes. Les usurpations trop criantes sont sanctionnées. Jean-Louis Durepert, né en 1952 à Vesoul, se voit refuser en 1975 l'autorisation de substituer à son nom celui de La Croix du Repaire, branche éteinte en 1869 de la famille de La Croix de Saint-Cyprien encore subsistante.

Les relèvements de noms et d'armes ressortent d'une stratégie de défense face aux usurpateurs. C'est aussi, pour le dernier descendant d'une famille en extinction, s'assurer que son lignage continuera de vivre dans ses collatéraux. La loi du 28 mai 1858, en autorisant la transmission de noms rappelant des souvenirs féodaux et nobiliaires, satisfait ce type de demandes. M. de Camain de Saint-Sulpice transmet son nom à son neveu, Jean-Norbert Robinet de la Serve, qui s'intitule alors Robinet de la Serve de Camain de Saint-Sulpice ! La deuxième moitié du XIXe siècle voit ainsi fleurir ces « noms à tiroirs » qui sont plus souvent la marque de familles déjà nobles que de roturiers

férus de distinction sociale. Mais qui est donc ce Napoléon-Louis-Frédéric-Corneille de Méritens de Malvezie de Marcignac d'Asclaves de Saman de L'Estaix « hobereau périgourdin », nous dit-on, dont le mariage avec Hortense Allard, femme de lettres, auparavant très liée avec Sainte-Beuve, ne dura qu'un an ? Le combat fait rage dans les familles féodales autour du relèvement de noms illustres et ce ne sont pas les moins titrés qui sont les moins avides. Les Beaumont n'avaient-ils pas donné l'exemple au XVIIIe siècle, en relevant le nom des Beynac qui pourtant n'était pas encore éteint, cumulant ainsi deux des quatre grandes baronnies féodales du Périgord ? La noblesse authentique est en mal d'identité au milieu du XIXe siècle. L'accumulation de titres et l'enflure des noms manifeste alors autant le désir de perpétuer la mémoire des grands ancêtres disparus que de se revêtir de leurs « vertus » reconnues, pour mieux légitimer une prééminence sociale de plus en plus contestée. Pauline de Foucauld de Lardimalie, épouse du général Morand-Dupuch et héritière universelle de l'abbé et académicien Charles de Feletz (1767-1850), obtient en 1853 l'autorisation pour ses enfants de relever le nom de Feletz. En février 1853, le vicomte Gustave De Caze et la vicomtesse, née Salignac de la Mothe-Fénelon, unique héritière de son frère le marquis, sont dans l'intention de prendre le nom de Salignac-Fénelon. En mai, le comte de Salignac-Fénelon, ministre plénipotentiaire et ses quatre frères, officiers, demandent pour eux et leurs enfants mineurs d'ajouter à leur nom celui de la Mothe. En 1855, M. De Caze et ses enfants sont autorisés à porter le nom de Salignac de la Mothe-Fénelon. Les cinq autres solliciteurs ne sont autorisés qu'à porter le nom de Fénelon[82].

Les demandes auprès de la chancellerie sont nombreuses dans la deuxième moitié du XIXe siècle, alors que les concessions sont chichement accordées. Le ridicule ne tue

pas, au contraire, il ressuscite ! M. * fait valoir en 1868 qu’un refus serait une telle contrariété pour son épouse malade qu’il mettrait ses jours en danger... Les tribunaux prennent leur temps pour juger d’affaires dont il leur est impossible de trancher sur le fond, ainsi dans celle qui oppose en 1861 le comte Hector de Galard de Brassac de Béarn à Edgard Ruinand de Brimont autorisé à porter le nom de Brassac, ou dans le célèbre procès qui oppose la famille de Montmorency au comte Adalbert de Talleyrand-Périgord autorisé par Napoléon III à relever le titre de duc de Montmorency.

Le relèvement de nom et d’armes ne manifeste pas l’unique désir de se parer des défroques des générations précédentes. Il répond à des intentions multiples : s’enraciner dans les générations disparues en continuant de faire sonner leur nom et leurs armes ; défendre l’identité particulière du lignage en s’opposant à toute usurpation par un autre lignage ou par des roturiers ; maintenir, plus généralement, par le cumul symbolique de tous les héritages, une différence sociale attaquée de toutes parts ; désigner parfois, plus spécifiquement, un des membres de la famille, en le faisant dépositaire d’une part de mémoire qui risquerait d’être occultée par la prééminence du nom de l’aîné. Les démarches juridiques sont longues et dispendieuses et les résultats aléatoires. Face à la mauvaise volonté de la chancellerie, les demandes se font plus rares après la guerre de 14 et bien des noms disparaissent. En 1995, les enfants de M. Bertaud et de son épouse, née Brandois, sont autorisés à relever le nom d’une illustre famille parlementaire de Bordeaux, les Gourgues, dont descend leur mère. Il semble que la possession du château de Lanquais, gloire en d’autres temps des ducs de Bouillon, vicomtes de Turenne, et aujourd’hui classé monument historique et ouvert à la visite, ait pesé dans la décision du garde des Sceaux !

Lorsque les tribunaux se font sourds, il reste la formule de l'adoption. Les juristes de l'Ancien Régime soulèvent une question essentielle : peut-on être anobli par adoption ? En droit romain strict les enfants suivaient la condition de leurs parents adoptifs. Dans le cas d'un noble adoptant un roturier, l'application de ce principe impliquerait la reconnaissance à un particulier du droit d'anoblir, or il n'appartient qu'au souverain. L'article 347 du Code civil précise que l'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté en l'ajoutant au nom de ce dernier. La noblesse a disparu en tant que statut juridique de la personne ; elle ne peut donc, pas plus qu'avant la Révolution, être transmise par cette voie. La presse se fait souvent l'écho d'adoptions négociées par des nobles désargentés qui vendent leurs noms et leurs titres à quelque agent d'affaires ou grand couturier en mal de particule. En réalité, il s'agit, le plus souvent, de familles nobles en voie d'extinction qui, par l'adoption, transmettent leurs noms et leurs armes à des collatéraux. En 1857, Marie-Joséphine-Antoinette d'Abzac de La Douze épouse Etienne-Paul-Joseph du Cheyron de Beaumont. Son frère, le marquis de La Douze, est célibataire. Il adopte en 1930 ses deux neveux, Pierre et Louis du Cheyron de Beaumont, et leur transmet son nom et son titre. Les descendants de Louis, Guynot et Thibaud du Cheyron de Beaumont d'Abzac de La Douze occupent encore aujourd'hui le château de Mayac, illustré par leurs ancêtres d'Abzac aux XVIIe et XVIIIe siècle. Le cas des Vitrac est plus exceptionnel et témoigne d'un « appétit » qui laisse songeur sur la capacité d'accumulation de certains lignages, au risque d'une dilution de leur propre identité. En 1828, Jean d'Abzac, écuyer à Versailles et maître d'équitation de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, a adopté son neveu, le fils de sa sœur, Raymond de Vandière de Vitrac, également écuyer à Versailles. Il lui transmet ainsi ses noms, titres et armes.

Les Vitrac avaient déjà relevé le nom des Vandière, d'origine lorraine, en 1670. Leurs descendants, qui résident en Nontronnais au château de Bellussière, ont également relevé ce dernier nom. Ils sont donc Vandière de Vitrac d'Abzac de Bellussière !

Les relèvements de nom par des femmes sont nombreux au XIXe siècle soit pour en éviter la disparition, soit pour perpétuer la mémoire d'un ancêtre illustre. En 1878, les petits-enfants du maréchal Bugeaud, nés de deux de ses filles, et alors que son fils, Charles, est mort sans postérité en 1858, sont autorisés à relever le nom de leur aïeul. Ils s'appelleront désormais Féray ou Gasson Bugeaud d'Isly. Notons qu'ils avaient au départ souhaité ne relever que le nom d'Isly correspondant au titre de duc qui avait récompensé Bugeaud après la bataille de l'Isly remportée sur les Marocains en 1844.

La mémoire familiale sélectionne et trie dans l'héritage symbolique qu'elle reçoit des ancêtres, selon des critères qui évoluent au fil des générations. Certains se défendent avec vigueur contre des prétentions indues. Le comte de Saint-Saud et le marquis de Fayolle s'en prennent à la famille de Stutt de Tracy qui prétend compter dans ses ancêtres le Vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors, dont la cause en béatification est introduite en cour de Rome au début du siècle.

Exposons en toute franchise les raisons de notre publication. Nous y parlons non seulement comme ayant tous les trois du sang des Solminihac dans les veines mais aussi au nom de M. le comte de Solminihac de Chaune, devenu chef de nom et d'armes de sa famille par suite de l'extinction des branches aînées[83].

Le plus étonnant est que la branche des Stutt de Tracy était protestante, donc *a priori* peu concernée par un futur

saint. Qu'importe ! l'une des Stutt de Solminihac ne déclarait-elle pas que « c'est un plaisir et un honneur d'avoir un saint dans sa famille », tandis que la prétendante d'une autre branche déclarait à propos des Stutt :

Ils sont huguenots de père en fils… Alain n'aimait pas les huguenots ; s'ils eussent été ses parents, il les eût convertis.

Le syllogisme est imparable. On ne s'embarrassait guère de rigueur en ces temps où la généalogie, plus imaginative et bonne fille, révélait d'improbables mais flatteuses filiations. En dernier ressort, peut-être pourrait-on prouver qu'Alain de Solminihac était un Stutt… Les Fayolle avaient une autre conception de l'honneur et en particulier de celui qui consistait à entrer dans leur famille. L'affaire dura plus d'un siècle et l'ouvrage du comte de Saint-Saud mit un point final aux prétentions des uns et aux indignations des autres. Encore aujourd'hui, tel descendant d'une vieille famille chevaleresque s'agace qu'un membre, entré par adoption dans sa famille, porte plus volontiers le patronyme de son adoptant, plus célèbre sans doute en Périgord, que celui de son propre lignage… Au début du XXe siècle, celui du comte de Chabans tombe en quenouille : il n'a que six filles. Quatre restent célibataires, la cinquième épouse le vicomte de la Bintinaye et la sixième le comte de Bruc. L'aînée des filles, Yvonne de Chabans, adopte en 1913 Alain de Bruc pour qu'il hérite le château de La Chapelle-Faucher, et elle lui demande d'accoler le nom de Chabans à celui de Bruc. Il s'agit aussi, parfois, de doter un mari aux origines incertaines d'une apparence noble afin que son épouse n'ait pas à rougir en société d'avoir épousé un roturier. La marquise d'Ambelle écrivait en 1905 du fond de son château du Nontronnais :

Il y a des jeunes filles qui tiennent beaucoup au nom ; cela les rend plus difficiles à marier, c'est fâcheux et pourtant elles auront tort de faire ce sacrifice s'il leur est pénible ; elles pourront en souffrir toute leur vie, mais si elles le font qu'elles réfléchissent aux conséquences, qu'elles acceptent d'avance les beaux-parents qui sont peut-être très communs, quoique le fils ne le soit pas ; qu'elles acceptent la famille plus éloignée qui descend peut-être plusieurs degrés de l'échelle sociale et qu'il faudra voir pourtant. Il faut accepter crânement d'avance beaucoup de petits humiliations et ne pas se montrer quand on sera à l'œuvre fière et dédaigneuse[84]...

On ne saurait mieux décrire les conséquences quotidiennes de ce que tant de jeunes filles bien nées redoutaient : le déclassement. Si l'endogamie, c'est-à-dire la conclusion des mariages à l'intérieur du groupe noble, est encore la règle au XIXe siècle, elle est cependant moins stricte que sous l'Ancien Régime et bien des jeunes filles, plutôt que de rester célibataires, consentent à épouser des roturiers, bien nantis si possible, et auxquels elles font don de leur nom afin de conserver les apparences de leur naissance. En 1877 à Cherveix-Cubas, naît Raymond Cazette, fils de Marc Cazette et de Marie de Saint-Léger. Une ordonnance du 22 mai 1930 l'autorise à s'appeler Cazette de Saint-Léger. Il y a là comme un véritable processus d'anoblissement par les femmes qui s'inscrit dans une stratégie de défense, même s'il est en contradiction avec la règle de la transmission patrimoniale du nom de mâle en mâle, en ligne directe ou collatérale.

La loi du 23 décembre 1985 tente de résoudre, par le recours à l'usage, l'insoluble problème que pose, à travers le principe de l'égalité entre homme et femme, la transmission aux enfants de leur double nom[85]. Que se

passe-t-il aux générations suivantes ? L'article 43 de la loi de 1985 répond en ces termes :

Toute personne majeure peut ajouter à son nom, à titre d'usage, le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas transmis le sien.

Le nom d'usage peut ainsi figurer sur tous les papiers d'identité, correspondances professionnelles, etc. ; il n'est pas transmissible, certes, mais il peut être choisi comme nom d'usage par la génération suivante. Ainsi Mme Dupont, née de la Tour Penchée, peut user de son nom de jeune fille. Ses enfants s'appelleront Dupont mais pourront à leur majorité choisir comme nom d'usage celui de leur mère. Si dans l'esprit du législateur, cette loi marque une étape dans la reconnaissance de la primauté de la fonction sociale du nom, elle facilite en outre la conservation des « beaux noms » dans les familles. Le nom noble ou d'apparence noble est assuré, si les descendants le choisissent, de ne pas disparaître. Plaignons les généalogistes de l'avenir... Mais le nom ne perd-t-il pas dans cette sécurité « bourgeoise » sa puissance évocatrice de noblesse authentique ? Entrer à l'A.N.F. permet d'échapper à cette dilution perverse.

L'A.N.F.[86] ne peut regarder sans sourciller la transgression des règles traditionnelles de transmission du nom par les mâles. Elle ne peut y remédier qu'en exigeant de ses candidats des preuves de noblesse indiscutables, fondées sur des documents émanant de pouvoirs souverains en la matière, sous l'Ancien Régime et au XIXe siècle. Patrick Clarke de Dromantin, descendant d'une vieille famille jacobite installée en France au XVIIe siècle et reconnue comme appartenant à la noblesse française à la fin du XVIIIe siècle[87], est vice-président du comité Aquitaine de l'A.N.F, dont dépend la Dordogne, et membre correspondant de la commission des preuves. Il évoque en

souriant le cas exceptionnel d'un dossier de preuves fabriqué par une famille charentaise qui a abusé en 1990 tous les échelons de la commission jusqu'à la révélation du pot aux roses par le généalogiste charentais bien connu, l'abbé Bureau. Ce qui ressort le plus clairement de ses propos c'est, d'une part, le nombre croissant de postulants et, d'autre part, la rareté de ceux qui viennent y chercher de leur propre mouvement une reconnaissance juridique. Ce sont les membres de l'association qui font du prosélytisme et poussent leurs parents et amis à les rejoindre. Quelques familles de la Dordogne ont rejoint récemment l'A.N.F., fournissant pour la plupart des certificats de maintenue délivrés par les intendants de Guyenne, ainsi les Bodin de Saint-Laurent en 1987, les Saint-Ours en 1991, les Froidefond des Farges en 1992, ou les Maillard de Taillefer en 1993. Les Dupin de Saint-Cyr ont fourni en 1995 un dossier de preuves présenté en 1777 pour l'admission aux écoles royales militaires. Cependant, les certificats récognitifs indiscutables sont parfois introuvables. Les origines féodales des Commarque sont connues des historiens, mais leur maintenue a disparu. Pour entrer à l'A.N.F. en 1988, ils ont prouvé leur appartenance au second ordre en produisant leur comparution aux assemblées de la noblesse en 1789, insuffisante en tant que telle, mais assortie de la preuve d'au moins quatre générations antérieures portant les qualifications d'écuyer. Dans ce cas la reconnaissance juridique n'est qu'une étape dans un processus identitaire ancien. L'achat de la forteresse éponyme de Commarque dans les années soixante en était une première, et combien symbolique. En juin 1989, Hubert de Commarque organise, au *Centre permanent d'initiation à l'environnement* de Sireuil-Les Eyzies dont il est le fondateur, une journée sur la noblesse, en liaison avec l'université de Bordeaux-III. L'historien de la noblesse bordelaise, Michel Figeac, y reçoit le premier prix fondé par l'A.N.F. Suit, en septembre,

un colloque sur le thème *Noblesse et Révolution,* qui s'inscrit à la fois dans le renouvellement de l'historiographie révolutionnaire, qui redonne sa place aux élites dans le déclenchement de la Révolution, et dans le désir des historiens de la noblesse, dont les travaux se multiplient depuis une trentaine d'années, de trouver une structure d'accueil pour leurs recherches. La création de l'I.R.E.N.A.[88] en 1990, qui regroupe des universitaires, historiens et juristes, tant des périodes médiévale que moderne et contemporaine, répond à ces vœux. Les colloques qui suivent en 1991 et 1993 sur *L'Identité nobiliaire* et les *Noblesses européennes* confirment l'intérêt scientifique de ces rencontres. Ils révèlent également la difficulté de faire coexister des chercheurs dont les travaux ne sont pas destinés à cautionner une quelconque restauration sociale ou politique de la noblesse, avec des membres de l'A.N.F, de l'A.D.F. (Association de Défense de la Noblesse française) ou de la noblesse en général, souvent très érudits, mais dont les motivations sont plus personnelles. Le Périgord a été ainsi pendant quelques années une plaque tournante des recherches universitaires sur l'aristocratie, mais le pari était trop ambitieux et suspect de récupération, dans un département encore très marqué par la vision traditionnelle d'une noblesse inutile et archaïque. En la matière, l'action de Hubert de Commarque s'inscrit en faux contre cette image. Cependant, son appartenance à la noblesse, son « orléanisme » et ses aspirations à une intégration plus large d'associations strictement nobiliaires aux travaux des universitaires ont brouillé les cartes. Quoi qu'il en soit, cet exemple illustre combien l'intégrisme juridique de l'A.N.F. contraint les familles qui n'y sont pas encore admises à s'interroger sur l'opportunité de leur candidature — certaines d'ailleurs s'y refusent absolument — tandis que d'autres, enfin

confirmées, s’adonnent à une surenchère dans l’accumulation des signes d’appartenance.

Il nous reste à évoquer, à travers quelques études de cas, comment se contruit aujourd’hui, en dépit d’un statut juridique parfois incertain ou inexistant, une authentique identité noble. Insistons une fois encore sur le fait qu’il ne s’agit pas de délivrer des lettres de noblesse à tel ou tel de nos Périgordins contemporains, mais d’apprécier l’agrégation de familles non « anéfiables » au milieu de la noblesse. Enracinement foncier, vie de château et sociabilité mondaine, culture aristocratique fondée sur l’histoire et la généalogie, valeurs patrimoniales, familiales et religieuses, affirmation du rôle de la mémoire et de l’éducation dans la transmission de l’identité nobiliaire et, dans nombre de cas — car certains sont sincèrement républicains — , le rêve d’une restauration monarchique, qu’elle soit strictement légitimiste ou orléaniste, sont autant de critères que l’historien ou le sociologue prennent en compte pour « classer » telle ou telle famille dans la noblesse considérée dans sa dimension sociale.

L’exemple de Patrick Esclafer de la Rode illustre la dynamique contemporaine du processus d’agrégation tel que les historiens le décrivent pour l’Ancien Régime. En 1982, on peut lire, sous la plume de Pierre-Marie Dioudonnat[89], cette notice consacrée à la famille Esclafer :

S’appelait encore récemment Esclafer tout court. Ne semble pas provenir de la famille Sclafer, *alias* Esclafer, famille du Limousin que le Grand Armorial de France donne pour issue d’Arnaud Esclafer, notaire royal en 1590 et qui se divisa en de nombreuses branches dont celle de la Rode de Villemontès, confirmée noble en 1687 et anoblie en tant que besoin en 1738.

La réponse ne se fait pas attendre et Dioudonnat rectifie dans le deuxième tome de son ouvrage :

Provient bien en réalité des Sclafer ou Esclafer, du Limousin. La lettre de Patrick Esclafer de la Rode publiée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* de décembre 1970 résume la question. Le petit-fils d'Arnaud, écrit-il notamment, « Jean Esclafer, écuyer, seigneur de la Rode, capitaine au régiment de Clermont-Vertillac, fut le premier personnage de la famille qui s'agrégea à la noblesse (…) ses descendants se maintinrent tant bien que mal dans le second ordre jusqu'à la Révolution mais on ferait un volume très piquant des difficultés considérables qu'ils rencontrèrent surtout après la vente de Turenne à Louis XV en 1738. Ils remplissaient honorablement des charges militaires, avaient plus d'honneur que d'argent et étaient fort entichés de noblesse (manie héréditaire sans doute car je la retrouve souvent en moi). Malgré tout, leur état nobiliaire paraissait encore incertain à la Révolution et on ne pourrait pas aujourd'hui s'en prévaloir pour être admis à l'A.N.F., bien que Daniel-Joseph Esclafer de la Rode ait voté avec la noblesse pour les états généraux à Guéret en 1789 sous le titre chimérique de baron de Chaunac »[90].

Notre interlocuteur[91] connaît parfaitement les mécanismes d'accession à la noblesse sous l'Ancien Régime et n'est pas dupe des aspects juridiquement incertains de sa propre généalogie. Il précise que la maintenue de noblesse d'extraction fournie en 1744 aux Esclafer était annotée « titres faux » par d'Hozier, juge d'armes de France, qu'il avait signée quand même. « Si le faux est couvert par le roi, ça devient une vérité mais le bénéfice de cette faveur royale ne s'étend pas aux frères et aux cousins du bénéficiaire. » Nous avons déjà évoqué le problème du statut social des branches non anoblies d'un lignage, ce cas est exemplaire de la confusion qui s'opère au cours des

siècles, comme si la noblesse fonctionnait sur un mode de contamination, de proximité génétique. Mon frère est noble, comment ne le serais-je pas et mes fils après moi ? Au XIXe siècle, les Esclafer sont aux Eyzies, à la tête d'une « assez jolie fortune » foncière, et maîtres de forges en Charente. Les alliances sont bourgeoises et la noblesse n'apparaît qu'aux marges collatérales de la famille avec les Carbonnier de Marzac ou les Cosnac. Ils reprennent au XXe siècle le nom de la Rode provenant d'un fief de la vicomté de Turenne. Famille ancienne donc, du côté paternel, « imprégnée de présence nobiliaire », qui a porté les armes, et « qui, au XIXe siècle, laisse tomber les formes et les conventions pour vivre paisiblement sur ses terres ». Du côté maternel, celui des Courcelle Duvignaud, c'est une famille d'ancienne bourgeoisie du Ribéracois, « alliée au cours des siècles avec la noblesse » et dont certains rameaux ont été anoblis, tel celui des Courcelle de Fayard. Rentiers du sol, ce sont des roturiers tenant fiefs, pour qui la terre est principe d'anoblissement. Ils ont peu de services militaires à leur actif, donnent plutôt dans les idées nouvelles à la Révolution et on les retrouve au XIXe siècle à la tête d'une des plus grosses fortunes du Sud-Ouest : près de 1 000 hectares dans le Ribéracois et en Libournais et des revenus, foncier, industriel et boursier, de plus de 100 000 francs par an. La mémoire des Courcelle Duvignaud s'ordonne autour de quatre références principales. A la fin du XVIIIe siècle, François Durif de Cressac (1763-1842) est garde du corps du roi ; il participe à la défense des appartements de Marie-Antoinette le 6 octobre 1789 et reçoit de la reine un médaillon pieusement conservé dans la famille. Emigré à Coblence, il n'y reste que quelques mois, préférant, à la désorganisation et aux illusions des émigrés, la lutte concrète sur ses terres. Il est reclus pendant toute la Terreur ce qui ne semble guère lui avoir coupé l'appétit et c'est à plus de 85 ans qu'il s'éteint

à Ribérac en 1844. S’il incarne pour ses descendants la fidélité monarchique sous des formes assez peu mystiques, Jean Branchu du Pilon (1737-1799), surnommé « le Chouan de la Double », cinquième aïeul maternel de P. de la Rode, est un farouche contre-révolutionnaire qui échappe de peu à la guillotine vers laquelle on le menait, infirme, dans un fauteuil chargé sur une brouette. Dès son enfance, P. Esclafer, est sinon bercé en tout cas nourri de sa fougueuse rhétorique. « Il représentait pour moi l’archétype de la fidélité, l’exemple de la résistance, la conscience d’un rôle social que l’on a à remplir. » La troisième référence, majeure tant par l’importance du personnage que par sa proximité dans le temps, c’est le grand-père de sa mère. Député de la Dordogne en 1871, ministre des Travaux publics, des Cultes puis de l’Instruction publique et enfin ministre de l’Intérieur sous Mac-Mahon, Oscar Bardi de Fourtou (1836-1897), incarne la résistance à la république montante. « Nous sommes la France de 1789 se dressant contre la France de 1793 ! » Conservateur sur le plan politique, il est sur le plan économique un homme de progrès au cœur de toutes les grandes réalisations de son siècle, en particulier les chemins de fer. Thiers, impressionné par l’éloquence de Bardi de Fourtou, le soutient dans sa carrière. Mais l’échec de la « République des Ducs » est cuisant. Jusqu’à la fin de sa carrière Oscar est dans l’opposition. On retrouve chez son arrière-petit-fils ce goût exacerbé du verbe et de la formule, mais, las ! les vertus chevaleresques de Bardi de Fourtou et ses duels célèbres ne sont plus de mode. Le goût de P. Esclafer pour les procès ne relève pas seulement de sa formation juridique. On peut y voir comme une sorte de succédané du duel et le seul exutoire contemporain à une conception exacerbée du point d’honneur. Enfin, quatrième « ancêtre maternel fort », le général Albert Bardi de Fourtou (1866-1945), qui réaffirme par la qualité de ses états de service et plus encore par son entrée dans la Résistance et sa mort au

camp de Neuengamme en 1945, la permanence d'une culture du sacrifice et du don de soi[92]. La force du passé, les modèles ancestraux, la nostalgie d'un monde disparu structurent ainsi les comportements de notre personnage. Mais il établit des choix et construit sur les traces de ses ancêtres, et parfois contre eux, sa propre identité politique et sociale.

C'est dès l'adolescence que s'éveille en lui une conscience politique très aiguë. « Nous étions une famille monarchiste, sans roi. » L'identification de la dynastie capétienne au destin de la France fonde son devoir idéal de service, le principe de légitimité étant pour lui au centre de l'entité française. « Le roi de France ne peut être que l'aîné des Capétiens, un point c'est tout ! » En 1959, il apprend la création de *l'Association générale des Légitimistes de France.* Tous ses efforts vont désormais tendre vers un seul but : rendre sa place éminente au duc d'Anjou, aîné des Bourbons par le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, roi d'Espagne. Il lance en 1967 à Angoulême l'idée d'une commémoration du cinquième centenaire du « bon comte Jean », grand-père de François Ier, pacificateur de l'Angoumois après la guerre de Cent Ans. Le duc d'Anjou, don Jaime, fils d'Alphonse XIII d'Espagne, héritier légitime de la couronne de France, accepte l'invitation. « Le début de la reconquête a commencé ce jour-là à Angoulême. » La vision de son père baisant la main du prince confond dans son esprit respect paternel et autorité souveraine. Le duc d'Anjou s'éteint en 1975. Alphonse devient alors l'aîné des Bourbons. Il a pris des distances à l'égard du légitimisme, préférant poursuivre ses ambitions espagnoles. Sa belle-mère, la duchesse de Ségovie, deuxième femme du duc d'Anjou, disparaît en 1979, quelques jours avant son départ en Dordogne où elle comptait se retirer à La Roche-Pontissac chez l'ami et le serviteur de toujours, P. de la Rode. Ce dernier reprend confiance en l'avenir de la

dynastie après 1984. Alphonse a eu un accident de voiture dans lequel meurt son fils aîné. Cette épreuve l'éclaire sur la mission morale et dynastique dont il est le dépositaire. « Au moment du Millénaire des Capétiens et du Bicentenaire de la Révolution il accomplit son devoir d'aîné des Capétiens et disparaît au moment où il était reconnu pleinement comme le Prétendant légitime. » On connaît les circonstances de sa mort tant la presse a glosé sur les coïncidences de l'histoire : décapité un 29 janvier 1989 sur une piste de ski, quelques jours après la célébration de la messe en l'honneur de Louis XVI ! Son deuxième fils, « Louis XX », prend la relève mais selon les mots de notre interlocuteur : « Désormais j'appartiens à la vieille cour[93]. »

Du monde légitimiste intégriste, déployant ses fastes antiques dans un splendide isolement, à la vénérable maison de cognac d'Angoulême où P. Esclafer a passé son enfance, aucune comparaison possible. C'est pourtant avec le même luxe de détails qu'il décrit ce qui est, certes, un autre monde mais précisément un « monde » avec tout ce que le terme implique de systématisation feutrée, d'enfermement social, de rites, de traditions et de hiérarchies de déférences, dans ce faubourg de L'Houmeau, décrit par Balzac dans *Les Illusions perdues,* où les grands hôtels bourgeois étaient insérés dans la trame des petites maisons artisanes et populaires. Monde qui avait conservé des formes archaïques et en particulier un respect de la chose écrite, archivée, qui a pris chez notre interlocuteur les dimensions d'une passion exigeante et envahissante ! Monde du négoce et de l'argent qu'il n'oppose cependant pas au monde rural de Nadelin chez son grand-père Courcelle Duvignaud. Il le dépeint comme « un grand seigneur mais d'une immense simplicité », maire de sa commune pendant soixante ans, « amateur de vins, d'art et de femmes » dont il rappelle le train de maison, l'écurie de

courses à Bordeaux et les amitiés prestigieuses. La prégnance de cette image d'une vie châtelaine au XIXe siècle a ordonné ses choix : le château de La Roche-Pontissac, acheté dans les années 1970 satisfait son goût de la vie de château dont il rappelle que c'est une donnée naturelle dans sa famille, mais par sa situation isolée, ne comble pas son désir de sociabilité avec la communauté villageoise. Il achète alors une des plus anciennes maisons de Périgueux, située sur la place de l'église à coupoles de Saint-Etienne-de-la-Cité. La restauration le passionne quelques années mais à l'évidence il n'est point fait pour la vie urbaine qui confond tous les espaces de vie quand il les souhaite plus individualisés. Il acquiert alors, avec l'un de ses cousins, le château de Montclar, entre Bergerac et Périgueux, ancienne forteresse des Estissac et des La Rochefoucauld. Le rôle est alors à sa mesure car il concilie sa passion de l'archéologie et son désir d'être un intermédiaire entre le château et les habitants du village : « c'est à moi de leur faire prendre conscience de ce patrimoine et du rapport consubstantiel qu'ils entretiennent avec lui ». Le « tas de cailloux » a repris vie, la bannière bleu et blanc des Estissac flotte au vent et la boulangerie a rallumé son four. La restauration du château a créé une dynamique ; « il n'y a plus de maisons abandonnées et presque toutes sont restaurées (...) C'est peut-être une illusion, mais l'image de ce château, au cœur d'un village blotti dans une combe entourée de collines et de prés, c'est intemporel ! ». A l'évidence, Patrick Esclafer de la Rode a trouvé à Montclar sa « voie royale », celle qui concilie le rêve et la réalité, les ruptures et les continuités. Nous avons consacré plusieurs pages à ce qui peut apparaître comme « un cas » dans la nébuleuse aristocratique de la Dordogne. Outre qu'il s'agit d'une expérience politique exceptionnelle, les formes du discours sont étonnantes : peu de réticences à « dire le vrai », mais

en revanche une formidable construction identitaire qui impose ses représentations et les inscrit dans un projet qui, au-delà de la commémoration, veut créer les conditions favorables à une instauration moderne de la monarchie, qui loin d'être chimérique lui paraît inéluctable.

D'autres exemples, moins flamboyants, s'inscrivent dans une perspective plus traditionnelle de l'agrégation à la noblesse, ainsi celui des Brou de Laurière. Ancienne famille de la bourgeoisie de Périgueux, elle n'a aucun principe d'anoblissement connu bien que quelques-uns de ses membres se soient qualifiés d'écuyer au XVIIIe siècle. Le nom de terre de Laurière introduit la confusion avec l'authentique famille féodale des marquis de Laurière, originaire du Limousin, dont trois branches, éteintes aujourd'hui, se sont installées en Périgord. Les Brou de Laurière vivent noblement au XVIIIe siècle et concluent des alliances avec des familles de la noblesse consulaire de Périgueux comme les Montozon. Paulin de Brou de Laurière, docteur en médecine, maire de Cendrieux et conseiller général de la Dordogne, épouse à la fin du XIXe siècle Cécile Daubrée dont la famille possède entre autres le château des Reynats aux portes de Périgueux et jouit d'une belle fortune reposant sur une forte participation au capital de Michelin. Par le mariage en 1919 de leur fils, Pierre, avec Odette, fille du comte Félix de Fayolle, les Brou accèdent aux cercles plus fermés de l'aristocratie. Le dernier descendant, Pierre-Patrick, né en 1928, recueille la moitié de l'héritage des Fayolle ainsi que celui des Daubrée. Belles alliances, fortune, enracinement foncier, nomadisme châtelain, de l'hôtel particulier parisien au « palais » marocain en passant par les séjours new-yorkais, les terres auvergnates, le château périgordin de Rossignol hérité des sœurs du ministre Bertin, et la superbe résidence « proustienne » de Périgueux, rien ne manque à

un destin aujourd'hui exceptionnel dans la noblesse du Périgord puisqu'il permet à cet « héritier » de vivre noblement de ses rentes comme le faisaient ses ancêtres paternels bourgeois mais à un tout autre niveau. Musique, peinture, mécénat artistique, voyages incessants sont quelques-uns des signes extérieurs d'une vie aristocratique vouée en grande partie aux loisirs de qualité. On peut y ajouter une très belle collection de voitures anciennes héritées de ses parents qui avaient, en leur temps, fait les beaux jours de l'Automobile Club de Périgueux avec le marquis de Fayolle, le marquis de Barbentane, le comte de Milly, etc. Une parfaite urbanité et une grande connaissance de son monde mais dépourvue de la pesanteur généalogique dont certains sont affectés, une générosité dont les fêtes ne sont que l'aspect le plus voyant et qui s'inscrit dans la tradition nobiliaire de protection à l'égard de la famille élargie aux « gens de maison », ces quelques notations complètent le portrait sommaire — mais sa discrétion eût souffert d'un « interrogatoire » — d'un gentilhomme d'aujourd'hui dont les Périgourdins connaissent bien l'élégante silhouette noire à l'écharpe blanche qui incarne pour beaucoup les grâces et les légèretés d'un art de vivre enfui.

Etre ou paraître noble. On ne saurait conclure sur ce sujet sans faire appel à Montaigne dénonçant déjà, au XVIe siècle, la fâcheuse habitude de porter des noms de terre :

C'est un vilain usage et de très mauvaise conséquence en nostre France d'appeler chacun par le nom de sa terre et seigneurie et la chose du monde qui fait plus mesler et mescognoistre les races.

Anobli de la seconde génération, Montaigne a fait siennes les valeurs nobiliaires. La prééminence du gentilhomme et ses privilèges sont des données naturelles qui se justifient

par la vertu, le service du souverain et la protection du seigneur sur les biens et les êtres de ses domaines. Système du don et du contre-don qui s'inscrit dans une représentation transcendante de la société, dans laquelle l'égalité n'est pas de mise mais qui condamne le gentilhomme à l'excellence. L'horreur des guerres de Religion remet en cause l'harmonie du schéma féodal :

Comment remplir ces tâches, comment être noble, comment assurer l'intégrité des corps et des droits alors que partout les « troubles » ensanglantent les premiers et bafouent les seconds ? C'est bien une hantise d'impuissance qui façonne la manière dont Montaigne gère son appartenance à la noblesse. En témoigne, entre autres, la suppression des titres nobiliaires qui caractérise la dernière édition des *Essais* : Messire Michel, seigneur de Montaigne, chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui signait l'édition de 1580, devient simplement Michel de Montaigne en 1588 (...) Se dépouiller de ses titres, c'est bien sûr marquer ses distances face à un groupe qui se réduit à n'être qu'une caste rapace au lieu de remplir son rôle d'élite et de modèle (...) L'attitude de Montaigne manifeste donc un moment où le gentilhomme, même s'il a parfois des doutes sur l'élection de nature supposée être à la racine de son privilège, croit encore suffisamment à la sensibilité éthique propre au statut nobiliaire pour y faire appel en vue de restaurer une aristocratie digne de ce nom (...) Tel est bien le paradoxe de la noblesse dans les *Essais* d'être une vertu dont on fait d'autant plus briller l'éclat qu'on en déplore l'absence, tout en montrant combien il est désormais impossible d'oser s'en réclamer[94].

II

Vivre et mourir noblement

1. Parvenir par les armes

La plupart des familles nobles envoient leurs fils dans des collèges religieux à Périgueux, Sarlat ou Bergerac. Ils entrent ensuite dans la carrière des armes vers quinze ans comme cadets gentilshommes. En 1751 sont créées les écoles royales militaires, réservées aux familles pouvant faire preuve de quatre degrés de noblesse. Entre huit et onze ans les garçons bien nés, pensionnés de 700 livres par le roi, quittent leur famille pour les collèges de La Flèche, Sorèze, Brienne, Pont-à-Mousson, Auxerre et quelques autres. A partir des années 1770, avec les réformes du comte de Saint-Germain, ils y côtoient quelques roturiers ou anoblis récents.

Le plus précieux avantage de l'éducation publique, disait l'édit, est de ployer les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation et d'apprendre à considérer sous un point de vue juste tous les ordres de la société.

Dans la mentalité collective, la noblesse militaire est l'idéal social par excellence : le roi demeure pour tous un chef de guerre et les nobles des combattants[95]. Les généalogies exaltent les hauts faits d'armes des générations passées : la devise de Jean de Losse, précepteur de Henri de Navarre, gouverneur de Guyenne et commandant en chef de l'armée catholique, n'est pas simple rhétorique : *Cum sudore, sanguine et carcere* (avec ma sueur, mon sang et mon cœur). Son père et ses fils meurent au combat et lui-même participe aux plus grandes batailles des guerres de Religion, Dreux et Jarnac. Mais le service royal prend tout son sens dans une France réconciliée sous la bannière d'un roi de guerre triomphant,

Louis XIV. Les récits, avec leur effarante mathématique de sièges, batailles, actes de bravoure et de blessures épouvantables atteignent des sommets épiques. Pierre de Saint-Hilaire a le bras fracassé par le boulet de canon qui tue le maréchal de Turenne. Voyant les larmes de son fils, il lui demande de pleurer surtout l'illustre guerrier qui était l'appui de sa patrie. Nicolas de La Brousse de Verteilhac s'est trouvé à 27 sièges et 10 batailles. Jean Louis de Hautefort franchit le Rhin à la nage en 1672 à la tête de sa troupe et accomplit des « merveilles ». Tous les plus grands noms de la province laissent qui une jambe, un bras, un œil ou plus encore, en Hollande, en Allemagne, en Italie, en Espagne, partout où le Grand Roi fait sonner ses armes. François-Martin de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière, né en Périgord en 1674, témoigne dans ses *Mémoires* de la fascination de toute sa génération pour un souverain qui incarne l'idéal guerrier de la noblesse :

J'avais environ dix-sept ans quand les victoires de Louis XIV faisaient tant de bruit dans le royaume (...) On ne parlait que de guerre et toute la jeunesse du royaume était dans une si grande émulation qu'elle ne respirait plus qu'à suivre le torrent des nouvelles levées qui se faisaient chaque jour. J'en sentais en mon particulier une ardeur démesurée[96]...

Jean de Lacropte, marquis de Saint-Abre, lieutenant général en 1655, est mortellement frappé en 1674, au cours de la bataille de Sitzeim que Turenne considère comme l'une des plus « opiniâtres » de sa carrière. Saint-Abre, mourant, écrit au roi :

Mon fils et moi perdons la vie dans le même combat. C'est finir dans les formes et je crois que Votre Majesté sera contente de l'un et de l'autre. Ma mémoire attend de

recevoir les récompenses que ceux qui servent depuis moi ont déjà obtenues. J'ai toute ma vie vécu comme une personne de grands biens, mais cela n'a été qu'aux dépens de la bourse de mes amis. Il me reste six enfants qui ont les mêmes sentiments que l'autre. J'espère que Votre Majesté aura la bonté de ne pas les abandonner au méchant état de mes affaires, que jusques au dernier moment de ma vie, qui sera apparemment demain, je mourerai de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur.

On conviendra que la dernière formule n'est pas simple convention épistolaire. Les « formes » de la vie et de la mort du marquis de Saint-Abre expriment la profondeur d'un idéal partagé par toute la gentilhommerie qui croit encore que le don du sang « oblige » le souverain. L'anoblissement par les armes avait été le rêve de tous les grands soldats de la Renaissance. Le premier maréchal de Biron, lorsqu'il reçoit en 1581 le collier de l'ordre du Saint-Esprit se contente de fournir quelques titres en déclarant au roi : « Sire, voilà ma noblesse bien comprise », puis, portant la main à son épée, il ajoute : « Sire, la voici encore mieux. » Mais pour le soldat de fortune, s'élever par les armes tient de l'héroïsme surhumain. Jean de La Chapelle-Béarnès ne doit qu'à des exploits inouïs ses lettres d'anoblissement en 1683. Louis-Victor de Rochechouart conta au roi comment à la tête de 150 soldats La Chapelle mit en déroute à Taormine une armée espagnole de 5 000 hommes ! Il était plus simple, à l'exemple d'un Martin de La Colonie, de se fabriquer une généalogie prestigieuse alliant les vertus militaires d'un Montluc du côté paternel, à l'ancienneté du haut lignage picard des Guines, du côté maternel. Pure fiction mais La Colonie avoue ingénument dans ses *Mémoires* que sa rupture avec le Périgord et la disparition de presque toute sa famille le met à l'abri d'éventuelles curiosités.

Au XVIIIe siècle, il est encore de grands soldats dont la gloire se mesure au nombre des campagnes et des blessures. Le dernier maréchal de Biron (1701-1788) en est l'exemple, mais il apparaît, à la fin du XVIIIe siècle, comme le représentant d'une tradition en voie d'extinction que la jeune génération, imbue d'idées nouvelles, ne se prive pas de brocarder. Ce fut même, par un savoureux paradoxe, un Anglais, qui crut devoir répondre à une dame de la cour qui assurait que le maréchal n'avait pas inventé la poudre : « Je ne sais pas si le maréchal de Biron a pu inventer la poudre ; mais ce qu'on peut affirmer, sans nul doute, c'est qu'il sait s'en servir. » Le duc de Croÿ le décrit à quatre-vingts ans, chevauchant tous les matins et tenant « un état noble dont l'exemple devrait être plus suivi », et la baronne d'Oberkich de surenchérir :

On comptait devant lui un jour, les maréchaux de France du nom de Biron. « Effacez celui qui fut infidèle à son roi, il a par là renoncé à notre maison, et nous devons le renier ce que je fais de toute ma puissance. » Il avait conservé les traditions du grand siècle ; il en avait les usages, les étiquettes, les inflexibles devoirs d'honneur. « Vous avez bien démérité de vos pères, nous disait-il et vous êtes une société bien déchue. Que deviendront vos enfants avec de tels exemples ? »

Son neveu, le duc de Lauzun, se chargera de confirmer ses plus sombres pressentiments !

Si « parvenir par les armes » reste un idéal chevaleresque, dont l'enthousiasme soulevé par la campagne d'Amérique en 1783, à laquelle participèrent de nombreux Périgordins, démontre la vigueur, la carrière militaire offre surtout un « débouché », essentiel à une noblesse aux revenus médiocres, à la progéniture encore nombreuse, et qui ne trouve pas de possibilités de

promotion sur place. Il faut rappeler qu'une bonne moitié de la noblesse du Périgord peut fournir la preuve de quatre degrés de noblesse. Les édits de Saint-Germain et de Ségur qui limitent l'accès des roturiers aux grades supérieurs et cherchent à en contrôler la vénalité, les encouragent dans cette voie. Le vicomte de Souillac, chef d'escadre des armées navales, se fait l'écho de ses pairs lorsqu'il écrit :

Je suis cadet de Périgord, je n'ai rien et ne puis compter que sur les bienfaits du roi, au service de qui ma vie entière a été consacrée.

Au XVIIIe siècle, plus de trois cents gardes du corps de la maison du roi sont originaires du Périgord ; et il ne s'agit là que des compagnies les plus prestigieuses. On peut se faire une idée plus nette de l'ampleur des effectifs militaires du Périgord en revenant aux comparutions de la noblesse aux états généraux de 1789. Sur 596 chefs de famille, 527 sont des hommes, majeurs[97], en âge de porter les armes ou à la retraite. 216, soit 41 %, font état de leurs grades et emplois passés ou présents dans l'armée. Il ne s'agit ici que d'un chiffre minimum car les comparutions sont parfois très peu détaillées. De plus, un grand nombre de militaires n'ont pas voté à Périgueux mais dans le lieu de garnison de leur régiment. D'autres n'ont pas voté en raison de leur âge, alors qu'ils sont déjà engagés dans la carrière comme cadets. En outre, nombre de lignages à branches multiples et fécondes se contentent d'un ou deux représentants par branche, ainsi les Vassal. « Un coup de pied dans un roncier et il sort un Vassal » dit le proverbe local. Le maréchal de Mouchy, gouverneur de la Guyenne de 1775 à 1786, raconte qu'il avait vu dans sa jeunesse à l'armée d'Italie quatre-vingts gentilshommes du nom de Vassal, du grade de cadet à celui de lieutenant général. Cette famille a encore dix représentants mâles aux états généraux de 1789, dont Jean-Louis de Vassal de Rignac qui vote seul

pour sa branche alors qu'il a vingt frères et sœurs. Au regard de ces observations et sans forcer les chiffres à outrance, on peut tabler sur une proportion d'environ 60 % de militaires dans les familles de la noblesse périgorde à la fin du XVIIIe siècle. La spécialisation est impressionnante.

Quelques roturiers apparaissent spécialement chez les gardes du corps : Roux Fazillac, « beau sujet » selon ses états de service, premier aide de camp de La Fayette, futur conventionnel et régicide, voisine avec le philosophe Maine de Biran, « penseur égaré dans l'armée » et qui se le tint pour dit lorsqu'à Versailles une balle effleura son bras lors des journées d'octobre 1789 ! L'héroïsme ne convenait pas à tous et il est vrai que les temps ne s'y prêtaient guère. Depuis la fin du règne de Louis XV, le roi ne chevauche plus à la tête de ses troupes et les défaites de la guerre de Sept Ans sont durement ressenties par les officiers. La fonctionnarisation du métier des armes, le renforcement de la discipline, l'adoption de techniques nouvelles et le monopole des grades par la noblesse centenaire masquent difficilement la crise de l'armée, saturée d'officiers condamnés à l'inaction et frustrés dans leur désir de promotion par le prix prohibitif des régiments. L'idéal militaire fondé sur la tradition des armes et une conception quasi mystique de l'honneur s'incarne dans les écrits du chevalier d'Arc ou dans la mort héroïque du chevalier d'Assas. Mais pour la majorité, le sentiment de ne pouvoir donner la mesure de leurs capacités domine. Le cas du comte Jean-Baptiste du Lau est significatif : gentilhomme d'honneur du comte de Provence, colonel du régiment d'Aunis, il doit sa réussite, malgré son peu de fortune, à sa naissance, et surtout à une fréquentation assidue de la cour et des ministères, à la protection de Choiseul et à l'appui de son frère, l'archevêque d'Arles. Il n'en est pas moins contraint de solliciter la faveur d'être employé dans son grade et conformément à son zèle et à ses compétences. Sa

retraite discrète en Périgord pendant la Révolution montre assez sa lassitude désabusée.

D'autres proposent avec enthousiasme des réformes et le ministère de la Guerre est assailli de mémoires, réflexions et projets divers. En 1787, Pierre-Basile Chevalier de Cablanc, compose un éloge aux vertus militaires de la noblesse[98]. Il lui réserve le monopole des grades, mais elle doit le mériter par « une application suivie et l'acquis d'une instruction reconnue, je dis reconnue par l'aveu de l'inspecteur, celui des chefs et de tous les officiers du régiment ». On retrouve dans ces lignes la critique récurrente à l'égard d'une haute noblesse qui accapare les grades et dont les rejetons, les fameux « colonels à la bavette », sont pourvus dès le plus jeune âge de commandements supérieurs. Jacques-Joseph de Lestrade est sous-lieutenant dans le régiment de son père à quatre ans ! Les familles anciennes cumulent les grades d'officiers généraux. Pas moins de dix maréchaux de camp périgordins dans les promotions de 1780 et 1781 : Louis et Christophe de Beaumont, les marquis de Lambertye, de Belsunce et de Verteilhac, les comtes de Fayolle de Mellet, du Lau et de Gontaut de Saint Geniès, le baron et le chevalier de Talleyrand-Périgord. La plupart tentent de conjuguer les exigences de leur idéal avec les contraintes de l'époque et la nécessaire professionnalisation de la carrière. Mais combien sont dépourvus de toute vocation tel le chevalier Guillaume de Commarque qui semble, à lire sa correspondance, uniquement préoccupé de tromper la vigilance de ses supérieurs du régiment des gardes lorraines pour aller dépenser sa maigre fortune au jeu du roi de Pologne ?

La noblesse de cour n'est pas la dernière à critiquer le système. Philippe-Henri de Ségur (1724-1801) est l'un de ces ministres réformateurs, avec Saint-Germain et Brienne,

qui tentent de rénover l’énorme machine de guerre. Le fameux édit de 1781, réservant les grades d’officiers à la noblesse centenaire au détriment de la bourgeoisie fortunée ou de la noblesse récente, fut très impopulaire. Si le maréchal de Ségur semble avoir agi sous la pression du comte d’Artois, cette mesure n’est pas inspirée par un esprit de caste exacerbé ; elle cherche plutôt à délivrer le métier des armes du règne de l’argent et à trouver une issue aux difficultés de la petite et moyenne noblesse provinciales. Celle qui peut faire preuve de quatre degrés de noblesse y trouve son compte et particulièrement celle du Périgord. Ségur est resté célèbre pour cet édit jugé rétrograde alors que ses réformes lui valent amplement le respect de la postérité tant elles eurent leur part dans les victoires des armées révolutionnaires, pour ne citer que la création d’un état-major et d’un corps d’artillerie légère, le rétablissement de la discipline, la réorganisation des hôpitaux militaires et l’amélioration des conditions de vie des soldats. Napoléon, auquel il ne s’était jamais rallié, lui rendit publiquement hommage aux Tuileries en 1800 :

Les glorieux grenadiers de la république présentèrent les armes au vieux ci-devant, cassé, infirme, en qui survivaient les vertus de l’ancienne armée, et il parut qu’en ce jour la France de Jemmapes et de Marengo rendait à celle de Fontenoy les honneurs militaires.

On le voit, la noblesse militaire du Périgord est plurielle comme celle des autres provinces et vit le devoir de servir à des niveaux très différents. Mais son cahier de réclamations aux états généraux de 1789 estompe ces clivages et confirme qu’elle subit la crise dans sa majorité. Elle en appelle au roi, non pas tant pour exiger que lui soient réservés les grades d’officiers, mais pour demander la mise en œuvre d’une réforme générale des structures militaires :

Que Sa Majesté soit également suppliée de fixer invariablement la constitution et l'organisation de l'armée conséquemment au génie national ; la noblesse ne peut dissimuler à Sa Majesté que les systèmes destructifs et les variations continuelles dans les opérations des ministres ont excité un mécontentement et un dégoût universels ; l'esprit de corps, seul capable de produire de grandes choses, est affaibli.

La noblesse militaire entend demeurer le recours suprême de la France, ce que d'ailleurs personne ne lui conteste à la fin du XVIIIe siècle, mais c'est de la personne royale qu'elle attend l'amélioration de son sort. Contrairement à la noblesse de robe, elle ne songe pas à dominer les affaires publiques, et particulièrement la noblesse périgorde qui ne représente qu'une part bien faible de l'appareil de l'Etat.

2. « Coelum non solum »

Les devises héraldiques qui accompagnent les blasons font sonner haut et clair les valeurs du lignage. Il est intéressant, à partir des quelque 200 devises que nous avons répertoriées, d'analyser les principales références. 8 à 9 % des lignages les plus illustres rappellent leur immémorialité et leur indépendance à l'égard de toute autorité terrestre. Les Rochechouart, si brièvement périgordins il est vrai, ne craignent pas l'hyperbole : « Avant que la terre fut au monde, Rochechouart portait les ondes » ! Plus modestement — mais est-ce bien sûr ? — les Talleyrand affirment : « *Re que Diou* » ; les La Rochefoucauld : « C'est mon plaisir » ; les Bourdeille : « Nul ne vaincra le vainqueur du griffon » ; les Bonneval : « *Victorious a tou lou amour* » (victorieux dans tous les amours) ; les Chabannes de La Palisse : « Je ne le cède à nul autre » ; les Caumont La Force : « *Fortior coronatur* » (le plus fort triomphe) ; les d'Albret mais aussi les Galard de Béarn : « Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis » ; les Salignac-Fénelon : *« Alpha et Omega »* (le commencement et la fin), etc.

Plus de 50 % exaltent les vertus guerrières. Ainsi les Bergues : « *Nec cito, nec teinere* » (Ni précipitation, ni témérité), les Bourdeille : « *Sa valor mo dounat liffer »* (sa valeur m'a terrifié) ; les La Brousse de Verteilhac : « Oncques ne rebrousse » ; les Fayolle : « *Non ibi, sed ubique* (non pas là mais partout) ; les Foucauld : « Jamais arrière » ; les Grant de Bellusière : « *Serpent Numquam* » (ne ramperont jamais) ; les Hautefort : « Haut et fort » ; les du Lau : « Vaillance mène à gloire » ; les Lostanges : « *Vis virtutem fivet* » (la force vient en aide au courage) ; les La Roche-Aymon : « Il porte partout la terreur et la mort » ; les Rochon de Lapeyrouse : « Rochon vaillance » ; les La

Roque de Mons : « *Fortis et fidelis* » (courageux et fidèle) ; les Taillefer : « Je ne demande pas combien ils sont mais où ils sont » ; les Touchebœuf-Beaumont : *« Semper et ubique fidelis* » (toujours et partout fidèle) ; les La Valette : « *Plus quam valor Valette valet »* (La Valette est plus brave que la bravoure même), etc. Les jeux de mots abondent et permettent des lectures à plusieurs niveaux ainsi les Beauroyre : « Serre, mais jamais ne desserre » ou bien « Sert mais jamais ne dessert ». La bravoure est la vertu essentielle ; les qualités de réflexion, de bienfaisance ou d'humanité sont plus rares et la devise de Montaigne sonne curieusement dans ce concert de rugissements de lions et de fracas d'armes : « Je ne comprends pas, je m'arrête et j'examine. »

Quelques devises ne font référence qu'à Dieu ou à la foi, mais s'agissant des Talleyrand et de leur « *Re que Diou* » ou des Roffignac « Premiers chrétiens du Limousin », l'humilité n'est pas évidente. Il s'agit aussi parfois de devises adoptées au moment de l'accession d'un des membres de la famille à un haut bénéfice ecclésiastique ; elles ont donc moins de valeur d'identification générale du lignage. Une dizaine de familles mettent en Dieu tous leurs espoirs : les d'Arlot de Saint-Saud : « *Fracto Jove, unicus Deus »* (Jupiter par terre, il n'y a qu'un Dieu) ; les Pascal, peut-être un peu plus ambigus : *« Scio cui credidi* » (Je sais à qui j'ai donné ma foi) éclairée par une deuxième : « *Spes mea Christus »* (Mon espoir est dans le Christ) ; les Chapt de Rastignac : « *In Domino confido »* (je me confie en Dieu) ; les Chastenet : « Mon espoir en Dieu » ; les du Cheyron du Pavillon : « *Coelum, non solum »* (le ciel, non la terre) ; les Commarque : « *Cum arca »* (avec l'arche) ; les Constantin : « Tu vaincras par ce signe » ; les Joas de Roque : « Ma patrie est au ciel », etc.

On peut gloser à l'infini sur la valeur de telles formules et il serait simpliste de déclarer que la plupart de ces familles n'ont guère appliqué les préceptes dont elles se

réclamaient. Nous sommes ici dans le domaine des représentations mentales et de l'élaboration et de la transmission d'un imaginaire familial. La devise, au-delà de sa fonction didactique à l'intérieur du lignage, doit exprimer aux yeux de tous ses valeurs de référence, individuelles et collectives, et donc le mode de relations qui définit son insertion dans la société de son temps. Les familles les plus anciennes cherchent d'ailleurs à échapper à toute historicité en adoptant des devises soit très individualisées, soit intemporelles. Plus modestement, la majorité d'entre elles balance entre la tentation de la gloire et les vanités terrestres, ce qu'elles doivent à la divinité et ce qu'elles attendent du monarque.

A peine 8 % expriment directement leur fidélité au roi ; encore ce dernier est-il souvent précédé de Dieu ainsi chez les de Vaux, les Sarlat, les Pignol, les Maynard ou les Chignac ; curieusement à égalité chez les d'Arnauld : « *Pari-ter Deo Regique fide* » (même foi au roi qu'à Dieu). Certains n'hésitent pas à former une trinité dont la hiérarchie n'est peut-être pas celle qui est signifiée, ainsi les Souillac de Montmège : « *Per Diou, per lou rey et per ïo* » (Pour Dieu, pour le roi et pour moi) ou les Otard : « Dieu, le Roi et mon droit ». La devise des Cugnac : « Comme il vous plaît », remplacée par : « *Ingratis servire nefas* » (il ne faut pas servir des ingrats) rappelle à tous (leçon ou reproche ?) que Marc de Cugnac, compromis dans la conspiration de Biron fut déchu, lui et sa postérité, de tous ses biens et titres.

Les très nombreuses devises évoquant la fidélité impliquent sans doute celle due au roi, ainsi celle des Bastard : *« Cunctis nota fides* » (fidélité est connue de tous) qui leur fut concédée par Charles VII. Pour les plus anciennes, on sait combien la foi vassalique l'a plus souvent emporté ; il n'est donc pas possible de s'en tenir à une seule interprétation.

Ce que montre cette étude très sommaire, c’est la volonté de la noblesse, à toutes les époques, à travers une image simplifiée jusqu’à la caricature et par là même plus « médiatique », de se donner une armature, une âme comme on le dit d’une épée, qui assure la continuité entre les générations. La devise est, à quelques exceptions près, négation du temps et affirmation des valeurs intemporelles du lignage. Que ce soit sur un mode métaphorique, allégorique, héroïque ou mystique, elle affirme l’ambition spirituelle et matérielle d’une famille, ce qu’elle veut, ce qu’elle croit ou ce qu’elle ne peut être. Associée au nom, elle assigne ses devoirs à chaque génération. Dans ce domaine, la singularité périgorde n’apparaît guère et la même analyse peut être faite pour les autres noblesses régionales. La plupart tendent leurs filets jusqu’au ciel, mais bien peu le gagnent et se contentent de servir modestement un souverain qu’elles n’auront que très rarement l’occasion d’approcher.

« L’aîné pour le roi, le second pour l’Eglise », la formule est connue et le renversement de hiérarchie logique puisqu’il s’agit en priorité d’assurer la pérennité du lignage. Les exemples sont nombreux d’application de cette règle et certains célèbres, pour ne citer que Talleyrand, voué à l’Eglise dès son plus jeune âge et condamné à y demeurer même après la mort de son frère aîné. Cependant, la règle n’est pas appliquée systématiquement et il semble qu’au XVIIIe siècle certaines familles se soient « spécialisées » dans les carrières religieuses alors que d’autres privilégiaient d’autres voies d’accomplissement. Il faut tout d’abord indiquer qu’en Périgord la conversion de nombreuses familles à la Réforme a tari pour un temps le recrutement clérical. Les études de cas le montrent bien comme celui de la famille du Lau, moins connue que les

Talleyrand, les Beaumont ou les Ségur, mais dont les stratégies d'ascension ou d'adaptation sont exemplaires[99].

Au XVe et au début du XVIe siècles, sur sept cadets du Lau, six sont religieux et le septième reste célibataire. La filiation est donc assurée exclusivement par les fils aînés. L'entrée dans le parti protestant, l'accroissement du domaine familial qui permet le partage des seigneuries moins importantes entre les cadets et le déclin des liens féodaux atténuent la hiérarchie aîné-cadets, chacun étant seigneur sur ses terres. Tous ces éléments se conjuguent sur fond de guerre religieuse et civile et, dans la seconde moitié du XVIe siècle, dans toutes les branches du lignage, la carrière militaire l'emporte sur les vœux. Les difficultés économiques du XVIIe siècle, les entreprises militaires du règne de Louis XIV conduisent encore les fils du Lau à s'enrôler dans les armées royales. Mais parallèlement, les vocations religieuses se multiplient. La Contre-Réforme bat son plein au sein d'une famille protestante pendant quatre générations et qui cherche à en effacer le souvenir en donnant des gages à la monarchie. Vient alors le temps de la revanche catholique et la gloire du martyre avec la branche des du Lau de la Cote. Au début du XVIIIe siècle, la génération issue de Jean-Armand et de sa cousine Marie-Sibille du Lau d'Allemans est entièrement vouée à Dieu à l'exception de l'aîné. Jean est chanoine de l'abbaye de Chancelade puis député de l'assemblée générale du clergé pour la métropole de Toulouse. En 1742, Jean-Louis est le premier évêque de la famille et si son évêché, celui de Digne, est quelque peu « crotté », il ouvre largement la voie vers des dignités supérieures. Claude-Louis et Philippe sont chevaliers de Malte et meurent sur « les vaisseaux de la religion ». Enfin, Jean succède en 1748 au célèbre abbé de Saint-Sulpice de Paris, Jean-Baptiste Languet de Gergy. Parmi les nouvelles brebis de l'abbé du Lau, le duc de

Saint-Simon dont il prononce l'éloge funèbre en 1755, le duc de Croÿ et toutes les grandes familles du faubourg Saint-Germain, mais aussi Voltaire qui en 1778 intima son successeur, M. de Tersac, de le laisser mourir en paix ! L'abbé du Lau conjugue les exigences d'une mission très mondaine avec les préoccupations doctrinales conformes tant à ses origines familiales qu'à la rigide éducation dispensée par les Sulpiciens, alliant moralisme et rationalisme. Il s'engage dans la lutte contre le jansénisme aux côtés de son compatriote Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, mais avec plus de modération. Le souci d'administrer au mieux sa paroisse en assurant le salut de ses ouailles par leur générosité subtilement motivée, voilà ce qui préoccupe notre abbé. Languet de Gergy utilisait des méthodes plus sommaires et plus originales pour faire rentrer les fonds : il avait organisé en 1745 une quête pour orner son église d'une statue de la vierge en argent commandée au sculpteur Pigalle. Il prévient alors ses paroissiens qu'à chaque dîner auquel il serait convié il emporterait une pièce d'argenterie ! L'histoire ne dit pas si les invitations se raréfièrent mais la statue installée en 1750 fut baptisée par les Parisiens : « Notre Dame de la Vieille Vaisselle » et fut aussitôt volée. L'abbé du Lau en commanda une semblable à Pigalle, mais en marbre blanc. Au-delà de l'anecdote, le grand œuvre de l'abbé du Lau fut la formation et la promotion de son neveu, Jean-Marie du Lau de la Cote (1738-1792). Jean-Marie, le plus jeune archevêque de France en 1775, a trente-sept ans lorsqu'il succède sur le siège d'Arles à un autre Périgordin, Jean-Joseph de Jumilhac. Nous n'évoquerons pas ici les étapes qui le conduisirent jusqu'au sacrifice suprême lors des massacres de septembre dont il fut la plus célèbre victime au couvent des Carmes. Cent troisième et dernier titulaire de l'archevêché d'Arles illustré par tant de martyrs, dont saint Trophime son

fondateur au premier siècle et saint Césaire son premier archevêque au VIe siècle, il est béatifié en 1926.

Roland Mousnier observe que « chaque ecclésiastique atteint dans la hiérarchie de l'Ordre un niveau qui correspond au rang de sa famille dans la hiérarchie des deux Ordres laïques »[100]. Il est vrai que cette parité est très fréquente dans les lignages dont la puissance est établie depuis plusieurs siècles tels les Noailles, les Rohan ou les La Rochefoucauld. Mais pour la plupart un seul membre réussit à s'élever et répercute sur l'ensemble de son lignage les avantages de sa position. L'ascension des du Lau de la Cote, rondement menée en deux générations, constitue donc un cas exemplaire de la mise en œuvre de tous les recours, associée à la production de preuves anciennes de noblesse, capitale si l'on songe qu'en 1789 sur 121 évêques un seul n'appartenait pas à la noblesse.

D'autres familles ont choisi la voie de la sainteté, ainsi les Foucauld de Pontbriand qui, de Armand, vicaire général d'Arles, massacré en même temps que son cousin Jean-Marie du Lau, au célèbre Charles de Foucauld, assassiné à Tamanrasset en 1916, ont inscrit leur nom au martyrologe de la foi. Une telle continuité dans le sacrifice est exceptionnelle. Le haut clergé du XVIIIe siècle a plutôt laissé l'image de grands seigneurs plus sensibles aux plaisirs du monde qu'aux devoirs de leur charge. Talleyrand qui ne mit qu'une fois les pieds dans son évêché d'Autun en est l'archétype jusqu'au scandale. Les historiens ont toutefois corrigé cette vision. Monseigneur du Lau appartient à la minorité des grands évêques réformateurs de son temps, alors que son prédécesseur Mgr de Jumilhac avait laissé dans son diocèse le souvenir d'un homme plus préoccupé de ses intérêts que de ceux de ses ouailles.

Le Périgord a été une véritable pépinière d'évêques et d'archevêques au XVIIIe siècle. On ne saurait tous les

énumérer sans lasser le lecteur. Il suffit de rappeler les carrières de Fénelon mais aussi des La Roche-Aymon, Beaumont, Chapt de Rastignac, Talleyrand, Bourdeille, Jumilhac, Bonneguise, Souillac, La Cropte de Chantérac qui se partagent pendant deux ou trois générations les sièges de Paris, Reims, Cambrai, Autun, Arles, Soissons, Alet, etc. Ils appartiennent tous à des familles chevaleresques ou féodales, à l'exception des Jumilhac.

Il ne faut pas omettre de rappeler, par ailleurs, que si les hauts dignitaires de l'Eglise ont en charge la vie spirituelle du royaume, ils défendent, et parfois âprement, les intérêts financiers du clergé par la voix de leurs agents généraux et que leur mission temporelle les conduit à administrer, aux côtés des intendants, l'ensemble de la vie matérielle et morale de leur diocèse. N'oublions pas non plus qu'ils ont rang au Conseil du roi. Les grandes carrières politiques de Richelieu, Mazarin, Dubois ou Fleury sont dans toutes les mémoires. Celle de Talleyrand s'inscrit, pour une part, dans cette tradition d'un système de gouvernement associant l'élite du clergé à la gestion de l'Etat.

C'est pourtant l'image d'un Périgord tout militaire qui domine les représentations habituelles de cette province. Seul Fénelon a conservé une place notable dans la mémoire collective tant sa critique de la monarchie absolue permettait l'oubli de ses origines aristocratiques et de ses fonctions ecclésiastiques dans un département très marqué par la suite par l'anticléricalisme.

3. L'Etat c'est moi !

Une noblesse périgorde aux pieds du Trône ou de l'Autel, l'image est un peu courte et ne rend pas compte de sa diversité « professionnelle ». Certes Louis XIV a encadré la noblesse dans un réseau serré de clientèles dont tous les fils aboutissaient au roi. Mais à la fin du XVIIIe siècle, cette conception solaire du souverain et de sa cour est très contestée. L'abbé de Véri écrit en 1779 :

Aujourd'hui personne presque n'oserait dire dans les cercles de Paris : je sers le Roi. On le passerait seulement aux grands valets de Versailles. Je sers l'Etat, j'ai servi l'Etat voilà l'expression la plus usitée.

La formule exprime nettement le déclin de Versailles face à l'influence grandissante des salons parisiens et la permanence au sein de la haute noblesse d'une conception personnelle du service royal incarné au plus haut niveau par la carrière diplomatique. Albert de Calvimont rappelle le prestige qui s'attachait à ces fonctions déjà au XVIe siècle :

Mon aïeul Jean III de Calvimont, président du Parlement de Bordeaux, fut ambassadeur de François Ier à Madrid, pour traiter de l'échange des enfants de France, en 1526. Ce qui peut donner une idée de la valeur politique de ce personnage, c'est que l'empereur Charles Quint, qui se connaissait en hommes, fit lui-même un jour en son honneur et pour notre maison le nouvel écusson que nous portons depuis cette époque, à savoir les lions de Castille et les tours d'Aragon. Chacun sait que ces emblèmes espagnols forment le propre fonds des armes de la vieille monarchie espagnole.

Hélas ! depuis ce temps nous en avons bien rabattu. Il est vrai que les descendants du diplomate quittèrent, peut-être imprudemment, la carrière qu'il leur avait si bien indiquée, pour prendre le parti des armes. A dater de ce moment c'est tout au plus si l'on retrouve dans la filiation quelques maîtres de camp, colonels, à peu près autant d'officiers supérieurs de marine, mais en revanche un nombre infini de pauvres capitaines d'infanterie renouvelant à leurs frais leurs compagnies détruites à la guerre, criblés eux-mêmes de blessures, rentrant au logis, tirant l'aile et pouvant disputer à la maison de Valon du Limousin sa touchante et expressive devise : « Plus d'honneur que d'honneurs ! »

Il est à l'évidence plus gratifiant d'être le représentant du roi de France, de s'adresser en son nom aux autres souverains et d'en recevoir les hommages, que de risquer sa vie pour une gloire improbable, même si les deux fonctions sont liées et si ce sont souvent, à l'époque moderne, des militaires qui négocient la fin des conflits. Mais peu de familles présentent tous les critères qu'exige une fonction honorifique entre toutes puisqu'elle repose sur le principe d'identification à la personne royale. Certains diplomates ont poussé très loin le processus, ainsi Charles de Ferriol, originaire du Forez, mais bien connu en Périgord pour avoir ramené de Turquie la jeune esclave Aïssé, grand amour du chevalier d'Aydie. Ambassadeur à Constantinople auprès du sultan Mustafa II en 1700 et convaincu de représenter le plus grand souverain du monde, il refuse de déposer son épée en présence du sultan comme l'exigeait la coutume ottomane, déclarant : « Dans les choses qui regardent la gloire du roi mon maître, je suis le seul interprète de ses volontés. » Il reste en poste à Constantinople plus de dix ans mais n'est jamais reçu par le sultan. L'affaire fut commentée dans toutes les cours européennes et les Français se glorifièrent de cet entêtement. Jean de Gontaut, baron de Salignac, semble

avoir montré plus de « diplomatie » lors de son ambassade à Constantinople au début du XVIIe siècle[101].

Les Gontaut-Biron, les Hautefort, les Beaupoil, les Ségur, les Talleyrand ou les Galard se partagent pendant plus de trois siècles quelques ambassades aussi prestigieuses que celles de Constantinople, Stockholm, Vienne, Rome, Londres, Saint-Pétersbourg ou Berlin. Non pas que le principe de la survivance ait joué comme pour les charges militaires, ecclésiastiques ou judiciaires, mais plutôt parce qu'une tradition s'est affirmée dans certaines familles qui conjuguaient à un niveau supérieur le prestige des origines et des alliances, le goût de la carrière, la faveur et la confiance du roi. La noblesse ancienne, peu encline à dominer « techniquement » les affaires publiques, trouvait sur ce terrain la possibilité de démontrer ses compétences, à une époque où la diplomatie requérait une haute naissance — le roi ne pouvant être représenté que par de vrais gentilshommes — , une parfaite connaissance des usages et des mœurs des cours européennes, une discrétion garantie par l'honneur, mais aussi un sens du paraître et de la représentation que seules les familles anciennes et fortunées pouvaient assumer. Le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur à Vienne de 1832 à 1841, ne cache pas que la charge est très lourde :

Les ambassades ne conviennent qu'aux grands seigneurs assez opulents pour vivre à l'étranger sans souci de l'administration de leur fortune ou encore aux jeunes gens sans patrimoine et sans famille (...) Ma maison a toujours été tenue par ma femme avec un ordre admirable ; ni elle, ni moi ne nous sommes jamais passé une fantaisie ; et c'est seulement dans la dernière de mes missions qu'après avoir payé les dettes contractées dans les premières j'ai pu vivre avec mon traitement et réaliser quelques économies sur mon revenu personnel[102].

La Révolution est passée par là et les fastes de l'Ancien Régime ne sont plus que souvenirs. En 1749, Emmanuel-Dieudonné, marquis de Hautefort, faisait une entrée somptueuse à Vienne avec un cortège de douze voitures à six chevaux. L'une de ses descendantes sera impératrice d'Autriche[103]. Il ne s'agit pas là seulement de hasard généalogique lorsque l'on voit les Hautefort mais aussi les Gontaut-Biron, les Talleyrand ou les Ségur, conclure à la faveur d'un réseau de relations élargi à l'espace européen, grâce à leurs fonctions diplomatiques mais aussi au prestige de la langue et de la civilisation françaises, comme à l'immense brassage provoqué par l'émigration, des alliances avec les plus grandes familles étrangères, attestant d'un cosmopolitisme qui est l'un des traits majeurs de la haute noblesse du XIXe siècle.

En sublimant les valeurs militaires — faire la guerre n'est-ce point rechercher la paix ? — la diplomatie apparaît ainsi comme la quintessence des « vertus » nobles et le degré suprême du service royal — le diplomate n'est-il point l'interprète aux deux sens du terme de la parole de son maître ? Le vicomte Elie de Gontaut, ambassadeur à Berlin en 1871, est chargé de négocier la libération du territoire qu'il réussit à anticiper de quelques mois, « dépassant toutes mes espérances ! » s'écrie Thiers. Son portrait, tracé par le *Mémorial des Pyrénées,* au-delà des conventions nécrologiques, vaut pour tous ses pairs, tant ses qualités semblent tenir de l'essence même de la noblesse :

Homme du monde accompli, possédant l'art de charmer, de séduire et de convaincre, il apporta à la cour de l'empereur Guillaume cette distinction de manières, cette supériorité d'esprit, ces grandes façons de gentilhomme français qui lui conquirent aussitôt toutes les sympathies de la haute société berlinoise et qui ne furent pas

absolument sans influence sur les succès diplomatiques qu'« il remporta ».

Le prince de Ligne évoque en termes analogues le comte Louis-Philippe de Ségur, fils du ministre de la Guerre de Louis XVI, et qui fut ambassadeur auprès de Catherine II qui l'appréciait fort :

Il est quelquefois trop jeune et quelquefois trop vieux ; ce trop de jeunesse l'empêche de voir tous les charmes de l'existence qu'il aura, et ce trop de vieillesse, quand il les voit les lui fait mépriser... Il a deviné tout ce qu'il n'a pas eu le temps d'apprendre ; il sait ce qu'il ne peut savoir. Il y a de l'agrément, de l'élégance, de la douceur dans sa figure, et de la grâce dans ses manières parce qu'il ne la cherche pas... L'originalité de son langage tient à celle de son esprit ; il dit autrement et mieux qu'un autre ; il donne à tout un air distingué ; il plaira à tout le monde quand il en aura envie, et même quand il ne l'aura pas.

C'est le même vicomte de Ségur qui offrit de suivre Napoléon à Sainte-Hélène et écrivit quelque temps plus tard :

— Poussé par mes destinées
— Près de dix rois tour à tour
— J'ai porté quarante années
— Une âme libre à la Cour.

Marc-Antoine-Front de Beaupoil de Saint-Aulaire est ambassadeur de Suède de 1741 à 1749 ; le comte Louis-Clair de Beaupoil de Saint-Aulaire (1778-1854) est ambassadeur à Rome, Vienne et Londres ; le comte Charles, né en 1866, est ambassadeur à Bucarest, à Londres et au Maroc. La tradition est sans faille, même s'il s'agit de branches différentes d'un même lignage. Elle s'assortit dans toutes ces familles d'un goût prononcé pour

les lettres et l'histoire. Deux académiciens chez les Saint-Aulaire, trois chez les Ségur, et chez tous la fièvre de l'écriture : mémoires politiques, travaux historiques, souvenirs familiaux, poésie, sans oublier les célèbres romans de la comtesse de Ségur, née Rostopchine.

Ainsi, la diplomatie est la « voie royale », celle qui permet à la noblesse d'accomplir sa vocation à l'excellence politique, culturelle, spirituelle, esthétique et mondaine, et à la médiation, le verbe restant toujours l'argument suprême lorsque les armes se sont tues. Dans *l'Annuaire de la noblesse de France* de Borel d'Hauterive, les diplomates sont énumérés immédiatement après les membres des maisons du roi et de la reine. En 1846, les comtes de Saint-Aulaire et de Galard de Béarn, le baron de Talleyrand maintiennent encore la tradition. Au début du XXe siècle, la « carrière » a conservé tout son prestige mais la noblesse du Périgord s'y fait rare. Les comtes de Saint-Aulaire et d'Arlot de Saint-Saud sont secrétaires d'ambassade, Frédéric de Reversaux, petit-fils de Pierre Magne, est ambassadeur de France, et Henri de Maleville, ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie. Trois sur quatre sont issus de familles qui ont servi la dynastie impériale. Bernard de Faubournet de Montferrand représente aujourd'hui la France à l'étranger. Gageons que son illustre ancêtre, le ministre Henri Bertin, dont le superbe portrait par Roeslin trône dans un salon du château de Montréal, se réjouirait de cet accomplissement pacifique.

Dans les ministères ou la haute administration, la noblesse périgorde est presque absente. Quant aux charges provinciales ou municipales, au XVIIIe siècle, la plupart de ces dernières, encore recherchées sur le plan honorifique, sont en partie vidées de leur pouvoir réel. Les intendants sont devenus les relais incontournables de la monarchie dans les provinces et concentrent l'essentiel de la puissance publique. Par ailleurs, la noblesse du Périgord,

ancienne et peu fortunée, a moins tenté que d'autres le jeu de l'ascension par l'achat d'offices. L'absence d'institutions propres, telles qu'une cour des aides ou un parlement, a également freiné l'émergence sur place d'une élite compétente, apte à gérer les affaires de l'Etat. En outre, la réussite a incité quelques-uns à quitter le Périgord ainsi Pierre Du Cluzel de la Chabrerie, intendant de Touraine de 1766 à 1783, dont le souvenir est perpétué au musée de Tours par une série de portraits, de livres et d'objets divers, alors qu'il est bien oublié dans sa province d'origine. Issu d'une noblesse d'épée, maintenue en 1666, il est le premier de son lignage à servir dans la robe. L'un de ses ancêtres est gouverneur de Domme au XVIe siècle, un autre, capitaine au régiment de Piémont, est tué à la bataille de Rossbach pour avoir tenté de ramener les fuyards. Il s'agit d'une famille modeste, non titrée — la seigneurie de Cubjac sera élevée en comté en 1788 — , dont la branche cadette de la Chabrerie, celle de l'intendant, présente une filiation un peu incertaine et des alliances médiocres. Pierre Du Cluzel aura bien du mal à obtenir les honneurs de la cour pour sa femme en 1780. Son grand-père, François, est subdélégué général de l'intendance de Guyenne pour le Périgord, « fonction bien modeste pour un gentilhomme » lit-on dans les dossiers de preuves annotés par les généalogistes du roi. Son père, Léonard, « né avec toutes les grâces de l'esprit et de la figure » sut utiliser au mieux ses qualités personnelles et les amis influents de son père, en particulier Jacques Bazin de Bezons, conseiller du Régent en 1715 et Le Pelletier des Forts, contrôleur général de 1726 à 1730. C'est ce dernier qui lui propose une place de fermier général qu'il achète en 1726 pour 100 000 livres. D'où tenait-il cette première somme ? En tout cas, il meurt en 1766 laissant à ses héritiers une fortune de plus de trois millions de livres. Les témoignages de l'époque s'étonnent de cette réussite :

Fort honnête homme, pas du tout fait pour être fermier général, fils d'un bon gentilhomme que des raisons de famille avaient forcé d'entrer dans les affaires.

On saisit pleinement ici la méfiance de la « bonne noblesse » provinciale envers les manieurs d'argent et les brasseurs d'affaires toujours suspects de crapulerie et représentés dans le type célèbre de Turcaret.
D'autres ont tenté de se rapprocher des cercles du pouvoir soit par des alliances avec les milieux parlementaires, soit par l'achat d'offices de judicatures, de charges dans les bureaux de l'intendance ou des domaines royaux, ou dans la ferme générale. Les Boulhac de Bourzac ont construit ainsi une coquette fortune à la fin du XVIIIe siècle. Vieille famille de bourgeois robins de Montignac-le-Comte, leur ascension débute avec Jean-Baptiste, médecin de la dauphine, puis des enfants de France en 1747. Son neveu Jean-Baptiste, premier fermier général de la famille, obtient des lettres d'anoblissement en 1744. Fortune aidant, il marie ses filles dans d'honorables lignages de la province, les Chancel, les La Verrie-Vivans ou les Coustin de Bourzolles. Son fils, Jean, associé à la ferme générale en 1778, parachève l'intégration de sa famille au second ordre en épousant une demoiselle de Saint-Astier et il accroît sa fortune foncière en Périgord et en Corrèze. L'hôtel construit à Périgueux hors les murs témoigne d'une réussite rapide que la Révolution vient interrompre brutalement. Après de longues querelles de succession, les Boulhac s'installent en Angoumois au XIXe siècle. Le comte Paul de Boulhac de Bourzac séjourne encore au début du XXe siècle dans son château de la Richardie aux confins de la Charente. En revanche, disparaît totalement dans la tourmente le grand maître des Eaux et Forêts du département du Languedoc, le Bergeracois André de Cheyssac, dont l'office a coûté plus de 230 000 livres en 1764. Qualifié d'écuyer et de

conseiller du roi en 1781, sa présence dans le faubourg Poissonnière est signalée par *l'Almanach royal* de 1789. On perd ensuite totalement sa trace.

Les vieilles familles parlementaires résistent mieux mais elles sont peu nombreuses en Périgord qu'elles quittent souvent pour Bordeaux ou Paris. Les d'Augeard de Virazel, les Gourgues, les Chalup, les Moreau, les La Palisse, conseillers ou présidents au parlement de Bordeaux ou à la cour des aides de Guyenne sont-ils bien encore périgordins ou doit-on les abandonner à l'historien de La noblesse bordelaise, Michel Figeac[104] ? Certes, les Martin de La Colonie ou les Bodin de Saint-Laurent sont installés en Bordelais et ne se font pas représenter aux états généraux en 1789. Mais la plupart, s'ils résident à Bordeaux, ont des domaines vinicoles importants dans le Bergeracois ainsi les d'Augeard à Tiregand. Ils entretiennent des relations étroites avec les branches demeurées en Périgord et se font représenter à Périgueux le 16 mars 1789. C'est en Dordogne qu'ils se réfugient au début de la Révolution, tels les Gourgues ou les Desmoulins de Leybardie, et au XIXe siècle ils s'allient avec des familles périgordes tels les Chalup avec les Beaupoil de Saint-Aulaire et les Cosnac. Gabriel de Raymond, marquis de Sallegourde, conseiller au Parlement a épousé en 1764, à Périgueux, la petite-fille de Lagrange-Chancel ; son frère a épousé une Raymond des Rivières. Le petit-fils de Moreau de Montcheuil est maire de Nontron et conseiller général de la Dordogne sous la Restauration. Celui de Moreau de Saint-Martial, après s'être distingué dans la campagne de Chine, épouse N. de Moneys d'Ordières et est lieutenant-colonel de la 3e légion des mobiles de la Dordogne en 1870.

La famille de Gourgues a fourni depuis le début du XVIIe siècle un grand nombre de maîtres de requêtes, conseillers et présidents aux parlements de Paris ou de Bordeaux, des

intendants à Limoges, Caen ou Montauban. De multiples alliances sont conclues avec les Lamoignon. C'est donc à une famille de robe puissante qu'appartient le vicomte de Lanquais, Jean-Michel de Gourgues, président à mortier, qui épouse en Périgord, à la fin du XVIIe siècle, Marie de Mons. Michel-Joseph est président des enquêtes en 1790 ; son fils Joseph-Marie, émigré pendant la Révolution, fait ensuite une carrière toute bordelaise : maire de Bordeaux en 1816, conseiller général, député de la Gironde de 1821 à 1827. Son fils, le vicomte de Gourgues, est maître des requêtes sous Charles X ; il démissionne en 1830 et c'est en Périgord, dans son château de Lanquais, qu'il se consacre à des travaux d'érudition. Son *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne,* publié en 1873, est toujours un ouvrage de référence.

Il est possible d'énumérer la presque totalité des Périgordins en fonction au parlement ou à la cour des aides de Bordeaux en 1789 :

— au parlement, Jean-François Martin de La Colonie est conseiller doyen ; Joaquim Chalup, Nicolas Marin, Moreau de Montcheuil, Elie-Jean Chanceaulme de Fonroze, Pierre-Louis de Raymond sont conseillers ; Jacques-Armand d'Augeard de Virazel est président à mortier ; Elie-Louis Du Faure de la Jarthe, avocat général ; Joseph Gombault de Razac, chevalier d'honneur ; Michel-Joseph de Gourgues est président des enquêtes,

— à la cour des aides, Jean-Louis Desmoulins de Leybardie est chevalier d'honneur, Jean de Montozon du Plantier, conseiller, et Moreau de Saint-Martial, président.

On a beaucoup parlé de captation des élites du Périgord par le Bordelais. Il faut convenir au vu de cette douzaine de parlementaires qu'elle reste très limitée. Les alliances avec de grandes familles de parlementaires parisiens sont encore moins nombreuses mais plus valorisantes. Henriette

d'Aydie, née Tessier de Javerlhac, est la petite-nièce du chancelier d'Aguesseau. Les Ségur sont alliés plusieurs fois avec les d'Aguesseau et les Lamoignon ; ils n'abandonnent pas pour autant le métier des armes et la tradition parlementaire semble s'être transmise chez eux par la passion de l'écriture et de la recherche. Le général Philippe de Ségur (1780-1873) est écrivain et académicien. Sa fille, Célestine, est écrivain et épouse du comte d'Armaillé, membre de l'Institut. Leurs petits-enfants expriment tous à leur manière cette hérédité littéraire ou scientifique : Maurice, duc de Broglie, est physicien, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, de même que son frère, Louis, duc de Broglie en 1960, prix Nobel de surcroît. Leur sœur Pauline, comtesse de Pange, est membre du jury du prix Femina et a laissé des mémoires précieux pour les historiens de la noblesse.

Les familles de subdélégués de l'intendance, anoblis ou en voie de l'être, les Eydely, Faure de Rochefort ou Gontier de Biran, constituent un vivier de recrutement de serviteurs de l'Etat. Jean-Baptiste Faure de Rochefort a été anobli par une charge de président-trésorier de France en 1739. Il épouse en 1753 Marie-Léonarde Du Cluzel de la Chabrerie. Leur fils Germain est intendant de Bretagne et épouse en 1795 Marie-Gabrielle-Henriette de Lavie, fille d'un président du parlement de Bordeaux, richissime propriétaire du vignoble du Taillan et l'un des derniers barons de Nontron. Le rapprochement avec des familles de la noblesse ancienne conduit parfois ces juristes manieurs d'argent à préférer le métier des armes. Germain-Maurice Faure de Rochefort est capitaine des mobiles de la Gironde en 1870, maire de Belhade, dans les Landes, pendant plus de vingt ans, mais il ne relève pas le titre de marquis de Belhade qu'il tenait de son grand-oncle Charles de Lavie. Vivant noblement, cultivant des amitiés nobles, dotés d'un bagage juridique solide et d'une expérience dans les

affaires municipales et de la généralité, ce sont souvent des hommes issus de ce milieu qui prennent les commandes après la Révolution et forment les cadres de la société impériale et des monarchies censitaires, les Maine de Biran, Malleville, Durand de Corbiac, Chilhaud de la Rigaudie, etc.

Cependant, quelles que soient les vocations des uns et des autres, les stratégies d'ascension reposent sur des constantes : la formation de réseaux familiaux qui intègrent des origines géographiques semblables, des statuts juridiques équivalents, des positions sociales comparables, des ambitions communes, des modes de vie analogues, quelques lignages plus en pointe ouvrant à leur parentèle des voies nouvelles de réussite. Les Bertin ont ainsi entraîné dans une dynamique collective nombre de familles du Périgord.

4. Une dynastie de fer

Peu de familles roturières sont comparables à celle des Bertin de Bourdeilles, tant par la ténacité dont ils font preuve pendant quatre générations, que par le niveau auquel ils parviennent et par la rapidité de leur disparition pendant la Révolution. Parcours exemplaire qui, si l'on ne craignait l'anachronisme et la disproportion, pourrait se comparer, dans ses fins comme dans ses moyens, à celui de la famille Kennedy[105]. Au contraire d'une aventure brillante mais éphémère, il s'agit d'une lente et patiente construction familiale, chaque génération se passant le témoin, pour s'extraire de la gangue provinciale, roturière, marchande et « vilement meschanique », et parvenir aux plus hautes sphères du pouvoir et de la cour, aux plus hautes dignités et privilèges du second ordre.

Les débuts sont classiques : de leurs domaines ruraux de Saint-Laurent-sur-Manoire à la ville marchande de Périgueux, il n'y a pas une lieue. Les Bertin s'y installent dès le XVIe siècle, qui boucher, qui aubergiste. Trafiquants de marchandises et manieurs d'argent, les voilà bientôt bourgeois de Périgueux, « honorables hommes », qui accèdent aux charges consulaires ; en 1550 Etienne Bertin est maire de Périgueux. Mais point de noblesse de cloche en Périgord. Certes, les maires de Périgueux ont toujours revendiqué la préséance sur les quatre barons du Périgord en tant que seigneurs d'une ville « noble », mais la fonction municipale ne crée pas ici le gentilhomme, et l'honneur n'est que viager comme le titre d'écuyer attaché à celui de maire. Il faut conforter cette noblesse d'apparence en abandonnant le commerce de détail qui est dérogeant et en achetant un fief et un repaire noble. C'est chose faite avec la seigneurie de Saint-Martin, démembrée de celle du Lieu-

Dieu appartenant aux Saint-Astier. Toutes les conditions sont alors réunies pour le « décollage » : notabilité, mode de vie noble, rentes foncières ; selon le principe bien connu de la tierce-foi, à la troisième génération les Bertin seront gentilshommes. Mais les ordonnances d'Orléans et de Blois interdisant l'anoblissement par la terre freinent leurs ambitions. Les Bertin préfèrent manier les chiffres plutôt que les armes, ils choisissent donc le droit, guignent le parlement de Bordeaux et poursuivent leur intégration au sein de la bourgeoisie périgourdine par des alliances raisonnées avec des familles consulaires légèrement en avance sur la leur, les Jay d'Ataux ou les Chancel. En 1653, Jacques Bertin manque de peu l'anoblissement lors de la révolte de Périgueux contre le marquis de Chanlost qui gouvernait la ville pendant la Fronde. Il seconde le complot ourdi par Jean Bodin pour expulser les rebelles, mais tandis que Bodin s'est chargé de l'exécution de Chanlost, Bertin monte plus paisiblement la garde à l'hôtel de ville. Bodin est anobli !

La deuxième étape de l'ascension est industrielle. Les Bertin n'ont pas la fibre héroïque ; ils se rattrapent en fournissant des canons au roi et en participant aux grands armements maritimes. Les forges du Périgord sont alors en pleine expansion. A la fin du XVIIe siècle, Jean Ier Bertin est l'un des principaux fournisseurs de Sa Majesté et il étend son emprise sur toutes les activités militaires de la place de Périgueux. Il achète en 1698 pour 33 000 livres une charge de « commissaire général trésorier de France pour la vérification des comptes des étapes au bureau des finances de la généralité de Bordeaux ». Le titre est interminable mais l'office n'était anoblissant qu'au second degré et les privilèges qui lui étaient attachés très contestés à la fin du XVIIe siècle. Jean Bertin se qualifie cependant d'écuyer et chevalier. Il meurt en 1716 dans son « hôtel noble » de Bacalan, aux portes de Bordeaux.

Lorsque Jean II achète deux charges de trésorier général et de trésorier particulier de la Marine pour 90 000 livres, il doit emprunter une partie de la somme. Il est vrai que la majorité de sa fortune était placée en biens fonciers, rentes et investissements dans les forges de Chignac et Saint-Martin-de-Ligne ; et puis la charge de trésorier de la Marine permettait de s'enrichir à bon compte avec le pourcentage prélevé sur le butin des courses maritimes alors en plein essor ! Conseiller au parlement de Bordeaux, il monte en grade en 1724 en achetant une nouvelle charge de maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi. Par ailleurs, Jean II a épousé en 1705, Lucrèce de Saint-Chamans, issue, du côté paternel, d'une vieille famille limousine remontant aux croisades et, du côté maternel, d'une illustre famille militaire, les Grimoard, dont Lucrèce tient le fief et château de Fratteaux en Périgord. Il n'en faut pas plus pour qu'il s'intitule « haut et puissant seigneur, messire Jean de Bertin, chevalier, seigneur de Servolle, Langusie, Bacalan et autres places ». Jean II a désormais les atouts pour se lancer dans les grandes affaires et conquérir Paris. Il y compte de précieux appuis, le fermier général Du Cluzel et le ministre Saint-Florentin. C'est ainsi qu'il obtient le cumul de sa charge de conseiller au parlement de Bordeaux avec celle de trésorier général de France détenue par son père. Le désordre est total à l'époque dans l'attribution des offices, celui des finances publiques ne l'est pas moins. Le système Law a fait perdre la tête à plus d'un, ainsi le duc de La Force qui a payé le prix fort pour son attentisme. Jean II Bertin saura faire vite, flairer les cours et réaliser au bon moment ses valeurs en achetant des fiefs de première importance à de grandes familles fragilisées par la banqueroute du système. Bernard de Hautefort lui cède en 1739 « la reine des forges en Périgord », la forge d'Ans, assortie d'un château qui était au Moyen Age le centre d'une des plus grandes châtellenies de la province. Réorganisée sous la houlette de

Mathurin Laulanie, la forge d'Ans, avec ses cent ouvriers, suffit à peine à satisfaire la demande. Par ailleurs, les Rohan-Soubise abandonnent à Jean II le comté de Saint-Gérand de Vaux en Bourbonnais et son château, ancienne propriété d'Agnès Sorel puis de Jacques Cœur. Ses domaines en Périgord s'arrondissent de la seigneurie d'Annesse dont son fils, le ministre, portera le titre à la cour sous le nom de M. de Bellisle. Mais c'est l'achat de la seigneurie de Bourdeilles, première baronnie du Périgord, qui parachève ses ambitions féodales. 523 000 livres ! la somme est énorme. Une partie est payée en billets dépréciés au comte de Jumilhac qui pour faire bonne mesure marie son fils avec une fille de Jean II.

La famille Chapelle de Jumilhac a fait fortune au XVIe siècle dans les forges du nord du Périgord. Anoblie par Henri IV pour services financiers, elle se « décrasse » très vite en s'agrégeant à la noblesse ancienne par le métier des armes. La branche aînée des marquis de Jumilhac est représentée par François, mort en 1693, lieutenant du roi en Guyenne ; son petit-fils Jean-Joseph est archevêque d'Arles. Pierre-Joseph, lieutenant général en 1745, et colonel du régiment d'Aunis, a commandé les mousquetaires gris à la bataille de Fontenoy. Quant à Antoine-Pierre-Joseph il est lieutenant-colonel de la garde à cheval du roi en 1789. Emigré puis rallié à l'Empire, il se distingue à la bataille de la Moskova puis est nommé lieutenant général par Louis XVIII. Par son mariage avec Simplicie-Armande du Plessis de Richelieu, sœur du dernier duc, ses héritiers recueillent les titres, noms et armes des ducs de Richelieu et ce sont alors les plus grands noms de la noblesse française qui relèvent encore la généalogie des Jumilhac, les Galard de Béarn, les d'Hervilly, les Monaco, les Noailles. C'est la branche cadette des comtes de Cubjac, issue de Guillaume, troisième fils de François, qui a vendu la seigneurie de

Bourdeilles à Jean II Bertin. Anne-Constance Bertin épouse Antoine-Joseph-Marie de Jumilhac, comte de Cubjac, gouverneur de la Bastille en 1761 ; leur fils, Henri-François-Joseph, reçoit en survivance la charge de son père qu'il cède en 1776 à Jourdan de Launay, dont il avait épousé la fille et qui fut le dernier et le plus célèbre gouverneur de la Bastille par sa fin tragique en 1789. A considérer les relations des Jumilhac et des Bertin, on saisit combien l'alliance fut profitable aux deux parties qui, du moins jusqu'à la Révolution, formèrent un véritable clan, les Jumilhac apportant l'indispensable parfum de gloire cueillie sur les champs de bataille, ce que les Bertin n'ont jamais su ou voulu faire, et ces derniers « fumant les terres » des Jumilhac et confortant leurs assises à la cour par l'intermédiaire du ministre.

Mais pour en finir avec Jean II, il faut évoquer une sombre affaire qui fit scandale dans tout le royaume et dont la violence et le mystère continuent d'intriguer les historiens et nimbent cette famille d'une sinistre aura. En 1753, l'*Histoire de M. Bertin, Marquis de Fratteaux,* racontée et publiée par l'un de ses amis, le comte de H * * *, sans doute d'Houteville du Tertre, suscite force commentaires à la cour et dans toute « la bonne société » du royaume. Rappelons les faits : Jean II a eu seize enfants et il s'emploie à établir les douze survivants au mieux de ses intérêts sinon des leurs. Charlotte-Louise est mariée à douze ans avec Henri de Mellet, seigneur de Neuvic, qui en a plus de cinquante !

On raconte qu'après son premier accouchement on remit à Mme de Mellet sur son lit la grosse poupée dont elle jouait encore pour la distraire de l'enlèvement de son enfant qu'emportait la nourrice.

Marie-Anne est abbesse de la Joie et Gabrielle carmélite ; les autres filles sont bien mariées dans les familles Jumilhac, Malet de la Jorie ou Fumel ; Mlles de Creyssac et de Bellisle restent célibataires. Charles-Jean est évêque de Vannes, Louis-Augustin abbé de Brantôme et de Saint-Denis, Henri-Léonard intendant puis ministre. Il reste le fils aîné, Louis-Mathieu, qui apparaît comme le « vilain petit canard » dans cette couvée qui se soumet docilement à l'autorité paternelle. Louis-Mathieu a la vocation des armes. Le sang des Grimoard et des Saint-Chamans s'est fait entendre. Dans toute autre famille noble « classique » ce vœu eut été chaleureusement accueilli et même exigé. Il n'en est pas ainsi chez les Bertin génétiquement programmés pour les affaires et pour qui la robe est la seule voie d'accomplissement et surtout d'enrichissement. Louis-Mathieu, devant le refus catégorique de son père, utilise une ruse dont le récit illustre, par ses outrances tragi-comiques, la terrible violence de Bertin, qui s'il ne pouvait accepter les rêves guerriers de son fils aurait pu tout au moins reconnaître en lui sa propre obstination poussée jusqu'à l'égarement :

Quelle ressource restait-il donc au Marquis ? Il ne s'en présenta qu'une seule qui était de s'adresser à la femme d'un des commis de son père et que ce dernier entretenait chez lui à titre de maîtresse et de concubine. Il se donna beaucoup de mouvement pour lui rendre ses devoirs ; il la sollicite et l'engage de l'honorer de sa protection et de parler en sa faveur à ce père dénaturé : sa douceur, ses larmes et ses prières obtinrent enfin de cette femme la promesse solennelle qu'elle lui fit de le soustraire à cette affreuse captivité et en effet elle fit plus que tous les amis, les prêtres, les directeurs, les curés et les évêques ensemble. Quelques jours après que le père était entré dans les transports de son amour, transports si violents qu'on pouvait les regarder comme une rage,

puisqu’abordant sa maîtresse pour la caresser, il s’arrachait à poignées les poils de l’estomac et se les portait à la bouche tout sanglants pour les mâcher ; notre héroïne profita de cette circonstance, elle refusa constamment de lui accorder aucune de ses faveurs ordinaires, jusques à ce qu’au préalable il ne lui eût promis avec serment d’abandonner la résolution où il était d’enfermer son fils et de lui permettre le choix de son état, ce qu’il octroya sur-le-champ et ce fut ainsi que l’infortuné Fratteaux fut soustrait au premier coup de foudre qui le menaçait[106].

Ce passage suffit à donner le ton de l’ensemble de l’ouvrage. La suite de l’histoire est un imbroglio effarant. Louis-Mathieu entre comme cadet au régiment de Noailles. Le drame se noue après la décision de son père de le déshériter au profit de son cinquième fils Henri-Léonard. Il n’y avait pas d’impossibilité juridique à ce choix selon la coutume de Guyenne mais, dans l’ensemble, la noblesse appliquait le droit d’aînesse sauf raison majeure « d’imbécillité ». L’enjeu pour Louis-Mathieu n’était pas anodin puisqu’on le privait par l’exhérédation de la moitié des biens paternels, l’autre moitié étant divisible entre tous les enfants et grevée de dons et legs particuliers. Selon l’usage, l’aîné recevait en outre, en préciput, le fief principal, celui qui symbolisait l’ancienneté ou l’illustration du lignage. Louis-Mathieu avait reçu assez logiquement le comté de Saint-Gérand mais son père le revend en 1732 et lui attribue le fief noble de Fratteaux, celui qui venait en ligne directe des Lacour de Saint-Chamans, avec ordre de s’en contenter. Louis-Mathieu est alors capitaine de cavalerie et a reçu la croix de Saint-Louis après ses campagnes en Flandres, Bohême et Italie. Mais sa disgrâce est consommée. S’accusant mutuellement d’empoisonnement et de tentative de meurtre, le père et le fils se vouent désormais une haine féroce. Une première

lettre de cachet condamne le marquis de Fratteaux à la prison. Sa famille maternelle ainsi que des amis de son père adressent une requête au roi qui réduit les faits à leurs proportions raisonnables et le supplient de renvoyer l'affaire devant le parlement de Bordeaux. Nombre de personnes « d'honneur et de distinction » du Périgord ont signé : les Cugnac, Marcillac, Raymond de Sallegourde, Jay de Beaufort, Conan de Connezac, Villars, Maillard, La Roche-Aymon, Lacropte, Bayly de Razac, Taillefer, etc. Beaucoup sont des amis des deux parties mais leur intervention dépasse le cas précis du marquis de Fratteaux et l'on peut y voir une révolte contre une forme d'arbitraire royal devenue insupportable : la lettre de cachet. Nous sommes en 1749. Louis-Mathieu s'est évadé en Espagne puis en Angleterre. Son père soudoie espions et maîtres chanteurs pour le suivre dans tous ses déplacements. Fratteaux se débat désespérément et souvent maladroitement en harcelant de ses plaintes et de ses mémoires le roi, les ministres et tous les membres influents de sa famille et leurs amis. En 1751, il commet une erreur fatale en rédigeant un libelle qu'il fait répandre à la cour et qui est adressé à Mme de Pompadour :

Souffrirez-vous, Madame, qu'au su et au scandale de toute l'Europe et des siècles à venir, avec preuves prêtes à éclore (vous pouvez vous en informer), mes parties adverses, qui ne le nieront pas, puissent se vanter que vous empêchez Sa Majesté, quoique pleinement instruite de mon innocence, de donner des commissaires dans une affaire où sa gloire est totalement intéressée à en donner, conformément à la requête de la noblesse de Guyenne, et sans que j'aille me faire empoisonner ou étrangler en France, proposition qu'on a déjà osé me faire et qui se réitère, pour une éternelle flétrissure de votre gloire ? Je ne le pense pas, Madame, et je ne le penserai jamais. Vous êtes trop judicieuse pour ne pas porter, au contraire, Sa

Majesté à protéger un infortuné qu'on persécute sans qu'il l'ait mérité et à lui accorder des juges pour commissaires afin de terminer toutes les contestations d'entre lui et sa famille.

L'insolence du ton, l'accusation à peine voilée pour la Pompadour d'être l'âme du complot, il n'en faut pas plus pour transformer ce drame familial en une affaire d'Etat. Jean Bertin obtient une deuxième lettre de cachet contre son fils et le fait enlever à Londres en avril 1752. A Calais, une garde de cinquante hommes attend le marquis et le conduit à Paris, un anneau de fer au cou. Les portes de la Bastille se referment sur lui le 11 avril 1752. Il a quarante-cinq ans et meurt en 1779 à soixante-douze ans, après vingt-sept années de mise au secret total dans la fameuse Tour de la Liberté… Et son geôlier n'est autre que son beau-frère, le comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille ! Par ailleurs, aucun membre de sa famille ne fait la moindre démarche pour l'extraire de son infâme cachot dans lequel il ne cesse de rédiger des mémoires pour sa défense. Pas plus Henri-Léonard, dont Voltaire avait célébré l'esprit de tolérance au moment de l'affaire la Bourdonnaye dans laquelle il avait plaidé contre l'arbitraire des lettres de cachet, que ses frères, l'abbé de Brantôme ou l'évêque de Vannes, réputés en leur temps pour leurs qualités évangéliques[107].

Mais Louis-Mathieu était-il bien le fils de Jean II qui assurait que la nourrice avait opéré une substitution avec son propre fils ? Louis-Mathieu était-il fou et si oui était-ce dû à la lourde hérédité imputée à la famille de la nourrice ? Une autopsie est ordonnée à la mort du marquis de Fratteaux. Curieusement, elle est exigée par les Bertin qui voulaient s'assurer que le prisonnier ne portait pas à la fesse gauche une marque brune caractéristique. Le constat fait état « d'un signe en forme de coine de lard de la grandeur d'un petit écu faisant saillie sur la crête des os

des îsles du côté droit ». Le cadavre de la Bastille était bien celui du fils de Jean II ! On reste confondu, outre l'incroyable violence et les mystères qui entourent cette histoire, de ce dénouement laissant supposer que les frères et sœurs du marquis de Fratteaux, gens puissants et d'honorable réputation, aient dû attendre la mort du marquis pour s'assurer de son identité. L'ombre terrible du père ou quelque serment exigé sur son lit de mort auraient-ils inhibé leur conscience et paralysé leur volonté ? Quoi qu'il en soit, aucun ne parlera, mais il reste les pièces authentiques, lettres de cachet, enquêtes, libelles, registres de la Bastille, etc., et surtout l'*Histoire* dans laquelle Balzac a vraisemblablement puisé ses modèles de despotes familiaux, de bourgeois conquérants et machiavéliques, de traîtres et de maîtres chanteurs.

Pratiquement contemporaine des romans réalistes, sentimentaux ou échevelés de Daniel Defoe, de Fielding et de l'abbé Prévost, l'*Histoire* doit apparaître comme une mine de matériaux romanesques, bruts. Elle est bien cela tout ensemble : enquête et plaidoyer passionné ; aventures extraordinaires, caractères forcenés et comportements scandaleux. Elle amène à refléchir sur les secrets des grandes familles et les dangers du despotisme paternel, sur l'ingérence des autorités et l'emprisonnement sans jugement, sur la « force du destin », peut-être, qui fit un criminel d'un malade[108]...

Henri-Léonard est donc l'héritier désigné par Jean II pour recueillir la moitié de son énorme succession et accomplir la mission qui accompagne cette élection : la conquête du pouvoir. Le caractère privé de Bertin est mal connu malgré la masse documentaire qui le concerne. L'analyse de sa correspondance avec sa famille permettrait sans doute d'affiner nos connaissances. En tout cas, sa carrière révèle un caractère paisible, équilibré, conciliant, très éloigné des

fureurs et des excès paternels. Nous ne ferons que rappeler les étapes principales de son ascension et de son œuvre administrative. Le lecteur plus curieux trouvera de plus amples détails dans les travaux qui lui ont été consacrés[109].

Henri-Léonard est né en 1721 et, dès l'enfance, Jean II repère en lui les qualités conformes au destin qu'il lui a choisi. Maître des requêtes, conseiller au Grand Conseil à vingt et un ans, la fortune et les relations de son père, la faveur de la marquise de Pompadour, celle du roi, l'appui du duc de Noailles et des innombrables amis qu'il sut s'attirer à la cour comme en province sont les éléments évidents de sa réussite. Ses compétences, son sérieux, sa discrétion, son expérience financière, son sens des réalités, mais aussi son peu de goût pour la politique partisane expliquent son maintien aux affaires sous Louis XV et Louis XVI.

Intendant du Roussillon en 1752, il y est reçu par une aristocratie farouchement attachée à la défense de ses privilèges. Quant à la bourgeoisie de Perpignan, elle est autant imbue de ses prétentions nobiliaires que celle de Périgueux. Les débuts sont rudes car il se trouve mêlé d'entrée aux rivalités des diverses coteries de la cour pour lesquelles il n'est qu'un pion. Le *Journal* du marquis d'Argenson reflète cette féroce lutte de clientèles que se livrent les Grands pour monopoliser les charges provinciales :

Le maréchal de Noailles ayant réussi à faire résigner M. de Mailly d'Aucourt de son commandement de Roussillon, mon frère a fait révoquer aussi l'intendant, M. Bertin, que protégeait ledit maréchal de Noailles, justice ou non, service du Roi fait ou non. Il faut ces actes personnels de vengeance à la Cour pour le cours ordinaire des choses.

Le duc de Luynes surenchérit dans ses *Mémoires* :

M. le garde des Sceaux veut être le maître. Il l'est en effet jusqu'au moment présent. M. d'Argenson est le seul obstacle au pouvoir souverain du garde des Sceaux. Mme de Pompadour étant entièrement dans les intérêts de celui-ci ne peut souffrir M. d'Argenson. Dans cette situation on conçoit que les occasions de lui donner des désagréments sont saisies avec plaisir (...) Ce qui est singulier, et que je crois savoir sûrement, c'est que lorsque MM. de Mailly et Bertin furent rappelés, le Roi dit : « Il ne faut pas être en peine de M. Bertin, le garde des Sceaux le remplacera bientôt. »

En effet, Bertin est nommé intendant de Lyon en 1754. Le marquis d'Argenson commente ainsi la nouvelle :

Du 21 mars 1754. L'on vient de nommer le sieur Bertin à l'intendance de Lyon, ce qui augmente la mortification de notre famille de voir avancé ce magistrat qui a été la cause de la disgrâce du comte de Mailly, tandis que celui-ci est en exil.

Lyon est un ville manufacturière, dans laquelle l'aristocratie est largement impliquée dans les activités commerciales et financières et plus ouverte sur le plan social que celle de Perpignan. De plus, elle est dépourvue de parlement. Tout ceci facilite les relations de Bertin, représentant du pouvoir central, avec les élites municipales comme avec le cardinal-archevêque, Pierre Guérin de Tencin, « gentilhomme de finance aussi bien que d'église ». Voilà un terrain sur lequel notre homme se trouve nettement plus à l'aise : celui des affaires ! Il est également apprécié par la société lyonnaise pour sa dignité et la correction de ses mœurs. Là encore les éléments nous manquent pour tracer un portrait plus intime de Bertin qui, s'il fut le favori de la Pompadour, n'en fut certainement pas l'amant. Seul les rapprochait, au-delà d'origines et

d'affinités communes, le goût des affaires de l'Etat. Et s'il resta célibataire, ce ne fut point par vocation : il avait demandé la main de la fille du président Le Gendre ; elle lui fut refusée, peut-être sur intervention des d'Argenson alliés des Le Gendre, peut-être en raison de ses origines. Quoi qu'il en soit, désespoir amoureux — le comte de Cheverny qui épousa la demoiselle écrit qu'elle « avait une figure qui devait nécessairement attirer les regards » — ou humiliation, il s'en tint là.

En 1757, Bertin est nommé lieutenant général de police sur la proposition du comte de Saint-Florentin. Le voici enfin à Paris et mêlé désormais aux affaires les plus secrètes du royaume. En 1759, il est nommé contrôleur général des Finances en remplacement de Silhouette et alors que la France est engagée dans la guerre de Sept Ans et se débat dans les problèmes de financement. Par une habile politique d'expédients, il trouve l'argent nécessaire mais, après la conclusion de la paix, ses mesures fiscales sont repoussées par le Parlement qui demande sa démission. Remplacé par Laverdy en 1763, il est nommé secrétaire d'Etat à la tête du fameux « Petit Ministère » créé pour lui et qui est supprimé lors de sa démission en 1780.

Il est impossible dans le cadre de cet ouvrage de développer ce que fut l'œuvre de Henri Bertin. Nous ne pouvons que rappeler la fécondité de ses initiatives pour ne citer que les Sociétés d'agriculture, l'Ecole des mines, les haras et l'Ecole vétérinaire de Lyon puis de Maisons-Alfort, l'Ecole des chartes, toutes créations encore bien vivantes aujourd'hui. Bertin fut un authentique « ministre des Lumières », ami de Trudaine et de Turgot, prônant la liberté du commerce des grains et l'ouverture des provinces par un développement ambitieux des voies de communication. Il n'est pas pour autant un théoricien de l'économie, moins encore un physiocrate. Il est avant tout

un administrateur avec tout ce que le terme évoque de conformité avec les usages du temps, de stabilité et de soumission à la hiérarchie. La comparaison de notoriété avec l'intendant de la généralité de Bordeaux, Aubert de Tourny, est éclairante. L'ascension familiale des Tourny, bien que plus modeste sur le plan financier, est comparable à celle des Bertin et la personnalité de Tourny est assez proche de celle de Henri, peu encline aux abstractions philosophiques mais très ouverte à toutes les innovations. Tourny n'a pas été ministre et son œuvre administrative n'a pas l'ampleur de celle de Bertin. Il reste cependant pour la postérité le modèle de l'administrateur du XVIIIe siècle. Les « Allées de Tourny » à Bordeaux comme à Périgueux témoignent de la considération dont il jouit encore. Peu de Périgourdins en revanche pourraient situer la rue Bertin ! Il semble qu'une fatalité ait poursuivi notre ministre tant dans son œuvre publique que dans sa vie privée.

Il est vrai que le Petit Ministère, qui comprenait les manufactures de porcelaine, les haras et les écoles vétérinaires, l'agriculture, les mines, les canaux et la navigation intérieure, les carrosses publics, les fiacres et messageries, le roulage, les petites postes, le dépôt des chartes, la loterie, la Compagnie des Indes, les manufactures de toiles peintes et de coton, etc., était très hétéroclite et manquait d'autonomie financière. Son efficacité en fut limitée. La trop grande confiance de Bertin en ses collaborateurs, en particulier à la manufacture de Sèvres, contribua à discréditer un ministère qui manquait totalement de prestige aux yeux de l'opinion.

On pourrait ajouter à ces considérations des motifs qui tiennent aux convictions profondes de Bertin dont le but ultime, plus que le bien public, était le service de la monarchie, ce qui le rend définitivement suspect dès la Révolution. La postérité oubliant ses innovations ne s'est souvenue que de « l'homme du roi ».

Parallèlement à sa carrière administrative, Henri Bertin poursuit l'exploitation de la forge d'Ans en Périgord gérée par la famille Laulanie qui, largement associée aux bénéfices de l'entreprise, accède à la noblesse par l'achat d'une charge de conseiller-secrétaire du roi. Il en est de même des Meyjounissas, notaires et hommes d'affaires des Bertin à Bourdeilles, dont l'ascension sociale s'inscrit dans le sillage de leur puissant protecteur. Henri continue également la politique d'acquisition foncière de son père. En 1763, il achète à la duchesse de La Trémoille pour 390 000 livres le domaine de Benon. Premier baron du Périgord, le voici maintenant prebmier baron de Saintonge. Sa vanité féodale en fut-elle suffisamment satisfaite ? en tout cas il n'y résida jamais. N'avait-il pas rêvé de l'érection en sa faveur d'un duché de Lisle en Périgord qui l'aurait élevé au rang des grandes familles ducales qui avaient le pas sur toute la noblesse et marchaient derrière les princes du sang ? Les deux superbes châteaux de Bourdeilles n'ont pas su le retenir pas plus que celui de Périgueux dit aussi château de Bourdeilles. Lorsqu'il vient en Périgord c'est chez son beau-frère Jumilhac qu'il réside.

Le domaine de ses rêves, celui où il peut à la fois conduire ses expériences agricoles et ses affaires parisiennes et mener à l'aise, en compagnie de ses sœurs célibataires et de son frère l'abbé de Saint-Denis, une vie conforme à ses goûts de bon vivant mais aussi d'amateur éclairé d'architecture, d'art — il fut le grand spécialiste de la civilisation chinoise — , d'histoire naturelle et de conversations, c'est à Chatou qu'il le découvre. Les Parisiens connaissent bien Chatou, son île, ses peintres impressionnistes. Mais bien peu savent que Bertin en fut le seigneur de 1763 jusqu'à la Révolution. Le parc porte encore son nom mais le château a disparu. Seul demeure, au bord de la Seine, le nymphée, magnifique grotte à l'antique que l'architecte Soufflot réalisa pour son ami

Bertin[110]. Lorsque Louis XV vint visiter sa fille au couvent de Saint-Denis en avril 1770, le dîner fut préparé par les vingt-cinq cuisiniers du ministre et servi par son frère l'abbé, supérieur de la communauté et par deux de ses neveux, Saint-Chamans et Fayolle de Mellet. La chronique raconte que le vieux roi fut surpris d'une telle magnificence et que, demandant à l'abbé ce qu'il entendait en confession, il lui fut répondu : « Les péchés des Carmélites seraient les vertus de la cour » ! La famille Bertin était désormais aux pieds du trône et elle avait parfaitement acquis les codes et les raffinements des mœurs courtisanes. On s'étonne alors des moqueries méprisantes qui accompagnent le ministre jusqu'à la fin de sa carrière. Déjà, lors de sa nomination au Contrôle général, Voltaire avait laissé tomber : « Espère-t-on quelque chose de M. Bertin ? », alors qu'il avait salué en d'autres temps sa tolérance, ses innovations agricoles, sa défense de la couronne contre les empiètements des parlements. Lors du remaniement ministériel de 1763 et de la création du Petit Ministère les satiristes se déchaînent :

Ne se sentant pas d'aise,
Bertin dit en entrant :
« Qu'on me donne une chaise,
Je bercerai l'enfant.
Je suis ministre en pied mais je n'ai rien à faire,
Et pour occuper mes loisirs
Seigneur, je viens vous offrir
Mon petit Ministère. »

Le maréchal-duc de Richelieu écrit dans ses *Mémoires* que Bertin n'avait ni bureaux ni affaires ostensibles à administrer :

Il était chargé de la surintendance des plaisirs du roi, des petites maisons occupées par ses sultanes, du mariage de

celles dont le pauvre homme se dégoûtait, du traitement des complaisants qui les épousaient, et du sort des enfants du Roi.

L'accusation ne manque pas de saveur lorsque l'on se souvient que le duc de Richelieu fut l'un des libertins les plus luxurieux de son temps. Quant à l'oisiveté de Bertin son œuvre administrative prouve amplement le contraire. Alors pourquoi tant de mépris pour un homme dont tous les contemporains louent l'égalité d'âme, la discrétion, le désintéressement — il refuse en 1763 les cent mille écus offerts par Louis XV pour bâtir son château de Chatou — , la fidélité ?

Sa fortune était-elle trop voyante et sentait-elle encore la marchandise, les tripotages financiers ou le butin des grandes courses maritimes ? Noble, il l'était sur le plan juridique et bien d'autres anoblis avaient réussi à faire oublier plus rapidement leurs origines. Souffrait-il de la comparaison avec un ministre comme Choiseul alliant à la morgue des grands aristocrates, le goût du faste et de la séduction ? Ses réelles qualités, celles qui le faisaient apprécier de Louis XV et de Louis XVI, étaient des qualités dites bourgeoises : le sens sinon de l'épargne — sa position et son naturel le portaient vers le confort et le raffinement — en tout cas de la dépense adaptée et réfléchie, et ce fameux « bon sens » qui pour un aristocrate n'est pas le meilleur viatique pour se faire apprécier de la société de cour. Louis XV, en rupture avec les traditions de la monarchie, avait sa cassette personnelle qu'il gérait comme un simple particulier, loin du contrôle de ses ministres :

Voulant être indépendant d'eux dans les manières de jouir de la vie, et, aimant la possession d'un pécule séparé des finances de l'Etat il avait soustrait à la finance et aux formes qui la règlent les revenus de la Dombes, le produit

d’une place de fermier général et différents contrats sur le Languedoc. M. Bertin était le tripotier de tout cela[111].

Au XIXe siècle, le romancier Eugène Le Roy n’a lui aussi retenu que cet aspect de la carrière de Henri Bertin, « ce plat-pied » dont il fustige les manipulations financières et plus encore les services « particuliers » qu’il accepte de rendre à Louis XV :

(...) il le chargea d’établir les demoiselles du Parc-aux-Cerfs, lorsqu’elles étaient enceintes ou avaient cessé de plaire, et de marier ses filles naturelles, qui étaient élevées au couvent de la Présentation (...) Ces demoiselles donc et ces jeunes filles étaient richement dotées, comme il convenait à leur état ou à leur illustre origine, en sorte qu’elles étaient fort recherchées de la noblesse. Bertin, en bon Périgordin qui n’oubliait pas sa province, en maria plusieurs à des gentilshommes peu fortunés de notre pays[112].

Il nous semble, qu’au-delà d’une ascension exceptionnelle qui ne pouvait manquer de provoquer les jalousies, au-delà d’une carrière qui connut des échecs, voyants sans doute, mais des réussites indéniables, Henri Bertin a manqué son intégration dans la haute noblesse du royaume parce qu’il n’a jamais dissocié son action de celle du roi. « Bertin qui dans son Roi voit toujours sa patrie » disait Voltaire. Et en effet, au cours de sa longue carrière, nulle velléité d’indépendance mais une soumission constante au pouvoir d’un seul. L’affaire du parlement Maupeou est révélatrice. Bertin, dont la politique antiparlementaire ne s’était jamais démentie, eut cependant souhaité des mesures d’accommodement. Rabroué par Louis XV dont il était alors le ministre favori, il s’inclina au nom de la prérogative du pouvoir souverain. Rappeler le Parlement ne pouvait pas être « la besogne de tel ou tel, mais celle du Roi ! » A cet

égard son comportement est très différent de celui de la noblesse de cour toujours prompte à affirmer son indépendance et son droit de regard sur les décisions royales. Il fut l'un des premiers à pressentir la chute irrémédiable de l'Ancien Régime. Il écrivait déjà en 1779 :

Une nation assez gâtée pour adopter, admirer, se fanatiser en quelque sorte des erreurs, des vices comme des ridicules et du désordre ou indépendance prétendue, en tous genres de ses voisins, ne peut se guérir directement ; elle est même proprement incurable.

En 1791 il est à Aix-la-Chapelle. Il a liquidé tous ses biens contrairement à la plupart des émigrés qui comptent reconquérir la France par les armes. Et c'est à son vieil ami Moreau qu'il écrit quelque temps avant sa mort à Spa en 1792 :

Vous êtes en France parmi des tigres qui se déchirent et dont il faut s'écarter et se laisser ignorer (...) Restez sur votre glèbe et dites : Il n'y a plus de France. Il vaut mieux être soumis à un nouvel ordre de choses que de venir ici mourir de faim ou mendier avec des fous. Les empires comme les individus meurent de leur belle mort, et, à la fin d'une maladie, celle des hommes peut être fort courte ; celle des empires est longue, et dure souvent plusieurs siècles. Vous savez mon ami et nous l'avons souvent répété ensemble : la France a fait son temps. Tout me le prouvait quand je l'ai quittée ; tout me l'a démontré depuis que j'ai vu Coblence et Düsseldorf. Vivez en famille, mais vous ne reverrez jamais ni la Cour de Louis XIV ni celle de Louis XV.

Bertin ne s'est pas marié. Il lui a manqué pour parfaire son élévation une épouse de haut parage dont les origines, l'éducation, les relations, la parentèle auraient fait jouer en sa faveur la solidarité des gens bien nés. Si l'on reprend les

critères du temps définissant les grandes familles, il lui a manqué l'ancienneté de la race, l'illustration des ancêtres — militaire bien sûr — , et le prestige des alliances, celles de ses sœurs ou neveux restant trop provinciales. Sa puissance foncière, aux origines trop repérables malgré les honneurs et titres dont elle était chargée, n'a pu compenser cette absence de capital symbolique. Sa personnalité, peu encline au panache et foncièrement laborieuse, a fait le reste. Il lui a manqué enfin une postérité qui aurait, à la troisième génération, opéré la subtile transmutation de toutes les valeurs matérielles accumulées en essence de noblesse. C'est la revanche suprême du marquis de Fratteaux.

III

Le devoir de révolte

1. Les « remueurs d'Etat »

Traîtres, félons, conjurateurs, comploteurs, conspirateurs, rebelles, révoltés, on ne saurait épuiser tout le lexique appliqué depuis le début de l'époque moderne à ces « remueurs d'Etat et ceux qui méprisent le service et l'obéissance qu'ils doivent à leur prince légitime, ourdissant des machinations contre sa vie et sa couronne ». Cet extrait d'un pamphlet, publié en 1626 au lendemain de l'exécution de Henry de Talleyrand, comte de Chalais, exprime le ton général de la propagande monarchique, en vue de « terroriser, par des châtiments exemplaires, la noblesse qui aurait pu être tentée par la révolte » et de lui montrer « que la tradition nobiliaire était faite de fidélité »[113]. Cette politique d'intimidation n'eut que des résultats médiocres et ce fut plutôt l'encadrement administratif, politique et judiciaire croissant qui amena peu à peu l'ensemble de la noblesse à s'assagir, sans pour autant lui faire perdre la mémoire, comme en témoigne son rôle moteur dans l'effondrement de l'Ancien Régime.

Le Périgord eut ainsi son lot de victimes dépecées, guillotinées ou même rouées. Pour la postérité, les supplices de La Renaudie, Biron, Chalais ou d'Abzac vont symboliser la tyrannie des rois et de leurs ministres. La monarchie aurait souhaité faire croire à des actes isolés. Il semble que la plupart s'inscrivent dans une culture collective d'indépendance et de liberté, plus instinctive que réfléchie, et de ce fait d'autant moins contrôlable. Si la majorité des gentilshommes n'ont pas une culture politique approfondie sur le plan théorique, du moins sont-ils au fait des événements qui agitent le royaume et beaucoup s'interrogent, en particulier au moment des minorités royales ou des changements de dynastie, sur la légitimité

des souverains et sur la nature et les limites de leurs pouvoirs. Nombre de juristes avaient déjà réfléchi sur ce thème au Moyen Age et la noblesse, accoutumée à se réunir dans les assemblées ou dans les états régionaux ou généraux, et se liant de plus en plus avec les « gens de robe », disposait d’un arsenal argumentaire, parfois sommaire, mais suffisant pour susciter des regroupements et parfois des actions communes. Il faut noter aussi ce préjugé aristocratique, que l’on retrouve à presque toutes les époques, décrétant qu’il est inconvenant pour un noble, on dirait aujourd’hui : de « montrer sa science ». L’anecdote est significative du premier duc de Biron traduisant en public mais à voix basse des vers grecs à Henri IV et s’enfuyant « tant il avoit honte d’en savoir plus que des gens de robe » :

(...) car pour s’accommoder au siècle il fallait avoir plutôt la réputation de brutal que celle d’homme qui avoit connoissance des bonnes lettres.

Quelles que soient les époques, la conception aristocratique de la souveraineté repose sur le principe du contrôle nécessaire du pouvoir royal par la noblesse, garante du trône et intermédiaire naturel entre le monarque de droit divin et ses peuples. L’alliance du roi et de la noblesse, dont l’origine contractuelle est traditionnellement datée du règne de Hugues Capet, constitue pour la gentilhommerie moderne l’une des lois fondamentales du royaume. Quelques formes que prennent les contestations jusqu’à la fin du XVIIIe siècle, elles s’ancrent dans ce socle idéologique marqué par la nostalgie d’un âge d’or associant harmonieusement le monarque et ses preux chevaliers. Quelques Périgordins ont refléchi, à des niveaux différents, sur les moyens de maîtriser les dérives du pouvoir personnel.

Pierre de Bourdeille (1538-1614), abbé commendataire de Brantôme[114], est plus connu du grand public pour ses *Dames galantes* ou ses *Grands capitaines* que pour ses réflexions politiques. Elles émaillent pourtant l'œuvre d'un gentilhomme avide de gloire et de fortune, associé étroitement à la vie de cour, et qui attend des derniers Valois la juste récompense de ses services. Mais tous lui mesurent leurs faveurs quand tant d'autres, cadets comme lui, accèdent aux plus hautes charges et aux plus grands honneurs :

(...) aucuns maraux qui estoient pleins de fortune et bienfaicts du roy qui ne les méritoient nullement comme moy.

Lorsque Henri III accepte la résignation par son frère aîné, André de Bourdeille, de la charge de grand sénéchal du Périgord en faveur de son gendre, David Bouchard d'Aubeterre, la mesure est pleine, et malgré les excuses du roi qui lui avait plus ou moins promis cette survivance, Brantôme laisse éclater son indignation :

« J'avois par cas à la saincture pendue la clef dorée de la chambre du roy ; je l'en destache, je la prends et la jette du gué des Augustins ou j'estois dans la rivière en bas. » Brantôme s'est fermé l'accès de la chambre royale : « Je n'entre plus dans la chambre du roy, je l'abhorre et jure encore de n'y entrer jamais[115]. »

Du dépit à la trahison le pas est vite franchi et s'il n'y avait eu, en 1584, cette providentielle chute de cheval qui, en lui brisant les reins, le condamne à l'écriture, Brantôme eût sans doute consacré sa vengeance en se mettant au service du roi d'Espagne.

Les étapes de cet itinéraire ont valeur de modèle. La privation d'une grâce, quel que soit le niveau de fortune

auquel est parvenu le courtisan et quels que soient ses talents, est toujours interprétée comme un signe de l'ingratitude, de la félonie du souverain qui, par son refus, bafoue sur la scène de la cour, synthèse de l'excellence sociale, l'honneur même du gentilhomme quémandeur. Ce dernier n'a pas d'autre issue que de chercher un maître plus sensible à ses mérites. Point de trahison, le terme serait anachronique à une époque où la gentilhommerie lutte pour maintenir la nature féodale, c'est-à-dire personnelle, de ses relations avec le souverain. Et puis il y a l'Espagne, toute proche, que lient à la dynastie des Valois tant de mariages souverains, l'Espagne qui devient même avec le petit-fils de Louis XIV, un royaume Bourbon, l'Espagne qui guette toutes les occasions de déstabiliser le royaume de France. Tous les complots, toutes les conjurations fomentés aux XVIIe et XVIIIe siècles prennent appui sur ce redoutable voisin. Où est la trahison ? La notion de patrie est encore bien balbutiante et il faudra la difficile ascension d'un Etat autoritaire, défini par des frontières reconnues et s'appuyant sur un corps de doctrines répandues dans tout le corps social par les théoriciens du pouvoir absolu, pour donner tout son sens à cette notion[116]. Alors Brantôme est libre et c'est dans son œuvre de parchemin qu'il donne à chacun la place qui lui revient :

Fort de ce pouvoir, il l'utilise pour donner à sa revanche les dimensions d'un dessein politique. Le confident des dames devient le juge des rois et des grands. Avec eux, il s'en donne à cœur joie. Il fustige leur ingratitude ; il leur rappelle que leur vraie place est parmi leurs compagnons d'armes et non parmi les conseillers aux longues robes[117].

Henri II, François II et Charles IX sont les moins malmenés. Ce n'est que dans le discours *A scavoir à qui l'on est le plus tenu, à sa patrie, à son roy ou à son*

bienfacteur, violent réquisitoire contre les bourgeois, les juristes et les souverains ingrats, que Brantôme dépasse son cas personnel et rend compte de la violence des frustrations et des ressentiments de la gentilhommerie rurale à l'égard du régime des favoris à la fin du XVIe siècle. Ce texte circule sous forme de copies pendant la Fronde et, publié vers 1750 en Hollande, il connaît un regain d'intérêt peu avant la Révolution. L'absence de sentiment patriotique éclate dans un discours qui justifie toutes les rébellions :

Quelle obligation pouvons-nous avoir à nostre patrie si grande qu'elle nous fasse oublier toutes les autres, ou nos bienfacteurs surtout ? Car, et qui sommes-nous en nostre terre natale sinon un vray excrément d'icelle qui nous produit et jette hors de ses entrailles comme un vray excrément ? Y a-t-il tant à nous autres de luy estre obligez ? Les législateurs et les roys, les communautés et les respubliques pour se conserver sont allez trouver ces inventions qu'il n'y avait rien si beau et si honorable que déffendre la patrie et mourir pour elle et pour eux (...) Ce que je dis des patries il s'en peut dire de même des roys[118].

La jeunesse et la fulgurance d'Etienne de La Boétie (1530-1563) contrastent avec les aigreurs, les nostalgies passéistes et les infirmités du vieux cadet de Bourdeille. De noblesse récente comme son ami Montaigne, proche des milieux de la robe, il n'est pas englué comme Brantôme dans ce lourd contentieux à l'égard de la monarchie. Son intelligence étincelante, doublée d'une formation rigoureuse, en font un adolescent surdoué, dont la vie personnelle, très brève, confère à l'œuvre une éternelle jeunesse.

Confronté au spectacle inimaginable des désordres de son temps, La Boétie, dans le *Discours de la servitude volontaire,* autrement dit le *Contr'un,* écrit alors qu'il n'a

que dix-huit ans, dénonce l'intolérable oppression des tyrans à laquelle il oppose le refus d'obéissance et l'engagement volontaire dans la résistance. Mais le plus difficile est à faire :

(...) franchir l'obstacle majeur de la « servitude volontaire » où se complaisent la plupart des êtres humains, par tradition, par habitude, par résignation ou par attirance à l'égard de leurs bourreaux. L'oubli de la liberté originelle, qui a rendu presque inhumain cet apprentissage de la liberté, oblige à faire confiance à ceux qui sont capables de montrer le chemin[119].

Le *Discours de la servitude volontaire* est publié intégralement en 1576. Repris par les philosophes des Lumières puis par tous ceux qui combattent la dictature au nom de la liberté naturelle des peuples, le *Contr'un* est porteur d'un message universel et intemporel. Que bien des nobles y aient puisé des arguments propres à soutenir leur cause est incontestable. Mais le *Discours* échappe à une quelconque détermination sociale et ne saurait être récupéré, en particulier par le second ordre.

Les historiens ont désormais bien cerné le contexte idéologique et politique spécifique qui a généré les révoltes nobiliaires : la conjuration d'Amboise, les conspirations de Biron, de Chalais, de Cinq-Mars, la Fronde, les insolences de Lauzun, les imprécations de Lagrange-Chancel, la conspiration de Cellamare, autant d'exemples d'une disposition atavique de la noblesse, sous des formes individuelles ou collectives, et avec des modalités différentes selon les époques, à contester l'autorité royale dès lors qu'elle n'y est plus associée de façon privilégiée. Tous les théoriciens sont mis à contribution et font l'objet jusqu'à la Révolution de rééditions et de récupérations diverses à travers factums, libelles et autres pamphlets qui

constituent l’ordinaire de l’arsenal contestataire pendant tout l’Ancien Régime. Brantôme, Montaigne, La Boétie, Fénelon, Lagrange-Chancel, tous sont pillés et réutilisés jusqu’au contre-emploi. On imagine mal, en effet, une filiation intellectuelle entre un La Boétie, philosophe de la non-violence, et un Lagrange-Chancel qui semble avoir trempé sa plume dans une encre bouillonnante de fureur.

François-Joseph de Chancel (1677-1758), sieur de Lagrange, est bien oublié aujourd’hui. Qui se souvient que ce surdoué « qui ne savait pas lire qu’il savait déjà rimer », écrivit sa première tragédie à quatorze ans ? Racine le célèbre en ces termes :

Si la suite répond à un si beau commencement, l’auteur de *Jugurtha* portera la gloire du théâtre français plus haut que Corneille et que je n’ai pu le faire.

Mais le petit génie, devenu, après avoir servi dans l’armée royale, maître d’hôtel ordinaire de Madame, rencontra sur le chemin de la gloire les dures réalités de la société de cour. Il accuse son protecteur, le duc de Caumont La Force, d’avoir fait jouer sous son nom une de ses pièces. Le petit cadet provincial ne va pas peser lourd face au puissant conseiller du Régent et la découverte de la conspiration de Cellamare, tramée par la duchesse du Maine dont il fréquente assidûment la cour à Sceaux, aggrave son cas. Une lettre de cachet l’exile en Périgord et c’est alors, comme pour Brantôme, le temps de la vengeance. Mais la charge est terrible et transgresse les normes les plus élémentaires de respect envers le souverain, fût-il le très débonnaire Philippe d’Orléans. Le château d’Antoniac est cerné par les troupes royales et Lagrange-Chancel doit quitter la France. Ses *Philippiques* accusent le Régent d’avoir tenté d’empoisonner le jeune roi et appellent au meurtre du tyran. Ce fut Saint-Simon qui

eut la mission de mettre « cet exécrable papier » sous les yeux du Régent :

Tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux y était exprimé dans les plus beaux vers, le style le plus poétique et tout l'art et l'esprit qu'on peut imaginer (...) Ce La Grange, qui de sa personne ne valait rien en quelque genre que ce fût, mais qui était bon poète et n'était que cela, et n'avait jamais été autre chose, s'était par là insinué à Sceaux, où il était devenu un des grands favoris de Mme du Maine. Elle et son mari en connurent la vie, la conduite, les mœurs et la noire scélératesse ; ils la surent bien employer[120].

Le mémorialiste semble quelque peu déroger à sa méchanceté en saluant le génie du poète, Saint-Simon que Lagrange-Chancel a décoré des titres « d'avorton de la nature » et « d'inutile poids de la terre » ! Il exprime toutefois clairement son mépris pour un noble d'aussi médiocre extraction. Lagrange-Chancel n'est précisément pas l'un de ces fameux cadets de Gascogne, dont l'illustration et l'ancienneté du lignage confortées par de belles alliances donnent toutes les clefs pour entrer à la cour. Les Chancel sont parvenus à la noblesse, certes depuis plus d'un siècle puisqu'ils sont maintenus en 1668, mais par des voies peu glorieuses. Issus de bourgeois de Périgueux, ils s'agrègent à la noblesse par des charges consulaires ou présidiales et en « vivant noblement ». Le temps a fait le reste. Mais si Lagrange-Chancel n'est rien pour un Saint-Simon, il a, en revanche, la certitude d'incarner dans sa ville natale et dans sa province les valeurs nobiliaires dans toute leur pureté. Après son retour d'exil en 1729, il réserve à ses concitoyens et à sa famille ses diatribes, ses fureurs, ses satires et ses vers enflammés. Les procès se multiplient et le poète intraitable se fait souvent rosser par ses adversaires exaspérés par sa

vanité nobiliaire. Il n'en domine pas moins toute la vie intellectuelle de la province, tentant même de fonder en 1718 une société littéraire à Périgueux et menant contre Voltaire, qui le haïssait, une lutte implacable jusqu'à son dernier souffle. Les procès retentissants qui émaillent la fin de sa vie permettent de mieux comprendre ses tardives velléités historiques. Le conflit qui l'oppose à Joseph de Martin, maire de Périgueux, qui veut assujettir les nobles de la banlieue à l'Ustensile[121], ou encore celui qui l'oppose aux édiles qui ont contesté sa noblesse, donnent le ton à ses projets historiques : son histoire du Périgord doit prouver que la ville de Périgueux a usurpé les droits des comtes de Périgord. Sa correspondance avec le prince de Chalais ne laisse aucun doute à cet égard. Sa collaboration avec les chanoines de l'abbaye de Chancelade ainsi qu'avec Chevalier de Cablan, qui lui ouvre tous les fonds d'archives de son grand-père, maire et historien de Périgueux, ne doivent pas faire illusion. Point de souci patriotique dans ce projet ni « de savoir au vrai ce qui s'est passé dans son pays et les particularités du lieu de sa naissance ». Ce n'est pas un hasard si son ouvrage se termine à la fin du XIVe siècle avec la déchéance des comtes Archambaud. Sa pensée politique se résume à prouver l'indépendance originelle de la noblesse par rapport à la monarchie. La fidélité des maires de Périgueux envers la Couronne ne peut que l'agacer et seule l'aristocratisation de la fonction au cours du XVIIIe siècle lui met un peu de baume au cœur[122].

Son œuvre est traversée par une formidable colère, contre les grands, contre les petits, contre les ignorants, contre tous ceux qui n'ont pas compris que son génie était le signe même de sa noblesse. A ce titre Lagrange-Chancel occupe une place particulière dans notre galerie de « remueurs d'Etat ». Il est un individualiste forcené mais surtout un aristocrate contesté, à une époque où les talents

ne valaient pas titres de noblesse. Voltaire a bien connu lui aussi cette discrimination. Au-delà de ses outrances, Lagrange-Chancel est le représentant d'une catégorie nobiliaire honnie par l'aristocratie de cour : celle des bourgeois emparticulés furtivement par l'achat de terres nobles et l'exercice de charges non anoblissantes et qui, sans illustrations, sans alliances autres que locales, prétendent à l'idéal chevaleresque de la « vraie » noblesse. A cet égard, il mérite amplement le mot féroce de Victor Hugo : ce fut « un grand-petit homme ». Ses qualités de pamphlétaire font renaître sa gloire lors de la Révolution. D'innombrables copies des *Philippiques* circulent alors et Mirabeau déclame ses strophes les plus subversives.

Si Brantôme ou Lagrange-Chancel sont peu concernés par « l'intérêt général », François de Salignac de La Mothe-Fénelon (1651-1715) formule, en un corpus philosophique et politique de portée universelle, ce qui n'était chez la plupart que mécontentements individuels ou solidarité de classe s'exprimant de façon conjoncturelle. Les idées de Fénelon sont bien connues et leur présentation détaillée dépasserait le cadre de cet ouvrage[123]. Classiquement désignée sous le terme de « prélibéralisme aristocratique », sa pensée politique repose sur la « crainte de l'ivresse du pouvoir absolu » et sur la nécessité de le limiter par les règles de la raison et de la conscience mais aussi par l'établissement d'institutions intermédiaires entre le roi et les différents ordres de la société. L'immense succès du *Télémaque,* son audacieuse critique de l'absolutisme ont fait oublier au grand public que Fénelon ne remet pas en cause le principe de droit divin du prince auquel il voue une fidélité sans faille.

La plupart des contemporains de Fénelon n'ont pu atteindre les sphères épurées de son mysticime, formulé dans la théorie du « pur amour ». Par contre, son absence

de dogmatisme religieux et ses qualités de pédagogue en font un homme « dans le monde » et plus précisément « de son monde », celui de la noblesse. L'ensemble de son œuvre est marqué par ses origines[124]. Qu'il s'agisse de son *Traité de l'éducation des filles* ou de la formation de son élève, le duc de Bourgogne, son programme pédagogique est inspiré par les valeurs de la gentilhommerie provinciale et non par celles de la haute société de cour. Son programme politique, formulé dans les *Tables de Chaulnes* publiées en 1711, est un plaidoyer pour les libertés provinciales : restriction des privilèges des courtisans, avancement au mérite dans l'armée, contrôle des dépenses de la cour, renforcement des états provinciaux en matière d'impôts, disparition des intendants, et réorganisation de la noblesse par la suppression de l'anoblissement et la constitution de majorats ; on croit lire un cahier de réclamations de la noblesse à la veille de la Révolution !

C'est au moment où la monarchie, incarnée par un dauphin de cinq ans, montre toute sa fragilité, que la contestation bouillonne. Fénelon disparaît en 1715. Le petit groupe de réformateurs dont il était l'âme, les ducs de Chevreuse, de Beauvillier et de Saint-Simon, va tenter de mettre en pratique ses théories avec l'appui du Régent. La polysynodie concrétise le rêve de la noblesse d'en finir avec « le long règne de la vile bourgeoisie » et de reprendre le pouvoir. Les secrétaireries d'Etat sont remplacées par des conseils de dix membres appartenant en majorité à la haute noblesse. Si ces conseils « dégénèrent en vraie pétaudière » selon le mot de d'Argenson, en particulier celui du Commerce présidé par le duc de La Force accusé de spéculations et d'accaparement de denrées, ils n'en restent pas moins la première expérience de contrôle du pouvoir par l'aristocratie.

La noblesse du Périgord ne pouvait rester insensible à un programme dans lequel elle reconnaissait la plupart de ses

aspirations. Il est difficile de mesurer l’ampleur de son engagement. Animé par le petit club des ducs parisiens, il n’a sans doute touché que la partie la plus éclairée de la noblesse. Armand du Lau, marquis d’Allemans (1651-1726)[125], a le même âge que Fénelon et son château de Montardy est à deux lieues du château de Beauséjour où naquit la mère de l’évêque de Cambrai, Louise de La Cropte. Certes il a passé la majeure partie de son existence à la cour où il est écuyer de la reine Marie-Thérèse. Mais il fait de fréquents séjours en Périgord, ses treize enfants y voient le jour, et il s’y retire à la fin de sa vie. Très lié avec les esprits forts de son temps, Bossuet, Arnauld et surtout Malebranche, comme avec le cercle d’aristocrates très conservateurs de la cour tels Saint-Simon et Beauvillier, le marquis d’Allemans apparaît, au cœur des multiples luttes philosophiques et religieuses de son temps, comme un intermédiaire, un médiateur précieux entre le monde de la philosophie, de la religion et de la cour. Ses nombreuses tentatives pour réconcilier Malebranche avec Bossuet, Arnauld ou Fénelon témoignent autant de sa loyauté envers son maître spirituel que de son aptitude à conserver l’estime et l’amitié de ses détracteurs. Le duc de Saint-Simon a laissé de lui un portrait amical et respectueux :

M. d’Allemans, qui était un homme fort distingué parmi la noblesse du Périgord par la sienne et par son mérite, et qui depuis qu’il s’y était retiré y était considéré par tout ce qui y vivait comme un arbitre général à qui chacun avait recours pour sa probité, sa capacité et la douceur de ses manières, et comme un coq de province, où il vivait très honorablement, était venu faire un tour à Paris revoir ses anciens amis et il en avait beaucoup et quelques-uns très considérables car il avait longtemps vécu à la cour et à Paris où il s’était fait généralement estimer[126].

Il formule ses conceptions sur le rôle de la noblesse dans un *Mémoire envoyé à M. le duc de Saint-Simon touchant les moyens de réunir la noblesse avec les pairs du royaume.* Le ton en est critique, mais ni violent ni pessimiste. C'est celui d'un aristocrate philosophe, comme il y en aura tant au XVIIIe siècle, qui s'interroge sur les moyens de réformer le gouvernement monarchique au nom du « bien en général ». Son corps de doctrine est celui de l'ensemble de l'aristocratie dite réactionnaire de son temps qui déplore l'abaissement de la noblesse sous Louis XIV et les prétentions insoutenables de « la robe » :

Chacun sait avec quelle indignité elle a traité le reste de la noblesse (...) Voilà ce qui l'a tant avilie sous le dernier règne sans compter une infinité d'autres traitements horribles qui ne l'ont pas moins abattue et dans ses suites naturelles ont été sa ruine totale.

La situation, pour intolérable qu'elle lui paraisse, n'est pas désespérée. La Régence a soulevé d'immenses espoirs et les écrits d'Armand du Lau sont empreints du sentiment d'appartenir à un monde parvenu, grâce aux lumières conjuguées du cartésianisme et de la foi, aux limites extrêmes du progrès. Toute revendication se situe à l'intérieur du système et s'y résout sans que la « sphère » ne soit ébranlée. Ce terme qui revient si souvent sous sa plume est à lui seul révélateur d'une conception globale et immuable de l'univers enfermant dans sa rotondité l'ordre divin et éternel que l'homme a pour mission de « conserver ». A l'instar de la prééminence royale, la hiérarchie sociale est de droit divin. La noblesse est le premier ordre du royaume, « l'unique base de l'Etat et le seul appui de la famille royale ». De tels propos conduisent à s'interroger sur le terme de « libéralisme » appliqué à ce courant de pensée. Le marquis d'Allemans, dans les différents mémoires qu'il envoie au Régent, à Saint-Simon

ou au maréchal de Berwick, n’apporte que peu de modifications au programme de réformes formulé par Fénelon dans les *Tables de Chaulnes.* Il se montre moins critique à l’égard des intendants et plus concret dans le tableau qu’il dresse des incohérences et des abus du système fiscal et des améliorations à apporter. Réformisme, oui, mais en prenant les leçons du passé :

Rien n’est plus dangereux dans un Etat que les innovations ou contre nature ou accablantes (...) C’est tout le contraire de celles qui suivent l’ordre de la nature et la pure justice : comme elles soulagent infiniment, leur simple idée réjouit, on les envisage avec plaisir ; l’exécution en va toute seule, tout s’y réduit et on bénit à jamais celui qui l’a proposée et celui qui l’autorise.

La prise en compte des misères du peuple et l’idée « que chaque particulier de ce peuple ne soit chargé qu’à proportion de ce que son bien rapporte » sont à inscrire dans une volonté de réforme très proche, dans son inspiration généreuse, de *La Dîme Royale,* publiée en 1707 par Vauban dont le fils du marquis fut l’aide de camp. Nous sommes très loin de l’acception actuelle, économique et politique, du terme de libéralisme. Les tenants de la polysynodie, s’ils se proposent de contrôler le pouvoir d’un seul, ne remettent pas en cause sa légitimité divine ; par ailleurs, s’ils prêtent une oreille attentive aux doléances populaires, elles ne doivent pas menacer l’ordre établi. Il s’agit donc d’un système fermé, dont la base autoritaire s’est élargie à une élite de la naissance soucieuse de l’intérêt général pour des raisons « humanitaires » incontestables mais aussi parce que la banqueroute financière de la Régence ne laisse guère d’autre choix[127]. L’échec de la polysynodie en 1718 condamne notre marquis à philosopher aux champs.

Les théories d'André de La Roque et de Loyseau enfermant la noblesse dans des cadres juridiques précis, puis celles de Boulainvilliers, dont les œuvres circulaient déjà sous forme de copies avant sa mort en 1722, fondant le mythe de la race des conquérants, achèvent de codifier l'idéologie de la noblesse. Celle-ci, plus qu'un ordre, un état ou une classe, revêt l'aspect d'une caste dont les revendications se durcissent dans tous les domaines. Le fils du marquis d'Allemans n'a guère retenu les *Conseils* que son père lui a prodigués « pour éclairer l'esprit et régler le cœur de tout honnête homme » et c'est plutôt pour Taine qu'il semble avoir posé :

Le seigneur est oisif en matière publique (...) Il est devenu d'autant plus fier qu'il devenait moins utile. Son amour-propre n'ayant plus la grande pâture, se rabat sur la petite ; désormais il recherche les distinctions, non l'influence, et songe à primer, non à gouverner.

Cependant l'aventure est encore au cœur de l'idéologie nobiliaire à la fin de l'Ancien Régime. Les « espaces de liberté », tant géographiques que politiques, se sont rétréci mais il reste l'Orient qui offre aux « remueurs d'Etat » en puissance des occasions de gloire devenues trop rares dans la mère patrie. La tradition est ancienne qui, des croisades à l'ordre de Malte, a conduit la noblesse française sur les chemins de la Sublime Porte. Nombre de cadets périgordins font leurs « caravanes » sur les galères de la religion et le goût des turqueries est à son comble au XVIIIe siècle. L'histoire d'Aïssé, l'esclave circassienne, et du chevalier d'Aydie est banale. Ce sont les origines orientales d'Aïssé qui la rendent fascinante pour ses contemporains : elle inspira à l'abbé Prévost *l'Histoire d'une Grecque moderne* et sa correspondance fut publiée en 1787. Quant à son amant, il était chevalier de Malte et comptait dans ses lointains ancêtres, Antoine d'Authon, seigneur des

Bernardières, grand pirate devant l'Eternel — Jahvé ou Allah selon les circonstances — et qui mourut pacha d'Alger en 1546[128].

Claude-Alexandre de Bonneval a-t-il voulu, deux siècles plus tard, suivre les traces de l'illustre Barberousse II ? En tout cas, il abandonne son épouse, Judith-Charlotte de Gontaut-Biron, dix jours après leur mariage et s'enfuit à Vienne. Il écrit en ces termes au ministre Chamillart qui le somme de rendre compte de ses malversations :

(...) je dois vous apprendre puisque vous ne le savez pas que la grande noblesse du Royaume sacrifie volontiers ses biens et sa vie pour le service du Roy mais que nous ne luy devons rien contre nostre honneur, ainsy si dans le terme de trois mois je ne reçois pas une satisfaction raisonnable sur l'affront que vous me faites, je m'en iray au service de l'Empereur où tous les ministres étant gens de qualité[129] sçavent comme il faut traiter leurs semblables.

Réfugié à Venise puis dans l'Empire ottoman, il se convertit à l'islam, gagne la confiance du sultan Mahmud, réorganise ses armées et reçoit le titre de pacha à trois queues et le nom d'Achmed Pacha ! Le marquis de Langalerie, originaire de l'Angoumois, s'était acoquiné avec un gentilhomme périgordin, René-Godefroy Joumard-Tizon d'Argence « connu comme déserteur, apostat et agitateur mais par surcroît fabulateur, escroc et repris de justice (...) qui s'intitulait plus volontiers "landgrave de Linange et prince de l'Empire et de Chabanais" » ! Eternels errants, reniant leur dieu, leurs familles, leurs maîtres successifs, ces aventuriers incarnent souvent, au-delà de la singularité de leur destin, le refus d'un Etat moderne qui bride par trop leurs ambitions.

Langalerie et Bonneval ont plongé dans l'aventure par anachronisme : tous les ingrédients de l'anarchisme

nobiliaire sont contenus dans leur défection de 1706 ; leur refus de se plier aux normes bureaucratiques de la monarchie louis-quatorzienne et leur mépris de la « vile bourgoisie » ministérielle participent d'une culture du malcontentement indissociable d'un virulent complexe de supériorité de la naisssance. Mais on peut aussi discerner, dès leur passage à l'ennemi comme dans la suite de leurs aventures, un violent désir de s'égaler aux princes et aux « grands » (...) une soif de gloire, d'honneurs et d'argent qui ne pouvait être étanchée que par la conquête d'une souveraineté improbable ou d'une influence sur les affaires du monde[130].

2. Qui t'a fait roi ?

Le thème du monarque, redevable de son trône à la noblesse revient sans cesse sous la plume des écrivains du XVIe siècle comme en témoignent ces vers du poète périgordin Pierre de Laval :

Les roys n'ont point autre argent ni monoye
Pour acquérir leurs royaumes et biens,
Sinon le sang, vie, bon cueur et foye
De la noblesse, à quoy les antiens
N'ont point fally : elle suit ceste voye
Serchant avecques les moyens
De ce qu'elle a, que tout elle abandonne
Pour soustenir de son roy la couronne[131].

Montaigne inscrit ce thème dans la durée en affirmant la vocation historique de la noblesse du Périgord à l'indépendance :

Je scay bon gré à la fortune de quoy comme disent mes historiens, ce fut un gentilhomme gascon et de mon pays qui le premier s'opposa à Charlemagne nous voulant donner les lois latines et impériales.

Le philosophe fait ici allusion à Waïfre, duc d'Aquitaine, qui organise au VIIIe siècle l'ultime résistance contre les Carolingiens. Il fait abattre les remparts de Périgueux en 766 pour retarder l'avance de Pépin le Bref mais celui-ci le fait assassiner dans la forêt de la Double en 768, mettant fin à un siècle d'indépendance de l'Aquitaine. Cet épisode est sans cesse invoqué dans les siècles suivants pour dénoncer l'absolutisme royal ou plus tard pour déplorer les invasions germaniques de 1870 ou 1914. Dès l'époque

moderne, le Périgord fait ainsi valoir une sorte d'élection « naturelle » — « la fortune » nous dit Montaigne — qui expliquerait et légitimerait sa propension à la contestation. Plus tard, Jacques-Auguste de Thou reprend le même leitmotiv mais pour en déplorer les effets :

Les esprits, comme le marque l'étymologie de son nom (Petrocori : ce nom vient de Petra qui signifie Pierre, Rocher) y sont durs, querelleurs et remuans, toujours prêts à prendre feu à la moindre occasion qui se présente, et depuis que La Renaudie forma cette conjuration d'Amboise qui a pour ainsi dire enfanté toutes nos guerres civiles, on a remarqué qu'il n'y a pas en France de troubles de quelque importance dont les premiers fondements n'ayent été jettés en Périgord et par des gens du païs[132].

La conjuration d'Amboise apparaît à ce partisan de la monarchie absolue[133] telle la matrice de toutes les révoltes nobiliaires. De Thou pose en principe générateur un événement qui ne fut qu'un symptôme et désigne, au nom des origines de Jean du Barry, le Périgord comme le berceau de la contestation du pouvoir monarchique. Le tumulte d'Amboise, en 1560, fut le fait d'une petite et moyenne gentilhommerie qui agit seule, sans l'aide des Grands, mais avec l'appui discret du prince de Condé. Son but n'est pas de renverser le roi ni l'institution monarchique mais de débarrasser le royaume des Guise par la force puisque les moyens légaux n'y suffisent pas. Le *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie n'est pas encore publié mais il circule déjà sous forme manuscrite ; la nature, les origines et la légitimité du pouvoir sont alors au cœur de la réflexion politique. Jean du Barry, seigneur de La Renaudie, est originaire d'une famille ancienne du Nontronnais. Converti à la Réforme, il s'exile, et c'est à Genève qu'il recrute ses partisans, parmi les protestants proscrits. Quelques Périgordins le rejoignent à son retour

en France, tel Bouchard d’Aubeterre, mais ils restent très minoritaires à côté des Bretons, Provençaux, Poitevins ou Picards qui forment le gros de la troupe. La méfiance des Guise et l’impéritie des conjurateurs font échouer l’affaire mais la violence de la répression et la mort terrible de La Renaudie, qui tue d’abord son cousin, Pardaillan, pour succomber ensuite sous le nombre, vont frapper d’horreur la noblesse et plus sûrement les protestants. Chroniqueurs et mémorialistes opposent à l’inaction des princes du sang le courage des conjurés d’Amboise qui ont sacrifié leur vie pour sauver le roi et la patrie. De cette légende dorée à la légende noire de J.-A. de Thou il n’y a qu’un pas, celui que fit Navarre pour monter sur le trône de France.

Eloigné du centre du royaume, le Périgord apparaît à l’époque moderne comme une région de marche, de frontière, vivant à la marge des grands événements nationaux. Vision « jacobine », née de la centralisation monarchique puis républicaine. Au Moyen Age, pendant la guerre de Cent Ans, le Périgord est au centre des combats, c’est sur son sol qu’est signé le traité de Castillon en 1453. Toutes les familles de la noblesse y ont pris part, dans un camp ou dans l’autre, mais avec le sentiment, au fur et à mesure que le conflit évoluait et que les relations vassaliques devaient céder le pas au concept supérieur de fidélité monarchique, qu’elles étaient partie prenante dans ce processus et garantes de sa pérennité.

De même, lorsque Henri de Navarre entreprend sa longue marche de plus de treize ans pour la conquête du trône, le Périgord est une pièce maîtresse de son dispositif. Placé entre ses états de Navarre et de Béarn et les grandes places fortes protestantes de l’Aunis, de la Saintonge et du Poitou, il constitue un pôle stratégique essentiel. Henri de Navarre est comte de Périgord mais aussi gouverneur et amiral de Guyenne, comme l’avaient été son père et son grand-père. Véritable « prince en Guyenne », sa cour, son train de vie, le prestige de la couronne navarraise lui

donnent la stature non seulement d'un grand seigneur féodal largement « possessionné » et souverain dans ses domaines mais celle d'un candidat idéal pour succéder au Valois. Et c'est bien sans doute, au-delà du problème religieux, cette image-là que perçoivent les Grands de la province et non celle d'un prince errant et sans le sou que la légende, et Henry IV lui-même, se sont plu à donner.

Les relations de suzeraineté sont réactivées par la conversion d'un grand nombre de nobles périgordins au protestantisme. La Réforme, « fille du fleuve et de ses cités marchandes », a essaimé le long des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne, mais c'est à Bergerac qu'elle s'installe solidement derrière ses remparts, unissant toutes les couches de la société, Bergerac, qui, à partir de 1576, joue les premiers rôles en ouvrant régulièrement ses portes au Béarnais. Si Périgueux, accordée comme place forte aux protestants par l'édit de Beaulieu, l'accueille avec amertume en 1576, alors que la ville, « cadavre informe », a été mise à sac, incendiée et démolie par ces derniers en 1575, le Périgord n'en est pas moins un réservoir de fidélités profondes dans lequel Navarre puise abondamment comme en témoigne sa correspondance. De 1576 à 1589, il chevauche en tous sens son gouvernement, resserrant ses liens aussi bien avec de grands seigneurs catholiques comme Armand de Gontaut-Biron, lieutenant général représentant Henri III en Périgord, qu'avec les protestant, les Caumont La Force ou les Clermont de Piles, en Bergeracois, Geoffroy de Vivans en Sarladais, ou les Ségur à Saint-Aulaye, sans oublier la foule des petits seigneurs périgordins qui s'honorent de le recevoir en leur château pour un dîner, un souper ou mieux encore un coucher. Combien de chambres ont été ainsi baptisées de son nom, plus sans doute qu'il n'y passa de nuits ! Combien de familles qui conservent encore pieusement l'original d'une lettre de Navarre les conviant à un rendez-vous armé, ou sollicitant leur appui politique ou leur hospitalité !

Mais le Béarnais n'oublie pas les plus humbles et combien de manoirs modestes, d'auberges ou de tavernes lui ménagent dans sa course éperdue quelques pauses rustiques, qui ont contribué à l'élaboration de son image future de souverain « père du peuple » ! Nombre de lieux-dits rappellent ainsi en Périgord une de ses haltes supposées, tels le Biarneix ou Béarnès.

L'on voit ainsi se forger dans l'esprit des gentilshommes périgordins, compagnons d'armes et de vie de Navarre, la conviction de relations privilégiées avec le monarque, fondées sur une familiarité et même sur une tendresse réciproques dont il a lui-même, d'ailleurs, fait largement usage à son profit. La prise de distance qu'impose après 1595 l'affermissement de son autorité, la réorganisation et la pacification du royaume, la nécessité de renvoyer la noblesse ruinée par les guerres civiles sur ses terres démentent aux yeux de celle-ci le pacte qu'il lui semblait avoir conclu avec le nouveau monarque. L'ambivalence religieuse de Henri IV a pu contribuer également à renforcer l'esprit de contestation dès lors que le charisme religieux et l'origine sacrée du roi n'étaient plus aussi évidents. Le vieux socle féodal avait déjà été remis en cause au XVIe siècle par les théories humanistes sur la liberté individuelle. Les nombreuses périodes de crises avaient favorisé et favoriseront encore jusqu'à la rupture finale en 1790 les passages à l'acte. Mais il s'agit désormais d'une véritable culture collective de mécontentement qui, au-delà de la conception féodale du pouvoir et de la conjoncture strictement « henricienne », caractérise les relations de la noblesse avec la dynastie des Bourbons.

Nous avons noté l'absence en Périgord d'organes représentatifs propres, à l'exception d'une fugace cour des aides créée en 1554 par l'édit de Fontainebleau et qui

disparaît en 1557. Montaigne y siégea avant d'être incorporé au parlement de Bordeaux et la ville de Périgueux, déçue dans ses espérances métropolitaines, ne cessera de citer l'illustre mais éphémère conseiller :

M'aymerais mieux second à l'adventure, ou troisième à Périgueux que premier à Paris.

Point de parlement donc au sein duquel les gentilshommes auraient pu faire le compte de leurs forces et construire un projet politique cohérent. Leurs revendications, en particulier fiscales, ils les adressent aux intendants de Bordeaux, mais ils s'intègrent mal dans cette nouvelle structure administrative qu'est la généralité[134], malgré un certain nombre d'alliances avec des parlementaires bordelais :

On sait que l'ordre étatique ne serait établi dans les pays gascons qu'avec l'arrivée de l'intendant terroriste Pellot, escorté de régiments de dragons, appuyé au Conseil par l'autorité de Colbert[135].

Point non plus d'états ou du moins sont-ils moribonds. Réguliers depuis le XVe siècle, les états particuliers du Périgord qui se réunissaient alternativement dans les villes les plus importantes n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes au début du XVIIe siècle. Ne voit-on pas en 1611 la régente, Marie de Médicis, écrire au sénéchal du Périgord, François de Bourdeille, que « de semblables assemblées n'en arrive que de mauvaises résolutions et préjudices au service du roi, au bien et repos de ses sujets » ? La conspiration de Bouillon, réclamant en 1605 la réunion d'états généraux au nom « de la défense de la liberté publique », était récente et des rassemblements clandestins agitaient encore les forêts du Sarladais. Les derniers états du Périgord s'assemblent en 1614 à

Périgueux et députent aux états généraux de Sens, Armand d’Aydie, comte de Ribérac, et Hector de Pontbriand, vicomte de Montréal. Ce sont les derniers et cette mise en sommeil va redonner vie aux anciennes assemblées de la noblesse par lesquelles elle va tenter de se faire entendre pendant la Fronde ou sous la Régence[136]. Le comte de Montrésor, Claude de Bourdeille, neveu de Brantôme, est l’âme de ce mouvement par lequel la noblesse, dépassant les intrigues des clans courtisans, et prônant les valeurs héroïques de la morale stoïcienne, tend à se définir comme une classe politique qui ne veut pas « demeurer inutile et voir les bras croisés la ruine de sa patrie et de son maître ». Il se résout à passer à l’acte et, avec l’aide de quelques amis et l’accord de Gaston d’Orléans, frère du roi, d’assassiner Richelieu. En définitive, Monsieur se dérobe, et l’attentat échoue :

Cet acte manqué trahit sans doute les scrupules moraux et religieux éprouvés devant un acte aussi grave que l’assassinat d’un prêtre ; mais il est surtout révélateur des contradictions nobiliaires. Il met en scène d’un côté des gentilshommes clients des Grands, qui n’osent pas prendre l’initiative sans l’aval de leurs maîtres ; et de l’autre, des princes du sang trop liés au système absolutiste pour aller jusqu’au bout d’une entreprise qui risquait de les écarter de la faveur royale. Seul le commandement du roi aurait rendu le meurtre politiquement rentable[137] (…)

Le comte de Montrésor, « conjurateur-né », participe en 1643 à la cabale des Importants et lors des assemblées de noblesse qui se tiennent à Paris en 1649 et en 1651, il fait partie de l’aile « radicale » de l’opposition à la monarchie absolue, prônant cependant le respect des formes, de la coutume et du droit. Si la plupart de ses idées ne sont pas inédites, il développe un nouveau discours politique à l’origine d’une « certaine conception de la démocratie[138] »,

en particulier sur le rôle des états généraux. Sur le plan local, les assemblées de noblesse en Périgord sont mal connues, en raison de la rareté des sources. Ce qui apparaît le plus nettement c'est le contrôle qu'exercent les officiers royaux sur les élections. En 1651, M. de Sauvebeœuf et le comte de Matha représentent la Guyenne à Paris mais la division en provinces ne s'est pas vraiment imposée. Si les noblesses normande, poitevine ou angevine font corps et réussissent à se faire entendre jusqu'à l'échec de la conspiration de Rohan en 1659, la Guyenne ou la Gascogne ne semblent guère avoir dépassé sur le plan collectif le stade de cette assemblée de civilité dont la charte ressemble plus à celle d'une confrérie bachique qu'à celle d'une union politique :

Puisqu'il a pleu à Dieu de nous donner la paix, nous soubsignés avons trouvé à propos de faire un règlement entre nous pour la gouster autant qu'il nous sera possible. Chascun sçait la liberté qui se pratique de tous temps dans les provinces de Périgord et Limousin. Pour la continuation de laquelle nous avons proposé les articles suivants, lesquels nous semblent devoir estre approuvés par toutes les persones raisonables du temps présent, avec le banissement de toute sorte de cérémonie.

Premièrement, on advertira celuy que l'on voudra visiter lorsqu'il y aura partie faicte pour cela.

Secondement, arrivant chez son amy, on sera obligé de quitter incontinent l'épée et la botte soubz peine d'estre incommodé par l'une et par l'autre.

En troisième lieu, après s'estre chauffé ou pris le frais selon la saison, on demandera à goûter le vin du maître de logis, duquel on dira avec franchise la vérité soubz peine de passer pour ignorant dans la connaissance des bonnes et des mauvaises choses et en cas que le premier vin ne se trouve pas bon le maistre du logis sera tenu d'en faire percer du meilleur s'il en a[139].

La Fronde est un moment clef de la résistance nobiliaire à l’absolutisme royal, celui du passage à l’acte collectif. A la fin du règne de Louis XIII, la noblesse est consciente que le pouvoir royal a subi de profondes mutations et la Fronde est le dernier sursaut d’une société ancienne accrochée à d’autres formes politiques[140]. L’histoire de la noblesse frondeuse reste à faire pour le Périgord[141] mais il est certain que de nombreux gentilshommes dont les familles ont servi depuis plusieurs générations les Bourbons, rois de Navarre puis de France, s’engagent résolument dans le parti de Louis II de Bourbon, prince de Condé, contre Mazarin, ainsi le baron de Beynac ou le marquis de Lostanges. Les gentilshommes ruraux s’inquiètent eux aussi de l’emprise croissante de la monarchie. Leur idéologie politique reste encore très sommaire et dominée par les relations de clientèle et d’amitié mais ils ne conçoivent pas un strict régime d’obéissance qui ne leur permette plus de faire valoir leur droit à l’observation et à la remontrance. L’influence de la Réforme et de la théorie du libre examen n’est sans doute pas étrangère à leur engagement dans la Fronde. Le cas du protestant, Armand du Lau de Chambon, est exemplaire à cet égard. En 1643, il est premier capitaine du régiment de Pons-infanterie et sa carrière s’annonce fructueuse sous la protection de la régente, Anne d’Autriche. En 1646, il est envoyé en Catalogne à la tête du régiment de Saintonge pour servir sous les ordres du prince de Condé pendant le siège de Lérida. C’est sans doute à ce moment que se joue son destin politique. Dès 1650, alors qu’il est gouverneur de Saintes, il lève un régiment d’infanterie de dix compagnies à la requête de Condé « général des armées du roi contre le cardinal Mazarin et ses adhérents, ennemis de l’Etat et perturbateurs du repos public ». Condé est gouverneur de la Guyenne qui constitue alors pour lui une base essentielle pour recruter des partisans et organiser la révolte. Armand

du Lau est l'un de ses agents les plus actifs comme en témoigne une série de lettres chiffrées que lui adresse Louis de Bourbon. C'est un des premiers exemples connus d'utilisation d'un code annonçant les nomenclatures plus complexes imaginées par Antoine Rossignol (1590-1673) et ses successeurs et qui seront utilisées par les armées et la diplomatie de Louis XIV à partir de 1691. Le général de Brianson perce le mystère de ce code révélant ainsi l'entière teneur de ces lettres[142]. Elles révèlent, d'une part, le rôle personnel d'Armand du Lau chargé de maintenir l'union et la confiance entre les partisans de Condé, de rechercher de nouvelles alliances, d'organiser un soutien militaire et logistique et de surveiller la marine. D'autre part, elles confirment la collusion dès 1651 de Condé avec l'Espagne, collusion dont Turenne a peut-être eu vent grâce à un décryptage de Rossignol, ce qui aurait entraîné sa désertion. Condé arrive en Guyenne en septembre 1651 et engage Armand à demeurer à Saintes. Mais en 1652 le succès des troupes royales et le « ressentiment des peuples causé par le cruel traitement et les violentes exactions du sieur de Chambon » le font expulser de la ville. Il se réfugie à Bordeaux où l'opinion populaire soutient encore les « condéens » unis dans le mouvement de l'Ormée, « défendant les libertés de leur ville contre les tyrans ». Le bruit courut aussitôt que « le traître de Saintes était arrivé, qu'il fallait le jeter dans la rivière ou le pendre pour donner l'exemple aux autres ». Traîné par la foule du marché devant l'hôtel de ville, il échappe de peu au gibet[143]. Condé quitte la Guyenne en avril 1652. Armand le suit en Flandres, mais las sans doute d'une guerre civile qui avait déchiré le Périgord et sa propre famille, doutant désormais de la légitimité d'une rébellion dont la motivation première, la haine de Mazarin, n'avait plus la même vigueur depuis le retour du roi à Paris, humilié peut-être aussi de servir le roi d'Espagne, le seigneur de Chambon se résigne à solliciter

l'autorisation de retourner en France. Il s'en explique à Condé dans des termes qui révèlent tout l'inconfort moral des derniers « condéens », déchirés entre leur fidélité, leur sens de l'honneur, leur loyalisme monarchique et leur nostalgie d'exilés. Son retour en France met un point final à la carrière militaire d'Armand du Lau, soit que son âge ou sa santé ne lui aient pas permis de reprendre du service, soit que le roi ne l'ait pas souhaité. Il épouse en 1655 Sibille Jaubert de Saint-Gelais dont la sœur avait elle-même épousé en 1642, Isaac du Lau d'Allemans, chef de la branche aînée, revenu plus tôt au catholicisme et resté fidèle au roi pendant la Fronde, mais qui avait cependant choisi son cousin le seigneur de Chambon comme parrain de son fils. Le mariage de ce dernier avec la fille aînée d'Armand, Suzanne, héritière de sa branche, scelle en 1675 la nouvelle union politique et religieuse de la famille du Lau après un siècle de déchirements.

Avec le règne personnel de Louis XIV les assises provinciales du second ordre s'affaiblissent tandis que toute velléité d'indépendance est sévèrement réprimée et que la pression fiscale se fait plus pesante. La Régence lève de nouveaux espoirs qui s'expriment dans les dernières assemblées de 1716-1717. Sur les quelque quarante gentilshommes qui y figurent on trouve deux Périgordins, le comte de Hautefort, chef d'escadre et premier écuyer du comte de Toulouse, et Louis-Charles de Hautefort, marquis de Surville et lieutenant général. Les honneurs de la cour, les prérogatives des pairs mais aussi des sujets plus importants comme la réunion des états généraux, la conduite de la guerre contre l'Espagne ou la succession à la Couronne agitent ces assemblées, mais il faut attendre 1788 pour voir se développer une action d'ensemble de la noblesse réclamant la convocation des états particuliers là où ils ont été mis en sommeil. Le cahier de réclamations de la noblesse périgorde en 1789 donne une cohérence

nouvelle à des comportements qui n'étaient jusqu'alors que conjoncturels, pour la défense de privilèges honorifiques, fiscaux ou professionnels. Toutefois, la prise de conscience est bien tardive comparée à celle de la noblesse bretonne, murée dans son bastion ou à celle du Dauphiné aux avant-postes de la lutte pour les états provinciaux.

Pour les nobles périgordins, en l'absence de relais institutionnels satisfaisants, force est de recourir, peut-être plus qu'ailleurs, à la solidarité lignagère, aux réseaux de parentèle et de clientèle, et parfois, pour les mieux en cour, à la sollicitation directe du souverain. Déjà sous le règne de Henri III, René de Lucinge observait que « la cour allait s'emplissant de Gascons » ; cette « colonisation » se renforce sous le règne suivant, au grand dam de la noblesse parisienne, mais aussi de Henri IV qui, s'il se reconnaît volontiers gascon — il n'en a pas l'accent et il a été le plus parisien des Bourbons — , s'agace des sollicitations de ses anciens compagnons d'armes pourvus pour la plupart d'une abondante progéniture. Janine Garrisson décrit en ces termes la situation de la noblesse :

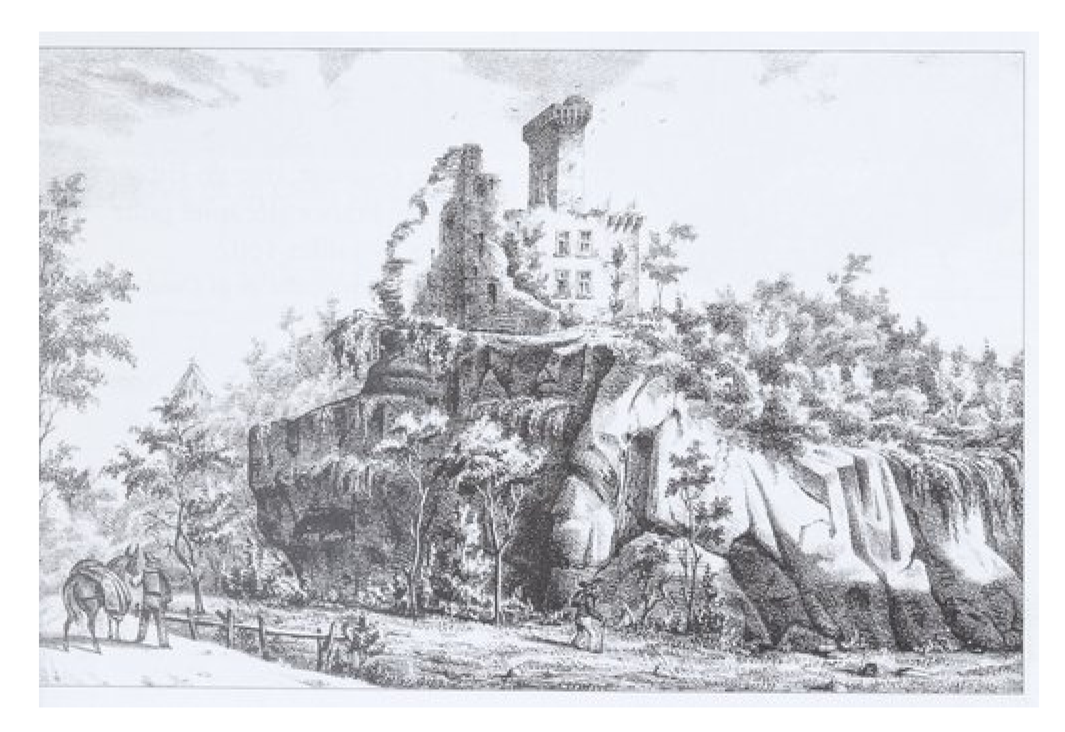
Elle se retrouve sans avenir, sans fonctions, immense vaisseau désarmé. Servir le roi dans ses conseils aurait pu être un baume comme aux temps de Charles IX et de Henri III ; mais Henry les a emplis de juristes et autres maîtres de requêtes, tous techniciens de la politique et ardents prosélytes du projet absolutiste. Que faire sinon « se divertir » dans ces formes avortées de la guerre que sont le complot, la conspiration, la machination ! A quoi rêvent ces Grands enchaînés comme les fauves du zoo par la paix et par l'union nationale (en apparence) retrouvées ? Ils rêvent à des principautés indépendantes, comme celles que se sont taillées les gouverneurs de la période précédente, ils rêvent à des mariages fastueux qui les mettraient sur le pied des souverains européens, ils rêvent aussi à un espace large, débordant les frontières nationales où leurs talents

militaires et leurs pouvoirs territoriaux trouveraient à s'employer au hasard des alliances et des événements. Rêves impossibles, rêves cassés[144] !

Affirmer une totale singularité des relations de la noblesse périgorde avec la royauté serait excessif. L'opposition nobiliaire ouverte ou larvée, sorte de « malcontentement » structurel[145], est une constante idéologique du second ordre dans toutes les provinces de la France moderne. L'exemple de la Bretagne est bien connu, qui a pris l'habitude « d'une obstruction politique permanente et systématique dirigée principalement contre l'intendance et la bureaucratie rennaise et versaillaise[146] ». Mais qu'il s'agisse de comportements individuels ou collectifs, d'actions larvées ou explosives, de théories philosophiques sur le pouvoir ou de simples complots, les relations entre le roi et sa « bonne noblesse » se caractérisent par une tension proprement schizophrénique entre l'affirmation d'une fidélité absolue au service du roi et la tentation récurrente de contrôler son autorité ou de s'en libérer. Et certaines grandes familles du Périgord sont aux avant-postes de la contestation sous toutes ses formes.



Château de Lherm *(Archives départementales de la Dordogne).*



Commarque *(coll. Esclafen de la Rode).*



Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme
(Archives départementales de la Dordogne).



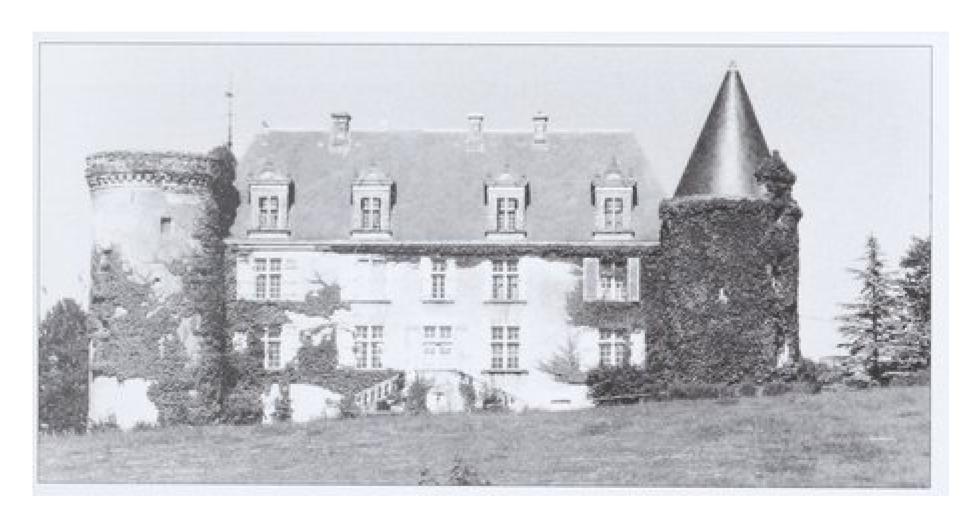
Charles de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France décapité pour trahison le 31 juillet 1602
(Archives départementales de la Dordogne).



Isaac du Lau d'Allemans, seigneur de Montardy (1644-1677) *(ph. J. Chevé).*



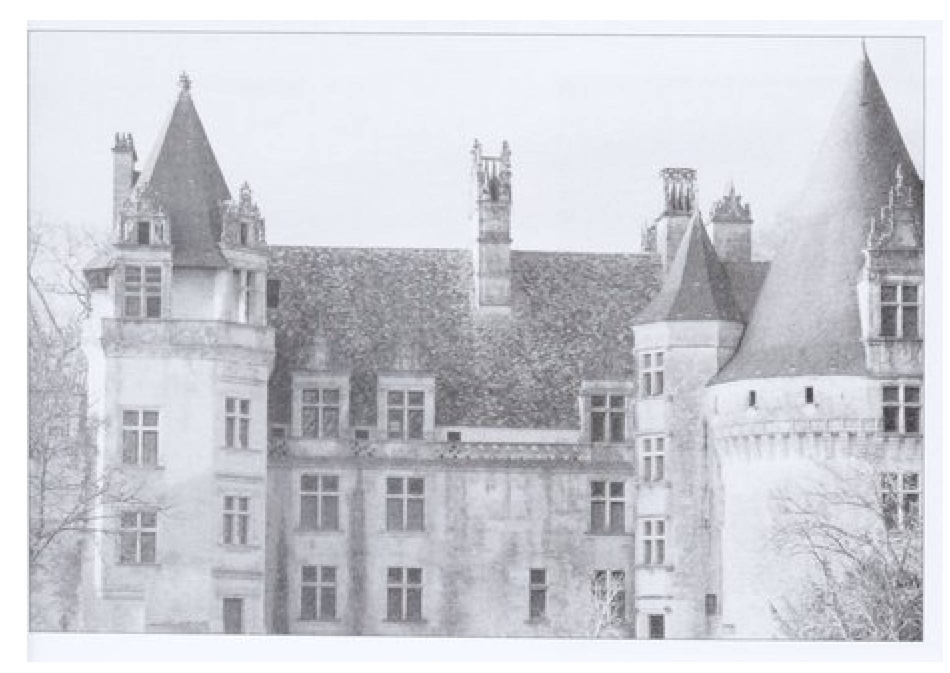
Château de Losse *(ph. J. Chevé).*



Château de la Cote, berceau de la famille du Lau *(ph. J. Chevé).*



Château de Puyguilhem *(ph. J. Praslon).*





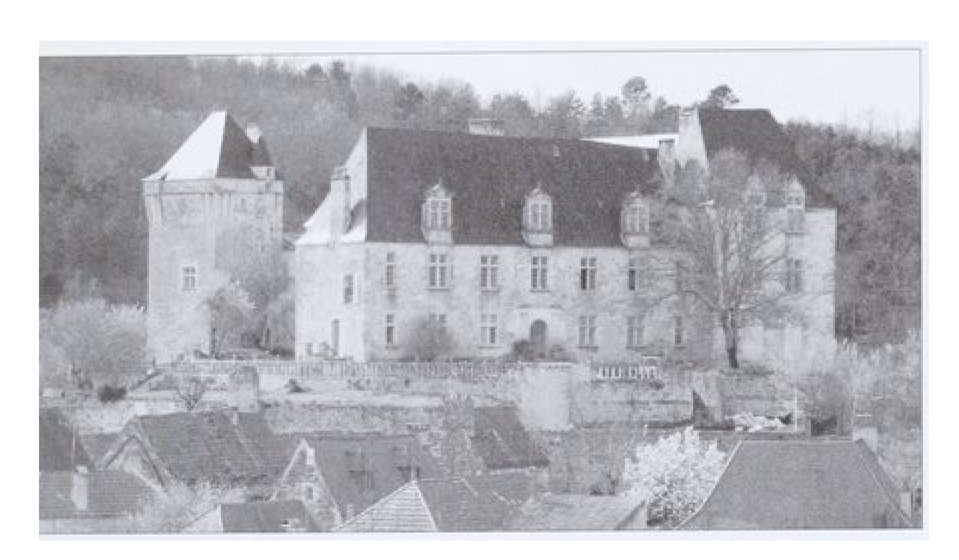
Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors (1593-1659), béatifié en 1981.



Frédéric-Maurice de la Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, seigneur de Lanquais (1604-1652).



François-Odet d'Aydie, dit le chevalier d'Aydie (1692-1764)
(Archives départementales de la Dordogne).

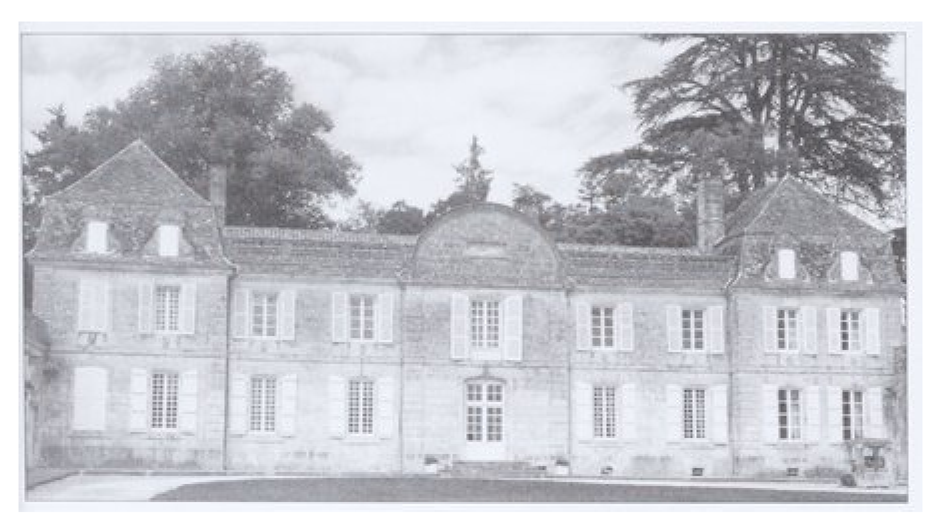


Château de Berbiguières *(ph. J. Praslon).*



Manoir de Lacypierre *(ph. J. Praslon).*

Château de la Vassaldie *(ph. J. Praslon).*





Christophe de Beaumont (1703-1781), archevêque de Paris (1746) qui lutta vivement contre les jansénistes *(Archives départementales de la Dordogne).*



Henri Léonard Bertin (1720-1792), ministre de Louis XV et de Louis XVI *(Archives départementales de la Dordogne).*



Jean-Marie du Lau de la Cote (1738-1792), archevêque d'Arles,
massacré aux Carmes en 1792, béatifié en 1926.

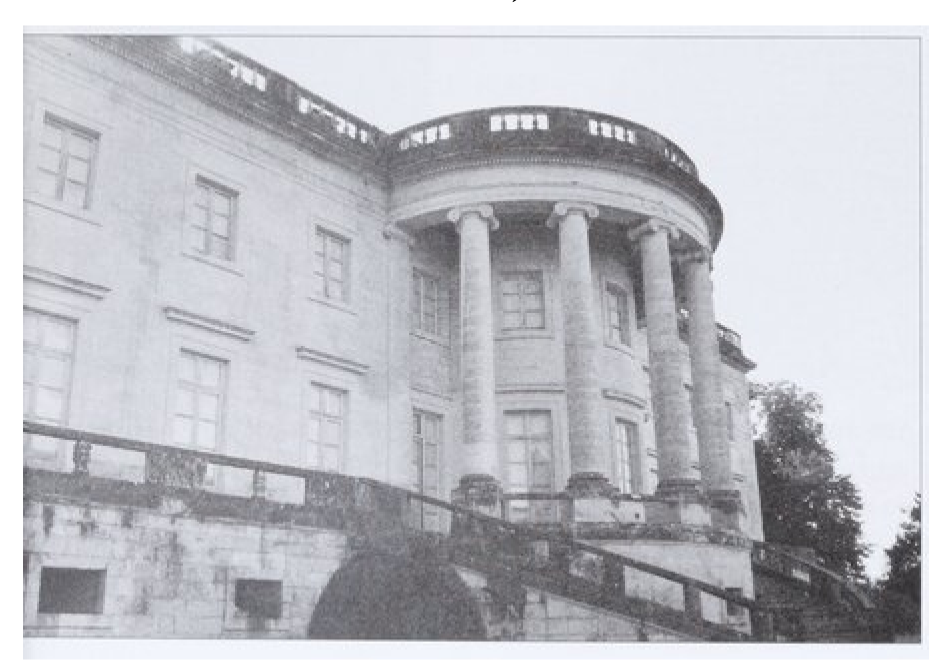


Hautefaye, le village où a été massacré en 1870 Alain de Moneys
d'Ordières *(ph. J. Chevé).*



Le château de Montfort, à pic sur la Dordogne *(ph. J. Chevé).*

Le château de Rastignac, construit sous le Premier Empire *(ph. J. Chevé).*

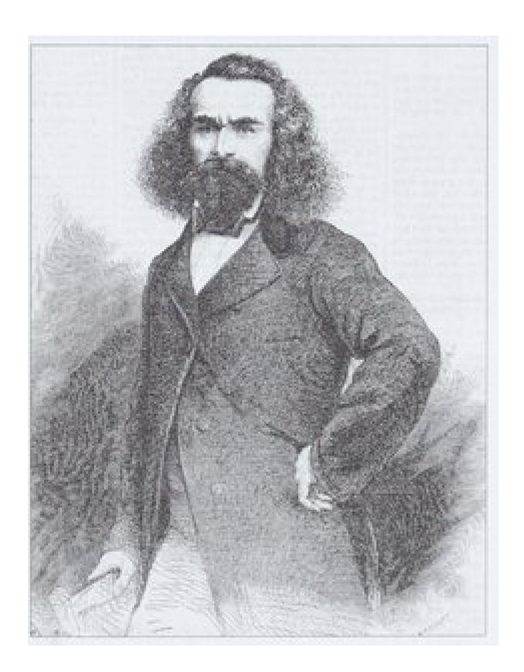




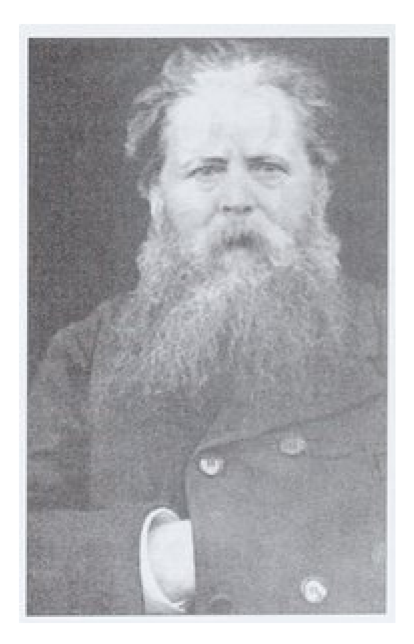
Le lieutenant général Fournier-Sarlovèze (1773-1827) *(Archives départementales de la Dordogne).*



Le maréchal Bugeaud, marquis de la Piconnerie, duc d'Isly (1784-*1849) (Archives départementales de la Dordogne).*



Orélie-Antoine de Tounens (1825-1878), roi d'Araucanie et de Patagonie *(Archives départementales de la Dordogne).*



Le romancier Eugène Le Roy (1863-1907), le père de *Jacquou le Croquant.*

3. « Re que Diou »

— Qui t'a fait comte ?
— Qui t'a fait roi ?

La réplique d'Adalbert, comte de Périgord à Hugues Capet, légendaire ou non, illustre, dans sa brièveté cinglante, le contrat synallagmatique qui aurait été conclu entre les premiers Capétiens et les grands barons féodaux, alliance du trône et de la noblesse qui constituerait une des lois fondamentales du royaume. L'histoire du fameux titre de comte de Périgord, sur lequel ironisait Louis XVIII, et qui continue de diviser les spécialistes, manifeste, chez la noblesse ancienne, la permanence d'un esprit d'indépendance, qui s'il ne trouve à s'exprimer, à partir de la fin du XVIIe siècle, que dans le domaine symbolique, reste cependant au cœur de son idéologie.

Le comté de Périgord était considéré par la coutume médiévale comme un fief féminin, c'est-à-dire qu'en l'absence d'un descendant masculin direct, la femme qui était la plus proche parente du dernier mâle possesseur, fille, sœur ou nièce, avait droit à l'hérédité, à l'exclusion des branches collatérales munies de mâles[147]. Au Xe siècle, Emma, sœur ou fille de Bernard, comte de Périgord, et femme de Boson, comte de la Marche, recueille l'héritage et le transmet à son fils, Adalbert. De même, le dernier comte de Périgord en titre, Archambaud VI, mort en 1425, en dépit de la confiscation du comté par Charles VI en 1399[148], institue comme héritière sa sœur, Eléonore de Périgord, femme de Jean de Clermont, vicomte d'Aunay. Dans la logique de la succession féminine du fief, le comté de Périgord peut donc être revendiqué par les descendantes du comte de Clermont. C'est ainsi que sa petite-fille, Jacquette de Monbron, qui a épousé en 1558

André de Bourdeille, revendique le comté de Périgord. Les Chapt de Rastignac peuvent également y prétendre. Quant à la branche cadette des Talleyrand, seigneurs de Grignols, qui n'apparaît point à cette époque, elle se trouve de toutes façons dépossédée par la confiscation royale et écartée par les dispositions testamentaires de Archambaud VI.

On voit ainsi, pour tenter de simplifier les choses, que la contestation se situe au niveau de la dévolution du titre et non de la possession territoriale du comté. Charles VI, en le confisquant et en le confiant à son frère Louis d'Orléans, a usé de son pouvoir souverain, mais pouvait-il enlever aux Talleyrand un titre qu'ils prétendaient détenir d'une autre dynastie, celle des Carolingiens ?

Ce qui est certain c'est que le comté de Périgord est vendu en 1437 par le fils de Louis d'Orléans, Charles, à Jean de Blois dit de Bretagne, comte de Penthièvre. Son frère, Guillaume, vicomte de Limoges, lui succède, mais il n'a que des filles. L'aînée, Françoise, apporte le comté de Périgord et la vicomté de Limoges en dot à Alain d'Albret. Leur fils Jean, devient roi de Navarre par son mariage avec Catherine de Foix, héritière de ce royaume. Leur petite-fille Jeanne d'Albret épouse Antoine de Bourbon, qui devient roi de Navarre du chef de sa femme, et c'est enfin leur fils, Henri IV, qui réunit le comté de Périgord comme grand fief à la couronne de France. Les Bourbons sont ainsi directement intéressés au problème de dévolution d'un titre qui leur reviendrait de droit. On comprend mieux dans ce contexte la boutade de Louis XVIII :

Monsieur de Talleyrand est « du » Périgord et non « de » Périgord !

Les Talleyrand n'ont accolé le nom de Périgord à leur patronyme qu'au milieu du XVIIe siècle. Faut-il y voir le signe d'une revendication de leur souveraineté provinciale usurpée par les Bourbons ? Louis XIII, par lettres patentes

du 6 septembre 1613, reconnaît Daniel de Talleyrand comme descendant en ligne directe des anciens comtes de Périgord, mais il ne s’agit pas d’un titre déclaratif de filiation. Si la confirmation royale peut être considérée par les Talleyrand comme la première étape d’une quête généalogique qui ne prétend pas moins, à terme, que de les voir reconnaître dans la souveraineté de leurs ancêtres, la première « affaire Chalais » donne un coup d’arrêt tragique à leurs ambitions. Henri de Talleyrand, comte de Chalais et grand maître de la garde-robe de Louis XIII, participe à ce qui fut le premier grand complot destiné à renverser Richelieu. A-t-il pour autant voulu assassiner le roi ou fut-il désigné comme le bouc émissaire de ce « parti de l’aversion » qui avait pour chef Gaston d’Orléans, frère de Louis XIII ? J.-M. Constant relate les circonstances de sa mort :

Il est condamné le 19 août 1626 à être décapité, son cadavre dépecé, sa tête exposée au pont de Sauvetout à la sortie de Nantes, ses membres attachés à des potences (...) Sa mère, fille du maréchal de Monluc, (...) fit tout pour le sauver. Elle essaya d’attendrir le roi et le cardinal en leur rappelant « les services rendus par son propre sang aux souverains » précédents. Mais Louis XIII, inflexible, accepta seulement d’atténuer la sentence en la réduisant au supplice ordinaire : il serait décapité et son corps rendu à sa mère afin qu’elle pût le déposer en terre sainte. « Ne sachant plus quelle invention pratiquer pour effacer cette opprobre (sa famille) s’avisa pour retarder l’exécution (...) de gagner et pratiquer par argent tous les exécuteurs de haute justice qui pouvaient demeurer tant dans Nantes qu’aux villes prochaines (...) Ils firent si bien que les uns se trouvant malades, les autres s’étant abstenus, il ne s’en rencontra pas un le jour que se devait faire l’exécution (...) Le roi s’étant indigné, commanda qu’on se servit d’un criminel qui était dans les prisons de Nantes et qui devait

mourir de là à quelques temps. » Le condamné à mort, un cordonnier de Tours, destiné à être pendu trois jours plus tard, accepta en échange de sa grâce de remplacer le bourreau. La hache étant introuvable, on lui confia une épée, mais il ne savait pas la manier « pour n'être pas stylé au métier, il lui donna plus de quinze coups avant de le faire mourir ». En fait la réalité fut plus atroce encore que ne le dit le pamphlet[149]. Chalais, affreusement blessé, s'écroula à côté du billot. Pour l'achever, le cordonnier fut invité à se servir d'une douloire de tonnelier. Il lui fallut assener vingt-neuf coups de cet instrument pour que la tête du malheureux Chalais se détachât du reste de son corps. Un carrosse l'emporta au couvent des cordeliers où sa mère attendait en priant avec les moines[150].

L'horreur de ce supplice a sans doute dépassé les intentions du roi et de son ministre qui souhaitaient, par un châtiment exemplaire, inciter la noblesse à l'obéissance. Elle est également disproportionnée par rapport à la trahison supposée de Chalais :

La complexité des intrigues de cour où se mêlent les intérêts les plus divers, comme la faiblesse des témoignages qui accablèrent Chalais rendent peu crédibles la thèse officielle reprise par la plupart des ouvrages consacrés à Richelieu (...) Le favori en consolidant son pouvoir de premier ministre responsable devant le roi entraînait l'Etat monarchique vers des voies nouvelles : l'absolutisme (...) Chalais n'avait pas compris tout cela. Il n'avait pas perçu à temps les changements qui s'annonçaient. Prenant conscience qu'il allait être broyé par la machine politique, il avait cru sauver sa tête en proposant à Richelieu de se mettre à son service mais celui-ci n'avait plus confiance (...) Il ne s'agissait, là encore, que d'un épisode du long conflit qui opposait les constructeurs d'un Etat, qu'on a pris l'habitude d'appeler « moderne »,

aux tenants des formes archaïques de la vieille monarchie tempérée, sous le régime de laquelle la noblesse se sentait parfaitement libre[151].

Janine Garrisson décrit dans les mêmes termes l'illusion féodale du duc de Biron, exécuté en 1602 sur l'ordre de Henri IV[152]. Plus de vingt ans après, le comte de Chalais inscrit sa mort dans le même schéma, celui d'une culture nobiliaire d'indépendance, moins subversive cependant que ne la présentait la propagande de la monarchie, qui, paradoxalement en voulant terrifier la noblesse par la sévérité de la peine, a donné corps à une idéologie de la révolte jusque-là diffuse dans le groupe aristocratique. L'exécution de Chalais est un des moments forts de cette évolution, alors que le récit de la mort de Biron hantait encore les campagnes du Périgord.

En 1662, une deuxième « affaire Chalais » fait à nouveau subir à la famille Talleyrand les rigueurs royales. Les débuts relèvent d'une querelle de salon. Adrien-Blaise de Talleyrand-Périgord est bousculé par le comte de la Frette au cours d'un bal donné par Monsieur. Un duel est organisé qui oppose huit combattants. Le marquis d'Antin est tué. Les survivants doivent s'exiler. Adrien-Blaise se réfugie en Espagne où le rejoint son épouse, Anne-Marie de La Trémoille. Elle est plus connue sous le nom de princesse des Ursins, titre de son second mari, Flavio Orsini, duc de Bracciano, qu'elle épouse en 1675, cinq ans après la mort du prince de Chalais. Ce dernier n'est jamais rentré en France et a servi le roi d'Espagne. Louis XIV a utilisé par la suite sans états d'âme les talents diplomatiques de la princesse des Ursins qui était pourtant restée fidèle à son mari pendant l'exil, et c'est elle qui est désignée en 1700 pour accompagner le jeune Philippe V en Espagne et informer Versailles des affaires de la cour et du gouvernement espagnols. N'ayant pas d'enfants de son premier mariage, et « ayant fort aimé, nous dit Saint-

Simon, son premier mari et par conséquent voulant élever ce qui lui était proche elle fit venir en Espagne » son neveu, Louis de Talleyrand, qui se trouvait alors sans fortune et sans état. Il devient l'émissaire de Philippe V auprès du roi de France. Mais sa faveur est liée à celle de Madame des Ursins. En 1714, Louis XIV lui refuse, et c'est la première fois dans un cas de ce genre, la grandesse d'Espagne que lui a accordée Philippe V. Le roi écrit ainsi à son petit-fils :

Vous m'avez promis de ne plus accorder la grandesse à aucun de mes sujets (...) Je consens, à votre seule considération, qu'il accepte la grandesse dont vous le voulez honorer, pourvu qu'il demeure toujours auprès de vous et qu'il ne revienne jamais dans mon royaume jouir aux yeux de ceux qui ont passé toute leur vie dans mon service, d'un rang et d'une dignité qu'il ne tiendra pas de moi[153].

On ne peut affirmer avec plus de clarté et de fermeté que la noblesse ne saurait tenir que de son souverain les récompenses dues à ses services et que les intérêts de la France ne sont pas ceux de l'Espagne. On perçoit ici encore le décalage entre une idéologie nobiliaire qui conçoit le service à travers une relation de fidélité de caractère féodal et le monarque affirmant sa souveraineté absolue mais aussi sa responsabilité envers ses loyaux sujets. Saint-Simon ne manque pas de se réjouir de ce refus qui annonce la prochaine disgrâce de la princesse des Ursins :

Cette nouveauté, non encore arrivée depuis l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, dut donner à penser à Mme des Ursins. C'était un coup de fouet qui portait directement sur elle. Chalais ne laissa pas d'être grand, et certes il était temps pour lui, on verra dans la suite qu'il n'est rien tel que d'obtenir ces grandes grâces[154].

En effet, la princesse se voit refusée la souveraineté du Limbourg pendant les négociations de la paix d'Utrecht et elle doit quitter l'Espagne ainsi que son neveu. Ce dernier est rappelé par l'intermédiaire de l'ambassadeur Cellamare pour diriger la marine mais ce ne fut apparemment que « château en Espagne » et Saint-Simon résume avec son habituelle lucidité cruelle le retour définitif de Talleyrand en France sous la Régence :

Il était pauvre et seulement exempt des gardes du corps en Espagne, dont il tirait peu, et ne le voulait pas perdre, et n'avait jamais servi en France et fort peu en Espagne. A la fin, lassé de passer si souvent et si peu utilement les Pyrénées, il prit congé de l'Espagne pour toujours et il épousa la sœur du duc de Mortemart, veuve de Cany, fils unique de Chamillart et dont elle était ennuyée de porter le nom quoiqu'elle en eut des enfants qu'elle et lui (Talleyrand) traitèrent toujours avec tendresse. Avant ce tabouret (de duchesse) elle devint dame du Palais de la Reine. Chalais pourchassa longtemps l'ordre du Saint-Esprit sans avoir pu l'attraper. A l'ivresse de la cour dans tous les deux, succéda le dégoût. Elle donna sa place à sa fille qu'ils avaient mariée à son cousin germain, neveu de Chalais, et se sont presque tout à fait retirés de la cour et du grand monde[155].

On comprend mieux ce récit, si l'on se souvient que les comtes de Périgord appartiennent à une maison souveraine alliée avec les autres maisons souveraines de Foix, d'Anjou et de Béarn, ce qui explique des prises de position qui pourraient paraître excesssives chez de « simples » grands seigneurs de province. Les Talleyrand, confrontés depuis plus de cent cinquante ans, et de manière radicale, au problème de la définition de leurs relations avec la monarchie, ont construit leur mémoire familiale autour du thème, non pas tant de la désobéissance que de l'exigence.

Tradition de la faute et du châtiment dont le caractère itératif à chaque génération renouvelle le désir d'échapper à une véritable fatalité. Et pourtant, répugnant à tout tenir du monarque, ils n'ont de cesse de tout en recevoir et chaque refus est un nouveau motif de résistance. Comme tant d'autres familles féodales mises au pas sous le règne de Louis XIV, les Talleyrand misent désormais sur leur position à la cour, d'autant plus que leur situation financière, malgré le prestige de leurs titres et dignités, reste fragile et dépendante de la faveur royale. Pour autant leurs revendications dans l'ordre des honneurs ne tiennent pas seulement de la vanité courtisane, tant il est vrai que dans la société aristocratique de ce temps, les apparences sont signes de l'être. Ainsi, le relèvement du titre de comte de Périgord, la reprise des vieux prénoms médiévaux, Hélie, Boson ou Archambaud qui avaient été abandonnés aux XVIe et XVIIe siècles au profit de prénoms protestants, Daniel ou Gabriel, manifestent, à la fin du XVIIIe et au XIXe siècles, le souci des Talleyrand d'ancrer leur légitimité en amont de la dynastie des Bourbons ou même des Capétiens. Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, de la branche cadette des comtes de Grignols, a épousé en 1743, sa cousine et héritière de la branche aînée, Marie-Marguerite-Françoise de Talleyrand-Périgord. Il lui apporte les titres de prince de Chalais, marquis d'Excideuil, mais non celui de comte de Périgord qui ne pouvait être transmis qu'en ligne féminine comme nous l'avons vu précédemment. Il est admis dans les ordres du roi, le 2 février 1767. Il présente alors ses preuves de noblesse, tout en se réservant de les compléter ultérieurement pour prouver l'ancienneté de son extraction et sa liaison avec les anciens comtes de Périgord. Dès le 15 octobre 1767, Louis XV, dans les lettres patentes nommant les commissaires chargés de recueillir et de vérifier ses titres, le nomme « notre dit cousin, le comte de Périgord », préjugeant ainsi souverainement du

résultat de l'enquête. Le 1er janvier 1768, Gabriel-Marie est reconnu comme le descendant direct des anciens comtes de Périgord ; il en relève le titre mais ne reçoit pas de lettres patentes sur ce point précis[156] ; il ne s'agissait donc que d'un titre de courtoisie. Cela suffisait, en particulier en Périgord, pour apparaître comme l'héritier indiscutable d'une dynastie souveraine antérieure aux Capétiens et, pourquoi pas, si l'occasion s'en présentait, de retrouver la puissance territoriale dont elle avait été dépossédée en 1399 ? Les Talleyrand ne sont-ils pas de surcroît, à Mareuil, les tenants de l'une des quatre grandes baronnies du Périgord ? Le rêve semble se rapprocher lors des états généraux de 1789. Les Talleyrand déploient toutes les forces de leur lignage et tentent de prendre la direction du second ordre périgordin. Mais la noblesse provinciale a épuisé pour l'heure — elle y reviendra par la suite — tous les fantasmes d'un âge d'or féodal peu propres à résoudre ses problèmes quotidiens. Et c'est à deux modestes gentilshommes du terroir qu'elle confie le soin de la représenter aux états généraux parisiens.

On ne peut terminer sur cette période sans évoquer l'évêque d'Autun, Charles Maurice de Talleyrand (1754-1838), bien qu'il n'ait jamais résidé en Périgord, à l'exception d'un séjour de trois ou quatre ans à Chalais pendant son enfance. On a beaucoup écrit sur Talleyrand, le cynique ou l'homme de la France, et nous n'apporterons rien de nouveau sur le sujet. Il est aujourd'hui l'archétype de l'aristocrate d'Ancien Régime, dans ses raffinements comme dans ses excès. Aristocrate génétique, qui s'exclame : « Je déteste plus que jamais l'aristocratie ! » tout en repoussant avec horreur le spectre du déclassement social. C'est son milieu familial et son hypersensibilité personnelle qui ont fait de lui plus qu'un contestataire, ce qui était courant à l'époque, mais un

révolté. Rejeté dès la naissance, il ne dut qu'à son intelligence, doublée d'une paresse dont il sut faire la meilleure de ses armes, la brillante carrière que l'on sait. Sans entrer dans le détail d'une explication sociopsychanalytique de sa personnalité, il suffit de rappeler quatre données initiales : sa naissance dans une illustre famille, qui se dit plus ancienne que celle des Capétiens ; sa boiterie dès l'enfance, héréditaire ou accidentelle ; sa conviction de n'être point aimé de sa mère ; le profond sentiment d'une injustice irréparable le contraignant à entrer dans les ordres. La fameuse « douceur de vivre sous l'Ancien Régime », chantée par Talleyrand dans ses *Mémoires,* prend alors un sens plus fantasmatique qu'historique. Et cependant, dès 1790, il apparaît comme un homme de l'avenir, ainsi lors de la fête de la Fédération :

Tout Paris voyait en la personne de l'évêque d'Autun, l'union de l'Eglise et de la Constitution. A lui seul il était déjà une fédération. Il était le passé rajeuni par les idées nouvelles, il anoblissait la Révolution et il révolutionnait comme personne l'Ancien Régime[157].

Son retour après Thermidor ne manque pas de courage, alors que l'ensemble de sa famille a émigré, et l'on ne peut douter de la sincérité de cette phrase de ses *Mémoires* parmi d'autres plus suspectes :

Je réfléchis longtemps et je m'arrêtais à l'idée de servir la France comme France dans quelque situation qu'elle fût.

Que dans ce noble dessein sa prodigieuse avidité ait trouvé son compte ne change rien à l'affaire. Charles Maurice n'est pas représentatif de l'ensemble de sa famille qui le rejette d'ailleurs avec horreur après la Révolution ainsi que la majorité de la noblesse légitimiste. Le

Périgordin, Léopold de Massacré, secrétaire du duc de Feltre, ministre de la guerre de Louis XVIII, démissionne sous la seconde Restauration à l'annonce de la nomination de Talleyrand en déclarant qu'« un tel homme est une peste publique ; son ministère est la honte et la ruine d'une nation[158] ». Le baron de Damas, allié des Talleyrand, refuse de le rencontrer[159]. Mais au-delà des polémiques autour du personnage, sa carrière manifeste l'ambiguïté du comportement de l'aristocratie d'Ancien Régime, qui révère la personne sacrée du monarque comme l'incarnation du pouvoir divin, mais qui refuse au nom du droit et de l'histoire, et alors que la controverse sur la notion de pouvoir bat son plein au sein des élites, d'être supplantée par une autre catégorie sociale.

Si l'évêque d'Autun a choisi de transgresser les normes à la faveur de bouleversements exceptionnels, les Talleyrand-Périgord subissent de plein fouet la Révolution. Sabine de Sénozan, la belle-sœur de Charles Maurice, est guillotinée pendant la Terreur. La plupart ont émigré et ne rentrent qu'avec Louis XVIII. Leur fidélité est récompensée par les titres de duc et pair de Talleyrand en 1814 pour la branche cadette, et de duc et pair de Périgord en 1818 pour la branche aînée. Ils continuent de servir au plus haut niveau dans l'armée, la diplomatie ou l'Eglise : lieutenance générale des armées du roi, ambassades de Suisse et de Danemark, archevêché de Paris, les Talleyrand-Périgord cumulent les titres, les honneurs et les fonctions. Leur fortune, malgré les amputations liées à leur émigration, est encore considérable et ils s'allient avec les plus grandes familles de France, les Choiseul-Praslin, les Montmorency, les Noailles, les d'Arenberg, les Rohan-Chabot, les Gontaut-Biron ou les Galard de Béarn. Le Périgord semble bien loin de leurs préoccupations.

Cependant le comte de Périgord, prince de Chalais, chef de la branche aînée, n'a pas émigré pendant la Révolution

et il a conservé ses domaines et châteaux de Chalais, Mareuil, Excideuil, Beauséjour et Grignols. En 1827, il consolide son titre de duc et pair par l'institution d'un majorat[160] englobant ses biens de Charente, de Dordogne et de Basses-Pyrénées[161]. La dévolution du titre est donc liée à ces domaines inaliénables. Symboliquement, il y avait inclus les ruines de Grignols, berceau de la maison de Talleyrand. Après la mort du premier duc en 1829, son fils, deuxième duc de Périgord et son petit-fils, prince de Chalais, consacrent leur vie à la religion et aux œuvres charitables. Le Périgord, où ils résident parfois dans l'austère château de Chalais, bénéficie de leurs largesses : dons à l'hospice d'Excideuil, fondation d'école, entretien des métairies, restauration du château et de son mobilier. Leur homme de confiance, Clément Laffitte, adresse des rapports détaillés à ses maîtres. On songe à la correspondance du prince de Chalais, au début du XVIIIe siècle, s'inquiétant de tous les détails de la vie locale et s'indignant parfois de ne pas voir ses efforts reconnus par la population.

Le duc de Périgord, Hélie-Charles, meurt en 1879, ainsi que son fils cadet, Adalbert-Paul ; son fils aîné, Hélie-Roger, meurt en 1883. Celui-ci n'a plus que des neveux auxquels il lègue une partie de sa fortune. L'ensemble de ses biens dans le département de la Dordogne revient à l'hôpital de Chalais qui reçoit pour mission d'installer un hospice de vieillards dans le château et d'entretenir l'école de Saint-Charles. L'ensemble du legs représente un capital de plus d'un million trois cent cinquante mille francs dont quatre-vingt-cinq mille francs proviennent de la vente des tapisseries du château. L'hospice est inauguré en 1899 par le prince d'Arenberg, neveu du duc, Hélie-Roger. Le frère de ce dernier, qui avait hérité le titre de comte de Périgord, le transmet en 1879 selon la coutume, à sa fille, Cécile-Charlotte-Marie, épouse du comte de Galard de Béarn ; elle

recueille également en 1883 les titres de son oncle, Hélie-Roger, duc de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne, comte de Grignols, marquis d'Excideuil. La comtesse de Pourtalès, morte en 1965, et sa cousine, la marquise de Villahermosa, sont les deux dernières à être nées Talleyrand-Périgord. Elles descendaient de la branche cadette, titrée duc de Talleyrand, de Dino, de Montmorency, issue d' Archambaud-Joseph de Talleyrand-Périgord, frère de l'évêque d'Autun.

Ainsi s'achèvent dix siècles d'histoire des comtes de Périgord qui se concluent par la réaffirmation de leurs liens privilégiés avec leur province éponyme. Les duc et comte de Périgord, en choisissant de léguer tous leurs biens périgordins à la république, ne manifestaient pas par ce choix une préférence politique et leur geste dépassait la simple charité chrétienne. Derniers de leur race, ils restituaient le comté à ses héritiers légitimes ; sublimant la violence féodale et la fidélité monarchique, ils faisaient une dernière fois sonner leur devise : « *Re que Diou* », « Rien que Dieu » !

4. Bironnement vôtre !

Si Henri IV a ironisé sur les origines de la maison de Gontaut-Biron, comme Louis XVIII sur celle des Talleyrand, celle-là n’en est pas moins l’une des plus anciennes du Périgord sinon des plus puissantes. Ses alliances sont honorables depuis le Moyen Age avec les Beynac, les Thémines, les Montferrand, les Rochechouart, les Bonneval ou les Durfort. Elle est, en outre, l’une de celles qui a manifesté avec le plus d’éclat les liens privilégiés de la noblesse avec la monarchie.

Armand de Gontaut (1524-1592), baron de Biron, seigneur de Montaut, la Barthe, Montferrand, Carbonnières, Monbeton et autres places est celui qui fait entrer son lignage dans l’histoire. Premier maréchal de Biron, il est le type même du gentilhomme né pour les armes. De 1542 à 1592, il est de tous les combats aux côtés des Guise et du duc d’Anjou, futur Henri III. En 1573 au siège de La Rochelle, ce dernier est contraint de le remettre à sa place :

Je serai maître de tout ce disiez-vous… Vous m’avez fait demeurer ci-devant cinq mois ; à cette heure que je puis m’en sortir à mon honneur, vous me le voulez traverser, et proposez d’y demeurer et l’emporter et triompher de cet honneur par dessus moi ! Je vous apprendrai à faire du grand capitaine à mes dépens !

Biron rallie Henri IV dès 1589 mais exige le comté de Périgord, comptant bien se tailler au gré des événements une principauté féodale. Le roi refuse, ce qui n’empêche pas le maréchal, resté catholique et n’appréciant guère le nouveau souverain, de le servir fidèlement. Jamais rassasié de combats il ne redoute qu’une chose : la paix, ce qui vaut

à son fils qui lui demandait 800 chevaux pour exterminer des ennemis en fuite, cette réponse péremptoire :

Quoi, voulez-vous nous renvoyer planter les choux à Biron ?

Sa mort est à l'image de sa vie, à l'emporte-pièce pourrait-on dire et bien conforme à la devise de sa famille : *Perit sed in armis.* En 1592, lors du siège d'Epernay, le vent fait tomber le chapeau à plumes blanches de Henri IV. Biron le ramasse et s'en coiffe par jeu. Un canonnier vise le célèbre panache et le boulet emporte la tête du maréchal. Mort pour le roi, à la place du roi, quelle plus belle fin pour un gentilhomme ? On peut peut-être y voir aussi un autre symbole : la punition du trop superbe maréchal qui s'était pris pour le roi !

Son fils, Charles de Gontaut (1562-1602), premier duc de Biron, a été élevé dans l'orgueil de son nom. Soldat « génétique » lui aussi, ses succès militaires lui tournent la tête. Comblé d'honneurs, il est maréchal de France et gouverneur de Bourgogne en 1595, duc et pair en 1598 et enfin ambassadeur d'Angleterre en 1601. Il affirme que « sans lui le roi n'aurait qu'une couronne d'épines » et, lors de son procès en juillet 1602, il déclare à ses juges que « c'était lui qu'au prix de son sang avait aidé à mettre la couronne sur la tête du roi et depuis la lui avait assurée par le siège et reprise d'Amiens ». Si pour les historiens, la personnalité du maréchal-duc et le despotisme de Henri IV ne suffisent pas à expliquer la conspiration de Biron, sa culpabilité est flagrante. En revanche, il n'a pas agi seul et uniquement poussé par une folle ambition. Sa révolte s'inscrit dans la continuité de la Ligue qui fondait la cause du bien public sur la défense du catholicisme et sur le droit pour les gentilshommes « en cas de tyrannie royale manifeste de choisir un souverain dans le “sang de France”, plus conforme à ce qu'exigeaient les “statuts

anciens” du royaume[162] ». Au-delà du combat religieux, il s’agit d’exploiter tous les mécontentements avec l’aide du pape, de l’Espagne, de la Savoie et des princes italiens, tous catholiques et tous intéressés à l’abaissement de la France. Le projet final — mais les preuves manquent — était de transformer cette dernière en une confédération d’Etats souverains gouvernés de loin par un roi élu. Biron est certes la cheville ouvrière de la révolte, mais il est entouré de Grands tels le duc de Bouillon, La Trémoille, Montmorency, Montpensier, d’Epernon ou Soissons ou encore Charles de Valois, comte d’Auvergne, bâtard de Charles IX. Tous réussissent à se désolidariser à temps et il semble bien que Biron ait tenu le rôle du bouc émissaire et que son exécution ait été décidée pour l’exemple :

Survivant de l’ère féodale il a payé de sa tête de ne pas avoir compris clairement qu’il appartenait à des temps révolus, que le suzerain s’est transformé en roi de majesté, incarnation de l’Etat. Il a payé aussi pour ses pairs : il importe que ceux-ci sachent désormais qu’Henry, quoiqu’il en joue, n’est pas seulement suzerain, chef de la bande[163].

Sa popularité tient autant à sa fin dramatique, qui eut un immense retentissement dans le royaume, que de la confusion qui a été faite dans les campagnes du Périgord entre son père et lui. Encore aujourd’hui, l’on guette son fantôme, la tête sous le bras, tous les 31 juillet, aux abords du château de Biron… La complainte en occitan composée après sa mort circule dans tout le royaume et subsiste en Bergeracois jusqu’à la fin du XIXe siècle.

Je me souviens de ta campagne Biron
Je ne l’oublierai pas,
Mais tu voulais me vendre à l’Espagne
Et me trahir comme Judas.

Tu as écouté la médisance
Biron n’a pas trahi son roi.
Tu sera marri de ta vengeance,
On me coupera la tête cette nuit.

Ah ! que dirais mon pauvre père
S’il voyait son fils prisonnier.
Vous les rois ne vous souciez guère
Des services d’un grand guerrier.
Tu as oublié toute la peine que pour toi je me suis donnée,
Car dans mon corps il n’y a pas une veine
Qui pour mon roi n’eût saigné.

On dit qu’en fermant la porte
Biron vit le Grand Henry
Pleurer devant sa fière escorte.
Peut-être son cœur était-il meurtri.
Maintenant levons-nous tous mes frères,
Dans la chapelle de Biron
Allons prier pour le fils et le père
On parle de leur gloire bien loin.

D’autres anecdotes renforcent la dimension héroïque du personnage en l’ancrant dans les forces obscures de l’irrationnel. Nostradamus aurait été présent en 1562, au moment de sa naissance au château de Saint-Blancard, et aurait prédit sa mort tragique. Peu de temps avant son exécution, il lui aurait également annoncé qu’il mourrait de la main d’un Bourguignon.

— D’où viens-tu, demanda Biron au bourreau.
— D’Alsace, répondit celui-ci.
— Alors tu n’es point bourguignon ?
— Non, répondit l’autre, mais je m’appelle Bourguignon.

Tous les ingrédients nécessaires à la légende sont utilisés : Biron n’est que l’instrument de la Providence, le héros (le héraut), dont la geste terrestre et le martyre n’ont d’autre fonction que de signifier à la postérité l’ingratitude des rois.

D’un Biron à l’autre, du maréchal décapité dans la cour de la Bastille le 31 juillet 1602, au général révolutionnaire guillotiné le 31 décembre 1793, il y a deux siècles de présence continuelle des Biron aux marches du trône, au point que le chroniqueur Barbier note, en 1735, que « tout le monde est étonné de cette grande faveur des Biron jusqu’à s’en plaindre ». On ne saurait les citer tous de François (1629-1700), sénéchal et gouverneur du Périgord, lieutenant général, à Charles-Armand (1663-1756), membre du conseil de régence en 1721. Charles-Antoine (1708-1798) est « l’Eunuque Blanc », le favori des favorites, le plus parfait et le plus charmant modèle de courtisan, « qui ne demanda rien ni pour lui ni pour les autres et ne se mêla de rien ». Et puis il y a son frère, le dernier maréchal, Louis-Antoine (1701-1788), dont Mme de Genlis trace le portrait suivant :

On dit de Brutus qu’il fut le dernier des Romains ; on peut dire du maréchal de Biron qu’il fut en France le dernier fanatique de la royauté. Il n’avait de sa vie réfléchi sur les diverses sortes de gouvernement et sur la politique, mais il est certain qu’il était né pour représenter dans une cour, pour être décoré de son grand cordon bleu ; pour parler avec grâce et noblesse à un roi, pour connaître et pour sentir les nuances délicates dues au souverain et aux princes du sang, tous les égards dus à un gentilhomme et la dignité que doit avoir un grand seigneur. Il adorait le roi parce qu’il était le roi.

On conviendra que depuis l’exécution de 1602 la leçon a porté ses fruits et que la « curialisation » a longuement poli l’atavisme frondeur des Biron. Louis-Antoine n’en est pas moins l’un des plus grands guerriers de son siècle, et c’est pour sa vaillance à la bataille de Fontenoy qu’il reçoit en 1745 le commandement du prestigieux régiment des gardes-françaises. A sa mort en 1788 fleurissent les éloges à sa mémoire, même si son intervention musclée dans les séditions parisiennes provoquées par la montée du prix du pain lui vaut quelques couplets amers.

Son neveu, Armand Louis (1747-1793), duc de Lauzun puis de Biron en 1788, traverse, telle une apparition d’outre-tombe, les mémoires de Chateaubriand :

Je vis passer, en habit de hussard, au grand galop sur un barbe, un de ces hommes en qui finissait un monde, le duc de Lauzun.

Au-delà de la nostalgie romantique, il faut bien dire que ce Biron-là a été exécré par la noblesse légitimiste. Et Chateaubriand de noircir le trait :

La plupart des courtisans, célèbres par leur immoralité à la fin du règne de Louis XV et pendant le règne de Louis XVI, étaient enrôlés sous le drapeau tricolore : presque tous avaient fait la guerre d’Amérique et barbouillé leurs cordons des couleurs républicaines. La Révolution les employa tant qu’elle se tint à une médiocre hauteur ; ils devinrent même les premiers généraux de ses armées. Le duc de Lauzun, le romanesque amoureux de la princesse Czartoriska, le coureur de femmes sur les grands chemins, le Lovelace qui *avait* celle-ci puis qui *avait* celle-là, selon le noble et chaste jargon de la cour, le duc de Lauzun devenu duc de Biron, commandant pour la Convention dans la Vendée : quelle pitié ! (…) Qu’avaient à faire de pareils hommes avec de pareils événements ? Quand la Révolution

eut grandi, elle abandonna avec dédain les frivoles apostats du trône. Elle avait eu besoin de leurs vices, elle eut besoin de leurs têtes : elle ne méprisait aucun sang, pas même celui de la du Barry[164].

Lauzun fascine encore, *a contrario,* les émules d'un libéralisme aristocratique se perpétuant dans un jacobinisme épuré de ses violences, retrempé dans l'épopée gaulliste et l'exaltation du service de l'Etat[165]. Honni par les uns, récupéré par les autres, il faut tout d'abord évoquer ce monde dont il semble avoir incarné toutes les séductions et toutes les perversions.

En cette fin du XVIIIe siècle, la société de cour a atteint un niveau supérieur de raffinement mais le principe de centralisation solaire du Grand Roi, attirant à Versailles la meilleure noblesse provinciale, a périclité. Ce savant équilibre ne reposait que sur son autorité et, dès avant sa mort, la cour se fragmente et les cabales se multiplient. L'évolution s'accélère avec ses successeurs. Une vingtaine de familles du Périgord résident alors à Paris et fréquentent la cour ou plutôt les cours qui se font et se défont autour du roi et de la reine, autour des tantes ou des frères du roi et des princes du sang, et dans lesquelles se nouent les intrigues, se font et se défont les ministres, se brisent les carrières. Ces familles sont toutes présentées, c'est-à-dire qu'elles ont reçu les honneurs de la cour et peuvent donc accompagner le roi à la chasse ou assister aux bals de la reine. Mais elles ne sont pas pour autant conviées dans les cercles privés de la famille royale ou des princes. Car dans « ce pays-ci », selon le mot de Mme de Pompadour, la naissance n'est pas tout, ni même la fortune et il ne suffit plus de hauts faits d'armes, de services éclatants dans les armées comme aux beaux temps des premiers Bourbons. C'est la faveur personnelle qui décide des carrières, faveur royale ou princière, faveur des favoris

ou favorites qui utilisent sans relâche leur crédit pour combler leur avidité et celle de leurs proches.

Toutefois, à la fin du règne de Louis XV, la noblesse sans bouder la cour, ne lui accorde que ce qu'exigent le monarque et l'indispensable quête des faveurs. Marie-Antoinette, en détrônant les favorites officielles et en réservant ses grâces à sa société intime, a modifié le système courtisan. La noblesse « royale » se caractérise désormais par un isolement croissant à l'intérieur d'un véritable « ghetto doré »[166]. Il faut cependant établir une distinction entre les favoris et les familles simplement « bien en cour ». Les premiers sont par définition peu nombreux. Le duc de Gontaut, père de Lauzun, ou Henri Bertin ont eu la confiance et l'amitié de Louis XV et de Louis XVI. Mais à la fin du siècle, les Périgordins sont plus nombreux dans l'entourage du comte de Provence dont la maîtresse, Anne de Caumont La Force, comtesse de Balbi, a attiré auprès d'elle son frère, duc de La Force en 1784, Louis de Hautefort ou Jean-Baptiste du Lau de la Cote. Les favoris répandent sur leur entourage la manne royale, ainsi le ministre Bertin qui facilite les carrières des Jumilhac ou des du Lau et garde le souci des intérêts de sa province natale. Mais dans ce cercle très fermé où les parvenus de la naissance sont très rares, Bertin fait un peu figure d'isolé, surtout depuis sa retraite en 1780.

Certaines familles sont même très proches des princes du sang. Ainsi le « Beau Ségur », de la branche périgorde de Ponchapt, a épousé une fille naturelle du Régent, dotée de 200 000 livres et leur fils, Philippe-Henri, est maréchal de France et ministre de la Guerre en 1780. Le comte de Rions, nous l'avons déjà évoqué, a épousé la duchesse de Berry, fille du Régent, au grand dam de toutes les lignages bien pensants de la province. D'autres comme Lauzun ou Talleyrand sont amis intimes du duc d'Orléans, futur Philippe Egalité. On pourrait ainsi multiplier les exemples

de ces grandes maisons, toutes alliées entre elles depuis plusieurs générations, et qui se partagent les compagnies colonelles, les évêchés et archevêchés, les lieutenances générales et les gouvernements de province, les charges dans la maison du roi et de la reine, les ambassades et les ministères. C'est un ballet permanent pour obtenir toujours davantage et monopoliser héréditairement les places selon le système de la survivance. Complots et intrigues vont bon train, renversent allègrement les ministères et déchirent les familles, ainsi celle de Gontaut-Biron lors de la chute de Choiseul. Taine a superbement décrit cette haute société de la fin de l'Ancien Régime :

La France ressemble à une vaste écurie peuplée de chevaux de race et de trait et parmi ces chevaux de race, il est un troupeau privilégié qui, né auprès du râtelier, écarte ses pareils et mange à pleine bouche, gras, brillant, le poil poli et jusqu'au ventre dans la litière, sans autre occupation que de toujours tirer à soi. Ce sont les nobles de cour qui vivent à portée des grâces, exercés dès l'enfance à demander, obtenir et demander encore, uniquement attentifs aux faveurs et aux froideurs royales, pour qui l'Œil-de-Bœuf compose tout l'univers, indifférents aux affaires de l'Etat comme à leurs propres affaires, laissant gouverner les unes par les intendants de province comme ils laissent gouverner les autres par leurs propres intendants[167].

Mais revenons à Lauzun, futur duc de Biron. Le portrait qu'en trace le duc de Lévis donne toutes les clefs pour comprendre ce qui conduisit Biron de l'insoumission à la révolution :

Le duc de Biron, connu dans sa jeunesse sous le nom du duc de Lauzun, avait débuté dans le monde avec tous les avantages réunis : une belle figure, beaucoup d'esprit, de la

grâce, de la bravoure, de la galanterie, une politesse noble comme son origine. Que fallait-il de plus pour réussir auprès des hommes et des femmes ? Aussi eut-il des succès dans tous les genres. Malheureusement le jugement n'était pas au nombre des qualités qu'il possédait. Il commença par se ruiner, et dans l'âge mûr, des fautes graves et des erreurs funestes le conduisirent à sa perte. Un concours de circonstances fatales entraîna M. de Biron dans l'abîme ; mais la principale cause de ses malheurs ne fut pas comme on pourrait le croire un amour ardent de la liberté et des idées exaltées de républicanisme. Avec une mauvaise tête, il avait l'esprit juste, ce qui n'est point incompatible ; il connaissait les hommes et il savait très bien que le gouvernement démocratique ne convient point à un grand peuple, moins au Français qu'à tout autre ; c'est ce que je lui ai entendu dire plusieurs fois et ses principes n'ont jamais varié. Mais en prenant parti contre la cour, il croyait pouvoir se venger d'une offense personnelle sans compromettre sa sûreté ni celle de l'Etat ; enfin il imagina trop légèrement qu'ils allaient revenir ces temps de la Fronde et de la Ligue où les grands seigneurs pouvaient impunément montrer leur mécontentement. Voilà ce qui le perdit. L'offense dont il se plaignait était relative aux gardes-françaises, dont le maréchal de Biron son oncle avait été colonel pendant de longues années... Le duc de Lauzun, qui prit à cette époque le nom de duc de Biron, nourrissait depuis longtemps l'espoir de succéder dans ce poste honorable et important à son oncle, dont les services aussi longs que distingués étaient un titre en sa faveur, surtout dans un temps où les survivances s'accordaient avec une telle facilité que les grandes charges de la cour étaient presque regardées comme héréditaires ; du moins fallait-il les motifs les plus forts pour exclure les fils ou les neveux de ceux qui les avaient possédés. On pouvait sans doute reprocher au duc de Biron ses dissipations et son inconduite ; mais ces torts de jeunesse pouvaient s'excuser,

et il était impossible de lui contester des qualités réelles, de la valeur, du zèle, de l'esprit et des manières nobles et affables. Il avait recherché avec empressement les occasions de servir, puisque étant colonel de hussards, il s'était fait employer dans une expédition maritime. Enfin son régiment était bien tenu ; il y était aimé et il y avait lieu de croire qu'il se conduirait de même à la tête des gardes-françaises. Le roi, par considération pour son oncle, dont il honorait la mémoire penchait en sa faveur mais la reine était contre lui. Cette princesse n'aimait point M. de Biron. L'on disait à la cour que cette aversion tenait à une aventure de bal masqué, où il y avait eu de la légèreté d'un côté et de l'indiscrétion de l'autre ; d'ailleurs on sait qu'il était intimement lié avec M. le duc d'Orléans, brouillé lui-même avec la reine. Aversion personnelle à part, cette circonstance suffisait pour qu'elle s'opposât à la nomination de l'ami de son ennemi ; car l'événement possible d'une régence, ce qui était arrivé à la mort de Louis XIV, où le colonel des gardes-françaises avait fait entourer le parlement pour le décider à casser le testament du feu roi, pouvait encore se renouveler. Elle fit plus que de l'exclure, elle décida le roi à nommer le duc du Châtelet.

Ce portrait n'est pas seulement celui de Lauzun ; c'est celui de toute une génération, née au tournant du siècle, élevée sur les genoux des favorites, dans un milieu d'une totale superficialité. Une petite anecdote, rapportée dans sa correspondance secrète par le marquis de Lescure, et mettant en scène une fois encore un Périgordin, le marquis du Lau, rend compte avec drôlerie de la nouvelle du décès de Choiseul :

La Reine a paru affligée en apprenant cette mort. Le dimanche au soir elle faisait assez tristement son jeu, lorsqu'un accident bien léger, mais rare, a égayé la scène. Le marquis du Lau, qui jouait au lansquenet, a laissé

échappé un vent bruyant qui a étonné tout le cercle. Les dames ont joué de l'éventail pour cacher le rire que cet événement excitait, mais la Reine n'a pu s'empêcher d'éclater et tout le monde en faisait autant.

Autant en emporte le vent ! On nous pardonnera la familiarité du propos, mais c'est cette société qui accueille avec la même légèreté les théories des philosophes les plus radicaux, les modes anglaises ou chinoises, les expériences de Mesmer ou les idées républicaines de Franklin. C'est cette génération qui applaudit en 1784 *Le Mariage de Figaro* avec une inconscience suicidaire. Les mémoires des contemporains, Lauzun, mais aussi Talleyrand ou le duc de La Force, pour ne citer que des Périgordins, sont unanimes dans la description des enfants de ce sérail, affamés pour la plupart mais chamarrés d'or et d'argent et dont l'éducation est totalement négligée. Unanimes aussi à considérer la cour comme la source inépuisable de leur fortune, ainsi Talleyrand :

Mon père et ma mère avaient peu de fortune ; ils avaient une position de cour qui, bien menée, pouvait mener à tout, eux et leurs enfants.

Et Lauzun répondant en écho :

Je sus à cet âge que j'étais destiné à une fortune immense et à la plus belle place du royaume sans être obligé de me donner la peine d'être un bon sujet.

Dans ce milieu privilégié entre tous les idées libérales ont trouvé un accueil très favorable. L'Angleterre, l'Amérique sont à la mode. Mais si les convictions du moment paraissent sincères bien peu iront au-delà d'un engagement de façade ou d'un engouement mondain. En revanche, la contestation du pouvoir, quelque paradoxale qu'elle puisse

paraître, est très profonde. Elle répond à un sentiment de frustration lié au fonctionnement détesté de la cour, à la modification des relations de la noblesse avec le roi comme au blocage des carrières militaires.

La course éperdue de Lauzun de la Corse à l'Angleterre, de la Pologne à la Russie, au Sénégal ou en Amérique, ne reflète pas simplement les étapes d'une carrière militaire programmée ou celles d'une quête amoureuse qui ne connaîtrait pas de frontière. Aucun plan ne préside à cette fuite permanente qui révèle au contraire les efforts désordonnés de Lauzun pour arracher à la monarchie les responsabilités militaires ou diplomatiques pour lesquels il se sent né et qu'elle lui refuse. Il assaille les ministres de Louis XVI de rapports, de notes, de traités inspirés par ses voyages et dont la qualité fait oublier la légèreté de ses mémoires. Il écrit à Vergennes en 1777 qu'il a perdu toute ambition — il a trente ans ! — et ne conserve que « le désir d'être bon à quelque chose ». Les années qui suivent ne comblent pas cette frénésie « d'utilité » commune à ses pairs. En 1782, Louis XVI refuse de couvrir la faillite de plus de 30 millions de livres des Rohan-Guéméné. Lauzun perd alors un revenu de 80 000 livres alors que lui-même, pour éviter la ruine, avait cédé la plus grande partie de ses biens aux Rohan contre le versement de cette rente. Le roi « en laissant leur nom illustre dans l'ignominie d'une faillite (...) portait lui-même le premier coup à la noblesse encore intacte[168] ». En 1783, Lauzun est le seul officier à ne recevoir aucune gratification après la guerre d'Indépendance américaine. Le refus de lui accorder la survivance du commandement des gardes-françaises, à la mort de son oncle en 1788, est le coup de grâce. Mais, au-delà d'une désillusion personnelle, l'affaire est à resituer dans le contexte d'une mentalité nobiliaire férue de valeurs chevaleresques, en ce siècle des Lumières qui donne si peu l'occasion aux gentilshommes de démontrer leur vertu. Il

faut dire aussi que l'idéal féodal, tant prisé dans les salons et la littérature de l'époque, ne peut guère s'incarner dans le gros Louis XVI aux manières lourdaudes qu'on ne vit jamais chevaucher à la tête de ses troupes. Le roi a manqué à l'honneur en revenant sur sa promesse. Lauzun se trouve alors relevé du contrat tacite qui le liait au monarque. Ses prises de position au moment des états généraux, auxquels il participe en tant que député de la noblesse du Quercy, ne font pas pour autant de lui un révolutionnaire exalté. Il fut même l'un des rares, selon Condorcet, à s'exclamer après la nuit du quatre août :

Messieurs, qu'est-ce que nous avons fait ? Qui est-ce qui le sait ?

Mais il est bien de l'avis de Mirabeau quand celui-ci lui écrit :

Ah ! Monsieur le Duc, soyons aux états généraux à tout prix ; nous les mènerons et nous ferons une grande chose et nous aurons de grandes jouissances qui vaudront mieux que les hochets de cour.

L'espoir renaît de trouver un rôle à la mesure de ses ambitions et des traditions de sa famille, non plus pour le roi, mais au nom de la patrie en danger. Dumouriez, ministre des Affaires étrangères, ne tarit pas d'éloges sur son nouveau collaborateur :

Je voudrais avoir un Biron à mettre partout. J'en voudrais surtout un dans mon cabinet et encore mieux à ma place (...) Nous avons toujours été d'accord sur nos opinions politiques, nous avons travaillé ensemble, nous avons été repoussés ensemble par l'Ancien Régime et nous parviendrons ensemble à affermir le nouveau.

Qui se souvient aujourd'hui que ce fut Biron, général de l'armée des Alpes-Maritimes, qui obtint la réunion à la France du comté de Nice et de la principauté de Monaco en 1793 ? Qui se souvient qu'il eut pour mission de pacifier la Vendée et qu'il y montra une humanité qui lui valut la haine des autres généraux ?

Ici des Français tombent sous le coup des Français ; ils sont à nous les villages que nous ravageons, elles nous appartiennent les moissons que nous détruisons et tout le sang qui coule est le nôtre ; ces hommes égarés cessent d'être nos ennemis dès qu'ils reconnaissent leurs erreurs ; en les abjurant ils redeviennent nos frères et nos égaux. (...) J'ai donc pensé que si nous voyons trop souvent les satellites des despotes verser des flots de sang pour assouvir leur vengeance et tout soumettre à leur joug tyrannique, un général républicain devait au contraire s'efforcer de rendre par ses victoires des hommes à leur patrie et à la liberté.

Il est loin le discours martial des deux premiers maréchaux de Biron, qui ne rêvaient que de prolonger les guerres civiles et allaient au combat « avec une aussi grande allégresse et gaieté que s'ils fussent allés à un bal ou à une noce ». L'esprit des Lumières a soufflé et l'appel de la cour a éloigné Lauzun des terres ancestrales ; il n'a sans doute jamais mis le pied en Périgord et si peu en Quercy que le rêve de souveraineté territoriale de ses ancêtres n'est plus que nostalgie d'un âge d'or de la noblesse à jamais enfui. Mais ce qui, par-delà les siècles unit tous les Biron, c'est cet éternel mécontentement envers la monarchie, allant jusqu'à la fureur chez le premier, jusqu'à la trahison chez le second, jusqu'au reniement chez le dernier. Lorsque le premier maréchal écrit à Henri III qu'il était prêt « à servir son roi *bironnement,* à scavoir fidellement et en homme de bien »

il ne soupçonnait pas combien cette déclaration deviendrait pour ses descendants une antiphrase. Le dernier duc de Biron de la branche aînée avait cru pouvoir transgresser sa détermination sociale, mais, « quelque chose qu'il fît pour persuader qu'il appartenait au nouveau », il était vraiment un homme de l'Ancien Régime, et l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville le renvoie implacablement à son passé :

Biron, né dans la caste des ci-devant privilégiés, ayant passé sa vie au sein d'une cour corrompue, à ramper servilement sous un maître, n'a pris le masque du patriotisme comme les traîtres Custine, La Fayette, Dumouriez et tant d'autres, que pour tromper la nation, aux intérêts de laquelle il paraissait se dévouer et abuser plus sûrement de la confiance qu'elle lui donnerait pour la remettre dans les fers du despotisme.

On ne peut conclure sur le duc de Lauzun, sans rappeler le premier, Antonin Nompar de Caumont (1633-1723), dont le titre fut relevé à sa mort par la famille de Biron. Le portrait qu'en trace Saint-Simon, dont il était le beau-frère, fait apparaître au-delà de traits de caractère spécifiques, une permanence de ce « malcontentement » dont nous avons suivi la transmission chez les Biron :

Plein d'ambition, de caprices, de fantaisie, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien.

Lorsque le roi lui refuse la charge de grand maître de l'artillerie, « il tire son épée, en casse la lame avec le pied et s'écrie en fureur qu'il ne servira de sa vie un prince qui lui manque si vilainement de parole ». Revenu en grâce après plusieurs années de prison et d'exil :

Il jouit le reste de sa longue vie de ses privances avec le Roi, de ses distinctions à la cour, d'une grande

considération, d’une abondance extrême, de la vie et du maintien d’un très grand seigneur, et de l’agrément de tenir une des plus magnifiques maisons de la cour (…) Tout cela ne le contentait point. Il n’approchait familièrement du Roi que par les dehors ; il sentait l’esprit et le cœur de ce monarque en garde contre lui et dans un éloignement que tout son art et son application ne purent jamais rapprocher[169].

Il est inconsolable de ne plus commander aux gardes-françaises, en raison de son âge, et il en fait le « terrible aveu » à Saint-Simon :

Qu’il avait plus de quatre-vingts ans, qu’il n’avait ni enfants ni suivants, qu’il avait été capitaine des gardes, que, quand il le serait encore il serait incapable d’en faire les fonctions, qu’il se le disait sans cesse, et qu’avec tout cela il ne pouvait se consoler de ne l’être plus depuis tant d’années qu’il avait perdu sa charge ; qu’il n’avait jamais pu arracher le poignard de son cœur, que tout ce qui lui en rappelait le souvenir le mettait hors de lui-même (…) Cette folie de capitaine des gardes dominait si cruellement le duc de Lauzun, qu’il s’habillait souvent d’un habit bleu à galons d’argent, qui, sans oser être semblable à l’uniforme des capitaines des gardes du corps aux jours de revue ou de changement du guet, en approchait tant qu’il pouvait (…) et l’aurait rendu ridicule si, à force de singularités et de ridicules, il n’y eut accoutumé le monde, qui le craignait et ne se fut rendu supérieur à tous les ridicules[170].

Mais toutes les occasions sont encore bonnes pour manifester son esprit d’indépendance et son insolence à l’égard de la famille royale. Il suffit d’évoquer son rôle dans l’affaire du mariage de la duchesse de Berry. Saint-Simon relate avec jubilation les frasques de Lauzun, humilié et battu par la Grande Mademoiselle, qui « la battit à son tour

bel et bien », se brouilla définitivement avec elle et trouva, sur le tard, une belle occasion de se venger en manipulant son neveu, le comte de Rions :

M. de Lauzun dont il était le petit-neveu en riait sous cape. Il était ravi : il se croyait renaître en lui à Luxembourg du temps de Mademoiselle (...) Cette parité de son neveu et de lui leur mit en tête le même mariage. Cette pensée délectait l'oncle qui se croyait revivre en la personne de son neveu et qui le conduisait dans cette trame (...) C'était l'oncle qui avait conseillé à son neveu de traiter la princesse comme il avait lui-même traité Mademoiselle. Sa maxime était que les Bourbons voulaient être rudoyés et menés le bâton haut sans quoi on ne pouvait se conserver sur eux aucun empire[171].

On sait combien le « dressage » de la duchesse de Berry fut efficace et comment la tragi-comédie se termina. Mais il ne faudrait pas conclure, à partir des exemples que nous avons donnés, à une situation de rébellion permanente de la noblesse contre la monarchie. Les Talleyrand, les Biron ou les d'Aydie sont de grandes familles féodales, associées depuis des siècles à la monarchie, et qui, tout à tour, l'ont servie ou en ont pris ombrage. Sur la vingtaine de lignages proches de la cour à la fin du XVIIIe siècle, et qui ne représentent que 6 % de la noblesse du Périgord, presque tous ont connu des périodes de défaveur et des retours en grâce, qu'il s'agisse des d'Abzac, des d'Aloigny, des Beaumont, des Beaupoil de Saint-Aulaire, des Bourdeille, des Caumont La Force, des Chapt de Rastignac, des Fayolle, des Galard de Brassac de Béarn, des Hautefort, des Jumilhac, des La Mothe-Fénelon, des Lostanges, des du Lau, des Pérusse des Cars, des Pons-Saint Maurice, des La Roche-Aymon, des Saint-Astier, des Saint-Exupéry et de quelques autres. Ces lignages sont tous très anciens à l'exception des Jumilhac et, depuis le Moyen Age, ils ont

construit leur identité sur l’histoire de leurs liens avec la monarchie. Il n’a tenu sans doute qu’à des ancrages territoriaux providentiels, à des stratégies matrimoniales particulièrement heureuses et surtout à la présence, de génération en génération, de personnalités exceptionnelles, pour que quelques familles, comme celles des Biron ou des Talleyrand, se soient distinguées du lot au point d’être considérées comme les figures emblématiques de leur caste. Au début de ce siècle, la « race » des Gontaut, décrite par le vicomte de Puisieux, apparaissait encore comme le paradigme de l’aristocratie :

Tout ce qui est à Gontaut a de l’esprit, du chic, du montant, ce je ne sais quoi qui sent d’une lieue son origine, son cru. C’est une race à part, marquée d’une empreinte originale et personnelle. Un Gontaut ça se reconnaît immédiatement.

IV

Un monde de distances

1. La violence ordinaire

Deux images opposées de la noblesse coexistent communément aujourd'hui : le « petit marquis » poudré des XVIIe et XVIIIe siècles dont l'affèterie, les souplesses d'échine et les rubans signent l'appartenance à la noblesse de cour inutile et oisive et le hobereau féodal qui règne sans partage sur ses terres, pille celles de ses voisins, pend haut et court et exerce son droit de cuissage. La littérature classique, les philosophes des Lumières comme la rhétorique révolutionnaire puis républicaine ont, tour à tour, redistribué les rôles et fixé les caricatures. L'évolution des mœurs, du Moyen Age au XIXe siècle, va dans le sens d'une régulation de la violence, sous l'influence conjuguée de l'Eglise et de l'Etat. C'est un constat éthologique qui vaut pour la majeure partie de la population. Plus spécifiquement, la violence, conçue comme l'expression concrète du point d'honneur, a perduré dans le groupe nobiliaire jusqu'à la fin du XIXe siècle sous des formes rituelles comme le duel, tandis que les classes bourgeoises, encore fascinées par le modèle aristocratique à la fin de l'Ancien Régime, adoptaient, après la Révolution, des valeurs de référence plus paisibles. Quant aux paysans, et par-delà l'outrance des qualificatifs dont ils ont été affublés, de la bête féroce au cannibale, la violence reste quotidienne dans les campagnes du XIXe siècle sous des formes également ritualisées.

Le « paysage psychologique » du premier XVIIe siècle est tissé de violence ordinaire et de férocité banale dont Y.-M. Bercé a tracé la carte, « vaste auréole de pays pauvres autour du Bassin aquitain », au centre de laquelle se trouve le Périgord. Au concept de « géographie du crime », hérité

de la théorie des climats de Montesquieu, répond celui d'« histoire du crime » élaboré par l'anthropologie criminelle au XIXe siècle. L'œuvre du Périgordin Gabriel Tarde, adversaire de Lombroso et de Durkheim, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, est à redécouvrir à cet égard, au-delà de l'intérêt que lui porte aujourd'hui l'école interactionniste de Chicago. Ses travaux sur l'imitation et les classes modèles[172], sur le rôle des leaders dans les phénomènes de foule, sur le duel[173] ou sur la sociabilité mondaine sont des pistes très contemporaines de l'historiographie nobiliaire. Recensant, dans le ressort des présidiaux de Sarlat et de Périgueux, les crimes et délits « paléontologiques » ou « fossiles » les plus fréquents sous l'Ancien Régime[174], il met au premier rang les bandes armées de châtelains réglant leurs affaires privées au mépris des lois communes et en toute impunité. Un arrêt du parlement de Bordeaux décrit la situation en 1659 :

(Les gentilshommes) érigent leurs maisons et leurs châteaux en places de guerre, dans lesquelles ils tiennent des garnisons et donnent retraite aux criminels (...) décident leurs différends et leurs contestations particulières par voies de fait, s'emparent par force des biens les uns des autres, commettent des duels, des rapts, des enlèvements et emprisonnements de personnes de toutes conditions, sans décret ni forme de justice.

Encore faut-il prendre garde au travestissement de certaines affaires par la mémoire populaire. En 1640, François de Vaucocour, gouverneur de Thiviers, traverse le bourg d'Abjat à la tête d'une troupe armée. Les habitants se révoltent et François de Vaucocour fait partie des victimes. Sa famille porte plainte pour assassinat et obtient gain de cause. S'agissait-il d'une révolte spécifiquement antinobiliaire ? Plus généralement c'est le refus de loger les gens de guerre — assimilés à la noblesse — et

d'endurer leurs exactions qui en est à l'origine. Mais alors que les Croquants de Grellety avaient bénéficié de la grâce royale, ceux d'Abjat sont sévèrement condamnés : l'échafaud ou les galères pour certains, pour les autres une sanction financière. Les cloches de l'église d'Abjat sont descendues, les foires et marchés déchus et la clémence royale se fait attendre plus de trois ans. Mais au fil du temps une version romanesque des faits s'impose qui loin de s'en prendre à la rigueur royale désigne le sieur de Vaucocour et l'accuse, entre autres, d'avoir tenté d'enlever une jeune fille du village. Ainsi s'opère, à travers l'idéologie républicaine puis socialiste, une transmutation des faits qui conforte la tradition antinobiliaire et perpétue l'image d'une violence atavique.

La chasse est l'occasion privilégiée de régler des comptes privés, un accident est si vite arrivé… Les archives judiciaires de l'époque moderne abondent en comptes rendus souvent savoureux de ces rencontres fortuites entre chasseurs qui dégénèrent parfois tragiquement. Le port d'armes, autre privilège nobiliaire, est un encouragement permanent à des conclusions expéditives. Les très jeunes gens en viennent parfois aux mains, mais la plupart du temps les armes parlent les premières. Il est vrai aussi que la justice royale est bonne fille dans ces affaires, et le roi accorde volontiers sa grâce s'il n'y a pas mort d'homme et si le requérant sert dans ses armées et a de solides protections.

A la brutalité des mœurs s'ajoute l'extrême susceptibilité à l'égard du fisc royal. Les intendants envoyés en Guyenne savent ce qui les y attend, ainsi Jean de Lauson :

Cette province est si brusque et prend feu si tôt qu'il n'y a quasi qu'un moment entre une étincelle et un grand embrasement[175].

Lorsqu’il se rend en Périgord en 1644 pour quatre mois, il ne se déplace qu’à la tête d’une compagnie de carabiniers auxquels il enjoint de « vivre avec ordre mais aussi de marcher en corps pour éviter d’être attaqués ». Il est difficile d’établir des comparaisons chiffrées avec d’autres provinces mais les archives judiciaires du Périgord sont très riches alors même que, sous l’Ancien Régime, bien des affaires concernant la noblesse ne parviennent pas aux tribunaux ordinaires : en première instance, les nobles ne sont justiciables que des sénéchaux et non des prévôts de la maréchaussée et, pour certaines affaires, ils relèvent de tribunaux particuliers ; en appel, ils se font déférer auprès des parlements de Bordeaux ou de Paris[176] et parfois même en appellent directement au Conseil du roi. Quoi qu’il en soit, les plaintes des paysans à leur égard sont nombreuses, de même que les querelles entre nobles, ou entre seigneurs et curés.

Il ne s’agit souvent que de batailles de mots, injures diverses, menaces et quolibets dont le poète Lagrange-Chancel s’est fait une spécialité. A son retour d’exil en 1723, il réserve ses fureurs littéraires et procédurières à ses concitoyens, dans des harangues, pamphlets, épigrammes ou simples chansonnettes, en français ou en « patois » ; ses actions sur le terrain dépassent rarement les bornes des chahuts estudiantins, ainsi l’anecdote suivante :

A Périgueux on attendait la nomination d’un nouvel évêque. Il y avait sur les rangs un nommé d’Arnaud supérieur de la Grande Mission de Périgueux. Un soir on apprend que l’heureux élu est M. de Macheco. Le poète va « tûter » à la porte de la grande Mission ; le supérieur que son échec fait aussi triste que son bonnet de coton se met à la fenêtre et Chancel, le grave auteur de tragédies qu’avait applaudies le vieux Racine, lui crie : « D’Arnau, macho co » (avale ça).

La violence paraît atténuée en milieu urbain, mais les archives de la ville de Périgueux ont conservé la trace d'incursions souvent brutales de nobles du plat pays qui entendent bien ne pas s'en laisser imposer par la justice bourgeoise et consulaire, et pour lesquels la ville, avec ses auberges et sa population mêlée, est un espace de rencontre privilégié, plus anonyme que le village, pour faire bamboche, boire et jouer tout son saoul. En 1679, lors de la visite de l'intendant Faucon de Ris, les consuls font appel à son autorité pour limiter le nombre des duels et ordonner l'expulsion de plusieurs gentilshommes venus à la ville « pour raison de quelques amourettes et ayant causé du désordre ». Le 22 avril 1729, M. de Beaufort, à la tête d'une petite bande armée, enlève son cousin germain au nez et à la barbe des consuls qui le faisaient conduire dans la prison de l'hôtel de ville. Le comte de La Douze intervient en sa faveur mais le contraint à faire amende honorable. Beaufort est acquitté et l'on note au passage la mansuétude des juges pour un délit qui entraînerait aujourd'hui de lourdes peines d'emprisonnement. Dans les tripots de nombreuses rixes opposent des nobles à des roturiers, ceux-là oubliant sans doute leur code d'honneur dans les vapeurs de l'ivresse. A la fin du XVIIIe siècle, François de Paule de Latapie, inspecteur des manufactures, s'étonne de cette sociabilité urbaine, fortement hiérarchisée, qui se débonde, à la marge :

La noblesse de Périgueux fait une société à part qui dédaigne constamment de se mêler à la bourgeoisie. Il n'y a que les joueurs déterminés (et le Périgord en fournit des essaims) qui se réunissent, tant nobles que vilains, pour s'égorger tant qu'ils peuvent[177].

Latapie ne pouvait ignorer pourtant les frasques et parfois les orgies de la meilleure noblesse de Bordeaux, pour ne citer que celles du gouverneur de la Guyenne, le

maréchal de Richelieu qui affichait, la nuit, « une conception très horizontale » de la société. Il est vrai que les Grands utilisaient plutôt leurs domestiques pour rosser les impudents tandis que nos rustres périgordins ne craignaient pas de se salir les mains. Le microcosme de la capitale du Périgord est bien fait pour amplifier les querelles, mais pour mieux les étouffer aussi, grâce aux solidarités anciennes qui lient noblesse urbaine et bourgeoisie consulaire ou présidiale, s'accordant sur une même représentation de la société d'ordres et de ses mécanismes d'ascension. La rivalité bourgeoisie-noblesse s'exacerbe hors-les-murs, la gentilhommerie rurale refusant toute concession sur ses privilèges du droit de chasse et du port de l'épée, alors que les bourgeois de Périgueux avaient déjà poussé tant de leurs fils dans la carrière des armes et particulièrement dans la maison militaire du roi.

Le milieu urbain favorise la confusion des ordres mais, dans l'ensemble, les nobles, alors qu'ils ont souvent vécu très proches des petits paysans dans leur enfance, répugnent par la suite à se battre avec des roturiers. S'il s'agit de punir leurs tenanciers, ils en chargent quelque domestique du château. C'est par l'exercice de son droit de justice que le gentilhomme fait respecter ses privilèges. Courtois évoque, lors de son voyage en Périgord en 1763, le terrible spectacle des pendus et rompus dont les corps demeurent exposés sur les gibets et autres fourches patibulaires, plantés sur une éminence pour que nul n'en ignore la force exemplaire : vision ordinaire d'une violence seigneuriale légale qui frappe d'autant plus les esprits à la fin du XVIIIe siècle qu'elle tend à devenir plus rare. En 1789, les cahiers de doléances du tiers état du Périgord contestent peu le droit de justice seigneurial.

S'ils rendent la justice sur leurs propres terres, en revanche, les gentishommes se font gloire de mépriser les

arrêts rendus contre eux par des « gens de vile bourgeoisie ». Ils utilisent tous les moyens d'échapper au droit commun, soit en usant de la force, soit en recourant à l'arbitrage de cours d'honneurs composées de parents et d'amis et constituées en associations de civilité. En 1659, des nobles du Limousin et du Périgord signent ensemble une convention dont les préceptes laissent rêveur sur les excès qu'ils tentaient de limiter :

Sera déclaré yvrogne celui qui excédera douze verres de vins par repas.

Tous renieurs de Dieu, jalous, querelleurs et sodomistes sont priés de se corriger, comme aussi tous faulx monnoyeurs, expositeurs, soubs peine d'être chassés de nos compagnies… Si dans les assemblées de resjouissances il se trouve des valets larrons ou insolents, chascun aura le droit de chastier le vallet de son compagnon sans que le maistre du vallet qui aura esté battu s'en puisse fascher. Que s'il arrive quelque querelle ou autre différend dans les assemblées, les désintéressés pourront juger absolument de la chose.

Outre que ce texte désigne avec précision la nature des crimes et délits, sinon les plus fréquents, du moins ceux que les convictions religieuses et sociales du temps considéraient comme les plus répréhensibles, il manifeste le souci de régler les différends « entre soi », faisant appel à l'autodiscipline et menaçant d'ostracisme ceux qui ne pourraient se corriger. Les Jaubert de Nanthiat, Vaucocour, Bayly de Razac, Sauvebœuf et quelques autres des signataires du règlement sont déjà des convertis mais leurs exhortations aux gentilshommes des provinces voisines de pratiquer les « susdictes règles » rencontrent peu d'échos. Le meilleur moyen de vider une querelle c'est encore et toujours le duel.

Nous ne nous attarderons pas sur les origines du duel, sur son évolution et sa signification bien connues désormais[178], pour nous attacher plus volontiers à son évocation dans ce Périgord qui a produit quelques-uns des plus grands bretteurs de l'histoire du genre mais aussi certains des plus farouches partisans de sa disparition.

Le duel judiciaire, très répandu au Moyen Age, était une procédure criminelle, autorisée par le roi, destinée à découvrir la vérité en cas de crime capital, meurtre, blasphème, sodomie ou inceste. Dieu ne pouvant laisser punir l'innocent, il fallait tenter par les armes de lui faire révéler ce qu'il était le seul à savoir. Les autres affaires se réglaient devant les parlements. Le dernier champ clos autorisé par Henri II, en 1547, opposa Jarnac, accusé d'inceste avec sa belle-mère, à La Châtaigneraie, favori du roi, qui succomba au fameux « coup de Jarnac ». Venu d'Italie au début du XVIe siècle, l'engouement pour le duel fut immédiat malgré les ordonnances royales déclarant les duellistes coupables de lèse-majesté, malgré la juridiction du point d'honneur créée en 1566 et confiée aux maréchaux de France et malgré les menaces d'excommunication du concile de Trente. Montaigne et plus encore Brantôme[179], qui était d'ailleurs le neveu de Jarnac, ont fait l'apologie du duel, qui par la loi du sang démontre la vertu du gentilhomme et lui conserve son honneur même dans la défaite. On se bat pour une femme, un héritage, un procès, une préséance, des rivalités diverses. Mais l'honneur couvre bien souvent des motifs plus futiles et, dans la première moitié du XVIIe siècle, l'on dégaine pour « une bagatelle », « pour un rien », « pour un verre de limonade ». L'insulte est désormais un crime capital. Les ducs de Gramont et de La Force sont en querelle pour la charge de sénéchal de Béarn :

Marie de Médicis intervient en personne en avril 1613 puis en avril et juin 1614. Comme ils refusent de comparaître devant elle, elle donne ordre au parlement de Bordeaux de les poursuivre pour lèse-majesté. Leur réponse est de venir se battre à cheval au Pré aux Clercs. Il n’y a ni mort ni blessé mais La Force réussit à désarmer Gramont et son second. Alors seulement, satisfaits par les armes, ils acceptent la satisfaction proposée par la reine et les maréchaux[180].

La vertu des dames de la cour fait couler beaucoup de sang mais aussi beaucoup d’encre comme en témoignent vertement les *Historiettes* de Tallemant des Réaux :

Pongibaud se vante
D’avoir vu la fente
De la comtesse d’Alais
Qui aime fort les balets
Et dit qu’elle est plus charmante
Que celle de la Chalais.

L’affaire était grave. Henri de Talleyrand, comte de Chalais ne barguigna pas avec Pontgibaud :

Il lui fit mettre l’épée à la main sur le Pont-Neuf et le tua.

Les duels ne concernent pas que les Grands ; ils ensanglantent et ruinent en frais de justice nombre de familles provinciales. L’inquiétude est générale dans le royaume, qu’il s’agisse de la noblesse touchée dans ses forces vives, ou de la monarchie, consciente de son inefficacité, mais trop impliquée dans la « politique de l’honneur » pour sévir. Les états de 1614 dénoncent la situation à l’unanimité des trois ordres et demandent au roi de ne plus accorder de grâce. Le Périgordin, Louis de Chabans, gentilhomme ordinaire du roi, prend la tête du

mouvement et son discours est communiqué à l'ensemble des députés[181]. Remontant aux causes du mal, il démontre qu'une répression brutale n'est pas le meilleur remède et qu'il convient de définir précisément ce qu'est le point d'honneur. Le pouvoir royal, ne doit autoriser que les duels qui sont engagés « pour le seul but d'acquérir ou conserver l'honneur » c'est-à-dire « la récompense publique des glorieuses et vertueuses actions mais principalement de celles de la vaillance ». Or la vénalité des charges et les survivances ont tari les récompenses. Le roi a perdu la distribution de l'honneur ; la noblesse doit alors se tourner vers le peuple car c'est lui qui décerne désormais la réputation :

Depuis que les actions de vaillance ne sont plus récompensées de ces anciennes marques qu'elles voulaient obtenir pour leur véritable honneur (...) nous nous portons désespérément aux duels pour acquérir la réputation d'être vaillants... L'honneur de la noblesse n'est nullement imaginaire ni fantastique, ains une chose effectuelle et solide. Cette imagination est de telle importance au roi que nous servons Sa Majesté toutes nos vies pour en être récompensés (...) et toutes les finances du monde ne suffiraient pas au desfrai d'une armée si l'honneur qu'on propose aux gens de guerre en était banni.

La suppression des survivances et de la vénalité des charges, la soumission des conflits au tribunal des maréchaux sans intervention du roi et le renvoi des dossiers au Parlement en cas de mort sont autant de moyens qu'il faut appliquer sévèrement. Mais en cas d'impossibilité d'accommodement, le roi doit permettre les formes anciennes pour éviter les combats clandestins. Le duel judiciaire est justifié par le sacrifice permanent consenti au roi par la noblesse pendant les guerres ; quant au concile, il ne peut priver le roi du droit de grâce :

Argumentation subtile et suprêmement habile : d’abord devant un clergé gallican si près du schisme lors des récentes guerres civiles, puis vis-à-vis du tiers dont les officiers de justice voient ici leurs droits proclamés, enfin vis-à-vis du roi dont le rôle d’arbitre souverain est magnifié[182].

Malgré les qualités de la démonstration de Louis de Chabans, les états se séparèrent sans aucune résolution et « le duel légitime ne cessera désormais, et pour plus d’un siècle, de hanter les esprits ».

Au fond de la province, loin des yeux du roi, certaines affaires revêtent une gravité exceptionnelle. Les tragédies se succèdent, masquant souvent, au nom de l’honneur, des rivalités d’intérêts qui se concluent par de véritables assassinats. Au XVIIe siècle, l’histoire sanglante de la famille des La Roussie de La Pouyade, en Nontronnais, est un cas exemplaire : sa fortune un peu trop récente, sa morgue, ses déprédations diverses concentrent sur elle la haine de toutes les familles nobles du voisinage, les d’Aydie, les Lamberterie, les Camain, les Pérusse des Cars, les Langlade, les La Garde de Saint-Angel, etc. Procès, pillages et coups de main se succèdent. L’évêque de Périgueux, Mgr Le Boux, ordonne à M. de La Garde de faire amende honorable à l’abbé de La Pouyade « genou terre, tête nue, dans le cimetière de Saint-Angel, à l’issue de la messe ». Cette exigence, jugée insupportable pour l’honneur d’un gentilhomme, met le feu aux poudres. Etienne de La Roussie est roué de coups à la sortie de la messe par M. et... Mme de La Garde et par M. de Labrousse. Pierre de La Roussie est laissé pour mort à la suite d’un coup de hache quelques mois plus tard. Les juges engagent les responsables à présenter de simples excuses à la famille de La Roussie ! La réponse ne se fait pas attendre : Guillaume de La Roussie, abbé de Beaulieu,

aumônier et prédicateur ordinaire de Louis XIV, chapelain du Palais et de la Sainte Chapelle, est assassiné, le 2 janvier 1677, par MM. de Lamberterie et de Camain. Son frère, Pierre, est grièvement blessé mais réussit à tuer un des frères Lamberterie. Le carnage fait grand bruit, il s'agissait du meurtre d'un abbé mitré, aumônier du roi, mais l'instruction de l'affaire resta sans suite malgré les plaintes de la dame de La Pouyade, les accusés bénéficiant, à l'évidence, de hautes protections.

La liste serait trop longue à dresser de ces seigneurs, prédateurs et bretteurs, parmi lesquels on retrouve les noms des plus illustres familles : les Beaupoil de Saint-Aulaire à Cornille, les Rohan-Chabot à Marouatte, les Vaucocour à Abjat, les Bonneguise à Badefols, les d'Aydie à Ribérac, les Caumont La Force à Bergerac, les Bars à Paulin, les Bugeaud de la Piconnerie à Lanouaille, etc. Pour ne prendre qu'un exemple, dans le registre de la violence ordinaire, la famille d'Abzac fait la démonstration d'une belle continuité. A la fin du XVIe siècle, Anne d'Abzac est l'une des « diaboliques » de la célèbre affaire de Lherm, complice de l'assassinat de sa fille par son gendre, François d'Aubusson[183]. Son frère, Gabriel, marquis de La Douze, a épousé Jeanne de Lastours qui lui apporte en dot la baronnie de Lastours, première en Limousin. La personnalité de Jeanne ne le cède en rien à celle de son mari et les contemporains voient en elle une digne descendante des Amazones[184]. La vie quotidienne du couple est orageuse et Tallemant des Réaux rapporte les exploits de la « vaillante » Jeanne :

Elle espousa en premières noces un gentilhomme nommé La Douze ; elle estoit fort jeune. Il la pelaudait quelquefois ; enfin il devint goutteux, et elle grande et forte ; elle le battit à son tour ; il mourut. Elle espousa Bonneval, de

Limosin. Elle en vouloit faire de mesme avec luy, et mesme elle l'appella en duel. Il luy en voulut faire passer son envie : les voylà tous deux dans une chambre dont il avoit bien fermé la porte. Ils se battent et il luy donne trois ou quatre bons coups d'espée pour la rendre sage. Ce second mary mourut encore. Elle estoit desjà vieille, elle se met à se farder ; car elle estoit un peu concubinaire ; on dit que c'estoit une chose effroyable à voir (...) Elle poursuivit trois lieües durant un de ses parents qui avoit eu l'audace de passer auprez de chez elle sans luy rendre ses devoirs, et aprez elle l'envoya appeller en duel[185].

Bon sang ne saurait mentir ! les enfants de Jeanne et de Gabriel ne déparent pas la galerie de leurs ancêtres. L'aîné est déshérité pour avoir épousé contre le gré de ses parents Esther de Larmandie, fille de « leur ennemi mortel et capital », et pour avoir attenté à leurs biens, à leur dignité et à leur vie. En 1624, le parlement de Bordeaux le condamne, par défaut et contumace, à la décollation. Il est assassiné, quelque temps après, par trois anciens domestiques de son père... Le deuxième fils, Charles, héritier universel, est accusé d'avoir protégé les assassins de son frère ; il est condamné à mort par le prévôt d'Orléans puis absous au bout de huit mois de prison. En conflit avec sa belle-sœur, Esther de Larmandie, il l'enlève et la viole. Condamné à être rompu vif, il obtient des lettres de grâce en 1639. De surcroît, Charles est l'un des plus importants seigneurs du pariage, centre du soulèvement des communes du Périgord de 1637 à 1641. Sa sœur est l'épouse du chef des Croquants, Antoine du Puy de la Mothe La Forêt, et le marquis d'Abzac fait approvisionner les rebelles. Frondeur en 1650, il rejoint ensuite le parti du roi. Il épouse en secondes noces en 1628, Charlotte de Thinon. Leur fils aîné, Pierre (1634-1669), marquis de La Douze et baron de Lastours, clôt dans le sang cette longue série de crimes impunis.

Le procès du marquis d'Abzac fait grand bruit dans tout le royaume. C'est au départ une banale affaire de brigandage nobiliaire, exploitée par le nouvel intendant de Guyenne, Pellot, envoyé en Périgord en 1664 par Colbert avec des consignes très sévères pour réduire la noblesse à l'obéissance. Un premier coup de filet envoie aux galères cinq « associés » de Pierre d'Abzac, qui lui réussit à s'enfuir. Il est accusé, dans un deuxième temps, d'avoir empoisonné sa première femme, Madeleine de Chaumont de La Batut, et assassiné (en duel) son beau-frère, pour épouser Finette Pichon, fille de Bernard Pichon, président à mortier du parlement de Bordeaux. Pellot s'entoure de toutes les garanties pour faire condamner sévèrement par contumace le marquis qui s'est réfugié en Espagne. Il en avise ainsi le chancelier Séguier, en septembre 1667 :

Monseigneur, j'ai jugé l'affaire du marquis de La Douze avec le présidial de Périgueux ; il a été condamné à la roue et ses complices, et son château de La Douze a été rasé. Les preuves ont été entières et complètes, tant par écrit que par témoins (...) nous avons tous été de même avis bien qu'il ne manquât pas d'amis, de parents et de beaucoup de crédit dans ladite ville de Périgueux, sa demeure ordinaire étant dans ce quartier-là...

L'indignation du parlement de Bordeaux est à son comble, qui voit ainsi éclaboussé l'un de ses membres les plus éminents, le président Pichon. Le procès est renvoyé devant le parlement de Toulouse. Le marquis d'Abzac, qui cherchait à rentrer en France, est arrêté en novembre 1668 et emprisonné à Toulouse. Il est jugé en dernier appel, le 28 septembre 1669, et exécuté le même jour. Il est condamné à la décollation en vertu de sa qualité noble et non point à la roue comme en avait décidé, en premier ressort, le présidial de Périgueux. On ne peut douter que la sanction qui frappe alors Pierre d'Abzac ne concerne

collectivement tout un lignage dont la brutalité, les compromissions et les volte-face politiques inquiètent depuis longtemps le pouvoir. Ce procès met en cause l'autorité de l'intendant tout en jetant un doute sur la probité des juges du présidial de Périgueux. Il exacerbe les rivalités de compétences entre le parlement de Bordeaux, l'intendant Pellot et la ville de Périgueux. Il ne peut qu'exaspérer l'ensemble de la noblesse à un moment clef de son histoire, celui des premières années du règne personnel de Louis XIV. Colbert est alors au faîte de sa puissance et concentre ses efforts sur la réforme des finances de l'Etat et sur la centralisation. Les Grandes Recherches sur les faux nobles battent leur plein depuis 1666. C'est aussi le temps des « grandes persécutions[186] » contre la noblesse et des disgrâces, inauguré par celle de Fouquet en 1661. Tous ces éléments confèrent au procès du marquis de La Douze les dimensions d'une affaire d'Etat. C'est pourtant tel un fait divers qu'il est relaté par les contemporains. En 1667, le parlement de Toulouse a jugé les assassins de la marquise de Ganges (dont le marquis de Sade fit l'une de ses héroïnes), empoisonnée par son mari et ses beaux-frères. Le marquis est déchu de sa noblesse et de ses biens et ses frères condamnés à la roue. Cette affaire sordide soulève une indignation générale dans le royaume. Celle du marquis de La Douze vient, si l'on peut dire, à point pour redonner au crime passionnel ses lettres de noblesse. Elle ne laisse pas toutefois d'étonner la noblesse de cour par ses outrances, son « romantisme », qui annoncent déjà la sensibilité baroque mais qui restent aussi très proches des aventures échevelées de la Fronde[187]. La correspondance du comte de Bussy-Rabutin, le cousin de Mme de Sévigné, exilé pour avoir critiqué les amours royales dans son *Histoire amoureuse des Gaules,* avec Corbinelli, lui-même exilé à Toulouse avec de Vardes, donne le ton de l'époque. Bussy répond ainsi à Corbinelli :

La passion de M. et de Madame de La Douze est un peu excessive ; je consens qu'on la pousse jusqu'au tombeau mais jusqu'à la potence c'est trop[188].

Le récit par Corbinelli de l'exécution de Pierre d'Abzac a des accents où l'esthétisme moral et l'« héroïsation » se subliment dans une véritable identification à la passion du Christ. Tous les topos d'une idéologie nobiliaire de liberté en cours de cristallisation y sont déjà présents en 1669, et ne sembleraient pas anachroniques dans un ouvrage relatant l'exécution de ci-devant sous la Terreur[189].

La justice royale s'est affermie mais la noblesse a déjà ressenti la nécessité de se réformer elle-même si elle veut conserver sa prééminence sociale. Les duels « ordinaires » se multiplient, surtout pendant la Fronde, âge d'or qui symbolise « la vitalité orgueilleuse d'une aristocratie qui résiste à l'ordre monarchique » ; le point d'honneur couvre tous les excès. Deux Périgordins entament alors une lutte opiniâtre contre les duels : Antoine de Salignac de La Mothe-Fénelon (1621-1683), et Alain de Solminihac (1593-1659).

Le marquis de Fénelon, oncle et mentor de l'évêque de Cambrai, est l'âme, de 1650 à 1660, d'une association pieuse et secrète de gentilshommes antiduellistes : la *Confrérie de la Passion.* Très proche de Vincent de Paul et de Pascal et très lié avec Olier, fondateur de la compagnie des Sulpiciens, le marquis de Fénelon avait été lui-même un fameux duelliste ; sa conversion n'allait pas de soi, mais s'il voulait s'engager dans la vie spirituelle il lui fallait suivre les avis de son directeur de conscience, Olier, et renoncer au duel. La réplique fut immédiate :

— Quel mal y trouvez-vous ? Un homme de qualité peut-il souffrir une injure sans en tirer raison ?

— Puisque vous n’en connaissez pas le mal, demandez donc à Dieu qu’il vous le fasse connaître, et promettez-lui qu’après que vous l’aurez connu, vous combattrez le duel de toutes vos forces et vous travaillerez à la conversion des duellistes.

— Je le veux bien, dit M. de Fénelon. Lui et M. Olier se mirent en prières[190].

Le marquis dut pourtant encourir la pire accusation qui soit pour un gentilhomme, celle de lâcheté, lorsqu’il refusa de tirer l’épée alors qu’il était provoqué. L’effet fut immense et commenté par tous les mémorialistes. Nombre de ses pairs le rejoignent et rédigent une protestation prônant la lutte individuelle contre l’amour-propre. Leurs efforts sont relayés par les fulminations d’Alain de Solminihac, évêque de Cahors :

Depuis huit ou dix ans (1659) on n’avoit point sceu qu’aucun gentilhomme se feut battu en duel lesquels étoient abolis dans ledit pays par le désaveu que l’évêque de Caors avoit fait signer à toute la noblesse, mais il commence à ressusciter.

La « cabale des dévots » subit des échecs, mais le règne de Louis XIV vient confirmer, au-delà de son action personnelle, saluée par Voltaire comme « un des plus grands services rendus à la patrie », qu’il s’agit bien d’un changement plus profond des mentalités.

Les cartels se font plus rares à la fin du XVIIe siècle ; ils ressurgissent pendant la Régence et à nouveau sous le règne de Louis XVI, décimant parfois des familles entières. Les Chapt de Rastignac saisissent la moindre occasion d’en découdre et les duels se succèdent d’une génération à l’autre dans la branche des marquis de Laxion souvent sans autre motif que de se battre. La fin du XVIIIe siècle est fatale à ce lignage. Charles de Chapt de Rastignac et Marie

d'Aydie ont six enfants. Sicaire-Auguste est tué en duel à Revel en 1751 ; Louis-Jacques subit le même sort à Paris en 1764 ; Jean-Louis est assassiné à Issoudun en 1757. Et pour ajouter à l'horreur, Armand-Anne, vicaire général d'Arles, est massacré aux Carmes en 1792 et Gabrielle, épouse de Joseph du Mas de Paysac, est guillotinée en 1794 ! Seul l'aîné, Jacques-Gabriel, échappe au carnage ; il meurt, en 1796, dernier marquis de Laxion.

Sous l'Empire, les disputes entre nouveaux officiers et vétérans sont l'ordinaire des garnisons. Le général Daumesnil ou le maréchal Bugeaud, qui étendent régulièrement leur adversaire sur le pré, en tirent autant de gloire que de leurs campagnes militaires, pour ne rien dire des innombrables défis du général Fournier-Sarlovèze qui osa, à Leipzig, tirer son sabre contre l'Empereur ! Jean Thomasson de Saint-Pierre est tué en duel en 1806. Sous la Restauration, le comte de Beaupoil de Saint-Aulaire, auteur d'une épître insultante contre le duc de Feltre, se bat contre lui et contre son fils. Si les militaires sont les plus chatouilleux, les hommes politiques ne sont pas en reste. En 1834, Bugeaud abat au bois de Boulogne l'avocat et député de l'Eure, Dulong, qui l'a calomnié dans l'affaire de la garde de la duchesse de Berry. Albert de Calvimont, futur préfet de la Dordogne, journaliste légitimiste du *Revenant,* propose à ses confrères républicains de *La Tribune* un combat dans le plus pur style médiéval ! Le sous-préfet de Bergerac se bat en 1833 et on voit même, en Dordogne, une provocation entre frères. Les champions de l'escrime sont devenus rares, on se bat au pistolet, et tous les procès se terminent par des acquittements. Après un arrêt de la Cour de cassation de 1837, les duels diminuent de moitié. Gabriel Tarde dénombre en France, de 1875 à 1890, quatre cent vingt-deux combats civils dont douze mortels et douze avec blessures graves. C'est au sein de l'armée que le duel se maintient le plus longtemps et qu'il

perd son caractère aristocratique. Le régiment du 108e de ligne, caserné à Bergerac de 1874 à 1923, fait état de cinq duels au cours de cette période, « légalisés » par la présence des officiers, du médecin et du maître d'armes, et qui se concluent par des blessures légères.

On ne peut terminer sans évoquer le duel qui oppose, en novembre 1878, le Périgordin, Oscar Bardi de Fourtou, à Gambetta. La presse nationale et régionale consacrent de nombreux articles pendant plusieurs jours à cet événement qui a soulevé l'émotion générale compte tenu de la notoriété des adversaires. Nous sommes au lendemain de la crise du 16 mai. Le 18 novembre 1878, l'atmosphère à la Chambre est houleuse. Oscar Bardi de Fourtou, ancien ministre de Mac-Mahon, voit le renouvellement de son élection menacé d'invalidation. Il s'adresse alors à Gambetta :

— Quand on déclare la guerre à tous les Français que n'anime pas une vieille foi républicaine...

Gambetta l'interrompt aussitôt :

— C'est un mensonge ! Monsieur.

Sur observation du président de la Chambre, Gambetta réplique :

— Pour le règlement, je retire ce mot.

M. de Fourtou, jugeant que l'offense n'a pas été effacée en ce qui le concerne, demande une rétractation ou une réparation par les armes. Gambetta refuse de retirer les mots « pour le règlement » et se « met aux ordres » de M. de Fourtou. La rencontre est inévitable. Elle est longuement relatée dans le *Figaro* du 23 novembre :

M. de Fourtou était l'insulté ; il avait le choix des armes (...)

On pourra se demander pourquoi M. de Fourtou qui est jeune, relativement maigre et souple et qui est d'une assez

jolie force à l'épée, ne profita pas de son droit pour exiger cette arme. Nous savons qu'il voulut précisément renoncer à ces avantages personnels, trop grands en présence d'un adversaire de la corpulence et de la lourdeur de M. Gambetta, et qu'il choisit le pistolet comme offrant des chances parfaitement égales pour tous les deux.

— Je suis myope et M. Gambetta est borgne, dit-il en riant, la partie sera égale.

Ce scrupule et cette générosité, que tout le monde s'accorde à apprécier, n'ont rien de surprenant pour ceux qui connaissent la nature chevaleresque de M. de Fourtou…

L'endroit fixé était Le Plessis-Piquet, petit village situé à l'entrée du bois de Verrières, derrière Robinson. M. Paul de Cassagnac s'y est battu tout récemment avec M. Andrieux. Le duel eut lieu à onze heures précises. Il faisait un brouillard assez épais, accompagné d'une petite pluie fine et glaciale. Dans ces conditions, quand les adversaires furent placés en face l'un de l'autre, à trente cinq pas de distance, ils avaient beaucoup de chances de ne pas se toucher.

Ils tirèrent, en effet, sans aucun résultat.

La balle de M. de Fourtou passa assez près du visage de M. Gambetta, tandis que la balle de celui-ci alla se perdre à au moins quatre mètres de son adversaire, ce qui s'explique aisément, M. Gambetta ne voyant que d'un œil et étant par conséquent assez embarrassé pour viser.

L'attitude des deux adversaires fut également irréprochable. Au dire des témoins, chacun y apporta même une certaine crânerie ; M. de Fourtou, calme et résolu, comme il l'était à la tribune en prononçant son fameux discours, M. Gambetta observant une tenue parfaite.

Détail à noter : les témoins se serrèrent courtoisement les mains, tandis que les deux adversaires échangeaient un simple coup de chapeau…

On est partagé à la lecture de ce récit entre l'étonnement devant la minceur de l'insulte, et le sourire devant la décontraction apparente des adversaires et le burlesque de la situation : un myope contre un borgne s'affrontant en plein brouillard ! Il ne s'agissait pourtant pas d'une farce et, à l'évidence, Oscar Bardi de Fourtou visait la tête et les règles du « jeu » étaient strictement appliquées. Le monde de la presse et de la politique était régulièrement secoué par ces affrontements sanglants. Certains avaient des allures de comédie bouffonne ainsi le duel qui opposa Sainte-Beuve, alors journaliste au *Globe,* à l'un des actionnaires du journal, M. Dubois. Il pleut à verse ce jour-là et Sainte-Beuve refuse obstinément de se séparer de son parapluie.

Je veux bien être tué, s'écrie-t-il avec colère, mais je ne veux pas m'enrhumer.

Il se battit donc sous son parapluie et quatre balles furent échangées sans résultat. Le duel de Thiers avec le député Bixio donna lieu aux plaisanteries les plus faciles :

M. Bixio n'avait pas atteint M. Thiers, écrivirent les journalistes, parce qu'il avait visé à hauteur d'homme ! M. Thiers, au-dessus de cette boutade, fut le premier à en rire.

D'autres, en revanche, ont une issue dramatique. En 1836, Emile de Girardin, directeur de *La Presse,* affronte le journaliste républicain, Armand Carrel qui est mortellement blessé. Sa disparition consterne tous les partis. Comme les précédents, le duel de Gambetta et de Bardi de Fourtou doit être replacé, au-delà de leur rivalité personnelle, dans le cadre de deux systèmes de pensée qui s'affrontent sur le terrain politique mais aussi sur celui des valeurs. Le parti dit de la réaction s'affirme comme le seul héritier des vertus chevaleresques et considère avec

mépris ces arrivistes du suffrage universel qui se réclament des acquis obtenus dans le sang de trois révolutions. Gambetta a été à plusieurs reprises accusé de manquer de courage physique. Ses amis, en le poussant à se battre, virent l'occasion, malgré le risque d'exposer un homme si précieux pour le camp républicain, de montrer aux royalistes qu'ils n'avaient pas le monopole du courage et de l'honneur. Encore en 1888, le duel du général Boulanger avec le président du Conseil, Charles Floquet, défraie la chronique, et les vingt années qui suivent l'affaire Dreyfus voient une recrudescence des duels. Il faudra les massacres de la Grande Guerre pour mettre un terme à ces antiques comportements.

Les femmes sont les victimes désignées de la violence et plus particulièrement les femmes du peuple. Les archives fourmillent de plaintes pour rapts — celui de Madeleine d'Abzac en 1637 a remué toute la province — ou pour séquestration. Certaines ne s'en laissent pas conter, et le duc de Lauzun n'a pas été le seul mari battu ! Les provinciales ne sont pas moins énergiques ni moins susceptibles que les princesses du sang et Jeanne de Lastours, marquise de La Douze, a des émules. Flore de Durfort, dans les années 1680, persécute son troisième mari, use des pieds et des poings pour s'en défaire, menace de le poignarder et finit par s'enquérir d'un tueur à gages ! Les prises de bec des dignes châtelaines du Grand Siècle dégénèrent souvent en « crêpage de chignon ». En 1689, Catherine d'Alesme, épouse du seigneur de Fontenilles, est souffletée par Marie Gerbaud, veuve d'Armand du Lau de la Cote ; ces dames en viennent aux mains et menacent de s'étrangler. Certaines transgressent même le statut de leur sexe et affrontent les hommes sur le terrain militaire. La Fronde a été l'occasion dans tout le royaume de telles manifestations d'indépendance. On songe aux plus célèbres : les duchesses de Longueville et de Chevreuse ou

la Grande Mademoiselle. En Périgord aussi les femmes prennent les armes. En mars 1653, à son retour de la campagne d'Italie, Antoine de Chabans se voit interdire l'entrée de son château de la Chapelle-Faucher par sa mère et par ses deux frères frondeurs. Malgré les lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV la marquise continue la résistance. Le roi autorise alors le marquis à reprendre son château par la force.

Au XIXe siècle, l'évolution des mœurs et la rigidité des modèles éducatifs enferment les femmes dans un carcan de contraintes physiques et sociales particulièrement aliénantes, pour ne citer que le corset. Les femmes de l'aristocratie jouissent cependant d'une liberté plus grande que celles de la bourgeoisie, ne serait-ce que par la pratique de la chasse. Eugène Le Roy évoque dans *Jacquou le Croquant* ou dans *Mademoiselle de La Ralphie* ces rencontres insolites dans la forêt, entre des paysans, jaloux d'un droit de chasse enlevé de haute lutte à la noblesse depuis la Révolution, mais qui n'en reste pas moins à leurs yeux un privilège masculin, et ces Diane aristocratiques dont l'aplomb et le coup d'œil n'ont rien à leur envier. Le romancier avait sans doute rencontré, lors de son séjour en Ribéracois, la marquise de Nattes, née du Lau, grande chasseresse devant l'Eternel, et dont toute la région commentait les exploits cynégétiques :

Pour prendre son fusil la riche châtelaine s'habillait en homme, en paysan, chapeau cabossé, veste de misère, pantalons frangeux. Vous lui auriez donné deux sous. Un jour elle se trouve en présence d'un paysan authentique, à cinquante pas, le fusil à la main aussi. Entre eux se lève une perdrix. A qui le gibier ?

— Tu es à droite, dit la marquise. Tirons ensemble. Si la bête a du plomb du côté droit, elle est à toi. Dans le cas contraire à moi.

Pan ! Pan ! La perdrix est à terre.

— Elle est touchée à droite, dit le paysan, elle est à moi.

— Non, à moi, dit la châtelaine.

— L'ey o iou, insiste Jacquou le Croquant.

— Ah ! l'ey o tu ? réplique la chasseresse, té veyqui ço quey o tu[191].

Et elle vous lui administre une de ces raclées qui font époque dans les côtes d'un individu. Jacquou, en bon fils de 89, déféra la représentante du sexe faible et du « sang bleu » à un tribunal... Et l'arrière-petite-fille d'un seigneur de la cour qui donna au Régent des conseils, la sœur d'un président du Jockey Club, la femme d'un glorieux soldat, fut condamnée à 16 frs d'amende. A l'issue de l'audience, elle disait en dressant sa carrure imposante : « J'en ai pour 16 frs, mais ça valait bien ça ; quelle tatouille je lui avais flanquée ![192] »

Violence et force physique forment un couple indissociable à une époque où les armes à feu sont réservées à la noblesse. Lutteurs, monstres et autres phénomènes exhibés dans les foires, gardes d'élite du roi toisant à plus de deux mètres, témoignent d'une fascination pour la puissance musculaire brute dans toutes les classes de la société, et plus encore chez les paysans, « malnutris » et carencés, dont la taille moyenne, selon les statistiques établies d'après les conseils de révision du XIXe siècle, ne dépasse guère 1,60 m. Toutefois, François de Clermont de Touchebeœuf et son fils, qui avaient tous deux plus de six pieds de haut[193], restaient des exceptions. D'une force prodigieuse, ils cassaient en deux à mains nues un fer à cheval ou un écu de six livres ; le comte, d'un coup de poing, fracassait la mâchoire d'un cheval et l'étouffait en le serrant avec les genoux ! Louis XIV lui-même en fut impressionné et, le nommant mestre de camp, il lui offrit sa canne en lui disant :

Prenez-la, elle n'a jamais fait de mal à personne !

Les d'Anglars étaient réputés pour leur haute taille et, lorsque l'un d'entre eux se trouva trop petit pour entrer dans la garde, Louis XVIII lui accorda une dispense avec ces mots :

Il y a plus de quatre cents ans que les d'Anglars sont toisés.

Le clergé lui-même ne répugne pas aux « jeux de mains et de vilains », expression révélatrice[194]. Léonard Durand de Ramefort (1745-1793) appartient à une famille proche de la noblesse à la veille de la Révolution. S'il reste célèbre dans les annales de la province pour avoir été guillotiné à Bordeaux le 9 Thermidor, la chronique locale se souvient plus volontiers de ses qualités athlétiques que de son action pastorale. Et l'abbé Brugières, monographe inépuisable des paroisses du Périgord à la fin du XIXe siècle, de s'extasier sur ce nouvel Hercule terrassant à mains nues un bœuf qui avait échappé au couteau maladroit d'un de ses paroissiens, boucher de son état !

Au XIXe siècle, la violence nobiliaire s'est considérablement atténuée. Le renouvellement du sentiment religieux n'y est pas étranger, ainsi que que le strict contrôle policier exercé par l'Etat à partir du Directoire. Sous la Restauration, la famille Tessier de Bellecize a de nombreux problèmes financiers et les échéances fiscales sont l'occasion de débordements qui finissent devant le juge de première instance. En 1822, Victor de Tessier s'en prend au percepteur des contributions de Sarrazac, M. Deroux ; il le traite de « foutu gueux, scélérat, voleur », et lui porte un coup de poing sur le sein droit.

Le sieur Deroux sortit d’une poche de sa lévite un pistolet qu’il arma et tendit sur le déclarant en lui disant d’un ton expressif : « Si vous bougez, vous êtes mort ! »

Las ! le beau temps n’est plus où la noblesse alignait ses armées croquantes et défiait le fisc royal. Les armes ont changé de camp et il n’y a plus de ces « beaux crimes » dont le récit enflammait les jeunes cervelles, nobles ou croquantes. Quelques émigrés, rentrés en France après la paix d’Amiens, ruinés par les séquestres révolutionnaires, ont trouvé dans le vol à main armée et la marginalité des occasions de se venger et de s’enrichir ; les vastes forêts de la Barrade ou de la Double leur ont offert refuge et impunité. Les de Gimel sont bandits de grands chemins depuis leur retour d’émigration et l’accaparement de leurs biens par leur frère resté en France. Les frères Gontier du Soulas attaquent en 1807 la recette de Bergerac et sont condamnés à six heures d’exposition sur la place de la Clautre à Périgueux et à vingt-deux ans de fers. Le 8 février 1811, Joseph de Massacré de Fonpitou attaque la diligence de Sarlat transportant la recette. Une battue est organisée. Il réussit à s’enfuir en Espagne mais ses compagnons d’aventure s’en tirent moins bien : Jean Macerouze-Birol, Jean Laroque-Fonfrède, Jean-François de Calvimont et Martial de Pourquery sont guillotinés le 21 mars suivant à Périgueux. Un voyageur anglais, de passage à Périgueux, évoque l’émotion générale :

(...) la guillotine était placée sur une grande plate-forme en face de l’hôtel de ville : l’exécuteur portait une veste de toile grise avec un pantalon de la même étoffe ; il avait sur la tête un bonnet blanc et les manches de sa chemise étaient relevées comme celle d’un boucher allant à la tuerie. Les patients étaient accompagnés de deux prêtres et après quelques courtes prières, on les fit approcher de l’instrument fatal : le premier que l’on exécuta supporta

tous les affreux préparatifs sans exprimer la moindre émotion. (...) La guillotine ne fit pas aussi bien son devoir sur la seconde victime, la tête resta attachée au tronc par la peau ; et l'exécuteur fut obligé de l'en séparer avec un grand couteau réservé pour cet usage. Les deux derniers virent la mort de leurs compagnons sans montrer aucun signe de frayeur et je suis sûr qu'ils leur enviaient le privilège de les avoir précédés[195].

Cette exécution rappelle à la population de Périgueux les jours les plus sombres de la Terreur pendant lesquels le couperet fit une vingtaine de victimes. Le ton du récit indique assez bien de quel côté se place notre Anglais, horrifié par le spectacle, de même que l'ensemble de la population venue assister au supplice. La violence légale apparaît disproportionnée par rapport à un acte perçu comme une révolte politique plus qu'un crime. On est très loin de l'atmosphère de haine et de soulagement qui marqua, par exemple, l'exécution de l'assassin Delcouderc en 1845. La sympathie populaire semble acquise à ces brigands-gentilshommes qui, en attaquant les recettes publiques, s'inscrivent dans la grande tradition antifiscale des soulèvements croquants. Eugène Le Roy s'inspire de cet épisode pour camper le personnage du comte de Fersac :

(...) après quelques rasades de vieux bergerac versées généreusement par le curé, M. de Fersac parla de sa jeunesse, du glorieux temps où il chouannait en basse Bretagne et en Périgord. Il raconta avec aisance les divers enlèvements de fonds du trésor public auxquels il avait pris part dans le Bergeracois, à La Pouyade entre Brantôme et Nontron, et dans la Forêt-Barrade à plusieurs reprises.

— Heureusement vous n'étiez pas à la dernière attaque de la Forêt-Barrade ! s'écria le docteur.

— En effet, une entorse en fut cause et me sauva la vie !

Parmi les quatre têtes qui tombèrent à Périgueux, le 21 mars 1811, il y avait celles de deux de mes bons amis avec qui j'avais fait, sans méchef, plusieurs expéditions de ce genre (...) maintenant j'en suis réduit à chasser le lièvre et à gouverner une commune de quelques centaines de paysans !

— C'est moins dangereux, dit le docteur.

— Sans doute !... mais le danger m'attirait lorsque j'étais jeune !... A présent les choses vont toutes seules. Je commande aux hommes, le curé catéchise les femmes et publie mes ordres au prône : nul ne bronche.

— Vous devez les mener rudement, je pense.

— Pas tant que vous diriez bien, docteur. Je suis très violent jusqu'à tuer un homme dans la colère, comme cela m'est arrivé une ou deux fois, mais point du tout méchant ni tyran. Nos paysans ne valent pas cher, c'est vrai, mais nous ne valons pas mieux qu'eux : nous n'avons donc pas le droit d'être trop sévères. Aussi j'ai pour eux certaines condescendances. Par exemple, je permets le braconnage — au fusil seulement — les dimanches et jours de fête ; et pour laisser plus de liberté à mes hommes, je ne sors pas moi-même ces jours-là. Mais d'autre part, si j'en attrape un tendant des « setous », comme ils disent, ou des collets, je leur sale très bien les fesses avec du plomb... Par ce mélange de tolérance et d'énergie, distribuant la plus exacte justice à tous, je me fais, je ne dirai pas aimer, mais obéir et respecter. A la Saint-Louis, je défonce une barrique de vin sur la place ; ils se saoûlent comme des porcs et crient : « Vivent le roi et M. de Fersac !... » Ainsi tout marche à merveille[196].

Ce portrait est d'une indulgence rare à l'égard d'un noble, sous la plume d'Eugène Le Roy, et décrit avec vraisemblance ce que dut être la difficile « reconversion » des émigrés à une nouvelle société dont ils n'avaient suivi que de loin la mise en place. Pour certains, le choc fut rude

mais beaucoup réussirent à créer les conditions d'une nouvelle prééminence, en particulier dans le cadre municipal. Les souvenirs d'Albéric de Lamberterie[197] renvoient l'image paisible d'un gentilhomme s'accommodant des réalités en cultivant un mode d'être et de relations avec ses gens digne des hobereaux du siècle précédent. C'est aussi la même vision, teintée d'une volonté de présenter la noblesse sous ses aspects les plus rassurants, que l'on note chez Mme de Pindray d'Ambelle[198]. Le portrait de M. de Pongigou — s'agit-il de Joseph de Massacré de Fonpitou ? — témoigne également chez la digne marquise de la fascination que continuent d'exercer sur la noblesse de la fin du XIXe siècle les épisodes les plus tumultueux de son histoire. Les aventures de l'émigration, les retours clandestins alimentent un imaginaire où la violence est légitimée par les circonstances et par la solidarité même des paysans qui cachent les fugitifs. Il en est de même dans l'épisode relatant la rencontre du marquis de Beaulignac avec le bandit Lucignol :

M. de Beaulignac (...) se remémorait ce qu'il avait entendu dire de ce bandit original, de ses recherches de politesse, de ses scrupules inattendus, de ses éclairs de loyauté, de ses fantaisies généreuses... Mais en même temps se dressaient devant lui les souvenirs terrifiants d'attaques de châteaux, d'exploits de « chauffeurs », de meurtres impitoyables anéantissant des familles entières.

Lucignol ose se dire son parent : il serait né des amours ancillaires de l'oncle du marquis avec l'humble Castinguette !

— Morbleu ! l'impertinent, s'écria Beaulignac perdant toute prudence. Il faut que tu sois un hardi coquin pour oser me parler de la sorte ! (...) Puisque tu es né sur mes

terres, je te dois un bon conseil ; tu en feras ce que tu voudras (...) tu fais un métier dangereux ; Mandrin, jadis, y laissa ses os ; je t'engage à en changer avant de devenir vieux.

— Vous avez peut-être raison mais ce n'est pas facile, ce changement-là ! C'est dans mon sang voyez-vous que j'ai ces habitudes ; je m'ennuierais à faire autre chose. Que voulez-vous M. le marquis ! d'un côté je tiens du gentilhomme l'amour des aventures, du danger, des combats — il y a de la guerre dans mon métier — , de l'autre, du côté bûcheron, le goût de taper dur, et aussi d'amasser. Tout cela mêlé, je suis ce que je suis.

Nous sommes bien au pays des « beaux crimes », vendettas, brigandages ou incendies de châteaux, comme les décrivait, à la même époque, Alfred de Tarde. Chez la noblesse, c'est l'honneur du sang qui commande. Quant aux compagnons « croquants » de Mazières, dans le Sarladais, ou plus tard, ceux de Burgou dans le Nontronnais, ce sont de « braves paysans le jour, brigands la nuit », guidés eux aussi par leurs « instincts ataviques ». La nuance n'est que formelle. Le thème de la réconciliation « Périgord Noble-Périgord Peuple », que l'on trouve sous tant de plumes au début du siècle, prend ici un tour inattendu, renvoyant dos à dos les tenants de la violence nobiliaire et ceux de la sauvagerie paysanne. Cette dernière a pourtant fortement marqué les esprits du temps et la noblesse du XIXe siècle marque bien sa différence en ce domaine. Elle veut bien expier « les crimes de ses ancêtres » mais les considèrent comme d'une autre essence que ceux de la paysannerie. Le comte de Clermont-Touchebœuf (1760-1813) a eu les honneurs de *La Gazette de Paris* après l'attaque de son château de Besse en janvier 1790 :

La fermentation éclate ; on sonne le tocsin ; on se rend au château en armes, au nombre de deux cents. A quelque prix que ce soit, on veut avoir le foie de ce respectable Seigneur et celui de son fils. On veut les griller et les manger. On veut faire des cocardes patriotiques de leurs entrailles. Ces bêtes féroces étaient sans doute quelques-uns des brigands échappés de la horde qui le 6 octobre dernier déchira les cadavres des Varicourt et des Désutes ; qui voulaient aussi des entrailles !… La voix nous manque.

Ce qui frappe ici, au-delà de la rhétorique emphatique chère à cette époque, c'est la description d'une sauvagerie dont les manifestations — cannibalisme ou antropophagie — ravalent leurs auteurs au rang de l'animal et suscitent une fascination horrifiée. Les émules de Freud rappellent combien la « distinction dévorante permet de réincorporer des morceaux de celui qu'on admirait »[199]. La terrible affaire de Hautefaye, qui frappe d'horreur toute la France en 1870, ressuscite les pires images d'un passé que l'on croyait révolu[200]. Un jeune noble périgordin, Alain de Moneys, est supplicié puis brûlé lors de la foire du 16 août à Hautefaye dans le Nontronnais et alors que le second Empire vit ses dernières heures. Quelles que soient les origines de ce crime, la noblesse se sent menacée dans son ensemble. Les familles proches des Moneys, les Conan, les Pindray d'Ambelle, les du Chassaing, les Bellussière, les Galard de Béarn, les Maillard proposent de se rendre en armes au château de Bretanges pour le défendre contre une éventuelle agression. Les événements de 1789, mais aussi ceux de 1848 quand la troupe dut intervenir pour repousser les assaillants du château de la Durantie appartenant au maréchal Bugeaud sont présents dans toutes les mémoires. Pour tous il s'agit d'une jacquerie dans la tradition révolutionnaire et, plus profondément, d'une terreur ancestrale de la violence anonyme — plus de deux cents personnes ont frappé Alain de Moneys — qui

s’exprime sous des formes bestiales et primitives héritées des temps les plus anciens. Et l’on rappelle, comme signe de cette immémorialité, que Tristan de Moneys, ancêtre d’Alain, a été écorché vif en 1548 à Bordeaux par des paysans révoltés contre les gabelous. Cette barbarie est aux antipodes de la violence codifiée, maîtrisée, par laquelle le gentilhomme affirme sa liberté et sa responsabilité individuelle, par exemple dans le duel. Au-delà de la récupération politique que firent de cet événement les monarchistes et les républicains, l’horreur est générale. Le surgissement de la barbarie dans ces confins limousins du Périgord ébranle la république naissante, symbole de progrès et de civilisation ; Gambetta est inflexible au moment du procès et quatre têtes roulent dans la sciure sur les lieux mêmes du drame, en février 1871. Mais pour la noblesse du Périgord l’affaire n’en reste pas là. Elle a subi un choc terrible qui la force à remettre une nouvelle fois en cause ses liens avec la communauté paysanne, même si elle renvoie la responsabilité du meurtre sur la propagande républicaine antinobiliaire qui a excité la fureur de paysans ignorants. Louis Bessot de Lamothe ne retient pas son émotion lorsqu’il passe, quelques années plus tard, devant le château de Bretanges :

Bretanges (...) un nuage de sang et de feu qui flotte devant les yeux, un cruel cauchemar qui oppresse le cœur. Hautefaye est là, sur la montagne d’en face, la montagne du sacrifice ! Hautefaye et Moneys ! Deux noms à jamais unis par le souvenir d’un crime détestable, inexcusable, inouï ! Quelles amères réflexions soulève en nous cet acte odieux, de la plus monstrueuse indignité, combien il fait naître de désolantes idées sur la perversité de la nature humaine livrée sans frein à elle-même ! Comment expliquer, comment croire qu’un acte aussi féroce ait pu, par une multitude égarée, saisie spontanément d’une folie

furieuse, dont les germes avaient été déposés en elle à son insu, lentement et avec une infernale astuce, être commis sur un jeune homme qui n'avait fait que du bien au pays, sans prétexte aucun, en présence d'une foule terrorisée, d'une administration épouvantée et pusillanime ? Tache honteuse, infamante, indélébile sur cette portion de notre Périgord et de la lisière voisine de l'Angoumois dont ne s'effacera jamais l'horrible souillure[201] !

Plus douloureuse encore la récupération littéraire que les frères Tharaud font du drame en 1904[202]. Leurs hobereaux rongés par l'ennui et l'alcool n'ont d'autre issue que la guerre pour échapper à la froide autorité maternelle, à la sourde haine et à l'étiquette glacée de la maison familiale masquant si peu l'inconfort et la médiocrité des lieux. Jean de Vivans (Alain de Moneys), s'il suscite quelque pitié parce qu'il est boiteux et un peu plus idéaliste que les autres, incarne le ratage et l'égarement d'une noblesse qui aurait transféré aveuglément sur Napoléon III l'amour qu'elle portait à ses anciens monarques :

Que se passait-il à Paris ?
Que faisaient les républicains ?
L'impératrice, seule, aux mains de ses ennemis, trouvait-elle quelque fidélité dans une ville qui depuis un siècle était en révolte contres ses maîtres ?... Heureusement que lui, Vivans, et tous ceux qui lui ressemblaient par l'attachement à la terre, gentilshommes et paysans, restaient dévoués à l'empereur dans la détresse. Un empereur, un roi de France prisonnier, cela ne s'était pas vu depuis François Premier. Le souvenir de Pavie réveilla dans son âme de gentilhomme, volontairement ignorante de la différence des temps, dans la loyauté de la France qui n'abandonnait pas ses rois parce qu'ils étaient vaincus, une confiance qu'affermissait la vigoureuse allure de sa jument et la vue des hautes meules de paille dans les champs. (...) Rien

n’avait bougé depuis des siècles dans ce village. Il devait être tel à peu près pendant la guerre de Cent Ans : il avait vu les Anglais. Les Prussiens pouvaient s’emparer de Paris. Ils ne changeraient pas l’âme des gens qui habitaient ces maisons... Pénétré d’un sentiment d’amitié fraternelle pour les paysans qui maintenaient malgré les révolutions des villes, une tradition de soumission et de respect, il arriva à Villefaignes.

Massacré par des paysans pour avoir crié « Vive l’Empereur ! » alors que la république est proclamée, Jean de Vivans apparaît comme un illuminé, aveuglé par ses rêves, et dont la mort ressemble plus à un suicide qu’à une exécution. La responsabilité des meurtriers est alors chose accessoire. Cette représentation scandalise la noblesse du Périgord dans sa majorité légitimiste et qui ne s’est ralliée à l’Empire que parce qu’il représentait l’ordre et la paix. La baronne de Moreau de Montcheuil, à plus de quatre-vingts ans, lit les frères Tharaud et témoigne de son dégoût :

Contemporaine des atroces événements survenus à Hautefaye, je me rappelle encore l’expression de pitié pour la victime, de sympathie pour ses parents, d’indignation pour la cruauté des bourreaux et la lâcheté de la foule et surtout du maire qui laissa commettre cet horrible assassinat sur un jeune homme qui n’avait jamais offensé personne. Ce fut une vraie stupeur dans le pays : l’effervescence causée par la triste guerre de 70, les calomnies répandues contre les classes nobles et bourgeoises peuvent seules expliquer ce moment de folie furieuse. Mais ce qui est impardonnable, indigne, lâche, c’est que après un assez long temps écoulé pour que toutes les passions soient apaisées, deux jeunes gens bien nés, ayant toute facilité de connaître la vérité l’ont travestie (...)

Cependant, au-delà du déguisement des faits et des intentions politiques des frères Tharaud, c'est une vision très parisienne des provinces les plus reculées de France qui est formulée dans leur ouvrage. Celle d'une terre rude, austère, glaciale et sauvage, hantée par les loups et qui sécrète une humanité à sa propre image, vision largement accréditée par les théories anthropologiques de la fin du siècle et par celles du géographe Vidal de la Blache. Robert Margerit reprend ce thème dans *La Terre aux Loups*[203]*,* comme Geneviève Fauconnier dans *Les Etangs de la Double*[204] ou Blaise Cendrars dans *Rhum.* La boucle est bouclée et c'est désormais la noblesse qui incarne — imaginairement s'entend — les forces obscures, irrationnelles et ataviques qui caractérisaient jusqu'alors les mentalités paysannes. La curiosité horrifiée qu'a suscitée le triple crime d'Escoire en octobre 1941 relève du même schéma mental. *L'Avenir de la Dordogne* titre à la une :

Un châtelain périgourdin, sa sœur et leur vieille bonne sont sauvagement tués à coups de serpe.

Le lieu — un château isolé — , l'arme — une serpe rouillée — , le moment du crime — en pleine nuit — et ses formes abominables — un parricide — ne signent-ils pas clairement l'acte d'un dégénéré mental et social ? L'accusé, Henri Girard, le futur auteur du *Salaire de la Peur* sous le pseudonyme de Georges Arnaud, ne ressemble pourtant en rien à l'un de ces hobereaux attardés et seul le désir d'hériter a peut-être motivé son acte. Il est acquitté en 1943 sous les applaudissements de ceux-là mêmes qui l'avaient hué lors de son arrestation.

Si la plupart des émigrés ou des combattants de l'époque révolutionnaire ou impériale ont su retrouver, avec la paix, « la douceur de vivre de l'Ancien Régime », on peut

s'interroger, comme le romancier Robert Margerit[205], sur les capacités d'adaptation d'une génération née avec la guerre et pour la guerre. De nombreux exemples seraient à citer de ceux qui ont adhéré au régime impérial parce qu'il leur permettait de renouer avec la gloire tel Armand de Lostanges ou le marquis de Jumilhac. Mais combien ont succombé, comme Lucien de Montalbert, à la volupté de tuer ? Le cas est poussé au paroxysme et le destin du maître de Lern (!) et de ses enfants est décrit avec une cruauté qui mêle la splendeur sauvage du paysage des confins limousins du Périgord, « la terre aux loups », à une implacable détermination historique et sociale. Il faut lire, ou relire, la scène du duel entre Lucien de Montalbert et Geoffroy des Portes. Ce dernier a montré son courage et son expérience du combat :

Lucien en était rempli d'une âpre satisfaction. Il pouvait le tuer maintenant. Et rien ne l'empêcherait plus de le tuer si des Portes ne le tuait pas lui-même. Le vieille chaleur, cette frénésie qui montait du ventre, l'irrésistible désir de la sensation transmise par la lame crevant une chair l'envahissait une fois encore, plus grisants d'avoir été si longtemps inéprouvés (...) La violence qu'il déployait et qu'on lui opposait l'enivrait. Il n'y avait plus en lui que le besoin de toucher de son fer cet être emporté avec lui dans la même griserie furieuse (...) Un léger choc dans le poignet. Une résistance qui cède en un centième de seconde. La lame qui file, traverse... et en soi, enfin, un épanouissement, une pacification profonde, quelque chose de baignant comme la liquéfaction d'un spasme.

Magie de la langue, puissance romanesque d'évocation, qui ne doivent pas masquer ce que cette monstrueuse fascination de la mort pouvait avoir déjà d'anachronique à la fin de l'Empire, mais qui renoue, par-delà les siècles,

avec la joyeuse férocité d’un Bertran de Born, célébrant les plaisirs incomparables de la guerre :

Masses brisant les heaumes peints
Ecus tranchés par les épées
Voilà qui ouvre la bataille,
Puis maints vassaux frappant ensemble
Et courant en désordre,
Chevaux des blessés et des morts.
Quand il entre dans la bagarre,
Chaque homme des parages
Ne fait que trancher tête et bras
Car mieux vaut mort que vaincu sauf.

Je vous dis qu’ai moins de plaisir
A manger, boire et dormir
Qu’à les entendre crier : Sus !
De part et d’autres aussi hennir
Les chevaux sous l’ombrage,
Quand chacun hurle : A l’aide, à l’aide !
Et que tombent petits et grands
Dans l’herbe des fosses,
Et qu’on voit au flanc de cadavre
Tronçon de lance avce sa flamme.

Barons, mettez en gage
Châteaux, villages et cités
S’il vous le faut pour guerroyer.

La représentation de la violence nobiliaire s’est codifiée à travers des schémas simplifiés, véhiculés par la littérature mais aussi par le discours politique et par l’école. Ce sont les historiens et érudits de sensibilité républicaine, marqués par leur idéologie et par la vision romantique d’une société médiévale empreinte de férocité, qui

élaborent au cours du XIXe siècle, dans le sillage de Michelet et de Hugo, le dogme de la barbarie féodale.

Tous ces auteurs ne se ressemblent pas (...) Mais dès qu’il s’agissait des droits féodaux, de la noblesse, de l’Ancien Régime, intentions et conclusions se rencontraient. Aucune fausse note : partout l’unisson. La fabrication des images se trouvait parfaitement assurée : un long travail appliqué dont nous récoltons aujourd’hui les fruits calibrés, conditionnés à merveille[206].

En Dordogne deux écrivains représentent cette tradition historiographique, l’un sur le mode romancé, Eugène Le Roy, l’autre sur le mode historique et sociologique, Georges Rocal.

Eugène Le Roy (1836-1907) dénonce dans plusieurs de ses romans la violence nobiliaire mais c’est dans *Jacquou le Croquant* que ce thème domine : le comte de Nansac cumule, au XIXe siècle, la brutalité du noble féodal, cruel, prédateur et blasphémateur, et le cynisme, la vénalité et la lubricité du seigneur d’Ancien Régime. Dans *L’Ennemi de la Mort,* M. de Légé « établi au cœur de la Double comme l’araignée au centre de sa toile moissonne à pleines mains », le vicomte de Bretout est un débauché « d’une méchanceté native » et même M. de Fersac, pour lequel le Dr Charbonnières a de la sympathie, ne peut se départir des réflexes ataviques d’un « seigneur absolu sur sa terre ». La transmission génétique explique à elle seule des comportements dont le romancier dénonce « le monstrueux anachronisme » en même temps qu’il le décrit comme une permanence nobiliaire. Le comte de Nansac « renouvelait autant que faire se pouvait, la tyrannie cruelle des seigneurs d’autrefois », M. de Légé « était digne de ses pères et aïeux » et Valérie de La Ralphie ne peut échapper à ses « ardeurs héréditaires » et à « l’atavisme dû au sang libidineux de Louis XV ». Pour autant la détermination

sociale n'est pas rédemptrice et tous ont une mort violente. Parmi la « bonne noblesse » certains ont choisi de retourner volontairement au peuple comme la famille de Roquejoffre ; d'autres, comme le chevalier de Galibert et sa sœur, la demoiselle Hermine estiment que la correction révolutionnaire a été méritée et qu'il faut expier les crimes de l'ancienne noblesse par une inlassable charité. Pour autant, ils sont aussi anachroniques que les précédents, mais innocents et égarés dans un monde nouveau qui ne les tolère que parce qu'ils acceptent paisiblement de disparaître. A terme, toute la noblesse est condamnée et ce n'est pas le moindre paradoxe d'Eugène Le Roy que de passer totalement sous silence la noblesse de son temps alors que l'essentiel de son œuvre est situé à une époque où les grands propriétaires nobles jouent un rôle important dans l'agriculture, dans la vie politique locale et dans les œuvres sociales. L'absence des barons de Damas, ou tout au moins d'un substitut littéraire de cette famille, est significative d'une construction fantasmatique dont nous avons par ailleurs analysé les composantes et que l'on ne peut que résumer ici[207]. Maxence de Damas (1785-1862) est « le premier gentilhomme du Périgord que son beau caractère et sa vie de bienfaits devraient faire prendre pour chef et pour modèle par tous les légitimistes de sa province[208] ». Il a été ministre de la Guerre et des Affaires étrangères sous la Restauration puis précepteur du duc de Bordeaux qu'il accompagne en exil. En 1834, il rejoint sa femme et ses huit enfants à Hautefort. L'aîné des fils, le comte de Damas, est premier écuyer du comte de Chambord dont il organise les obsèques à Frohsdorf en 1883. C'est dire qu'il s'agit d'une famille prestigieuse, fortunée, qui a connu tous les fastes de la vie de cour, les honneurs et les contraintes du pouvoir. Famille de référence qui fait de son château en Périgord « le lieu salvateur des corps et des âmes[209] » en s'engageant avec

ferveur dans une œuvre de modernisation agricole, d'éducation, de catéchisation et de charité. Le père d'Eugène Le Roy est valet de chambre du baron de Damas et sa mère, femme de chambre de la baronne. Tous deux partagent les opinions politiques et religieuses de leurs maîtres et destinent leur fils à la prêtrise. Eugène, de révoltes en rêves de gloire déçus, d'humiliations sociales en déceptions sentimentales, rompt violemment avec sa famille. Pour reprendre une grille d'analyse psychanalytique classique, il opère le meurtre de son « père réel ». Quand vient le temps de la sublimation de ses frustrations par la littérature, il réalise le meurtre de son « père social », le baron de Damas. Toute son œuvre en témoigne par son formidable mutisme sur la noblesse de son temps. Et la vengeance suprême c'est l'installation au château d'Auberoque, c'est-à-dire d'Hautefort, de l'ignoble Madame Chaboin[210]. Les méthodes de travail du romancier renforcent l'impression d'authenticité historique de ses ouvrages. La peinture des paysans du Périgord paraît criante de vérité et de misère tant elle prend en compte tous les aspects matériels et moraux de leur vie quotidienne, et s'appuie sur des données topographiques, toponymiques, linguistiques, ethnologiques et historiques. Que la noblesse authentique ne soit propriétaire que d'environ 10 % du sol au XIXe siècle, et que la grande majorité des paysans propriétaires soit occultée ne troublent pas le lecteur dans ses certitudes. De la même façon, la description de la noblesse se fonde sur un travail d'archives et une érudition minutieuse qui ont précédé de longues années auparavant le travail du romancier. Le travestissement consiste à n'avoir retenu que les aspects les plus négatifs d'une histoire nobiliaire ancienne transposée à l'époque contemporaine.

L’abbé Georges Julien, dit Rocal (1881-1967), s’inscrit dans la génération des « fils de Jacquou ». A première vue cela peut surprendre si l’on se souvient qu’Eugène Le Roy était un anticlérical féroce. Rocal en convient, mais voici ce qu’il déclare en 1927 lors de la messe suivant l’inauguration à Montignac d’un monument dédié à Eugène Le Roy, en présence de quelques grands noms du parti radical, Edouard Herriot et Yvon Delbos :

Vous ne le vîtes dans cette église qu’aux obsèques de ses amis ; il n’eut pas le bonheur de croire au dogme, d’espérer en la grâce et en la vie éternelle ; nous avons le regret de constater son effort pour refouler hors de l’âme populaire la foi. Bien que la thèse exposée par Eugène Le Roy soit souvent virulente, que la paix des possédants en soit troublée, ses arguments dérivent de la justice et aussi, malgré les apparences contraires, de la charité évangélique. Ils ont été entendus là où l’enseignement de l’Eglise n’est pas accepté. Eugène Le Roy a servi le peuple, il a été en cela l’allié de l’Eglise pour l’accroissement du progrès matériel, moral et intellectuel de l’humanité. C’est ma conviction : je suis heureux et fier d’en témoigner devant cette imposante assemblée[211].

Ces quelques lignes se passent de commentaire, rappelons simplement que Georges Rocal adhéra au mouvement du « Sillon » de Marc Sangnier. Par ailleurs, sa communauté d’esprit avec Eugène Le Roy s’exprime dans ses écrits historiques et surtout ethnologiques qu’il illustre d’exemples puisés dans les romans et nouvelles du « barde de la démocratie rurale » de Montignac. Ses relations avec la noblesse s’en trouvent quelque peu compromises, en particulier à la *Société Historique et Archéologique du Périgord* où les nobles représentent près d’un tiers des membres à cette époque, et dont le président, le marquis de Fayolle, lui reproche ses complaisances envers le

romancier. C'est pourtant le duc de La Force ou encore le comte de Beaupoil de Saint-Aulaire qui préfacent deux de ses ouvrages et Lucien de Maleville qui les illustre[212]. L'œuvre de G. Rocal s'efforce de donner de la noblesse une image plus nuancée que celle d'Eugène Le Roy. Il fustige certes les excès de la noblesse féodale, et ils sont nombreux, des cruautés de Bernard et Alix de Casnac au XIIe siècle à la férocité de Bertran de Born et d'Archambaud de Gurçon, sans oublier les bandes du comte de Périgord, d'Arnaud de Cervolles ou de Seguin de Badefols pendant la guerre de Cent Ans. Mais ce n'est pas au château qu'il faut reprocher la misère paysanne, c'est à la pauvreté du sol périgordin, à la récurrence tragique des guerres, à la division de la noblesse dans le cadre du système féodal et à la faiblesse du pouvoir royal qui gracie les gentilshommes criminels. Et de rappeler les solidarités séculaires des nobles et des paysans qui s'expriment si clairement dans les révoltes des Croquants contre le fisc royal. De rappeler aussi le rôle tutélaire de nombre de seigneurs : Suzanne-Henriette de Foix-Candale qui, pendant la peste qui ravage Montpon en 1693, nourrit et soigne jusqu'à quatre mille malades, ou encore Mgr de Francheville à Périgueux, Mgr de Belsunce à Marseille, Mgr du Lau à Arles, tous périgordins, mais il est vrai aussi ecclésiastiques. Et d'ajouter :

Que de domestiques ont librement passé toute leur vie au château, économisant un pécule sur leur maigre salaire et le laissant en héritage à ces maîtres sur l'enfance de qui ils avaient veillé en se sacrifiant à eux.

La réponse du comte de Saint-Aulaire est celle du berger à la bergère :

M. Rocal dit justement et noblement : « la grossièreté du peuple est la rançon de sa vitalité ». Ce n'est pas tout. Le

peuple n’a pas le monopole de la grossièreté ; souvent il est capable de la plus exquise délicatesse. Ceux qui font les renchéris devant certaines trivialités oublient qu’elles font partie d’un ensemble et qu’elles doivent être jugées à l’échelle de cet ensemble. Elles sont comme ces dissonances qui se résolvent dans une harmonie supérieure et concourent à la former (...)[213]

La génération des « petits-fils de Jacquou », pour n’en citer que quelques-uns, Marcel Secondat, Pierre Fanlac, Jean-Louis Galet et le graveur Maurice Albe, est très éloignée de cet angélisme de bon ton. La plupart sont fils et petits-fils d’instituteurs ou instituteurs eux-mêmes et s’inscrivent dans la tradition égalitaire et laïque des hussards de la république. La représentation de la noblesse chez Eugène Le Roy a leur faveur, mais c’est à travers la réputation historique de l’abbé Julien qu’ils l’accréditent et plus encore à travers l’aura que lui confère son engagement très précoce dans la Résistance dont il a gardé le surnom évocateur : Rocal. A tous égards, on peut dire que ce dernier a été un « passeur » et, de ce fait aussi, un marginal. Né dans une famille de cheminots, il a un pied dans le monde ouvrier qui, pendant l’entre-deux-guerres, s’organise et se regroupe dans les mouvements syndicaux — monde ouvrier sur lequel Eugène Le Roy a fait l’impasse totale — , et l’autre pied dans un monde paysan cloisonné, mal informé et encore très soumis aux petites « féodalités » locales, en particulier dans ce haut pays nontronnais où il occupe la cure de Saint-Saud-La Coussière de 1911 à 1958. Il lance une passerelle entre croyants et libres-penseurs, entre Eglise et laïcs au nom de l’Histoire — « Les vrais Croquants du Périgord avaient confiance dans le rôle de leurs prêtres » — , et au nom de l’universalité des valeurs évangéliques.

2. La peine de naître

La noblesse la plus considérée est celle que l'on tire d'une longue suite d'ancêtres, par le bonheur de la naissance, et elle se trouve plus parfaite dans ceux qui l'ont ainsi que dans ceux qui la commencent : quoiqu'il y ait d'ailleurs plus de vertu à se distinguer du commun par un mérite personnel, qu'à recevoir des autres un bien auquel on n'a rien contribué et que la fortune seule a fait trouver en naissant dans le souvenir des vertus et des actions glorieuses qui nous ont précédé[214].

Ces quelques lignes résument toute l'ambiguïté du problème de la naissance : est-ce le fondateur du lignage qui est le plus noble puisque sa vertu et ses mérites lui ont valu l'anoblissement ? Sont-ce plutôt ses descendants qui, de génération en génération, ont fait fructifier le capital originel ? Les juristes et les philosophes de l'Ancien Régime et du XIXe siècle se sont affrontés sur ce thème. On se souvient de Beaumarchais, « Vous ne vous êtes donné que la peine de naître » ou encore de Voltaire, « Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux ». Nous n'entrerons pas dans ce débat, sinon pour signaler quelques ouvrages de référence sur ce thème[215]. En revanche, il est intéressant de donner quelques exemples des prises de position idéologiques et des comportements concrets de nobles périgordins face à l'envahissement de l'ordre par la noblesse de robe à la fin du XVIIe siècle, face aux exigences de la monarchie, face aux bouleversements révolutionnaires qui les contraignent à repenser leurs prétentions à la prééminence, face à une société égalitaire qui les considère parfois comme des anachronismes.

Je puis bien souffrir qu'on ne parle point de ma maison, elle parle assez haut d'elle-même.

Le ton est souverain, c'est celui d'un grand seigneur, sûr de ses origines, assuré d'occuper légitimement la place qui lui revient dans son lignage et d'en avoir rehaussé l'éclat. Cette hauteur tranquille, cette morgue sereine, ce sont celles d'Armand du Lau, marquis d'Allemans par courtoisie, baron de Champniers, seigneur de Montardy, Couture et Brassac, écuyer de la reine Marie-Thérèse. Et pourtant que d'argumentations, que de gloses dans cette lettre qu'il adresse en 1714 au juge d'armes royal, d'Hozier, pour lui démontrer que la maison du Lau est issue des princes souverains de Biscaye, comtes d'Alava ! Toutes les familles anciennes sont confrontées à cet insoluble dilemme que l'on pourrait résumer par cette antiphrase : prouver l'immérioralité de leurs origines. Pour la noblesse ancienne des XVIIe et XVIIIe siècles, sans cesse remise en cause, le nom devient le lieu géométrique des susceptibilités. C'est alors que les archives familiales renaissent de leurs cendres et que l'on voit fleurir titres et généalogies dont l'ambition n'est pas de confirmer une noblesse acquise et reconnue, mais de la démarquer d'une noblesse jugée récente ou d'usurpation. La noblesse de nom et d'armes, en même temps qu'elle affirme l'ancienneté de sa race à l'aide de conjectures très érudites, se fait gloire de n'en pouvoir prouver le commencement :

(…) le comble de la grandeur humaine, (…) sa perfection consiste dans l'oubli de sa naissance[216].

Le marquis d'Allemans, ami de Saint-Simon, affirme avec lui l'égalité de toute la noblesse (d'épée) et le droit de préséance des ducs et pairs ; la noblesse de robe est rejetée, et les preuves par quartiers, sur le modèle allemand, sont exigées. Ce discours exclusif s'appuie sur

une théorie formulée par Boulainvilliers : la noblesse légitime est issue des Francs, conquérants de la Gaule, et des premiers évangélisateurs. Cette conception sous-tend nombre de généalogies du Périgord et, si les Caumont La Force se targuent de descendre d'Hercule (excusez du peu !), les Bourdeille lui préfèrent Nicanor, fils du roi franc Marcomir et héros mythique de l'indépendance de l'Aquitaine ; les Saint-Astier descendent d'un saint solitaire (!) du VIIe siècle, nommé Astérius et les Roffignac se proclament premiers chrétiens du Limousin.

Et pourtant le roi somme les gentilshommes d'avoir de la mémoire s'ils veulent recevoir les honneurs de la cour et donc de fournir les preuves datées de leur ancienneté. Une quarantaine de gentilshommes périgordins ont été présentés, la plupart sous le règne de Louis XVI. Il s'agit de lignages chevaleresques ayant pu prouver leur filiation depuis 1400, tels les d'Abzac, Bourdeille, Beaumont, d'Aloigny, du Lau, Lostanges, Mellet, Talleyrand, Taillefer, La Roche-Aymon, etc., déjà pourvus de charges importantes à la cour, dans l'armée et dans l'Eglise. Mais bien des familles anciennes n'ont pas les moyens de s'équiper pour une cérémonie coûteuse dont Chateaubriand a laissé une savoureuse description. Les Vassal, qui fêtaient leur millénaire en 1987, et dont 37 branches ont été maintenues en 1666, ne sont pas présentés, ni les Roux, ni les Vaucocour.

Si la noblesse ancienne peut fournir la preuve de trois degrés[217] de noblesse, l'affirmation d'origines mythiques ou souveraines signifie à la monarchie, sous une forme allégorique, qu'elle ne tient pas sa légitimité et son utilité sociale du prince, mais parce qu'elle est un rempart contre les infidèles et un soutien pour le Trône. Ces généalogies apparaissent alors comme la revendication, non pas tant d'une prééminence sociale qui n'est pas remise en cause à cette époque et que le sang généreusement versé sur les

champs de bataille justifie chaque jour, que du pacte originel conclu entre le souverain chrétien et la noblesse. La généalogie apparaît dans cette perspective comme une idéologie combative destinée à maintenir les valeurs fondamentales de la noblesse d'épée. Toutefois, pour la majorité, le problème des preuves se pose en termes plus concrets. Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, la production de titres n'est indispensable que dans le domaine fiscal ou successoral. Les blessures de guerre sont encore les plus belles preuves de noblesse : Blaise de Montluc ne disait-il pas que le gentilhomme se reconnaît lorsqu'il est nu ? Et Brantôme saluait les paysans et artisans engagés dans l'infanterie comme « capitaines et égaux aux gentilshommes, ayant leur honneur en recommandation autant que les nobles ». Quant à Pierre de Barraud de Fournil (1572-1621), bourgeois et protestant, il affirme la prééminence de la vertu sur la naissance :

Pour estre paovre, je ne suis pas vilain.
Pour estre riche noble je ne puis estre.
Ces qualités se remarquent en vain.
La vertu seule nobles nous fait paroistre.

Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, on peut s'anoblir en achetant une terre noble comme les Mosnier, les Tessières, etc., et les parchemins n'ont encore qu'une valeur relative. Combien d'ailleurs ont disparu au cours des pillages et des incendies qui ont ravagé la province, de la guerre de Cent Ans aux guerres de Religion ? La *fama,* la réputation, confirmée par le témoignage de quatre gentilshommes affirmant que tel lignage vit noblement depuis trois générations suffit en général pour prouver ses origines. Mais la multiplication des anoblissements par lettres, et surtout par achat d'offices, et les nombreuses usurpations suscitent chez la noblesse le souci de préserver ses privilèges et son identité. Ces revendications s'expriment

avec force aux états de 1614 et sont d'autant mieux entendues de la monarchie que celle-ci désire limiter le nombre de privilégiés pour des raisons fiscales évidentes. Elle y voit aussi la possibilité, par les jugements de maintenues ou de confirmation et les amendes aux déboutés, de faire rentrer de l'argent dans les caisses. Le tiers état lui-même est favorable à cette recherche des faux nobles, sa charge fiscale croissant en proportion du nombre d'exemptés de la taille.

Les Grandes Recherches ordonnées par Colbert, et dirigées pour le Périgord par l'intendant de Bordeaux, sont un choc majeur pour la noblesse. Elles n'épargnent pratiquement aucune famille — même une branche des Talleyrand fut sommée de fournir ses preuves — et sont menées avec ténacité : pendant plus de quarante ans, de 1666 à 1711, les Chevalier de Cablan, dont, il est vrai, nombre de titres étaient falsifiés, bataillent pour être maintenus. Le mouvement s'essouffle au XVIIIe siècle, moins cependant en Guyenne où les nobles « nombreux, toujours ensemble et toujours unis » suscitent la méfiance du pouvoir. En 1758 encore, le duc de Mouchy proteste contre la « folie tourmentante de la cour des aides » dans sa province. Le règne de Louis XIV soumet la noblesse à des exigences administratives de plus en plus rigoureuses : prouver devient une affaire d'Etat dans tous les sens du terme. Prouver pour se maintenir face aux usurpateurs, prouver pour se définir face à l'envahissement du second ordre par la noblesse de robe et face à l'absolutisme royal, prouver pour obtenir. Trois degrés de noblesse sont requis pour obtenir l'entrée dans les écoles militaires ou dans la maison d'éducation de jeunes filles de Saint-Cyr. Prouver devient une nécessité vitale, alors que, nous l'avons vu, nombre de familles anciennes ont encore un nombre impressionnant d'enfants. Certains chiffres font frémir : Paul de La Barthe, d'une famille de Gascogne, eut de son

mariage trente-six enfants. Marie d'Armentieu sa femme avait deux sœurs dont l'une fut mère de vingt-huit enfants et l'autre de vingt-quatre, soit quatre-vingt-huit enfants pour les trois soeurs ! La branche périgorde de cette famille fut moins prolifique... Les Gontaut-Biron ne dérogent pas dans ce domaine : une anecdote faisait rire toute la cour à propos de Marie-Antoinette de Bautru, épouse de Charles-Armand, duc de Biron et maréchal de France, qui lui fit vingt-six enfants et dont la mère refusait de porter ce nom parce que Mazarin s'obstinait à le prononcer à l'italienne, ce qui donnait Bautrrrou ! Certains fournissent des documents falsifiés, ainsi Pierre-Charles Grenier de Monlong qui présente à d'Hozier de fausses pièces pour faire entrer son fils aîné au collège de la Flèche ou Joseph d'Abzac de Falgueyrat, qui s'appelait en réalité François, mais qui avait pris l'identité de son frère, né trois ans après lui et mort jeune, pour pouvoir entrer à l'école des cadets gentilshommes.

Le concept de mésalliance est un bon indicateur de la marge qui existe entre la théorie et la pratique. Le marquis d'Allemans écrit à d'Hozier :

Vous auriez peine à trouver dans le royaume une aussi longue suite de générations sans la moindre mésalliance, aussi est-ce un capital dans ma famille comme en Allemagne de n'en jamais souffrir.

Du point de vue juridique l'affirmation est juste, du moins concernant la branche aînée dont la roture maternelle est repérable, — elle date de 1342 — mais est déjà fort ancienne pour les descendants du XVIIe siècle. Plus restrictives encore sont ces lignes adressées au duc de Saint-Simon :

(...) le corps du clergé une fois séparé et distingué comme il doit l’être, il ne reste plus en France que le tiers-état duquel est sans difficulté la robe entière ; je ne dis pas pour cela que dans la robe il n’y ait de sujets de très nobles maisons, mais enfin dès qu’ils sont entrés dans la magistrature ils se sont séparés du premier corps du royaume (la noblesse) et ne doivent plus se regarder que comme du tiers-état (...) on ne parviendra jamais à cette correspondance et harmonie si désirable (entre les trois ordres) qu’en mettant chacun à sa place et empêchant qu’aucun ne sorte de sa sphère naturelle.

Cependant, M. d’Allemans marie son fils, non pas avec la nièce du duc de Chevreuse qui la lui avait proposée, mais avec Julie-Antoinette de Beaupoil de Saint-Aulaire dont Chérin disait :

(...) tout ce qui constitue une race considérable, à l’exception de l’ancienneté, se trouve réuni dans celle des Beaupoil. Elle a des possessions nombreuses, des services suivis, des charges et des emplois distingués, elle a formé des alliances illustres (...)

Alors peu importe si la mère de Julie est née Perrault et fille unique du président de la chambre des comptes de Paris, le calcul était bon et fit la fortune des du Lau à la génération suivante. En Périgord comme ailleurs, la fusion de la noblesse d’épée et de la noblesse de robe est largement accomplie à la fin du XVIIIe siècle. Les d’Aydie s’allient avec les d’Aguesseau et les familles les plus anciennes ne dédaignent pas les parlementaires bordelais, les Gourgues ou les d’Augeard. Les véritables mésalliances sont exceptionnelles et ne sont dérogeantes que pour les jeunes filles, l’homme anoblissant par le mariage sa compagne roturière et toute sa descendance. Philippe-Henri, comte de Ségur, épouse en 1717, Philippe-Angélique

de Froissy, fille de la comédienne Charlotte Desmarres et du Régent, Philippe d'Orléans. La demoiselle a une dot de 200 000 livres ce qui fait oublier les sarcasmes de sa mère :

Ne faites pas tant l'orgueilleuse. Vous êtes sûre d'être ma fille, mais je suis seule à savoir si vous l'êtes bien de M. le Régent !

Le chevalier d'Aydie n'hésite à offrir le mariage à la belle Circassienne. C'est elle qui refuse par délicatesse, mais leur fille bâtarde, Célinie Leblond, élevée au château de Mayac, épouse en 1740 le vicomte Jaubert de Nanthiat, avec pour témoins et invités les plus grands noms de la province[218].

La bâtardise ne semble pas avoir créé de problème d'exclusion sociale majeure, du moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Rappelons toutefois que seuls les enfants « naturels et légitimes », c'est-à-dire nés dans le mariage, étaient habilités à succéder au fief[219]. En 1610, le marquis François de Hautefort fait baptiser le fils que lui a donné sa maîtresse, Isabeau de la Chayne, et les parrain et marraine appartiennent tous deux à la noblesse. Deux autres vont suivre, conçus avec Marguerite Monteil, deux encore avec Peyronne Laforge et deux enfin avec sa servante, Peyronne Sévène, à laquelle il lègue, alors qu'il a 92 ans, 2 000 livres « en considération de ses bons et agréables services » ! Eugène Le Roy a consacré un ouvrage à la descendance naturelle des marquis de Hautefort. L'admiration de ce prude républicain pour la verdeur du baron de Thenon est étonnante, de même que son approbation de l'intégration des bâtards dans la noblesse. Sans doute faut-il se souvenir que le premier fils d'Eugène Le Roy était né hors mariage, et que sa haine de la bourgeoisie malthusienne de la fin du XIXe siècle lui faisait préférer la liberté de mœurs de l'ancienne noblesse ! Les bons bourgeois du XVIIIe siècle

ne font pas plus de manières et l’on voit, dans la même région de Thenon, François Berbessou, sieur du Jarripigier, faire baptiser plusieurs enfants de 1780 à 1781, nés de trois ou quatre femmes différentes et qu’il reconnaît très paternellement. Bien souvent cependant, les bâtards sont ignorés sans pitié de leur géniteur. Il est très rare de trouver dans les archives les traces d’une grossesse consécutive à un viol commis par un membre de la noblesse ; la plupart des victimes n’osent pas porter plainte ou, lorsqu’elles le font, elles sont en général suspectées d’avoir provoqué l’agression et qualifiées de prostituées. La plainte portée par Marie Joussein en 1784 contre Yriex de Thomasson, seigneur de Puychalard, fait figure d’exception. Il est vrai que le classement et le dépôt des archives Thomasson a été effectué par Guillaume-Ferdinand de Thomasson de Saint-Pierre, lui-même archiviste départemental, ce qui explique ses scrupules de conservation bien qu’il s’agisse d’un de ses ancêtres. Voici les termes de la plainte :

L’appelée Marie Joussein, assistée de Pierre Joussen son père, disant qu’étant sans fortune, elle aurait été obligée pour gagner sa vie de se mettre au service du sieur de Puychalard (…) chez qui elle serait entrée en qualité de servante il y a environ dix-huit mois. Sa jeunesse et son inexpérience excitèrent dans le sieur de Puychalard des désirs criminels qu’il n’osait manifester ouvertement. La suppliante voyait sans s’alarmer que son maître avait pour elle des attentions marquées mais elle était bien loin de pénétrer les vues du sieur de Puychalard. Cette simplicité ne fit qu’enhardir cet homme luxurieux. Il voulut prendre des licences ; la suppliante le repoussa chaque fois. Le sieur de Puychalard s’apercevant que ses caresses ne faisaient pas fortune, résolut de ravir par force ce que sa servante lui refusait. En conséquence, quelques jours avant les fêtes de la Pentecôte dernière, saisissant le moment où

la suppliante était seule dans la maison, il prétexta d'avoir besoin de mettre au moulin et fit monter la suppliante dans le grenier pour tenir le sac. Mais il n'y fut pas plus tôt qu'il se saisit de la porte ou trappe dudit grenier qu'il ferma. La suppliante voyant son intention voulut sortir, mais le sieur Puychalard la retint par ses jupes, la renversa par terre et menaça de la tuer si elle ne consentait pas à ses désirs criminels. Celle-ci se défendait autant que ses forces le lui permirent, mais trop faible pour résister à cet homme, n'ayant pour toutes armes que ses pleurs et ses cris et le sieur de Puychalard consomma son crime. La suppliante est devenue mère. Son fruit va partager sa honte et son déshonneur (...) La suppliante demande 200 livres de provision alimentaire tant pour sa nourriture qu'aux frais de gésine et autres en pareil cas...

Yriex de Thomasson n'a sans doute que faire d'un petit bâtard qui s'ajouterait à ses quatorze enfants légitimes. Le document n'indique pas l'issue de l'affaire mais combien d'autres du même genre qu'évoquent, si concrètement, les termes simples, naïfs et répétitifs de cette plainte ?

Pour les filles ou femmes nobles, le problème est différent. Soit elles font endosser la paternité de leurs fruits illégitimes à leur mari et l'historien est, par définition, écarté de ces « secrets de famille », soit elles ont une surface sociale importante et un superbe aplomb pour imposer les conséquences de leur liberté. La belle Isabeau de Limeuil, chantée par Brantôme et Ronsard, fleuron de « l'escadron volant » de Catherine de Médicis, accouche d'un bâtard du prince de Condé au beau milieu de la cour. Elle épouse cependant sans déroger — l'exemple ne venait-il pas des Valois ? — le richissime banquier italien, Scipion Sardini, qui lui offre en « modeste » hommage le château de Chaumont ! Point trop n'en faut toutefois et la comtesse de Balbi, maîtresse de Louis XVIII, paie de sa disgrâce d'avoir jeté le doute sur « la femme de César ». Il est vrai

qu'il s'agit plus que d'un doute puisqu'elle met au monde à Rotterdam, en 1794, des jumeaux, conçus à la suite d'une aventure avec l'un de ses compatriotes, le comte Archambaud de Talleyrand-Périgord. Le favori de Louis XVIII, d'Avaray, enchanté de nuire à la comtesse, lui annonce l'heureux événement et c'est un autre périgordin, le comte de Hautefort, qui remet à Mme de Balbi sa lettre de congé, assortie du versement d'une pension mensuelle de 2 400 livres. L'histoire ne dit pas ce que devinrent les jumeaux[220].

Le comte de Clermont-Touchebœuf, exprime dans ses mémoires d'émigration rédigés en Irlande, avec une violence de ton que n'auraient pas renié les révolutionnaires les plus exaltés, son mépris pour « la basse et infâme jalousie de la canaille roturière ». Inquiet de voir la noblesse décimée par la Terreur, et comptant bien sur son prompt retour au pouvoir, il propose de rendre aux bâtards des nobles leurs anciens privilèges, supprimés par Henri IV, et de décréter que « le ventre ennoblirait, c'est-à-dire qu'une femme noble pourrait ennoblir ses enfants quoique nés d'un père roturier ». Il avait déjà présenté cette proposition à l'ordre de la noblesse du Quercy en 1789, mais elle fut rejetée. Il est probable que, par la suite, bien des nobles partagèrent l'avis du comte de Clermont même si la plupart ne l'exprimèrent pas aussi crûment :

Le sang de la noblesse étant si précieux dans une monarchie, on doit le conserver précieusement et lui accorder la noblesse de ses bâtards pourvu qu'ils ne soient pas nés de mères jacobines ou de pères qui ayant manqué à leur honneur ou à leur nom... Si l'on était aussi pénétré que moi de cette vérité on ne permettrait plus les mésalliances et encore moins à l'avenir d'avoir quelque intrigue galante avec des jacobins et leur postérité. Si j'étais législateur, je condamnerai à être brûlé vif tout gentilhomme ou

gentilfemme qui auraient un commerce charnel avec eux et souilleraient ainsi la dignité et la pureté de son sang comme s’ils avaient eu un commerce impur avec des chiens, ainsi que cela s’est pratiqué avant la Révolution lorsque de pareils crimes se sont commis.

Il paraît difficile d’aller plus loin dans l’exclusivisme racial et, si les mesures à l’égard des bâtards ou des femmes peuvent indiquer un certain libéralisme, c’est au service d’une féroce épuration de classe. Il est vrai que ces lignes furent écrites en exil, alors que la Terreur était à son apogée, et quelles n’étaient destinées à être lues que par les enfants du comte de Touchebœuf. Ce dernier, rentré d’émigration, retrouve le chemin de la raison et accepte même de mettre ses compétences au service de ses concitoyens en acceptant la mairie de Besse. Il manifeste par ailleurs des scrupules moraux tardifs à l’égard des naissances illégitimes. C’est ainsi qu’il écrit sous la Restauration à propos de la famille Vassal :

Ce qui est un phénomène généalogique unique (…) qui prouvera encore pour les mœurs privées et domestiques de cette maison, c’est à voir à chaque génération une foule nombreuse d’enfants et de n’en pas voir un bâtard. Savoir si la génération actuelle qui s’élève en peut dire autant.

Au XIXe siècle, le contrôle des naissances se fait plus strict et les meurtres d’enfants sont sévèrement condamnés. De 1816 à 1841, on dénombre en Dordogne un enfant trouvé sur vingt-sept naissances. Combien ont été enfantés par des jeunes filles nobles ? Aucune réponse ne peut être apportée ; seuls quelques cas sont évoqués en chuchotant de chaumière en gentilhommière, et il faut toute l’insolence d’un romancier comme Eugène Le Roy pour utiliser ces rumeurs et camper le personnage de Valérie de La Ralphie qui accouche d’un enfant illégitime,

conçu par son ancien valet, Damase, lui-même enfant trouvé, et à qui elle refuse de donner un autre nom que le sien : Du Jarry de la Ralphie. Le héros exprime amèrement sa désillusion :

La noble demoiselle de La Ralphie ne fait aucun cas de son honneur de femme mais elle estime fort son honneur de caste ! Un amant plébéien ne peut la faire déchoir ! Je serai pour elle un manœuvre d'amour, un gougat d'alcôve ; je serai admis dans son lit pour servir à ses plaisirs et ce sera tout. De communauté de destinées, de sentiment, de conscience, de vie morale point. (Et ce cri du cœur) : « Combien il était humilié de n'avoir été pour elle "qu'un homme" et non pas "lui" ![221] »

Le thème de la race et son corrélat, celui de la bâtardise, sont présents de façon obsessionnelle dans l'œuvre d'Eugène Le Roy tant à propos de la noblesse que du monde paysan. Valérie lui a-t-elle été inspirée par son aventure avec Mlle de Lostanges, qui après avoir répondu à sa passion, l'aurait renvoyé, dit la rumeur locale, à ses additions[222] ? Quoi qu'il en soit, elle est le paradigme de la jeune fille noble. Pour nous la peindre, le romancier utilise les procédés physiognomonistes qui lui sont chers, les traits physiques annonçant ceux du caractère. Il en résulte un portrait qui perd en sensibilité et en crédibilité ce qu'il gagne en abstraction et en valeur de modèle. Valérie est une fille « racée » : cheveux noirs, yeux bleus, haute taille, teint clair, pieds menus, mais formes généreuses qui lui donnent une présence charnelle incontestable. La description morale répond en tous points à cette esquisse physique. Intelligente, fière, orgueilleuse, souveraine et capricieuse, elle ne se soumet qu'à ses préjugés de caste. Sa nature est définitivement fixée par sa détermination sociale. L'organisation et la répartition sexuelle de l'espace répondent à ce schéma selon un ordonnancement vertical

dans lequel Valérie occupe toujours la position dominante. Elle est indépendante financièrement et gère sa fortune à sa guise. Elle pratique des activités réputées masculines, comme monter à cheval (cheval qui contribue à hiérarchiser l'espace social mais qui devient à la fin du roman le lien symbolique entre Valérie et Damase qui s'est élevé jusqu'à elle), et surtout, elle chasse. De ce fait, elle entre dans un univers masculin, la forêt, lieu de violence et de sauvagerie, mais aussi, paradoxalement, lieu de naissance de la civilisation puisque l'homme y domine l'animal et y rencontre la femme. C'est dans cette forêt initiatique que Jacquou croise la Galiote, la fille du comte de Nansac, véritable Diane chasseresse, symbolisant toutes les tentations charnelles mais aussi tous les dangers pour la liberté masculine. Mais revenons à Valérie :

(...) déjà chez cette jeune fille, les mouvements du cœur étaient étouffés par ses préjugés de caste que devait vaincre seulement l'emportement de ses sens.

Toute sa personnalité tient dans ce raccourci sommaire qui annonce le dénouement fatal. Elle tente d'échapper au dilemme en ne se souciant pas du qu'en-dira-t-on, « avec cette noble assurance d'une fille de race qui se sent au-dessus des commentaires du vulgaire ». N'est-elle pas, selon les révélations de son vieux chevalier servant, M. de Lussac, descendante d'une bâtarde de Louis XV ?

Dans sa passion pour Damase, et son admiration pour ses qualités morales, elle rêve que cet enfant trouvé a, lui aussi, des origines illustres :

— C'est dommage, disait-elle à M. de Lussac, (...) que des hommes comme cela ne soient pas nobles ! Celui-ci a tout ce qui constitue la noblesse, et je me persuade même qu'il est le fils bâtard de quelque gentilhomme...

Ce roman étonne lorsqu'on ne connaît que *Jacquou le Croquant.* Il révèle la profondeur des fantasmes nobiliaires de Le Roy[223], nourris d'une connaissance érudite des mécanismes d'anoblissement sous l'Ancien Régime, d'une expérience personnelle de la noblesse dans son enfance et d'une fréquentation peut-être un peu plus intime à l'âge adulte, le tout repensé à la lumière de sa philosophie individualiste, de ses convictions républicaines et de ses frustrations... Autant de contradictions qui ne trouvent un semblant de cohérence que dans la sublimation littéraire. En tout cas, au regard du thème de la race, l'ambiguïté est flagrante. Le romancier invoque la raison et la morale pour dénoncer le mythe du sang bleu :

Quelque haut que puisse remonter une famille, le premier ancêtre est un roturier anobli (...) Le noble recommandable par lui-même n'a pas besoin d'ancêtres, et celui qui ne l'est pas invoque en vain les siens.

Eugène Le Roy est cependant écartelé entre ces arguments d'ordre rationnel et la fascination qu'exerce sur lui la noblesse de son temps et le sentiment qu'elle représente une exellence physique et morale qu'il ne peut ni ne veut reconnaître explicitement, mais que trahit toute son œuvre traversée par le thème de la transmission héréditaire des qualités nobles aussi bien que croquantes.

Valérie de La Ralphie, pour échapper à ses « ardeurs héréditaires », se livre, après la mort de Damase, à une intense activité physique : longues courses à cheval, bains froids, marches forcées derrière le gibier (la chasse est aussi un moyen de tuer symboliquement la bête qui est en elle), tout est bon « pour dompter sa chair révoltée ». C'est alors une longue déchéance et le retour à une totale animalité : Valérie est tour à tour tigresse, panthère, chatte, jusqu'à son ultime, furieuse et symbolique métamorphose en louve. L'auteur avec une sorte de

délectation morbide ne nous épargne aucun détail d'une véritable descente aux enfers. Il écrit pourtant qu'il dut édulcorer de nombreuses scènes à la demande du directeur du grand journal parisien, *Le Temps,* dans lequel son roman fut édité en feuilleton, afin de ne pas choquer les jeunes filles bien-pensantes. Les courses folles et les macérations physiques que s'imposent Valérie ne sont pas sans évoquer l'impératrice d'Autriche, Elisabeth, contemporaine du romancier, qui parcourait toute l'Europe pour échapper à sa neurasthénie. Valérie serait une sorte de métaphore provinciale de la dégénérescence aristocratique répondant à la décadence des grands empires. Le couplet sur les souveraines, associant, dans un monstreux cocktail, luxure et toute-puissance, est un *topos* de l'historiographie romantique :

A travers les siècles, (Valérie) était de la race de ces terribles femelles qui ont épouvanté leur temps : Messaline, la louve romaine ; Frédégonde, la criminelle franque ; Isabeau de Bavière, la « grande gorre » ; Catherine 1, proclamée par Byron, « la plus grande des souveraines et des catins ».

On retrouve en filigrane dans ces lignes les débats de la fin du siècle sur la justification de la loi salique par l'affirmation d'une incompatibilité fondamentale, génétique, de la femme avec le pouvoir ; tout l'imaginaire aussi d'une république coloniale qui dénonce, non sans hypocrisie, la barbarie des souveraines orientales, de l'impératrice chinoise Ts'Eu-Hi à la reine Ranavalona de Madagascar. Cependant, Valérie ne succombe pas à la tentation. Damase reste le seul homme de sa vie. Si ce n'est pas sa volonté qui la sauve, c'est la fierté de sa race, et telle est son épitaphe :

Et pourtant, il y avait quelque chose de grand et de noble dans cette femme qui s'était volontairement sauvée du vice par la folie.

Valérie de La Ralphie occupe une place clef dans le panthéon féminin d'Eugène Le Roy. Elle est la seule qui, sans les secours de la religion, parvient à dominer ses instincts. Elle représente déjà par son indépendance physique, matérielle et spirituelle une sorte de « prototype » féminin qui, à l'évidence, a fasciné l'homme et le romancier, et auquel, pourrait-on dire, il a donné sa chance. Prototype, dont le modèle s'inspire tout autant d'une société aristocratique offrant à la femme une place privilégiée, que d'un modèle plus contemporain dont l'auteur n'ignore pas le surgissement au premier plan de la société française, à la fin du XIXe siècle.

Pour en terminer avec le sujet de la bâtardise dans l'œuvre d'Eugène Le Roy, Damase, lui, peut échapper à son destin par l'énergie de sa volonté et c'est paradoxalement sa bâtardise qui lui donne le choix. Dans l'univers cloisonné du romancier, dans lequel la naissance détermine entièrement le statut des individus, l'obscurité des origines est une tragédie qui s'ajoute à celle de l'abandon. Le bâtard dérange si son aspect physique et psychologique ne correspond pas à sa place au plus bas de l'échelle sociale. Ainsi la petite Nicette dont la beauté, la fragilité et la sensibilité font suspecter des origines aristocratiques :

Elle a l'air de venir d'une race de paysans riches, un peu affinés déjà, croisée avec un mâle supérieur[224].

Au-delà du discours pseudo-scientifique qui reflète les théories de l'époque, la bâtardise semble être une alternative aux stratégies matrimoniales traditionnelles, endogames et fondées sur l'intérêt. Par la part d'inconnu, de virginité généalogique dont il est porteur, le bâtard peut

espérer échapper à la fatalité et devenir le démiurge de sa propre race. Est-ce Eugène Le Roy, dévoré d'ambition sociale et qui sollicite la main d'une jeune fille de bonne famille du Ribéracois, qui fit courir le bruit qu'il était le bâtard du baron de Damas ou de l'un de ses nobles invités, au grand dam du marquis de Fayolle à qui la rumeur fut rapportée ?

Du côté de la noblesse, fleurissent quelques théories qui n'ont rien à envier à celles d'Eugène Le Roy sur le plan des outrances. On remarque dans la bibliothèque du marquis de Saint-Astier, les *Considérations sur la noblesse et son essence* de Barbot de la Trésorière. L'auteur appelle à une recomposition générale de l'ordre fondée sur le génie de la race, tout en dénonçant, sans crainte du paradoxe, la notion d'hérédité du sang, « croyance absurde propagée par une vanité aveugle ». Le mythe germanique est repris sans équivoque :

Les gentilshommes d'extraction représenteraient aux regards du peuple les réels descendants des guerriers qui ont conquis la Gaule et créé le glorieux royaume de France.

L'antisémitisme est inhérent à ces doctrines qui formeront un corpus élaboré dans l'œuvre de Gobineau pour se concrétiser dans l'affaire Dreyfus.

De tels excès ont eu peu de crédit en Périgord où la noblesse se livre sur ses terres aux joies de « l'ethnographie du soi » et façonne au gré de sa mémoire un modèle nouveau fondé sur les qualités morales et religieuses de ses membres, sur l'amour de la patrie et la piété filiale. L'éducation prime sur la naissance, comme le vecteur essentiel de transmission des valeurs du groupe. Les *Souvenirs de famille* du comte de Gironde[225], les *Portraits de famille* du comte de Saint-Aulaire[226], les *Confidences* du vicomte de Vormeuil[227] s'inscrivent dans

cette veine. Si la plupart s’en défendent, le nom continue de manifester le prestige du lignage. Les privilèges, les honneurs ou la fortune se sont envolés mais le nom demeure, témoin de la grandeur passée, dépositaire de l’avenir. Pour la génération charnière qui a connu la Révolution et qui tente de retrouver ses marques dans une société bouleversée, il est le symbole de ce qui n’a pas changé, de ce qui dure face à l’éphémère, de ce qui n’a pu être spolié. La notion de durée était au cœur de l’idéologie des chevaliers médiévaux. La Renaissance lui avait substitué la notion de Fortune et de conquête individuelle. Le choc révolutionnaire redonne tout son sens à l’intemporel. Et pour la génération romantique, fascinée par le pouvoir destructeur du temps, ce n’est pas tant l’illustration du nom qui importe que son ancienneté. Les *Mémoires* du baron de Damas comme ceux d’Albert de Calvimont insistent sur ce point[228]. Il est vrai que la notion d’illustration se trouve dévaluée aux yeux d’une génération confrontée à la responsabilité de ses ancêtres dans la chute de la monarchie. Albert de Calvimont désigne les coupables :

Ce n’était pas le Tiers-Etat qu’il fallait accuser des malheurs et des deuils de la France : c’était la noblesse elle-même ! La noblesse de 1789, insolente et vaine, sans foi, sans croyance, corrompue jusqu’aux os, fille qu’elle était de la Régence et du règne crapuleux de Louis XV. Je parle ici presque exclusivement de la noblesse de cour....

Les multiples bouleversements de régime, du Consulat à la troisième République en passant par le premier Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet, la deuxième République et le second Empire entraînent d’inévitables clivages familiaux. Mais, « au milieu du désordre universel », les principes demeurent : le duc de Praslin, allié des Damas, est dans l’opposition mais le baron

respecte en lui le fait qu'il reste étranger aux coteries et déclare : « Il était par-dessus tout gentilhomme. »

Il est plus délicat de cerner ce que sont aujourd'hui les préjugés de naissance d'un groupe confronté au sentiment égalitaire de la quasi-totalité d'une population dont les réactions, à cet égard, oscillent entre l'étonnement, la curiosité, l'agacement ou la franche hilarité. Il serait présomptueux, à partir d'exemples dispersés, d'affirmer pour l'ensemble du groupe tel ou tel type d'idéologie ou de comportement. Il faudrait constituer un corpus solide des familles nobles installées en Dordogne aujourd'hui et lancer une enquête auprès d'elles, à l'instar de celle menée par Eric Mension-Rigau. Nous n'indiquons pour notre part que quelques pistes, dont la principale, notée par tous les observateurs extérieurs, est la volonté de l'« entre-soi », c'est-à-dire, au-delà des concessions qu'imposent la fréquentation d'autres milieux pour des raisons professionnelles, de voisinage ou autres, le désir de se retrouver entre gens du même monde, la plupart « bien nés », partageant les mêmes valeurs, pratiquant les mêmes usages et se référant aux mêmes codes.

Lorsque l'on aborde le thème de la naissance ou du nom, l'embarras est perceptible. Beaucoup rejettent avec vigueur l'idée même de mérite associé à la naissance et déplorent les quelques cas de vanité exacerbée qui leur sont cités, comme entachant l'image même du groupe. Mais paradoxalement, la notion de groupe nobiliaire avec des valeurs, des modèles éducatifs, des comportements sociaux, dont la spécificité est tellement évidente à l'observateur extérieur, est reconnue avec réticence, et c'est plutôt la particularité de chaque famille et la volonté individuelle de chacun de ses membres qui est mise en avant. On remarque ainsi une sorte de dialectique confuse entre l'adhésion à des valeurs collectives transmises par le nom, le « beau nom », qui ne serait que la métaphore d'une

obligation de devoir envers les autres, et la volonté de redéfinir individuellement ces valeurs à chaque génération. L'ambiguïté du propos tient à la valeur accordée au nom, sorte d'« euphémisation » du concept de naissance, qui, quoi qu'on en ait, est une référence constante.

Les Britanniques, pour lesquels la noblesse est naturellement associée à l'Etat, regardent avec étonnement la prolifération des titres et des porteurs de particules en France et s'interrogent sur le caractère dérisoire de cette inflation comme sur les comportements d'exclusion qu'elle génère :

« Arrêtez le train, je suis la cousine du roi des Belges ! » The station was * in the Dordogne, the train was the only one of the day for Paris and the putative passenger, née de *, (...), and who, more the point, is married to * (...) The lady who missed the train (...) is known to be more proud of her husband's family, which is of the noblesse d'épée, than of her mother's. She knows the score[229].

Il convient de prendre le trait pour ce qu'il vaut et de noter combien il existe encore, au sein de la noblesse provinciale, une hiérarchie de considération très marquée. L'exemple de la famille de Witt, issue du côté maternel de Jérôme Bonaparte, frère de l'Empereur, est significatif. L'une de ses descendantes raconte combien elle fut accueillie parfois avec hauteur, dans les années cinquante, alors qu'elle venait d'épouser, à dix-sept ans, le descendant d'une très vieille famille de la région. C'était oublier que la famille Bonaparte était d'incontestable noblesse sous l'Ancien Régime et que, de surcroît, Jérôme avait épousé Catherine de Wurtemberg, alliée avec un grand nombre de familles souveraines d'Europe. Le mariage de leur petit-fils, Victor-Napoléon, chef de la maison impériale, avec Clémentine de Belgique, en 1910, ne faisait que parachever

une stratégie matrimoniale à l'échelle européenne forgée par l'Empereur lui-même. Les descendantes de Jérôme Bonaparte font montre d'une remarquable connaissance des lignages périgordins, et particulièrement de ceux de leurs époux respectifs, ce qui s'explique sans doute par la nécessité de prouver à laquelle elles ont été confrontées. Leur frère, Baudoin de Witt, ne semble pas avoir vécu la même situation[230]. Chef de nom et d'armes de la famille de Witt, originaire de Russie, il redécouvre depuis la chute de l'Union soviétique cette part occultée de la mémoire lignagère et par ailleurs il est le représentant en Périgord de la maison impériale à laquelle il a décidé de consacrer un musée dans son domaine de Cendrieux. Le hasard seul a fixé en Périgord la famille de Witt. Son expérience d'intégration démontre la force des schémas anciens dans ces familles provinciales, toutes alliées entre elles et très marquées par le légitimisme.

Le regard porté sur les autres familles est souvent critique, on s'esclaffe volontiers à propos de telle vicomtesse exigeant que l'on donne du « M. le vicomte » à son fils scolarisé dans une petite école rurale ; telle autre donne le spectacle d'un mysticisme débridé qui dépasse les exigences d'une foi ordonnée ; ou tel encore insiste sur l'érection de sa terre en marquisat quand son voisin arbore un titre de courtoisie. Et l'on voit même la course aux béatifications des ancêtres en cour de Rome érigée en sport de salon. La surenchère et l'inflation des titres sont peut-être plus fréquentes de la part des femmes, surtout de celles qui ne sont pas « nées ». On le voit, le groupe nobiliaire périgordin pratique volontiers l'autodérision et les excès que l'on peut noter çà et là sont mis sur le compte de la diversité humaine.

Un bon indice de l'ouverture du groupe à des éléments nouveaux, en dehors de l'intégration « naturelle » par le

mariage, nous est fournie par l'un de nos interlocuteurs, Jacques *, bourgeois châtelain, qui a délaissé l'enseignement du droit à l'Université pour se convertir à l'élevage bovin, et dont la carte de visite, le mode de vie et les amitiés peuvent laisser supposer une intégration à la noblesse. Il réfute cette image indiquant que la possession d'un château, même depuis plusieurs générations, ne permet qu'une sorte d'agrégation « à la marge », précisant que celle-ci est possible à condition de « jouer le jeu », c'est-à-dire d'adopter les valeurs religieuses et familiales du groupe. On n'est pas loin de l'agrégation classique sur trois générations, mais sur un mode accéléré. La notion de durée, d'ancienneté est relativisée, tandis que l'exigence morale ne se contente plus de simples démonstrations formelles.

Au-delà de *l'habitus* châtelain, les signes matériels manifestent une volonté, non pas tant de se démarquer des autres groupes sociaux, que de multiplier les signes de reconnaissance envers ses semblables. Le vêtement est significatif à cet égard : simple, commode, parfois usagé, bien adapté à de vastes demeures souvent inconfortables, il s'oppose à l'esthétisme théâtral des toilettes de cérémonies. Il y a là un jeu permanent entre la revendication de la simplicité, celle qui fait « la classe » parce qu'elle est adaptation à un mode de vie, et le goût de la mise en scène, mais à l'intention de spectateurs privilégiés. Les mariages aristocratiques en Périgord sont ainsi de véritables marathons qui juxtaposent dans l'espace et dans le temps les différentes catégories d'invités : la population locale, dont il n'est pas question de faire l'économie, car l'ancrage dans le terroir est un vecteur essentiel de l'intégration de la famille à la société villageoise, d'autant plus si elle a des velléités électorales ; celle des relations amicales et professionnelles qui ne sauraient s'intégrer totalement mais dont la présence est souhaitée ; celle enfin de la famille, des alliés et des pairs

dont les places sont réservées nommément dans l’église paroissiale et qui participent obligatoirement au dîner. Le temps est évidemment un facteur de réussite ou d’échec, le « vin d’honneur » à l’intention des villageois étant plus volontiers servi dans les jardins que dans les salons. Les maladresses ne sont pas toujours évitées et tel conseiller général racontait s’être vu contraint d’aller dîner au restaurant, alors que la maîtresse de maison imprudente avait mal spécifié ses invitations.

Aymard de Beaumont[231], interrogé sur le mariage intranobiliaire évoque les meilleures chances de réussite des unions conclues dans le même milieu. « Quand on se rencontre “entre soi”, entre voisins, il y a certaines affinités (…) il n’y a aucun snobisme ou aucun phénomène de caste (…) quand des militaires, des médecins se rencontrent, ils ont le même comportement. » On pourrait revenir sur cette définition « professionnelle » de la noblesse… L’entre-soi est ici étendu à l’ensemble du groupe : « au niveau de l’hexagone on connaît les tenants et aboutissants de toutes les familles de la noblesse et on a la possibilité de savoir très vite à qui l’on a affaire ». Le concept de naissance n’est cependant pas totalement exclusif et « l’on a encore plus d’admiration pour ceux qui font preuve d’une élévation morale et intellectuelle et dont les origines sont modestes ». Par ailleurs, au niveau local, A. de Beaumont évoque les liens qui unissent entre elles la plupart des familles du Périgord noir. « Lors de notre arrivée en 1956 nous avons été frappés de la convivialité qui régnait entre les propriétaires de châteaux tous originaires de vieilles familles se fréquentant depuis plusieurs générations. » Certes les origines ne sont pas toujours les mêmes « c’est quelque chose qu’on sait mais qui n’a pas de conséquences pratiques » ; les situations peuvent être très différentes entre ceux qui ont fait des carrières très parisiennes comme G. Chaunac de Lanzac ou E. de Royère et d’autres

qui « sont complètement fauchés », mais en Dordogne « on se reconnaît tout à fait » et la simplicité est de mise pour tous. L'établissement d'une distance est attribué aux autres classes sociales qui manifestent un respect inné pour les descendants de grandes familles châtelaines comme celle des Beaumont : « Je renvoie l'image de quelqu'un qui bosse et en même temps d'une famille qui a toujours été considérée à Saint-Cyprien (...) on ne me tape sur le ventre. » Baudoin de Witt[232] évoque au contraire une attitude de méfiance mêlée d'ironie envers « le monsieur du château qui vient s'amuser en faisant de l'agriculture ». « J'avais été élevé avec les enfants du village ; j'avais changé de camp (...) J'ai cherché à m'intégrer mais ce n'était pas la chose à faire. On est ce qu'on est ; il faut rester ce qu'on est. Je suis maintenant considéré comme quelqu'un de la commune mais je reste quand même "le Monsieur du château" (...) Si on cherche à vivre comme eux on est déchu entre guillemets, et ça ne leur plaît pas (...) Si je m'inscrivais au Parti communiste ça les choquerait profondément même s'ils y étaient tous. » Le sentiment de la différence semble ainsi s'imposer, de part et d'autre, quelles que soient les stratégies réussies de reconversion ou d'adaptation de la noblesse à une société égalitaire.

3. « Cinq filles et un fusil »

Le mariage est l’acte social le plus significatif, celui qui exprime, par son caractère cérémoniel et public, la place du lignage dans la société. La qualité des alliances est en soi un critère de noblesse et bien des familles — alors que l’anoblissement par le ventre n’est pas reconnu — s’intègrent en quelques générations après un mariage avec une fille de la noblesse. Au XVIIe siècle, nombre de contestations de maintenue portent sur ce point. Les curés s’en mêlent parfois et c’est ainsi que celui de Marsac entame un long procès avec Etienne-Gaston de La Borie qui a obtenu le privilège de droit de banc dans son église. Il refuse de l’encenser et dénonce en 1772 à la cour des aides de Bordeaux les prétentions nobiliaires des La Borie :

(...) qui n’ont pris la qualification d’écuyer qu’à cause d’une alliance qu’ils firent avec MM. de Salleton ; il est d’usage dans le Périgord que tous ceux qui épousent des filles de condition prennent cette qualité. Le fils d’un ancien cabaretier qui s’est marié depuis peu fait de même.

La règle générale est toutefois celle de l’endogamie, c’est-à-dire du mariage intranobiliaire, et celle de l’homogamie, c’est-à-dire la recherche de l’équilibre entre les deux familles concernées, quitte à opérer des stratégies compensatoires. Une belle dot rend supportables quelques disgrâces physiques, un beau nom se monnaye, mais le prix à payer est parfois dissuasif. Jean-Louis de Hautefort de Vaudre épouse en 1783 Pétronille-Françoise-Louise Bidé de la Granville « riche, belle et bête ». Les deux premiers qualificatifs avaient de quoi faire oublier le troisième. Pierre de Bacharetie de Beaupuy épouse à la fin du XVIIe

siècle la belle Marie Teyssandier, si belle qu'il est contraint de la faire enfermer au couvent de la Visitation à Périgueux. Ses admirateurs dépités font le siège du couvent et commencent même d'en abattre le mur. Pour éviter le scandale, les visitandines rendent Marie à son époux qui fut contraint sans doute de s'accommoder de la concurrence.

Armand de Hautefort, ne trouve, lui, aucune grâce à l'épouse qu'on lui a imposée en 1761. Elle n'a pourtant rien à lui envier sur le plan de la naissance, bien que bâtarde, ce qui était très bien porté dans les familles souveraines. En effet, Amélie de Bavière, comtesse de Hochenfels, est la fille d'Emmanuel de Bavière, frère naturel de l'empereur Charles VII, et de Marie-Joséphine de Hochenfels, elle-même fille naturelle du même empereur ! Armand, criblé de dettes, n'a pas à faire le difficile quand ce mariage le fait, en outre, grand d'Espagne. Mais il n'a que vingt ans et déjà une Fitz-James sur son tableau de chasse. Ce serait trop bête d'en rester là ! Il s'enfuit le jour du mariage. Trente ans plus tard, sauvé de la guillotine par sa belle-sœur Hautefort, il rencontre Anne-Michelle Huet, fille du médecin — ou du gardien ? — de sa prison. Il divorce pour l'épouser. Mais c'est bientôt le drame : Armand est ruiné et à bout de forces. Il décide de se retirer en Périgord. La marquise l'y précède. Il semble qu'elle ait alors été empoisonnée ainsi que sa fille par les escrocs qui avaient dépouillé son mari. De son côté, Amélie de Bavière ne revit jamais Armand ; elle resta cependant dans les meilleures relations toute sa vie avec le reste de la famille de Hautefort.

Le mariage du duc de Lauzun (1744-1794), moins expéditif que le précédent, fut un échec complet alors qu'il présentait toutes les conditions d'une superbe réussite : naissance, fortune et beauté des deux côtés, grandes espérances de carrière pour Lauzun, « chef-d'œuvre

d’éducation » selon Besenval, pour la demoiselle de Boufflers :

Mon père (...) arrangea mon mariage avec Melle de Boufflers, petite-fille et héritière de Mme la maréchale de Luxembourg et par conséquent un très grand parti (...) J’en fus fâché (...) on devait me faire voir la personne que je devais épouser ; il fut arrangé que j’irais à un bal d’après-midi chez Mme la maréchale de Mirepoix ; que Melle de Boufflers y dînerait (...) j’y trouvais une jeune personne charmante, qui me plut infiniment et que je pris pour elle. Je me trompais malheureusement et c’était Melle de Roth. Je reconnus mon erreur avec d’autant plus de chagrin que Melle de Boufflers (...) ne gagnait pas à la comparaison[233]

Lauzun, arguant de leur jeunesse, obtient un sursis de deux ans qu’il met à profit pour parfaire, avec des aptitudes indéniables et une assiduité remarquable en un siècle où la galanterie était élevée en art de vivre, sa connaissance des femmes. Lorsque arrive la date fatidique, il est fou amoureux de Mme de Stainville.

Le temps fixé pour mon mariage arriva. Il se fit le 4 février 1766, et mon père s’applaudit de m’avoir donné une femme qui ne m’aimait ni me convenait comme s’il avait uni deux amants qui l’eussent vivement désiré (...) Je fus après la messe chez Mme de Choiseul. Mme de Stainville y vint. Nous cherchâmes vainement à cacher notre tristesse. (...) Je vivais fort honnêtement, et même fort attentivement avec ma femme qui me montrait un éloignement choquant pour quelqu’un qui eût eu moins d’amour-propre que je n’en avais. J’étais trop juste pour exiger du goût d’une femme qui ne m’en inspirait pas.

Lauzun a vingt-deux ans ; il vit ses premières conquêtes et ses premiers échecs amoureux avec une ardeur exaltée.

La froideur de son épouse, dont il s'accommodait fort bien, le trouble plus sûrement dans sa vanité qu'il ne veut bien le dire et son « honnêteté » consiste à voir Mme de Stainville toutes les nuits ! La maréchale de Luxembourg qui avait élevée Amélie avait eu elle aussi une carrière sentimentale à faire pâlir les libertins les plus chevronnés[234]. Elle fit cependant de sa petite-fille une « merveille de grâce, de candeur et d'esprit que tous les contemporains n'ont pu se lasser d'admirer ». Son mariage avec Lauzun, conclu sous de trop beaux auspices, ne pouvait qu'échouer. On ne sait ce que fut la nuit de noces. Lauzun, si bavard sur ses conquêtes, évite le propos. En tout cas, aucun enfant ne naquit de cette union et seule la mort tragique du duc et de la duchesse de Biron, guillotinés tous deux en 1794, semble réunir pour la postérité deux êtres que tout séparait depuis leur première rencontre.

Le comte André de Bonneval[235] n'a pas les atouts de Lauzun mais un grand mariage peut lui permettre de satisfaire ses ambitions. En 1746, il apparaît comme un candidat sérieux à la main de Marie-Claude de Beynac. A ses qualités naturelles ne joint-il pas de solides espérances d'héritage ? Les pourparlers traînent en longueur et c'est finalement l'échec car les promesses de substitution du marquis César-Phoebus de Bonneval sur la tête d'André n'ont pas été respectées par sa veuve. Le marquis de Beynac donne alors sa fille au marquis de Beaumont et André de Bonneval finit par épouser en 1760 une jeune fille de dix-huit ans, Marie-Denise de Jaubert de Nanthiat. C'est le plus souvent cette image traditionnelle de marchandage que l'on retient du mariage noble, pour ne pas dire de maquignonnage comme le suggère l'itinéraire matrimonial très éclectique de ce gentilhomme périgordin, non identifié, que l'on découvre dans la correspondance de la belle Aïssé[236] :

Un gentilhomme de Périgord fort riche se maria il y a plusieurs années avec une demoiselle qui mourut sans lui laisser d'enfants. Les parents de sa femme le pensèrent ruiner pour la dot et eurent des procédés si infâmes avec lui qu'il en eut beaucoup de chagrins et en fut malade. Cet homme avait du goût pour le sacrement ; mais ce qu'il avait essuyé le fit résoudre de prendre une femme sans parents. Il écrivit à l'Hôtel-Dieu et pria l'un des directeurs de lui chercher une fille trouvée de dix-sept à vingt-deux ans, grande, bien faite, brune, les yeux noirs, les dents belles et qu'il l'épouserait (...) On dresse le contrat de mariage ; le gentilhomme l'épouse ; il en a eu trois enfants. Au bout de quelques années elle meurt. Son deuil fini, il récrit à un autre des directeurs de l'Hôtel-Dieu, le précédent étant mort. Il le prie de lui chercher une fille de trente-huit à quarante ans, blonde, grasse, fraîche et d'un bon tempérament ; qu'il avait passé les jours du monde les plus heureux avec celle qu'on lui avait déjà choisie et qu'il ne doutât pas qu'il ne choisit aussi bien que l'ancien directeur (...) la commission était difficile parce que toutes les filles sont établies à cet âge-là. Il trouva enfin une sœur grise qui était telle qu'on la lui demandait. Une des princesses de Conti a signé au mariage il y a un mois.

Préférer une jeune fille trouvée à une demoiselle bien née est peu fréquent. En revanche, les exigences sur la « qualité de la marchandise » sont habituelles, et nombre de correspondances révèle combien les négociations préliminaires se soucient peu des sentiments, des affinités réciproques ou même des convictions religieuses. Certaines tractations confinent au cynisme, ainsi dans cette lettre de l'abbé de Saint-Exupéry à son frère en 1756 :

Vous me marquez mon cher frère que je ne vous parle pas d'argent à toucher, que cependant c'est dans un mariage qu'on espère en prendre, payer des dettes passées

et que vous craignez que certains créanciers ne vous pressent après le mariage de notre fils. Je réponds premièrement qu'il est vrai que pour le présent il n'y a pas d'argent à toucher et cela parce que les partages de ces trois filles (Cugnac) ne sont pas encore faits. Il pourra nous revenir après 100 000 livres d'argent comptant pour notre belle-fille. Cela sera-t-il long ? Je l'ignore, je ne dois pas même paraître curieux ou empressé à cet égard mais quand nous serons mariés vous pouvez croire que je pousserai à la roue[237].

Ces quelques lignes sont intéressantes à deux niveaux : elles révèlent tout le travail de fond, d'enquêtes sur le terrain, de manœuvres savantes et de patience attentive qui préludent à un mariage avec leur cortège d'interrogations, de doutes et d'angoisses mais aussi d'hypocrisie et de ruses calculées. Elles montrent également le rôle majeur de la parentèle proche, en particulier celui des ecclésiastiques qui sont souvent au cœur de la réflexion préliminaire comme de la prise de décision. Leur magistère moral, leur dignité sociale et leur fonction évidente dans le sacrement du mariage expliquent leur influence. Et il ne faut pas oublier qu'ils sont, pour la plupart, des seigneurs fonciers, qu'ils perçoivent des rentes, qu'ils reçoivent des hommages au titre de leurs fiefs et de leurs bénéfices ecclésiastiques et, qu'à ce titre, ils sont impliqués comme les autres membres du lignage dans la conservation ou l'accroissement de son patrimoine. De plus, ils ont une carrière à mener, à une époque qui privilégie une vision collective de la famille, l'honneur ou le déshonneur d'un seul rejaillissant sur l'ensemble de la maison. La pratique de la confession leur confère également une connaissance intime de leurs ouailles qui supplée à leur manque d'expérience personnelle. L'absence de progéniture les conduit enfin à reporter sur leurs neveux et nièces leurs frustrations affectives. Les exemples

abondent de ces tendresses avunculaires, l'oncle, évêque ou archevêque, répandant sur sa parentèle la manne que lui procure ses fonctions et ses relations. Tous seraient à citer qui n'ont pas manqué à la solidarité lignagère et rares sont ceux qui, comme Mgr de Jumilhac-Saint Jean, archevêque d'Arles, sont accusés de ne favoriser que leurs propres intérêts. Ce sont parfois des prélats extérieurs à la famille qui donnent leur avis sur le choix des alliances. L'exemple est célèbre de la mère de Fénelon, Louise de La Cropte, jugée bien jeune et de noblesse trop modeste par la famille de Pons de Salignac de La Mothe-Fénelon. Ce fut Vincent de Paul qui encouragea ce mariage. L'exceptionnelle qualité spirituelle du « cygne de Cambrai » a confirmé la perspicacité divinatoire du saint homme !

Le succès du roman posthume d'Eugène Le Roy, *L'Ennemi de la mort,* a contribué à accréditer en Dordogne l'image du prêtre marieur, cynique et manipulateur. L'abbé de Bretout a tout prévu pour éliminer le Dr Charbonnières dont semble éprise Minna et marier celle-ci à son neveu, le vicomte de Bretout :

En mariant son neveu avec Mlle de Légé (...) l'abbé de Bretout s'était proposé non seulement de lui faire une agréable et solide situation de fortune, mais encore de lui procurer par surcroît tous les avantages sociaux et politiques auxquels son nom, son titre et son dévouement à la royauté légitime lui donnaient droit. L'abbé ne se faisait pas d'illusion sur la prétendue noblesse des Légé ; il sentait bien qu'à cet égard ce mariage était pour le vicomte une mésalliance. Mais M. de Légé était accepté par la gentilhommerie du pays, sinon comme noble, du moins comme bourgeois vivant noblement et agrégé à la noblesse pour ainsi dire, et cela suffisait : son infériorité sur ce point était compensée par l'influence considérable que lui assurait sa richesse et dont nécessairement devait bénéficier son gendre.

Cet ouvrage, situé sous la Restauration mais écrit au temps de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dénonce les mariages arrangés entre « deux sacs d'écus » et l'emprise des prêtres sur les consciences féminines. La radicalisation politique du département de la Dordogne à la fin du XIXe siècle allait assurer jusqu'à nos jours la transmission de cette représentation.

Qu'ils soient à la guerre ou plus souvent encore, au XVIIIe siècle, en garnison dans le nord ou l'est de la France, l'éloignement des hommes confère à leurs épouses un rôle économique et une autorité sur leurs enfants qui dépassent très largement leur statut juridique d'éternelles mineures. D'austères dossiers d'archives émergent des portraits de femmes énergiques, volontaires, mettant toutes les ressources de leur intelligence et de leurs relations au service de la sauvegarde de leur patrimoine, de la gestion de leurs biens et de l'établissement de leurs enfants. Chez les Galard de Béarn, à La Rochebeaucourt, ce sont elles qui, sur plusieurs générations, sauvent la famille de la faillite. Ce sont elles encore, mères, sœurs, cousines et amies qui ensemble décident du meilleur parti convenable pour leurs filles. La marquise de Gironde, née Bessou de Campagnac, n'a qu'une fille. Elle lui fait épouser un cousin Gironde peu fortuné, le comte de Lavaur, afin de conserver le patrimoine dans la même maison et elle emploie tout son crédit à l'avancement de son gendre. Les Mouchy, Noailles, Lévis, Gontaut-Biron, d'Ormesson, Montesquiou, Vergennes, Necker, Durfort, Ségur, bref tous les plus grands noms de la cour répondent à ses sollicitations. Sa correspondance révèle un réseau de relations étonnant chez une femme quittant très peu son château de Lamothe aux confins du Bergeracois. Les évêques de Sarlat ou d'Agen ne savent rien lui refuser et même le duc de Biron, qui détestait qu'on lui demandât des

plants de ses fleurs rares, lui envoie des marcottes d'oeillets et son portrait en miniature. Tant d'énergie ne fit guère le bonheur de sa fille.

Que deviennent les jeunes filles de la noblesse lorsqu'elles ont réussi à survivre à des conditions d'hygiène et d'alimentation qui, jusqu'à leur retour dans leur famille, les mettent à égalité avec les jeunes paysannes, leurs sœurs de lait ? Les réponses sont différentes selon qu'il s'agit de jeunes filles de la haute noblesse, élevées à la cour et pour la cour, ou de celles de la petite et moyenne noblesse, confinées dans leur province. Il faut indiquer au préalable que les sources concernant les jeunes filles sont plus rares et de moindre qualité. En effet, elles n'ont pas vocation à transmettre le nom et occupent donc une place secondaire dans la hiérarchie et dans les généalogies familiales. Leur mariage est toutefois un élément essentiel de la stratégie d'élévation du lignage dans le second ordre. Une grosse dot autorise les plus belles espérances. En revanche, un grand nom ne compense que difficilement une dot médiocre. Leurs frères sont à cet égard avantagés, qui, en l'absence de fortune, font toutefois des gendres très recherchés par une riche bourgeoisie en mal de particule. Quoi qu'il en soit, le mariage des filles est presque toujours une lourde contingence financière, le paiement des dots s'étalant sur plusieurs années et incombant souvent par la suite au frère aîné. Toutes considérations qu'il faut évidemment nuancer en fonction de l'époque, du niveau de fortune, du nombre de filles à chaque génération et des impondérables tels que la beauté ou les qualités morales qui pour n'apparaître jamais dans les contrats de mariage ont dû cependant jouer un rôle non négligeable, mais dont la méconnaissance nous incite à une interprétation exclusivement fondée sur l'intérêt financier ou lignager.

Les jeunes filles montrent parfois une répugnance totale envers le mari qui leur est imposé, d’autant plus qu’elles ont parfois succombé aux charmes de quelque roturier malgré la vigilance de leurs parents. Leurs tentatives d’indépendance se règlent alors devant les tribunaux, ainsi en 1551 :

Maître Hélie Delespine, accusé d’avoir fait des promesses clandestines de mariage à Annette de la Valbousquet, fille de la marquise de la Bourdarie et de feu Ch. de la Valbousquet, et d’avoir cherché à l’épouser à l’insu de ses parents, est condamné en réparation de sa faute à payer à ladite marquise la somme de 10 livres, même somme à sa fille et vingt livres au roi, et il lui est défendu, à peine de confiscation de corps et de biens de contracter mariage avec ladite Annette de la Valbousquet.

En 1654, Marie-Isabeau de La Marthonie refuse d’épouser son cousin de Chapt de Rastignac, fils du marquis de Laxion. Le contrat de mariage est déjà signé que la demoiselle s’enfuit et se réfugie au château de Puyguilhem chez sa mère. La maison de Laxion se montre très offensée et c’est au canon qu’elle demande raison de cette atteinte à son honneur. L’intervention d’une troupe armée par le marquis de Hautefort ramène la paix. Marie-Isabeau épouse, en 1656, Claude de Chabans puis, en 1679, Georges d’Abzac de La Douze. L’histoire ne dit pas si l’amour fut alors au rendez-vous.

Quelques études, menées sur la longue durée, chez les Hautefort, les Gontaut ou les du Lau témoignent de l’évolution des pratiques matrimoniales et des sensibilités au cours de l’époque moderne.

La maison de Hautefort est déjà puissante dans sa province au XVIe siècle, mais c’est au XVIIe siècle qu’elle conquiert le cercle étroit de la cour, qu’elle s’y maintient

jusqu’à la Révolution, pour s’éteindre assez modestement au tout début du XXe siècle. Le destin des demoiselles Hautefort s’inscrit dans cette évolution. La tradition qui veut que la plupart des jeunes filles soient religieuses ne se vérifie pas chez les Hautefort, même au Moyen Age. Ils sont restés catholiques pendant les guerres de Religion, mais leur fortune leur a permis de doter correctement leurs filles et de leur éviter le couvent. Aux XV^{e}et XVIe siècles, sur dix-neuf filles connues une seule est religieuse tandis que les autres épousent des seigneurs périgordins ou limousins de vieille noblesse, les Pompadour, Beynac, Aubusson, Saint-Astier, Saint-Chamans, Cugnac ou Chapt de Rastignac. Deux d’entre elles ont été célèbres dans l’histoire de la province. Marie de Hautefort a joué les premiers rôles dans la sombre histoire du château de Lherm : veuve de François d’Aubusson qui avait assassiné sa première femme, Marguerite de Calvimont, elle prend en 1615 la tête de la petite troupe armée qui va exécuter dans les bois de Beauregard les deux frères Calvimont. Sa sœur, Louise, incarne en revanche la douceur et la résignation. On peut encore visiter au château de Jumilhac la chambre où son mari Antoine Chapelle l’enferma pendant plusieurs années et qu’elle décora de motifs floraux ou animaux pour tromper son ennui. Baptisée « La Fileuse » par la légende, elle n’en réclame pas moins la restitution de sa dot après la mort de son époux puis, sans rancune semble-t-il contre la gent masculine, elle se remarie… Au XVIIe siècle, Mlles de Hautefort font les beaux jours de la cour de France. Catherine est fille d’honneur de Marie de Médicis, Charlotte sert Anne d’Autriche et épouse François de Choiseul, marquis de Praslin. Mais c’est leur sœur, Marie, qui défraie la chronique. Fille d’honneur de Marie de Médicis puis d’Anne d’Autriche à la demande de Louis XIII, la tradition assure que ses amours avec le roi furent totalement platoniques et qu’il ne l’entretenait que

« de chevaux, de chiens, d'oiseaux et d'autres choses semblables »... Ne prenait-il pas des pincettes d'argent pour saisir dans son décolleté les billets amoureux glissés par d'autres ? Il est vrai que la reine était présente ! Exilée par Richelieu, Marie est rappelée à la cour en 1643 par Anne d'Autriche : ce fut le premier acte de sa régence. Exilée de nouveau par Mazarin, elle n'y revient qu'après son mariage avec le maréchal de Schomberg. Elle avait reçu des « Précieuses » le surnom d'Aurore et tous les poètes du temps ont chanté sa beauté, surtout son ami Scarron, qui, lors, n'avait pas encore épousé la future marquise de Maintenon et partageait avec Marie son exil au Mans, chantant pour elle les charmes roboratifs de la cuisine provinciale qui ne le consolaient guère de la vie parisienne :

Or cà, Dame Hautefort la Belle
Des Mancelles et des Manceaux
De qui les chapons sont si beaux,
Je n'y vois pas le mot pour rire
On ne peut rien mander ici.
A Paris ce n'est pas ainsi.

Louis XIV, « voulant rétablir la grandeur et la dignité de la cour », y rappelle Marie de Hautefort, protectrice de Bossuet, mais elle renonce au monde et se retire au couvent[238]. La Contre-Réforme bat son plein et impose des modèles d'éducation plus rigides. La famille Hautefort ne donne pas pour autant dans un mysticisme immodéré. Sur les dix-sept filles des quatre dernières générations de l'Ancien Régime, trois prononcent des vœux, mais toutes sont élevées au couvent et n'en sortent que pour se marier.

La branche aînée de la famille de Gontaut-Biron est restée officiellement catholique ; en réalité la Réforme y a semé des germes et imposé des principes d'austérité, dont

même un protestant aussi convaincu que Jacques Nompar de Caumont, futur duc de La Force, s'impatiente lorsqu'il épouse Charlotte de Gontaut-Biron, petite-fille du premier maréchal, élevée par une tante huguenote :

La première nuit de ses noces elle fit la sotte et ne voulut jamais laisser consommer le mariage. Cela mit le jeune homme si en colère qu'il jura qu'elle le luy demanderait. En effet, elle s'ennuya de n'en estre plus sollicitée et enfin on luy conseilla de dire à son mari : « Mon sou donnas de la sibade (avoine) à la caballe. » Il l'appela toujours « Mignonne » quoyqu'elle ne le fust pas autrement. Cinquante ans après, il convia tous ses amys pour renouveler ses noces et donna ce jour-là le plus de « sibade » qu'il put à la « caballe »[239].

Moins dotées que les Hautefort, ou plus sensibles aux appels de la foi, les demoiselles Gontaut sont plus nombreuses à entrer en religion. Au début du XVIIe siècle, les trois filles du marquis François sont confiées au couvent de la Visitation à Saint-Flour. Deux en furent supérieures et moururent « en odeur de sainteté ». Au début du XVIIIe siècle elles sont à la cour, filles d'honneurs de la Dauphine, de la princesse de Conti ou de la duchesse de Bourgogne. Les vingt-six enfants du marquis de Gontaut sont une lourde charge. Pourtant, les sept filles survivantes sont bien mariées : la marquise de Sourches ou la duchesse de Gramont participent aux petits soupers de Louis XV et la comtesse Grimoard du Roure est amie intime de la Pompadour. Judith-Charlotte est moins bien lotie. Fort belle mais modestement dotée, le comte de Bonneval l'épouse avec réticence. Il s'enfuit au bout de dix jours pour ne jamais revenir. Judith lui écrit des lettres déchirantes de passion et se retire du monde. La famille confirme son ascension au XIXe siècle par des alliances prestigieuses avec les Rohan-Chabot, La Ferronnays, Harcourt,

Bauffremont, Cossé-Brissac ou avec les princes de Ligne en Belgique.

Pour les familles provinciales, le mariage est plus un moyen de renforcer, par la pratique d'une stricte endogamie, les liens et la solidarité du clan, que de l'ouvrir à d'autres lignages. L'exemple des du Lau est intéressant à analyser dans cette perspective, au gré des ascensions et des récessions que connaît cette famille au cours des siècles, et en raison de son adhésion pendant trois générations au protestantisme. La première phase est celle de l'arrivée en Périgord à la fin du Moyen Age d'Amanieu du Lau. Honorette de Saunier, originaire de Brantôme, lui apporte en dot le fief de La Cote. Ce sont leurs descendantes qui opèrent l'intégration des du Lau à la noblesse locale. En effet, tous les fils, sauf l'aîné entrent en religion ou restent célibataires. Ce sont donc elles qui sur trois générations s'allient avec les lignages voisins, les Roux, les Royère, les de Lur et les Lambert qui, vraisemblablement, introduisent les du Lau à la cour de Navarre. Désormais ils sont protestants et marient leurs filles avec des seigneurs huguenots d'Angoumois, de Saintonge, dans le sillage de Jean du Lau des Ecuyers qui épouse en 1579 Marie de La Rochefoucauld, fille du prince de Marcillac. A partir du règne de Henri IV, le retour progressif à la paix civile et religieuse se manifeste par une moindre fluidité sociale et un repliement géographique liés au sentiment grandissant d'appartenir à une minorité marginalisée. Les alliances des filles se concluent désormais à l'intérieur du clan protestant proche, celui des Saunier et des Jaubert de Saint-Gelais. En 1600, Daniel du Lau épouse Sibille Jaubert de Saint-Gelais ; son fils aîné épouse en 1643 Gabrielle Jaubert de Saint-Gelais tandis que son cousin épouse en 1655 une autre Sibille Jaubert de Saint-Gelais ! La contraction du lignage atteint un niveau redoutable de consanguinité. C'est le temps de l'asphyxie

pour les protestants, dans une France qui répugne dès le règne de Louis XIII à utiliser les services des gentilshommes huguenots dans l'armée, dans les conseils politiques, dans les cours souveraines et par définition dans le clergé. Le temps est venu de donner des gages à l'Eglise et au monarque et, dès la deuxième moitié du XVIIe siècle, presque toutes les branches du lignage rentrent dans le giron catholique. Les filles demeurent en Périgord, mariées dans des familles de la vallée de la Dronne où se situent le fief et le château de Montardy, les Raymond, les Bardon de Segonzac ou les Massacré. Marie, sœur du marquis d'Allemans, est la première de son lignage depuis le XVe siècle à prononcer des vœux, au prieuré des Fontaines. A la fin du XVIIe siècle, la fonction de « peuplement » et de renforcement des liens de parenté dévolue au mariage des filles tend à devenir caduque. La nécessité de les doter s'ajoute aux difficultés économiques de la fin du siècle. La création de nouveaux ordres, la multiplication des couvents répondent certes à un nouvel élan mystique mais aussi à la nécessité de « caser » les filles. Le problème se pose en termes d'autant plus angoissants que les effets de la consanguinité se font lourdement sentir. En 1675, le marquis d'Allemans, issu de cousins germains, a épousé sa cousine germaine de la branche des barons de Champniers, elle-même issue de cousins germains. Sur les quatorze enfants nés de cette union, quatre sourds-muets ! Le couvent est le seul recours. Seule l'aînée, Marie-Sibille, est mariée à son cousin germain, Jean-Armand du Lau de la Cote. L'endogamie familiale, pratiquée par la majorité des familles, permet de reconstituer à chaque génération l'intégrité originelle du lignage en se réappropriant par mariage tous les rameaux qui s'en étaient détachés. Mais ce qui pouvait sembler, au début du XVIIIe siècle, une assurance pour l'avenir en préservant l'unité du patrimoine, empoisonne lentement les sources vives des

lignages condamnés à l'enfermement génétique. Au XVIIIe siècle, le renouvellement se fait par les fils qui, cherchant fortune à la cour, créent les conditions d'une ascension sociale qui favorise la qualité des alliances de leurs filles ou sœurs. Elles se marient toujours avec des nobles du Périgord, marquant un certain retard sur les mâles de la famille, mais les noms de leurs maris sont plus illustres et les titres plus brillants. En 1762, Jeanne-Marie du Lau de la Cote épouse le comte de Larue-Lannoy en présence de la famille royale. Depuis le Moyen Age, c'est le premier mariage féminin dans une famille totalement étrangère au Périgord. Les filles de la branche aînée vont persévérer dans cette voie, annonçant pour les générations de la Révolution et du XIXe siècle un brassage et un renouvellement total de la parenté. On pourrait présenter de telles analyses pour bien d'autres familles du Périgord, protestantes ou non, qui ont appliqué les mêmes règles endogames.

L'entrée en religion permet aussi de « faire carrière ». Le principe de la résignation des bénéfices fonctionne de la même façon que pour le clergé régulier masculin, et les familles les plus puissantes accroissent leur influence en monopolisant les abbayes féminines. Il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges de celle de Ligueux, proche de Périgueux[240]. « Fief » de la famille Beaupoil de Saint-Aulaire depuis la fin du XVIe siècle, c'est de tantes en nièces que les supérieures s'y succèdent jusqu'en 1792. Les fillettes sont placées auprès de leur tante dès l'âge de cinq ans, ainsi Suzanne III de Saint-Aulaire, née en 1586, et qui accède au supériorat de Ligueux en 1606. Sa carrière démontre combien le cloître, loin de n'être qu'un espace de prières est aussi un lieu de pouvoir. Pouvoir seigneurial et foncier : l'abbesse reçoit les hommages de ses vassaux, a droit de haute, moyenne et basse justice dans la paroisse

de Ligueux et perçoit les rentes de ses domaines autour de l'abbaye. Pouvoir temporel qui s'oppose parfois à celui de l'évêque de Périgueux dont elle dépend. Au début du XVIIe siècle, l'abbaye de Ligueux, située au cœur de la forêt, est une proie tentante pour les gens de guerre et les brigands. Elle a déjà été pillée et brûlée pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. Mgr François de la Béraudière exhorte Suzanne de Saint-Aulaire à installer son couvent à Périgueux, tant pour des raisons de sécurité que pour contrôler la conscience de ces dames. L'abbesse cède mais ses filles refusent de quitter leur maison dont la tradition attribue la fondation à Charlemagne. Suzanne s'emploie alors à restaurer les bâtiments, les agrémenter de jardins et créer un pensionnat destiné aux demoiselles bien nées de la province. Le succès est immédiat et le pensionnat Sainte-Marie de Ligueux accueille jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les plus grands noms du Périgord, les Beaupoil de Saint-Aulaire bien sûr, mais aussi les du Lau, La Roche-Aymon, Mortemart, Lostanges, d'Abzac, Chapt de Rastignac, Talleyrand, Hautefort, Galard de Béarn, Salignac-Fénelon, etc. L'ouverture s'arrête aux portes du parloir, mais c'est un défilé incessant des parents et amis venus visiter les pensionnaires, assister à des mariages dans la chapelle abbatiale et accompagner les professes dans la prononciation de leurs vœux. Des bâtiments extérieurs accueillent les visiteurs et font de l'abbaye un centre mondain qui anime l'ensemble de la paroisse. De grandes dames comme la marquise de Lanmary viennent y faire des cures de grand air et de méditation apportant dans leur sillage tous les effluves du grand monde.

Le rôle de l'abbesse de Ligueux dépasse largement la fonction éducative et c'est dans la réforme de la règle qui régit la vie de ses nonnes qu'elle exprime la spiritualité première de sa mission. Nous sommes en 1633, alors que la réforme de l'abbaye des augustins de Chancelade, menée

par Alain de Solminihac, bat son plein, et que Vincent de Paul, ordonné prêtre en Périgord, à Château-L Evêque, déploie ses trésors de charité. Suzanne de Saint-Aulaire adopte la règle bénédictine la plus sévère. La discipline, l'esprit de pauvreté, les oraisons, tout est minutieusement réglementé et appliqué, et si le jeûne est moins rigoureux qu'auparavant, « l'expérience nous ayant appris que maintenant les filles n'ont point de santé ny les forces qu'elles ont eu autrefois » *(sic !)*, la clôture est imprescriptible « sauf les raisons permises par les saints canons, sçavoir est : la peste, la guerre, le feu, les maladies dangereuses ». Dès l'âge de treize ou quatorze ans, les jeunes filles destinées à la religion sont dressées à la règle commune. Quelques-unes feront de belles carrières, ainsi Gabrielle de Salignac, la nièce de Fénelon qui, après vingt ans de formation à Ligueux, est appelée à réformer l'abbaye de Tarascon où elle meurt « en odeur de sainteté » en 1770.

Les parents ne se résignent parfois qu'à regret à la claustration de leurs filles. Jacques de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, est désolé d'être séparé de l'une d'elles, Marguerite, qui a très tôt fait profession au couvent des ursulines de Libourne. Pour la rapprocher de lui, en 1641, il met en œuvre toutes ses relations et offre une somme de 10 000 livres pour obtenir la fondation d'un couvent d'ursulines à Périgueux. Sa fille en est supérieure et ses nièces après elle.

Quand le couvent ou le pensionnat sont encore trop coûteux, quand la maison royale d'éducation de Saint-Cyr, réservée aux jeunes filles pauvres, les refuse, que deviennent les laissées-pour-compte ? Chez les Salviac, sur seize enfants connus six filles dont deux seulement se marient ; quel fut le destin des autres ? Les sœurs du ministre Bertin ont eu la chance que leur frère ne se marie pas. Elles « tiennent son ménage » à Chatou et reçoivent

avec lui toute la haute société de cour. Mais combien vieillissent plus tristement au foyer de leur frère assumant les corvées familiales et la première éducation de leurs nièces et neveux ? Les mémoires des XVIIIe et XIXe siècles abondent en portraits de vieilles tantes plus ou moins confites en dévotion. Mlles de Bois-Giraud et de Redondelles, peintes par la marquise de Pindray d'Ambelle, sont les déclinaisons provinciales et romantiques du paradigme de la vieille fille sous l'Ancien Régime[241]. S'agissait-il des sœurs Villars de Pontignac, Marie-Rose et Marie, dont les Pindray d'Ambelle recueillent la modeste fortune ? Louis Bessot de Lamothe a laissé pour sa part un portrait touchant de son arrière-grand-tante paternelle :

Que de mérites, que de vertus dans cette humble et noble créature ! Elle avait bien souffert pendant la tourmente. Elle ne se rappelait rien de ce qu'on lui avait fait de mal, pas même les noms de ceux qui l'avaient persécutée. Elle ne nous en a jamais indiqué un seul. Mais comme elle se souvenait de ceux qui l'avaient encouragée et soutenue, ne fût-ce que par une parole, un geste, un simple sourire ! Elle ne tarissait pas sur leur éloge ; elle en parlait sans cesse avec un profond sentiment de reconnaissance. Ses journées se passaient dans la prière, dans le travail et à répandre autour d'elle des bienfaits, à rassembler et instruire les enfants du voisinage qui chaque jour venaient par troupes nombreuses recevoir d'elle de solides notions et d'utiles connaissances[242].

Les romans d'Eugène Le Roy n'échappent pas au genre, même s'il s'agit de démontrer, à travers le personnage de la vieille fille sacrifiée aux intérêts du lignage, la cruauté et « l'immoralité » d'une société qui condamne ses enfants à la stérilité. Dans *Le Moulin du Frau,* la demoiselle Ponsie voit ses rêves et sa jeunesse piétinés par l'égoïsme de son

père, Silain de Puygolfier. Condamnée à la solitude, elle rachète les fautes de sa famille par sa foi et sa charité.

Autant les mariages des fils avec une roturière, bien dotée cela va de soi, ne sont pas exceptionnels, autant les filles répugnent à la mésalliance et il est bien rare de voir, comme chez les La Borie de la Pinerie, au début du XIXe siècle, la totalité des filles s'allier dans la simple bourgeoisie. Il est vrai que leur noblesse était contestée encore à la fin du XVIIIe siècle et leurs revenus très médiocres. Plus étonnant, les neuf enfants de Jean de Vassal, marquis de la Tourette, issus d'un lignage féodal, font tous des mariages très modestes dans des familles d'agriculteurs ou de petits bourgeois au XIXe siècle. Quant à Léone de Captal, issue d'une famille maintenue, elle épouse Aubin Laguyonnie, marchand puis meunier à Angoisse. Sans doute n'avait-elle aucune dot ; lors de son décès en 1718, elle ne laisse pas de testament et ses trois enfants, journalier, métayer ou tailleur d'habits appartiennent aux couches très modestes de la société de leur temps.

Après la Révolution, les familles de noblesse d'apparence ou inachevée, encore très proches de la bourgeoisie rurale, mais qui ont donné des gages importants à l'Ancien Régime, conservent les signes du paraître noble. Plus que les origines, c'est la fidélité aux Bourbons et le refus de « l'usurpateur » qui divisent le groupe nobiliaire et désunissent les familles, ainsi chez les Noël de Narfon, devenus Noël de Fonard dans un roman de Marcelle Tinayre inspiré par l'histoire de sa famille maternelle[243] :

Les Noël de Fonard étaient de petite noblesse et de petite fortune, mais tout dévoués au trône et à l'autel. Un de leur cousins était mort sur l'échafaud, et les frères de Lucile, dénoncés comme ennemis du peuple par les Amis de la

Constitution, avaient émigré en Espagne, laissant leur sœur aux bons soins d'une vieille parente (...) Quand se fut apaisée la tourmente révolutionnaire, et que les Fonard rentrèrent à Verthis, une partie de leurs biens étaient saisis et vendus (...) Ils vécurent péniblement, éloignés des fonctions publiques et ne voulant pas servir le tyran. En 1805, Lucile du Fargeas, ayant pris conseil de son miroir, de sa bourse et de son confesseur, accepta pour mari Antoine Laroque-Duffargeas, — ex du Fargeas — qui reprit aussitôt la particule. Il n'en fut pas plus noble, mais sa femme en fut plus contente, car elle n'aurait pas voulu s'accorder à quelqu'un qui « venait de bas ». Cependant les Noël de Fonard firent grise mine à l'époux de leur parente, parce qu'il avait un frère dans les armées de l'Usurpateur, un frère républicain, jacobin et « buveur de sang », lequel se moquait de la particule et signait « Martial Duffargeas ».

Si la plupart des jeunes filles de bonne noblesse ont préféré le célibat et l'effacement au déclassement social, la Révolution donne à certaines d'entre elles, dont tous les parents masculins ont émigré, une place centrale. Emilie de Ribeyreix, élevée chez les Dames de la Foi à Saint-Astier puis au couvent de Ligueux, tient la maison de son oncle Malet à Périgueux. Arrêtée en 1793, elle décline fièrement son identité :

— Fille de deux reclus et sœur de quatre émigrés dont un prêtre...

— Sais-tu ce que tu viens de prononcer là ?

— Ma sentence de mort.

Elle est graciée pour avoir sauvé de la noyade la femme d'un des commissaires du tribunal révolutionnaire. C'est avec le même courage qu'elle reçoit les sans-culottes venus fouiller son château de Saint-Aquilin. Elle recueille les enfants de sa sœur et deux de ses frères qui reviennent

d'émigration, Jean, qui a enseigné à l'université de Leipzig grâce à la protection de Goethe, et Gabriel, prêtre non jureur, réfugié en Espagne. Le troisième est mort sur le chemin du retour et un autre a été guillotiné.

La Révolution a fait exploser dans certaines familles les préjugés de caste. L'abbé Lespine, reçoit en émigration d'alarmantes nouvelles du Périgord où l'on ne tient plus les filles :

Mme la marquise de Fayolle, née d'Ambois, a fait la déesse de la Raison et s'est apatronnée avec toutes les poissardes. Elle est intimement avec un nommé Lanxade. Sa belle-sœur, Melle de Fayolle, a épousé M. Duvaucelle, l'ingénieur des Ponts et Chaussées. Mme de Dubosc, née Bertin de Jaurès a divorcé et épousé publiquement un nommé Mazeau, tailleur. Les demoiselles de Montozon de Puiconteau malgré les oppositions de leur père ont aussi fait des mariages très disparates[244].

La pression révolutionnaire incite parfois les parents eux-mêmes à rechercher des alliances plus démocratiques. Le mariage en 1794 de Rose de Saint-Aulaire, quatorze ans, fille des seigneurs du Pavillon, avec l'agent national, Pierre Brizon, fils de l'aubergiste du village, fait pourtant scandale. La petite Rose, affolée, résista, on lui donna une montre pour la convaincre !

L'émigration d'une partie de la noblesse a entraîné un immense brassage des familles nobles et le renouvellement biologique de beaucoup d'entre elles. Mais ce sont en majorité les alliances masculines qui sont concernées. Déjà au XVIIIe siècle, nombreux sont les militaires qui ont trouvé femme dans les villes de garnison où ils séjournent plusieurs mois par an. La famille de Foucauld en est un exemple spectaculaire : François Foucauld de La Renaudie

épouse à Béthune en 1768 Jeanne Hardy de Baulaincourt de Maries ; Charles épouse à Saumur en 1772 Victoire Cailleau de la Trochoire ; Louis, comte de Foucauld de Pontbriand, épouse à Metz en 1774 Marguerite de Belchamps ; Louis-Arnaud, marquis de Lardimalie, épouse à Troyes en 1782 Elisabeth de Mauroy ; après la Révolution, leurs fils choisiront à nouveau leurs épouses en Périgord chez les Souillac, Lascoux ou Moreau de Saint-Martial.

Seules quelques femmes et filles de la haute noblesse ont émigré. Beaucoup ont divorcé pour la forme afin d'éviter le séquestre de leur patrimoine. Rares sont celles qui ont profité de cette nouvelle loi pour rompre une union non désirée. Quelques-unes ont épousé le médecin ou l'avocat qui les avait sauvées de la prison ou de la guillotine sous la Terreur, ainsi la veuve d'Augustin-Louis de La Faye, née Fayolle de Mellet ou celle de Louis-Marc de Vassal. Après la tourmente, la solidarité lignagère s'est atténuée et l'air du temps privilégie des valeurs plus individualistes. Les hasards de l'amour se concilient plus souvent avec les rescrits d'une stratégie nuptiale qui cherche à conserver les positions acquises mais aussi à favoriser l'harmonie conjugale.

Sous l'Empire Napoléon, soucieux du bon choix matrimonial de ses sujets, ordonne de dresser dans chaque préfecture la liste des bons partis. Le philosophe Maine de Biran, alors sous-préfet de Bergerac, mène l'enquête dans son arrondissement. Il s'agit pour la plupart de jeunes filles de la bourgeoisie dont les dots et les espérances d'héritages sont soigneusement chiffrées. Seule la fille du vicomte de Garraube appartient à la noblesse. C'est une jeune fille de 16 ans, dont la dot s'élève à 200 000 francs :

D'une jolie figure, et heureusement douée, elle a reçu une éducation soignée sous le rapport moral mais négligée du côté des talents.

Elle épouse le baron Jean-Zacharie Mesclop, tandis que sa sœur épouse le fils de Maine de Biran.

En 1818, Sigismonde-Charlotte, fille de Louis de Hautefort et d'Alix de Choiseul, épouse le baron de Damas. Les détails de la négociation témoignent des intérêts en jeu, des sacrifices consentis des deux côtés mais aussi des « sublimations » opérées avec les secours de la religion et de la force de caractère.

On me parlait de mariage ; plusieurs personnes même étaient venues à Marseille pour me montrer leurs filles. Mais je ne m'en souciais guère à moins de n'avoir pas à m'en occuper (...) Ma mère était aussi indécise que moi, aussi peu capable de profiter des avances flatteuses pour notre famille qu'on lui faisait souvent. A son instigation je refusais plusieurs partis et en vérité je crois que je ne me serais décidé à rien sans la persistance de la duchesse de Damas et de la marquise de Rougé (...) Sous le rapport de la naissance, du caractère et de la fortune, Mademoiselle de Hautefort était un très beau parti, mais elle était petite et n'avait pas une jolie taille : j'avais dit plusieurs fois que je ne voulais pas en entendre parler. J'allais donc quitter Paris sans rien conclure quand la comtesse René de Choiseul, mère de la marquise de Rougé, qui voyait constamment Mademoiselle de Hautefort, fit si bien auprès de sa tante et de ma mère qu'on me sollicita vivement de consentir au moins à une entrevue. Je me défendis longtemps et finis par me rendre. Mademoiselle de Hautefort, alors à Montgoger, arriva à Paris. Elle devait venir entendre la messe aux Missions étrangères où je me rendis avec le marquis de Rougé. Nous sortîmes de l'église un peu après elle ; Mademoiselle de Marsac, sa gouvernante, l'accompagnait. Monsieur de Rougé trouve un prétexte pour les arrêter. La physionomie douce, aimable, sincère de Mademoiselle de Hautefort me plut ; mon parti était pris. Nous déjeunâmes chez la marquise de Rougé ; je

fus gauche et niais comme un débutant. Ma mère, comme effrayée de son œuvre, me disait que j'étais encore libre de reculer. Je répondis que mon parti était irrévocable[245].

Le marchandage est gommé par l'euphémisme des propos — le baron dicte ses *Mémoires* à ses filles — . Ce récit n'en décrit pas moins l'archétype du « bon mariage » tel que le concevait la grande noblesse de la Restauration : la fortune de la jeune fille compense sa laideur, le baron de Damas, moins riche qu'elle et rentrant de Russie où il avait passé la majeure partie de son existence, ne pouvait exiger une riche héritière, belle de surcroît. Point de cynisme cependant dans cette description qui comporte tous les ingrédients d'une histoire romantique à la mode du temps. Le rôle des « marieuses » de la famille, la messe, la présence rassurante de l'ami au moment de la rencontre, les remords de la mère, tout y est ! Ce qu'il faut ajouter c'est que, si la nuit de noces fut reportée de quelques jours, le mariage fut harmonieux en raison des qualités morales des deux époux. La cousine de Charlotte, Amélie de Grollier, témoigne dans son *Journal* de la délicatesse de leurs relations et de leur très grande foi.

Thomas Bugeaud de la Piconnerie, qui n'est pas encore maréchal, a plus de trente ans en 1815 lorsqu'il songe au mariage. Il a jeté son dévolu sur une jeune fille de quinze ans, Elisabeth Jouffre de Lafaye, de bonne noblesse provinciale, qui compte dans ses ancêtres maternels le célèbre troubadour Bertran de Born. Mais l'amour courtois n'est pas l'arme favorite de Bugeaud et c'est plutôt à la hussarde qu'il compte enlever la belle. Celle-ci ne dirait pas non mais le père se fait tirer l'oreille. Bugeaud doit se livrer à une campagne de trois années qui se termine par une véritable sommation au père récalcitrant. En 1819, il peut enfin annoncer, triomphant, à son ami le comte d'Hust :

Ma belle joint à dix-huit ans une jolie figure, beaucoup de fraîcheur, un heureux caractère, une éducation simple mais bonne, et deux cent cinquante mille francs à jouir tout de suite. Vous conviendrez que je suis aussi heureux en mariage qu'à la guerre, mais aucune expédition militaire ne m'avait coûté autant de soins que cette conquête amoureuse.

C'est avec le même prosaïsme qu'il projette de marier ses filles en 1842 :

J'ai ici (à Alger) mes deux filles bonnes à marier et à qui je promettrai 200 000 francs et donnerai 6 000 de pension. Cherchez-moi de votre main deux bons marieurs qui soient bien, d'une honnête famille et passablement riches. Il faut bien faire connaître sa marchandise.

En fait, toutes deux feront un mariage d'inclination.

Le débat est classique autour du taux de réussite de ces unions arrangées et sans doute ne faut-il pas en juger d'après nos critères contemporains, ni systématiser l'absence de prise en compte des sentiments des jeunes filles. Si les mariages d'amour ne sont pas fréquents sous l'Ancien Régime, il faut noter l'importance, pour la réussite de la plupart, des liens qui unissent les époux depuis leur enfance. Liens familiaux, nous avons évoqué le très grand nombre de mariages entre cousins ; liens amicaux, la plupart des cadets ou des filles s'alliant dans des familles très proches géographiquement. L'endogamie et l'homogamie sont alors des facteurs d'entente qui suppléent souvent au manque de passion. Il faut dire aussi que l'espérance de vie moyenne d'un couple n'excédait pas une quinzaine d'années ce qui évitait aussi le phénomène d'usure... Par ailleurs, si les correspondances amoureuses sont rares, c'est qu'en général les archives dont nous

disposons ont été « censurées » par les familles avant d’être déposées dans les fonds départementaux. La marquise du Lau d’Allemans a sauvé des flammes la correspondance du grand-oncle de son mari avec Sarah Bernard, mais les lettres de Proust ou du prince de Galles ont été sacrifiées pour respecter les clauses testamentaires du marquis décédé en 1919. Lorsque le chercheur a la chance de pouvoir disposer d’archives privées, il y rencontre l’expression des sentiments intimes qui redonnent chair et vie à ce qui n’apparaît souvent que comme une transaction marchande. A la fin du XVIIIe siècle, les lettres de la fille de Mme de Gironde expriment la détresse qui accompagne parfois ces unions de convenance. Soumise et remplie d’admiration pour sa mère, « Girondette » est tombée amoureuse du mari qui lui a été imposé. Courtois mais froid, le plus souvent en garnison, il ne répond que brièvement et poliment aux lettres de cette jeune fille naïve, qui n’a jamais quitté sa province, sauf une fois pour prendre les eaux à Barèges, et qui lui crie son amour à chaque ligne :

Je vous aime et je vous regrette, je ne trouve plus rien à dire quand j’ai dit cela (…) Qu’il est affreux, mon cher ami, de n’être heureux que par illusion ! Toutes les réalités ne peuvent rien m’offrir dont il me soit possible de jouir sans vous (…) Je disais à maman, par plaisanterie, que je ne pouvais vous souhaiter de l’avancement, en voyant que depuis que vous êtes major, vous m’écrivez plus rarement que par le passé. Elle m’a répondu : « Lorsqu’il sera maréchal de France, il n’écrira plus du tout. » Quand même je serais persuadée qu’il faille la prendre au mot, je ne me mettrai pas en travers de votre chemin.

De déceptions en désillusions, elle pousse la tendresse jusqu’à rechercher de l’amitié lors qu’elle n’a pu susciter l’amour :

Mes parents vous disent toutes leurs amitiés. Vous connaissez celles que j'ai pour vous. Je ne parle pas d'un sentiment plus vif, il sera toujours au fond de mon cœur, exprimé ou non ; l'expression n'ajoute rien à la réalité, et pour moi rien n'y enlève rien.

Nous sommes en 1789 et Girondette ne croyait pas si bien « dire ». Lorsque son mari lui annonce son départ en émigration en lui recommandant d'être prudente, il ajoute : « Ne parlez pas. » Saisie de terreur, elle ne prononça plus un mot jusqu'à sa mort en 1806 !

Les mariages d'amour sont plus fréquents dans la haute société postrévolutionnaire. Lorsque le bel Octave de Ségur épouse en 1797 Félicité d'Aguesseau, ils se jurent une passion éternelle. Mais en 1804 la comtesse Octave commet une première incartade et Napoléon est informé par Cambacérès d'un événement jugé alors extraordinaire : le comte de Ségur a sombré dans le désespoir. Quelques années plus tard, alors qu'elle est pardonnée, Félicité la bien nommée, récidive. Le 17 août 1818, Octave de Ségur, excellent nageur, se noie dans la Seine. Félicité, qui a été dame d'atour de l'impératrice Joséphine jusqu'à la mort de cette dernière en 1814, fut très sévèrement jugée par ses contemporains. Son fils tenait-il d'elle ce tempérament volage ? En tout cas, Sophie Rostopchine, la fameuse comtesse de Ségur, a choisi le bel Eugène ; elle était jolie et l'énorme fortune de son père, ancien gouverneur de Moscou, a fait le reste. On ne peut dire qu'elle en fut plus heureuse. Nous sommes aux débuts de la Restauration, dans une société qui a perdu ses repères traditionnels et sur laquelle souffle encore le vent des libertés révolutionnaires. Peu à peu le carcan se resserre et les jeunes filles de la haute société du XIXe siècle, « saintes ou pouliches », sont désormais confinées au monde du couvent et abordent le mariage souvent dans la plus grande

ignorance. La duchesse de Gontaut-Biron est toutefois sensible aux frayeurs de sa fille :

Plusieurs propositions de mariage pour Charlotte me furent faites. C’est alors qu’Adèle me parla du comte de Bourbon-Busset que tout le monde parut aimer et que je ne connaissais pas. Charlotte l’avait rencontré chez Adèle et me dit : « Celui-là ne me ferait pas peur. » J’en parlais alors à Mgr le duc de Berry qui me dit : « C’est mon cousin ! Rien ne me paraît mieux mais comme je ne sais pas bien la filiation de cette parenté, le roi (Louis XVIII) sera charmé de vous la donner, rien ne lui plaît comme de parler de généalogie. »

La jeune Charlotte « chassait de race » et les élans de son cœur ne contrariaient pas la raison familiale. Parfois, une jeune fille de très haut parage consent à épouser un roturier s’il présente les meilleures garanties : la demoiselle de Beaumont, qui épouse sous la monarchie de Juillet, Robert Coignet, capitaine du génie, avait su voir, sous l’uniforme, le richissime directeur des mines d’asphalte de Pyrimon-Seys-sel, l’homme le plus imposé sur les listes censitaires de 1839 dans l’Ain. Plus rare est le cas de la demoiselle L * de G * qui, bien qu’elle eût coiffé Sainte-Catherine, fit la difficile devant la demande en mariage du capitaine de vaisseau, François de Robinet de Plas. Il est vrai que ce dernier ne semble pas très enthousiaste :

Ma mère, disait-il, fait cette sage réflexion qu’il vaut mieux regretter de n’être pas marié que d’en être au regret de l’être. Elle trouve cependant qu’il est temps et que je ferai bien de sortir, dès que cela se pourra convenablement, du célibat (...) Je me décide à faire connaissance avec une jeune personne qu’on me dit d’une bonne famille et douée d’heureuses qualités. Elle a vingt-

cinq ans et son physique n'est pas beau. J'ai peine à croire qu'elle me convienne mais ne serait-il pas ridicule quand on veut se marier de chercher à voir une demoiselle qui réunit qualités aimables, naissance et fortune (...) François ayant reconnu que la jeune personne n'était pas au-dessous du portrait qu'on lui avait tracé résolut d'aller en avant et sa demande fut agréée (...) lorsque tout se trouva subitement arrêté (...) Mademoiselle L * de G * a été effrayée de la perspective de rester deux ans et peut-être plus sans mari après quelques jours de mariage (...) j'ai répondu une lettre polie et je suis enchanté que tout soit terminé[246].

La mer avait eu le dernier mot mais pour peu de temps. Renonçant au grade d'amiral, François de Plas entre dans la Compagnie de Jésus en 1869 et y consacre le reste de sa vie. La demoiselle L * de G * s'était trompée de rivale. Pour sa part, la fille du marquis de Sanzillon de Mensignac, de noblesse chevaleresque, qui n'avait que 45 000 francs de dot, se vit refusée par un simple cadet des Cosson de la Sudrie, dont les origines avaient été contestées en 1640...

Mme de Girardin décrit dans *La Presse* le mariage de Marie-Sophie de Ségur avec Auguste de Gramont, duc de Lesparre :

Et mardi nous étions de noce ; nous assistions au pompeux mariage de Melle de Ségur avec M. le duc de Lesparre. Oh ! la superbe noce ! que tout ce personnel était bien choisi ! La mariée était belle, le marié était beau ; sa mère était belle, son père était beau ; ses sœurs étaient belles ! Il est impossible d'avoir des parents plus avantageux. De beaux oncles ! voilà qui est rare ! ordinairement les noces pèchent par les oncles ; mais à ce mariage-là il y eut des effets d'oncles merveilleux. Il y a eu aussi un effet de soleil magnifique. Cette splendide église de la Madeleine était éblouissante ; le soleil l'inondait de

ses rayons d'or... La nef était remplie des amis des mariés ; assemblée brillante où toute l'Europe célèbre était représentée. Et qu'ils étaient heureux ces jeunes époux ! La jeune fille n'a pas vingt ans et voilà six ans qu'on l'aime...

De tels comptes rendus avaient de quoi faire rêver les jeunes filles provinciales, qui pour autant n'étaient pas toutes mariées contre leur gré. La marquise de Pindray d'Ambelle décrit, à travers le personnage d'Amélie de Beaulignac, les tourments d'une jeune fille qui rêve d'épouser un bon gentilhomme, M. de Puyloubard. Mais son père a versé dans le jacobinisme et, en outre, le marquis de Beaulignac souhaite que sa fille aînée épouse son cousin de Beaulignac lui déclarant :

— C'est la terre qui soutient le nom par les obligations qu'elle impose et c'est le nom qui maintient la terre dans son rôle de terre noble et moralement féconde.

Et les tantes de renchérir :

— Vois-tu petite, nous autres filles nobles nous ne nous appartenons pas.

Amélie, la mort dans l'âme, se résout au sacrifice :

Elle était l'aboutissement d'une trop longue chaîne d'êtres qui avaient fait de la subordination de l'individu à la race la règle de leur vie.

De son côté M. de Puyloubard ne peut renier son père :

— Il existe en effet de si nobles chimères qu'elles ont encore droit à nos respects. Si mon père se trompa ce fut en compagnie de beaucoup d'âmes généreuses dont

l'unique tort fut peut-être de n'aller point au fond des choses.

Renonçant à l'amour d'Amélie, il part en Espagne et c'est en versant son sang pour le roi qu'il efface la faute paternelle. Il déclare alors au duc d'Angoulême venu lui remettre son brevet d'officier :

— Monseigneur, vos bontés m'accablent quand je n'ai fait que mon devoir. Mon père hélas ! n'aimait pas les vôtres, mon grand-père est mort pour eux : je renoue la tradition.

Amélie pourra épouser M. de Puyloubard, d'autant plus que sa sœur cadette n'est pas insensible au charme du cousin Beaulignac. Tout est bien qui finit bien ! Ce roman rose, destiné aux jeunes filles bien nées, dépasse toutefois les conventions du genre. M. *de Puyloubard* est un manifeste pour les valeurs intemporelles de la noblesse : l'honneur du nom, la fidélité à la terre et à ceux qui la cultivent, la solidarité familiale, l'attachement aux Bourbons et à l'Eglise. Mais au-delà de cette idéologie collective, la marquise affirme la nécessité pour les femmes de chercher individuellement leur accomplissement dans l'oubli de leurs désirs et dans le sacrifice de leur bonheur pour assurer celui de leur mari et de leurs enfants. Née en 1839 à Paris, elle est la fille du comte Charles d'Assailly, de vieille noblesse poitevine, et d'Octavie de Lasteyrie du Saillant, dont le père appartient à une famille limousine d'extraction chevaleresque et dont la mère, Virginie, est la dernière fille de La Fayette. Valentine d'Assailly est élevée à Paris, dans un milieu très cultivé — son oncle maternel n'est autre que Charles de Rémusat — , très huppé sinon très fortuné. Son père a démissionné de son poste de ministre plénipotentiaire à Cassel après le coup d'Etat de 1852, pour se consacrer à l'agriculture. Valentine a donc,

lorsqu’elle se marie en 1860, l’expérience du monde mais aussi celui de la vie à la campagne au château de la Coindrie dans les Deux-Sèvres. Son mari, Marc de Pindray d’Ambelle (1836-1924), est originaire d’une famille chevaleresque du Poitou qui s’est installée en Périgord, près de Mareuil-sur-Belle. Sa mère, Charlotte de Lestrade de La Cousse, elle aussi d’origine périgorde, est alliée aux Lasteyrie du Saillant et propriétaire d’un château dans les Deux-Sèvres. C’est sans doute par cette parenté que les deux jeunes gens se sont rencontrés. Endogamie et homogamie ont présidé à ce mariage et chaque parti peut arborer comme témoin un membre de l’Institut ! L’amour avait peut-être eu son mot à dire mais combien de temps ?

L’amour est la vie de la femme française. Jeune fille il est son rêve ; femme il est, hélas ! souvent sa déception (...) Il y a une lune de miel, dont le cœur de la femme fait souvent tous les frais, et bientôt après on tombe dans l’indifférence, il n’y a plus entre les époux que des liens d’intérêt ; bien heureux encore si ceux-ci suffisent pour maintenir la bonne intelligence et si la vie se poursuit sans secousses de façon que le public puisse dire : « C’est un bon ménage. »[247]

Selon Mme d’Ambelle, l’échec affectif de la majorité des couples tient à une structuration psychologique différente des deux sexes, mais c’est au mari qu’en revient la responsabilité. Cependant, elle ne remet pas en cause l’éducation donnée aux hommes de son temps. Leur comportement à l’égard des femmes est une donnée naturelle, une fatalité dont elles doivent s’accommoder. Point d’égalité des sexes ; la supériorité intellectuelle masculine lui paraît une évidence biologique et non culturelle, même si une hiérarchisation morale est instaurée dont la mère est la prêtresse vigilante. On retrouve ici, toujours d’actualité, les idées de Fénelon et des philosophes du XVIIIe siècle sur le rôle de la mère,

gardienne des mœurs. Chacun dans la famille reçoit alors la part qui lui revient :

Il ne faut pas dire que le mari doit toujours rester le premier. Le plaisir du mari doit passer avant le plaisir des enfants, mais le bien des enfants doit passer avant le plaisir du mari (...) Pour une femme élevée solidement et chrétiennement il suffit qu'une chose soit un devoir pour qu'elle la fasse sans que rien puisse l'en détourner.

La marquise ne conçoit pas pour autant la femme comme un être humilié, soumis, esclave de son mari. Qu'il s'agisse de définir son rôle et ce sont les termes : « volonté », « énergie », « courage », « lutte », « persévérance » qui émaillent son discours, résumant en une formule, ô combien significative, le but de ce combat permanent : « Devenons viriles nous-mêmes » ! Au déterminisme biologique qui façonne la société et confine la femme dans l'univers domestique, elle oppose une démarche volontariste, quasi missionnaire, qui fait de l'épouse, à l'intérieur de ces normes, la détentrice du pouvoir et l'initiatrice à la vie spirituelle. Elle revendique la prise en charge par la mère de la formation religieuse de ses fils, alors qu'ils lui échappent très tôt dans les autres secteurs de l'éducation. N'est-ce pas la meilleure façon, alors que le verrouillage sexiste de la société ne permet que de médiocres évolutions, de créer les conditions morales et spirituelles les plus favorables à une future harmonie conjugale ? La religion apparaît moins alors, dans le discours de cette femme de pouvoir, comme le refuge où l'épouse se console des peines de l'existence terrestre et prie pour le rachat des fautes du mari cruel ou volage, que comme le terrain idéal d'une compétition spirituelle entre les époux. La femme dispose d'un atout majeur, la maternité, parcelle du pouvoir divin de création. Dans ce

contexte, le choix d'un époux ne peut être laissé au hasard, à la fugacité des sentiments, à la cupidité ou à la vanité :

Assurez-vous en premier lieu qu'il ait un cœur. Il y a beaucoup d'hommes qui ne sont pas méchants du tout, mais qui n'ont pas de cœur. Ils ne regardent l'existence qu'à leur point de vue personnel. Ils prennent une femme pour les aider dans la vie (...) on trouve quelquefois exagéré qu'une jeune fille exige de son futur la pratique de sa religion. Cette exigence n'est qu'une simple mesure de prudence. (...) Un homme qui pratique sa religion est habitué à lui faire certains sacrifices. (...) Un homme qui accepte le joug de ces pratiques sera capable de se gêner pour sa femme, de sacrifier quelque chose à son bonheur, voire même à son plaisir (...) Si vous voulez qu'elles fassent un heureux mariage, il ne faut faire ni un mariage d'argent, ni un mariage de vanité, mais épouser quelqu'un qui leur plaît parfaitement, qui toute sa vie a servi Dieu et qui en se mariant a par-dessus tout l'idée de rendre sa femme heureuse.

Il ne s'agit point de prôner le mariage d'inclination ou de sentiment, mais celui fondé sur la parité morale des époux. La marquise a tôt fait de démontrer l'illusion des premières ardeurs. Seule l'estime réciproque est un ciment durable et l'union d'un couple n'engage pas seulement deux individus : à travers elle c'est tout le lignage qui est concerne :

N'épousez jamais que l'homme que vous pourrez estimer et aimer de tout votre cœur. Mais quand même vous l'aurez trouvé, s'il y a une tache qui puisse vous faire rougir et plus tard sera une honte pour vos enfants, quelque pénible que ce soit, ne l'épousez pas.

Les convictions chrétiennes sont indissociables de l’appartenance sociale. Toutefois si la noblesse lui apparaît comme le milieu d’élection de la régénérescence morale à conduire, la marquise fustige les mondanités et les superficialités de la haute aristocratie, et le rôle corrupteur de l’argent :

Dans le temps où nous vivons, un nom est une grande vanité. Vous aurez une aussi belle position en épousant deux millions qu’en épousant un duc et pair, et combien plus d’agrément ! Un hôtel somptueux, de beaux équipages, une loge à l’Opéra. Tous les salons vous seront ouverts, on fera des bassesses pour être admis dans le vôtre. Vous habiterez Paris l’hiver ou bien Nice. En été, vous courrez les plages à la mode ou sillonnerez la mer sur des yachts de plaisance. Voilà la vie ! (…) Ces idées, qui scandalisent fort les bonnes provinciales et même bien des personnes de Paris, sont des idées courantes dans ce qu’on appelle le grand monde.

Seul le nom, symbole manifeste des valeurs ancestrales du lignage, peut moraliser l’argent en le réintroduisant dans le circuit du don, de l’aumône. L’association de la fortune et de la haute naissance apparaît alors dans ce système de pensée fermé, comme la pierre d’angle d’une société évangélique. Hélas :

Actuellement les grandes fortunes sont les exceptions, les fortunes modestes, les fortunes embarrassées sont les plus nombreuses (…) La femme qui est le plus à plaindre, et il y en a beaucoup, c’est celle qui par sa naissance, occupe dans la société, une position élevée et qui, par son peu de fortune se trouve contrainte à faire elle-même une foule de choses pour conserver des dehors convenables tout en étant aux prises avec la gêne dans son intérieur (…) rien ne

rabaisse une femme que de faire le mal, un grand nom n’est pas déshonoré en accomplissant son devoir.

La marquise parlait sans doute d’expérience et ce n’est pas le moindre intérêt de son ouvrage pour les historiens que de pointer avec une lucidité amère les clivages de la noblesse de la fin du siècle. Clivages de naissance mais surtout de fortune qui opposent, plus vigoureusement qu’au siècle précédent, une noblesse parisienne très ostentatoire à une noblesse provinciale, tout aussi bien née mais désargentée, et qui trouve dans la réactivation d’une idéologie du sacrifice les fondements mêmes de son identité. C’est ainsi que se trouvent sublimées les contradictions d’un discours qui, déniant toute valeur à l’argent, lui confère cependant un rôle majeur dans le devoir de transmission :

Nous dirons à nos filles : (…) si cet homme n’a aucune fortune et que vous n’en ayez pas assez pour compenser ce qui lui manque, ne l’épousez pas. Vous ne savez pas ce que c’est qu’un ménage qui ne peut pas faire face à ses engagements, ce que c’est que d’avoir des enfants et de ne pas pouvoir les élever comme on l’a été soi-même (…)

La marquise « mettait la barre très haut » et l’on peut admettre que pour bien des jeunes filles la voie du couvent ait pu sembler plus douce. Sur les quatre filles de Mme d’Ambelle, deux entrent en religion. Quant à la femme célibataire, privée de la joie de procréer, elle dispose d’un champ de libertés multiples :

Elle peut lire, écrire même, si elle manie la plume avec facilité ; elle peut et doit s’occuper des pauvres qui lui offrent un vaste champ pour tous les besoins de son cœur et l’occupation de ses heures ; par-dessus tout elle peut s’occuper de son âme et de Dieu. Les devoirs et les

occupations de la vie empêchent certainement beaucoup de femmes mariées de cultiver en elles la vie intérieure qui les élèverait à un degré de sainteté supérieure. La vieille fille n'a aucun de ces obstacles, elle peut devenir une sainte. Est-ce là un sort si méprisable pour qu'on pleure des larmes si amères de ne pouvoir associer sa vie à une créature humaine qui y mettra probablement bien peu de bonheur et sera peut-être un grand empêchement à notre avancement spirituel.

Depuis M. *de Puyloubard,* lavé par le sang des fautes de ses ancêtres, Mme de Pindray a durci ses positions : ne sommes-nous pas en 1905, alors que la séparation de l'Eglise et de l'Etat agite les consciences et suscite, dans les familles chrétiennes, un puissant mouvement de réaction militante ? Au-delà des convictions de chacun et des évolutions de la pédagogie depuis un siècle, ce traité d'éducation séduit encore le lecteur par l'énergie vitale qui s'y exprime et qui rend sensible l'expérience féminine du mariage dans ses aspects les plus concrets et les plus douloureux.

Le célibat n'est pas toujours synonyme de dessèchement, de bonheur par procuration ou de macération. Mlle de Lostanges, qui fut, semble-t-il, la maîtresse d'Eugène Le Roy et qui a inspiré en partie le personnage de *Melle de La Ralphie,* vivait joyeusement son état au château de Sablou, sans se départir de ses réflexes de caste, comme le raconte le romancier lui-même :

Ici nous avons des filles de hobereaux bien extraordinaires. Leurs revenus étant minces elles ne trouvent pas de mari, dans leur monde s'entend, et, ma foi, elles pratiquent l'amour à la bonne franquette, s'éprennent de rustres qu'elles délaissent aussitôt. Au demeurant bonnes filles, charitables même, victimes seulement d'une

société mal faite. Et il me revient un mot de l'une d'elle que je veux vous citer parce qu'il est à lui seul une synthèse. Il ne restait à la demoiselle en question qu'un cheval pacifié par l'âge, tête basse et jambes incertaines. Où il advint qu'elle rencontre un parvenu. Ce parvenu se montra grossier et flattant la bête : « Le beau pur-sang que vous avez là ! » Savez-vous quelle fut la riposte ? « Monsieur, le pur-sang est dans la voiture. »

Mais la rumeur frôle parfois le drame. On murmure que le dernier descendant des marquis de Campagne a été conçu par la fille aînée de la famille, morte célibataire en 1921, avec un cocher dont le corps a été retrouvé dans les fossés du château après la naissance de l'enfant. Encore aujourd'hui, certains évoquent « sous le sceau du secret », les origines incertaines et récentes de quelque lignage dont le grand nom ne saurait tromper les initiés...

Les femmes n'ont que l'indépendance que leur donne une fortune soigneusement protégée de l'avidité de leur mari. Les contrats de mariage des XVIIe et XVIIe siècles multiplient les clauses destinées à protéger le patrimoine de l'épouse, trop souvent utilisé à payer les dettes des beaux-parents ou du mari et les légitimes des cadets. Pour exprimer les choses brutalement le meilleur statut pour une femme sous l'Ancien Régime et encore au XIXe siècle est d'être veuve et riche ! Dans *Cinq filles et un fusil*[248]*,* M. de Montramé, cadet des Fontagre, a eu la « maladresse » de ne concevoir que des filles. Six filles, dont l'enfance insouciante ne les prépare guère à l'enfermement qui les menace : les deux premières sont mariées aux fils des Magavant, riches négociants de Bordeaux, dont la noblesse récente sera relevée par un mariage avec ces vierges pures de haut parage, dressées par les sœurs de l'Assomption de Bergerac et qui seront des mères vertueuses et l'ornement

de leur salon. Le domaine de Montramé, ravagé par le phylloxéra, constitue leur dot. Mais les deux jeunes filles disparaissent avec leurs fiancés dans le naufrage du Saint-Afrique au large de la pointe de Grave[249]. Les deux suivantes, telles les pions d'un sinistre jeu de « pousse-pousse », remplacent les petites noyées dans la stratégie familiale. La plus jolie, Eulalie, est mariée dans une famille de vieille noblesse périgorde d'une avarice sordide et dont le fils, bossu, veut bien la prendre sans dot. Elia, surnommée « Fusil », s'est éprise d'un jeune négociant bordelais dont la roture ne saurait entacher la race des Fontagre. Elia se soumet et épouse son cousin, le jeune marquis de Fontagre, regroupant ainsi le patrimoine des branches aînée et cadette. Le récit est secoué des fous rires et des larmes des fillettes, des révoltes de « Fusil », des extases mystiques de M. de Montramé et du désespoir de sa femme. Le machiavélisme des Magavant et du cousin de Fontagre pour s'emparer de ce qui reste de Montramé ne le cède en rien à l'égoïsme de la grand-mère maternelle, la vicomtesse de Saint-Sulpice, dont la verdeur, les saillies et les chevauchées s'inscrivent dans une tradition très XVIIIe siècle, mâtinée de souvenirs de la Fronde. Ce roman vaut bien sûr par la qualité du style que l'on connaît à Jean Orieux, par l'humour du récit et le sentiment tragique intimement mêlés. Il n'échappe pas aux stéréotypes traditionnels sur la noblesse provinciale ruinée, mais il évoque avec émotion et délicatesse ce qu'était pour la plupart des jeunes filles le mystère du mariage et l'immense sacrifice personnel qu'il représentait pour la plupart d'entre elles.

Il faut attendre la fin du siècle pour en voir quelques-unes secouer les conventions et affirmer leur indépendance. Encore sont-elles rares et font-elles souvent scandale. Marguerite de Hautefort a été élevée à Nancy

avec la comtesse de Martel, née Riquetti de Mirabeau, Gyp en littérature. Marguerite, à l'image de son amie et de quelques autres dont Colette sera plus tard le modèle, multiplie les aventures amoureuses. La sœur de son amant, Joseph de Romanet, la décrit ainsi :

Joli gabarit, mince, beaucoup d'allure, œil petit et intelligent, assez caustique, caractère assez masculin, intellectuellement parlant, féminine quand il fallait l'être, esprit raffiné, malicieuse, anticonventionnelle, vivait avec une rente viagère.

La « garçonne » des années vingt est en prémisse dans ce portrait de Marguerite de Hautefort qui meurt célibataire à Périgueux en 1923. Thérèse de Gontaut-Biron (1888-1985), fille d'Antoine et de Cécile de La Panouze, est un bel exemple de liberté féminine assumée jusqu'au renoncement. Son père, le comte Antoine, est l'une des personnalités les plus en vue de Paris et de Deauville et ses deux frères les archétypes d'un monde en voie de disparition. Le pianiste Arthur Rubinstein décrit l'un d'eux dans ses *Mémoires* :

Il était l'image même de l'aristocrate français du XVIIIe siècle (...) Il vivait dans un monde aristocratique que je croyais disparu avec ses loisirs, depuis la Révolution française ; au sein d'une société où les jeunes hommes persistaient à n'embrasser d'autre carrière que celle des armes et où les principales occupations étaient le cheval, la danse, l'escrime et la « noce », la folle vie nocturne.

Le comte Armand meurt de ses blessures en 1918. Sa sœur Thérèse a connu et épuisé toutes les ressources du grand monde. Elle a entrepris des études de médecine ce qui est encore très rare pour une femme au début du siècle ; excellente golfeuse — Deauville oblige — elle a été

sélectionnée pour les Jeux olympiques et elle a reçu la croix de guerre après Verdun. Musicienne, poète, sculpteur, il semble que rien ne lui ait été refusé et l'on a peine à croire que son entrée chez les clarisses de Mazamet en 1931 à l'âge de quarante-trois ans ait été motivée par un banal chagrin d'amour, alors qu'elle s'apprêtait à accompagner — scientifiquement s'entend — le médecin Alexis Carrel aux Etats-Unis. Sœur Marie de Saint Bonaventure a choisi la réclusion ; Charles de Foucauld l'avait fait avant elle, mais il n'a vu les horreurs du grand massacre que des hauteurs de l'Assekrem. Thérèse, comme tous les médecins et infirmières de sa génération, a été confrontée à la terrible boucherie et aux plaies épouvantables provoquées par les obus. Mais quel monde refuse-t-elle en 1931 ? celui d'avant-guerre, léger et délicieusement superficiel, ou celui né de tant de haines et de massacres que le sang de ses frères ne suffit pas à le racheter ?

4. La « pédagogie de la clôture »

La première enfance est souvent commune entre nobles et paysans avec la pratique des mises en nourrice. En province, la nourrice est parfois logée au château mais le plus souvent les nourrissons sont confiés à des femmes de la campagne et séparés de leur famille pendant plusieurs années :

Le bon père que Dieu me donna (...) m’envoya dès le berceau nourrir à un pauvre village des siens et m’y tint autant que je fus en nourrice et encore au-delà, me dressant à la plus basse et commune façon de vivre (...)

Si l’exemple de Montaigne paraît relever d’exigences humanistes et pédagogiques, la plupart des témoignages évoquent des réalités qui ont peu à voir avec la philosophie. Le duc de La Force, né en 1768, décrit ainsi sa première enfance :

Une robuste charbonnière me donna le sein ; je fus à ce qu’on m’a dit assez mal nourri ; mais cependant le régime devait être bon ; j’ai soixante et un ans et ma santé est très robuste.

Le général Daumesnil, né dans une famille de bourgeois de Périgueux d’origine noble, rend compte sur le même ton de ses premières années :

Ce que je me rappelle le plus distinctement de mon bas âge c’est d’avoir mendié mon pain chez ma nourrice jusqu’à l’âge de cinq ans et la colère de mon père à la découverte de cette noble profession. Il me reprit aussitôt chez lui où grâce à mes espiègleries et aux traitements de

ma mère, je ne fus guère plus heureux. A huit ans, mon père me trouva assez intelligent pour m'emmener avec lui à Bordeaux, et, de là, en Amérique où nous restâmes dix-huit mois pour ses affaires de commerce. Retourné à Périgueux, mon père me mit au collège et j'y restais jusqu'à l'âge de douze ans ; j'en fus chassé pour avoir enfoncé une épingle noire dans la jambe de mon professeur qui voulait me donner le fouet et me tenait déculotté ; on me mit en demi-pension[250].

Dans ce contexte de séparation familiale très précoce, l'itinéraire de Charles Maurice de Talleyrand n'est pas vraiment atypique :

Sa mère ne pouvait s'habituer à la présence de cet enfant. Il était sevré depuis trois ou quatre ans qu'on le laissait encore chez la nourrice. A la suite d'un long voyage le bailli de Périgord (l'un des frères de son père) qui servait dans la marine, curieux de faire la connaissance de son neveu fut obligé d'aller jusqu'au village où il était à peu près oublié. Il l'y trouva au milieu d'un champ couvert de neige qui faisait la chasse aux alouettes avec son frère de lait, aussi déguenillé l'un que l'autre. Le marin indigné s'empara du petit Maurice, l'emmena avec lui sans lui faire aucune toilette et l'introduisit au milieu du salon où madame sa mère recevait des visites de cérémonie. « Ma sœur, dit-il, voici le descendant en ligne directe des princes de Chalais (...) Allons, Monseigneur, mon neveu, embrassez cette dame qui est votre mère. »

L'anecdote est célèbre et décrit un mode d'éducation qui contraste singulièrement avec les théories rousseauistes : *l'Emile* paraît en 1762 et Talleyrand est né en 1754. Il écrit ces lignes amères :

Mon père avait les mêmes principes que sa mère sur l'éducation des enfants d'une famille fixée à la cour. Aussi la mienne fut-elle un peu abandonnée au hasard : ce n'était point par indifférence mais par cette disposition d'esprit qui porte à trouver que ce qu'il faut avant tout : c'est de faire, c'est d'être comme tout le monde. Des soins trop multipliés auraient paru de la pédanterie ; une tendresse trop exprimée aurait paru quelque chose de nouveau par conséquent de ridicule. Les enfants à cette époque étaient les héritiers du nom et des armes. On croyait avoir assez fait pour eux en leur préparant de l'avancement, des places, quelques substitutions, en s'occupant de les marier, en améliorant leur fortune.(...) dans les grandes maisons c'était la famille que l'on aimait, bien plus que les individus et surtout que les jeunes individus que l'on ne connaissait pas encore. Je n'aime point à m'arrêter sur cette idée... Je la quitte.

Il trace ensuite un tableau idyllique de son enfance à Chalais.

J'appris à Chalais tout ce qu'on savait dans le pays quand on était bien élevé ; cela se bornait à lire, à écrire, et à parler un peu le périgourdin. J'en étais là de mes études quand je dus retourner à Paris.

Les charges à la cour ne favorisent pas la vie de famille et l'esprit du temps ne se prête guère non plus aux attendrissements, la mortalité fauchant 50 % des enfants de moins de dix ans. C'est ainsi que la marquise de Caumont La Force écrit à sa fille, la comtesse de Gironde :

Si vous avez plusieurs garçons, ne manquez pas de leur donner le même nom de baptême. Vous en ferez sûrement recevoir un dans l'ordre de Malte. Si vous le perdez, vous

n’aurez pas à payer pour le passage ; c’est une petite tromperie qu’on m’a apprise (...)

Même pour les plus grandes dames de la cour il n’y avait pas de petites économies !

Les nouveautés pédagogiques du XVIIIe siècle exaltant l’éducation maternelle ne changent pas grand-chose aux nécessités et à la précocité de l’établissement des fils de la noblesse. La sensibilité nouvelle ne fait peut-être que rendre plus difficile les séparations. Elle nous vaut cependant quelques morceaux poétiques où l’enthousiasme le dispute à la niaiserie mais qui attestent de la pénétration des idées nouvelles en province. La comtesse de Fayard, nièce de Bertin, est ainsi complimentée lors de la naissance de son deuxième fils en 1769 :

La femme vertueuse est seule respectable
La mère qui nourrit est seule véritable.
Vous les réunissez. Je vous dois un autel.

Madame de Gironde, née Carbonnières, est l’une de ces nouvelles mères.

Elle n’était pas, écrit l’un de ses descendants[251], femme à faiblir sous la tâche de continuer seule l’éducation de trois fils et d’une fille. Il est vrai que sous l’influence régnante des principes de l’*Emile,* elle avait pour système de laisser beaucoup faire la nature. Jusqu’à l’âge de douze ans Pilon, livré à lui-même, courant les champs avec les gamins du village, maraudant, grimpant aux arbres passait ses journées en plein air. On le voit ce n’était pas précisément comme à l’heure actuelle le surmenage intellectuel qui était à craindre.

Sa correspondance et son livre de raison la montrent très proche de ses trois fils mais n'oubliant jamais les règles de la hiérarchie familiale ; n'était-ce pas une loi de nature ?

La mère de Sylvain pénétra surtout son fils du respect absolu qu'il eut toujours pour ce qui était la règle et développa en même temps chez lui les sentiments qu'on attendait alors d'un cadet de famille en lui demandant un dévouement aux siens poussé jusqu'à l'oubli de sa personnalité, et par famille, il ne fallait pas entendre les membres dont elle était composée mais une abstraction dans laquelle ceux-ci venaient tous individuellement se confondre et qui se résumait en un mot : le Nom.

La hiérarchie aîné-cadets n'est pas chose simple : l'aîné hérite la majeure partie des biens, il hérite aussi les dettes dont ils sont grevés, le paiement des dots et des légitimes aux cadets qui, pour leur part, doivent s'en contenter au nom de la pérennité du lignage et de l'intégrité du patrimoine. Le chevalier de Lagrange-Chancel, frère du poète, rappelle combien il souffrit de la préférence de sa mère, Anne Bertin, pour son aîné, que tous regardaient « comme un génie supérieur ». Sa jalousie l'entraîne jusqu'à renier son frère auprès du Régent. Il lui devait pourtant sa carrière dans la marine. Tout ceci n'empêcha pas les deux frères de finir leurs jours ensemble, aussi goutteux l'un que l'autre, au château d'Antoniac !

Peu nombreux sont ceux qui peuvent placer un fils comme page dans les maisons du roi, de la reine ou des princes du sang, mais les relations et les alliances suppléent parfois une grande naissance ainsi pour les Lagrange-Chancel ou les Bardon de Segonzac. Dirigés par un gouverneur, les pages faisaient l'apprentissage de la domesticité royale et recevaient une éducation plus orientée vers les usages du monde — danse, équitation, escrime, musique — que vers les disciplines fondamentales.

Quoi qu'il en soit, la plupart des jeunes nobles recevaient une instruction de base leur assurant du moins la maîtrise correcte de la lecture et de l'écriture sinon de l'orthographe, comme en témoignent les correspondances, et très rares sont ceux qui n'ont aucun rudiment comme M. de Ségur de Bouzely qui habitait, comble du scandale, le château de Montaigne !

Jean Tarde, La Boétie, Montaigne, Brantôme ou Fénelon sont des géants qui écrasent de leur stature tous ceux que démangent l'art d'écrire et ils sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici[252]. En revanche, certains, très célèbres en leur temps, ont été oubliés tels Lagrange-Chancel, ou Gautier de Costes de La Calprenède (1610-1663). On dit encore aujourd'hui « fier comme Artaban ». Qui se souvient qu'il s'agissait d'un des héros de *Cléopâtre,* le meilleur des romans de La Calprenède, en douze volumes et 4 153 pages (!) paru en 1647 ? Protégé de Richelieu, d'Anne d'Autriche et du prince de Condé, il est à la cour le conteur de charme de ce premier XVIIe siècle. S'il a eu quelque influence sur le théâtre de Corneille ou de Racine, c'est dans le roman, dont il est considéré comme le fondateur, qu'il donne libre cours à son imagination. Romans-fleuves, réédités en versions abrégées pendant tout le XVIIIe siècle en France et à l'étranger, et dont Rousseau fait ses délices dans son enfance. Boileau et surtout Mme de Sévigné sont en partie à l'origine du discrédit jeté sur son œuvre. Mme de Sévigné qui le lit pourtant en secret comme elle le confesse à sa fille, Mme de Grignan :

Je n'ose vous dire que je suis revenue à *Cléopâtre* et que par le bonheur que j'ai de n'avoir point de mémoire cette lecture me divertit encore. Cela est épouvantable ! (...) Le style de La Calprenède est maudit en mille endroits : de

grandes périodes de romans, de méchants mots ! Je sens tout cela. J'écrivis l'autre jour à mon fils une lettre de ce style qui était fort plaisante. Je trouve donc que celui de La Calprenède est détestable, et cependant je ne laisse pas de m'y prendre comme à la glu. La beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille.

L'évolution de la sensibilité romanesque a démodé l'œuvre de La Calprenède. Ses héros, très proches de ceux de Corneille, témoignent de la permanence du modèle chevaleresque au XVIIe siècle. La passion dominée par la volonté est un *topos* légué par la tradition antique ; la violence et le goût du sang sont puisés dans la culture orientale et l'héritage féodal ; le tout est assaisonné de grandeurs morales et de préciosités de langage caractéristiques de la cour d'Anne d'Autriche. Aux dangers de l'aventure et du dépaysement sont associés les charmes rassurants de la sociabilité de cour, les grands sentiments viennent toujours à point contrôler la férocité des instincts et la recherche de l'amour est le ressort majeur de l'action. Tous les ingrédients du roman moderne sont présents dans l'œuvre de La Calprenède.

A côté de ces « professionnels » de la littérature, le goût de l'écriture semble la chose du monde la mieux partagée, qu'il s'agisse de correspondances si précieuses pour l'historien, de souvenirs et mémoires, plus abondants après la Révolution, ou d'ouvrages de réflexions morales ou mondaines, nombreux au XVIIIe siècle. Les bibliothèques sont un indice majeur du degré de culture. Bien peu ont été conservées dans leur écrin d'origine comme la magnifique bibliothèque du château de Fayolle recélant plus de vingt mille livres. Celle des Saint-Astier se trouve aujourd'hui aux Archives départementales, mais celle du marquis d'Allemans, composée des ouvrages que lui envoyaient ses

amis philosophes Malebranche, Bossuet, Arnauld, Fénelon et tant d'autres, tous annotés de sa main, a disparu en 1871 dans l'incendie provoqué par les facéties des singes de Mme de Nattes, sœur du marquis d'alors ! Un inventaire sommaire de l'époque révolutionnaire permet d'en mesurer la perte. Les 4 764 volumes de son arrière-petit-fils, l'archevêque d'Arles, sont dispersés après sa mort en 1791. Ceux de Brantôme ont été vendus aux enchères en 1790. Les partages successoraux égalitaires ont aggravé le démembrement des grandes bibliothèques et seuls les inventaires qui subsistent permettent d'en apprécier l'importance et la diversité, la permanence ou l'évolution des centres d'intérêt. Les Caumont La Force, Labrousse de Verteilhac, Chapt de Rastignac, Beaupoil de Saint-Aulaire, Saint-Exupéry, Fayolle de Mellet, Faubournet de Montferrand ou Sorbier de Jaure sont les représentants d'une culture aristocratique qui, d'un siècle à l'autre, témoigne de courants intellectuels très divers. Le comte de Jumilhac s'est spécialisé dans la littérature érotique, mais la plupart ont des curiosités plus « élevées » : ils lisent l'*Encyclopédie* et ont à leur disposition tous les ouvrages accumulés par les générations précédentes. Bien difficile alors de dire ce qui est lu et ce qui ne l'est pas, à l'exception des acquisitions récentes. Plus facile à commenter est le contenu de la malle de livres que Guillaume de Commarque, capitaine au régiment des gardes lorraines, ramène à Belvès lors de sa retraite, car les circonstances indiquent qu'il a acheté lui-même tous ces ouvrages et qu'il les a lus. Il s'agit d'une bibliothèque très composite qui reflète les préoccupations et la vie quotidienne d'un officier de garnison. Rousseau et Voltaire voisinent avec des ouvrages de piété, d'histoire, de médecine et de droit nobiliaire, des traités militaires, et, comme il se doit chez tout bon officier de ce temps, une bonne proportion d'œuvres galantes et l'indispensable *Académie universelle de tous les jeux contenant les règles*

des jeux de quadrille et quintille, de l'hombre à trois, du piquet, du reversis, des échecs, du trictrac. Un tel assemblage suggère la coexistence, si fréquente en cette fin de XVIII[e] siècle, d'une curiosité intellectuelle très vive pour les Lumières — Voltaire était un fidèle de la cour de Nancy — d'une religiosité traditionnelle dont il est difficile de déterminer les formes — convention sociale ou conviction profonde — et d'une forte conscience identitaire, sociale et professionnelle.

Les filles ne reçoivent souvent qu'une instruction médiocre. Signalons la distinction qu'il convient de faire entre l'instruction, dont le but est l'acquisition d'un savoir, de connaissances, littéraires, scientifiques ou techniques, et l'éducation, qui s'adresse plus au cœur qu'à l'intellect, plus à l'âme qu'à la raison et qui cherche à transmettre des codes, des usages, des manières, des modes de pensée propres à tel ou tel groupe social. La rareté des sources ne permet pas d'évaluer précisément le degré de sous-instruction des jeunes filles de la noblesse sous l'Ancien Régime. Les actes notariés signalent parfois qu'elles ne savent signer et les comparaisons d'écriture, dans les contrats de mariage par exemple, révèlent des graphies maladroites et peu maîtrisées plus fréquemment chez les femmes que chez les hommes. Mais tout ceci ne peut être chiffré.

C'est logiquement dans la noblesse de cour que l'on rencontre les femmes les plus cultivées. Les demoiselles de Hautefort sont férues de poésie et de théâtre : Charlotte, marquise de Choiseul-Praslin, meurt à cent deux ans laissant le souvenir d'une femme uniquement préoccupée de littérature. Charlotte-Rose de Caumont La Force a écrit de nombreux romans historiques, dont certains traduits à l'étranger, et elle fait du latin, du grec et de l'hébreu avec son époux, le maréchal de Turenne. En revanche, la

correspondance de Mme de Caumont La Force, née de Galard de Béarn, gouvernante des enfants du comte d'Artois, révèle une orthographe quasi phonétique alors que ses frères manient la plume avec élégance et ont des prétentions littéraires. Par contre, les dépenses concernant l'éducation mondaine et les toilettes des demoiselles Galard de Béarn sont très importantes[253]. La condition des jeunes filles de la noblesse de cour est mieux connue que celle des provinciales. Pour ces dernières il faut recourir à des sources très éparses, archives de couvent, correspondances, témoignages divers, romans, etc.

Au XVIIe siècle, Suzanne de Saint-Aulaire, supérieure du couvent de Ligueux, met en place un programme d'instruction pour ses pensionnaires qui recommande aux maîtresses la douceur plutôt que la rigueur, et qui paraît, sur le plan intellectuel, assez ambitieux pour l'époque : grammaire, orthographe, géographie, histoire, calcul, langues étrangères, déclamation, peinture, musique, chant, danse, etc. Mais il ne s'agit que de rudiments, et ces matières sont concurrencées après 1750 par les travaux ménagers. Est-ce en raison d'un recrutement plus modeste, d'une volonté délibérée des supérieures ou d'une baisse du niveau des enseignantes ? En tout cas, à défaut d'être savantes, les jeunes filles de Ligueux feront de bonnes maîtresses de maison et des femmes du monde accomplies.

Les préceptes de Fénelon, qui semblent caractériser l'éducation donnée aux jeunes filles dès la fin du XVIIe siècle, n'ont été vraiment appliqués qu'au XIXe. *De l'éducation des filles* paraît en 1687. A l'origine, ce livre n'était destiné qu'au duc et à la duchesse de Beauvillier qui souhaitaient voir rédigés les conseils que Fénelon leur avait prodigués à l'intention de leurs huit filles. Fénélon apparaît comme un véritable précurseur de Rousseau par l'intérêt qu'il porte aux enfants ; rien n'indique par ailleurs qu'il se

soit le moins du monde préoccupé des filles de sa famille, à l'exception d'une de ses sœurs et alors qu'il témoigne à ses neveux et petits-neveux la plus grande tendresse et qu'il en fait venir un certain nombre auprès de lui à Cambrai, en particulier son cher « Fanfan », fils de son frère, François. Pas un mot en revanche dans sa correspondance sur ses nièces et, plus étonnant, sur sa mère, Louise de La Cropte, dont la tradition célèbre la piété et le rôle majeur dans la formation spirituelle de son fils. La critique du monde et de la société de cour, sa superficialité, son immoralité, ses excès en tous genres, arment les théories de Fénelon :

Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles ; la coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout ; on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction (...) Il ne faut pas qu'elles soient savantes, dit-on, la curiosité les rend vaines et précieuses ; il suffit qu'elles sachent gouverner un jour leur ménage, obéir à leur mari sans raisonner. On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules ; après quoi on se croit en droit d'abandonner aveuglément les filles à la conduite des mères ignorantes et indiscrètes (...) Les filles naissent avec un violent désir de plaire (...) Quand on cherche à plaire que prétend-on ? Exciter les passions des hommes (...) Apprenez aux filles que l'honneur d'une bonne conduite est plus estimable que celui qu'on tire de ses cheveux et de ses habits (...) Ce sont elles qui ruinent et qui soutiennent les maisons et qui ont la principale part aux bonnes et aux mauvaises mœurs... Même les affaires du dehors ne leur sont point étrangères à cause de l'influence qu'elles exercent sur leurs maris et leurs enfants (...) Les hommes peuvent-ils espérer pour eux-même quelque douceur de vie si leur plus étroite société qui est celle du mariage, se tourne en amertume ? Les enfants qui feront dans la suite

tout le genre humain, que deviendront-ils si les mères les gâtent dès les premières années ?

La mission des femmes est de conserver et de moraliser les mœurs, de maintenir les valeurs de leur lignage par une acceptation totale de leur place dans l'ordre naturel du monde. L'éducation doit leur inculquer une fermeté d'âme, une austérité, une absence de vanité qui tiennent autant de l'idéal chrétien que des modèles stoïciens. Les idées de Rousseau sont très proches qui déclare dans l'*Emile* :

De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants ; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes ; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur même. Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes de tous les temps et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance.

Les positions de Fénelon paraissent plus généreuses que celles de Rousseau, tant celui-ci pousse loin l'égocentrisme masculin quand celui-là le contrôle par une sensibilité toute évangélique. Cependant, sous des aspects libéraux — redonner sa dignité à la femme, élever son esprit, faire appel à son intelligence et à sa raison par la douceur plus que par l'autorité ou développer ses goûts artistiques — , le programme d'instruction de M. de Cambrai est sommaire : parler et écrire correctement, connaître les quatre règles de l'arithmétique, avoir quelques notions de droit afin de distinguer un testament d'une donation, une substitution d'un partage. Quant à la culture de l'esprit, les livres profanes doivent se limiter à ceux qui n'excitent pas les passions, et les langues

étrangères ne servent qu’à « lire des livres dangereux capables d’augmenter les défauts des femmes ». Attention à la poésie qui ébranle l’imagination de même que la peinture ou la musique ! Un tel programme était peu adapté à des jeunes filles du grand monde telles les demoiselles de Beauvillier auxquelles il était destiné. Fénelon est imprégné de ses origines provinciales : la femme doit être apte à gérer son ménage et à élever ses enfants dans des conditions financières modestes, mais en maintenant très haut l’honneur du nom. La parenté avec Montaigne est proche qui écrivait :

On ne se marie pas pour soi quoi qu’on dise. L’usage et l’intérêt du mariage touche notre race bien plus loin par-delà nous (...) La plus utile et honorable science et occupation à une femme, c’est la science du ménage. J’en vois quelqu’une avare ; de ménagère fort peu. C’est la maîtresse qualité et qu’on doit chercher avant toute autre comme le seul doire qui sert à ruiner ou sauver nos maisons (...) Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, Monsieur revenir maussade et tout marmiteux du tracas des affaires environ midi que Madame est encore après à se coiffer et attifer en son cabinet...

La maison royale de Saint-Cyr est fondée en 1686 par Mme de Maintenon pour recevoir, aux frais du roi, deux cent cinquante jeunes filles de familles nobles — quatre degrés du côté paternel — , orphelines ou sans ressources. Il ne s’agissait pas d’en faire des religieuses, seule la supérieure, Mme de Brinon, était ursuline. Le mariage était la finalité d’une éducation qui, de six à vingt ans, devait en faire des maîtresses de maison accomplies, dotées d’une solide piété, et de ferventes « patriotes ». Mme de Maintenon est très claire sur ce dernier point :

Une demoiselle élevée à Saint-Cyr devient comptable à l'Etat d'un pareil honneur, et pour répondre à cet engagement elle ne doit jamais en perdre le souvenir.

Le succès est immédiat, succès mondain avec les représentations des pièces de Racine qui attirent à Saint-Cyr tous les courtisans. Les dévots s'insurgent de cet outrage à la vertu et à la modestie requises de ces demoiselles. En 1692, Saint-Cyr devient un monastère régulier rattaché à l'ordre de Saint-Augustin et dirigé par les visitandines de Chaillot. Fénelon, très proche de Mme de Maintenon qui avait contribué à son élévation, collabore aux nouvelles constitutions du couvent ; c'est d'ailleurs dans la chapelle de Saint-Cyr qu'il est sacré archevêque de Cambrai par Bossuet en 1695. S'il critique les mondanités, il n'entend pas condamner les pensionnaires à la réclusion totale, pas plus que les nonnes qui sont encouragées, sur le modèle des abbayes nobles de Flandres, à visiter leur parenté un mois par an. Cependant, la reprise en mains de Saint-Cyr par des religieuses se fait bientôt sentir et la correspondance de Mme de Maintenon révèle ses agacements devant les ridicules pudeurs des couventines — n'avait-elle pas été l'épouse du licencieux Scarron ? — et son souci de préserver ces filles des tentations du monde comme des exaltations mystiques de leurs éducatrices. Une centaine de jeunes filles du Périgord ont été admises à Saint-Cyr[254], autant que pour le Limousin représentant aujourd'hui trois départements. La plupart sont de familles anciennes, à vocation militaire et peu fortunées. Les branches cadettes de quelques grands lignages tels les Ségur, La Roche-Aymon, Saint-Astier, Gontaut, Sanzillon y envoient leurs filles et plus encore les familles à branches multiples et fécondes tels les Vassal, d'Abzac ou Tessières. Elevées si près de la cour et dotées par le roi, trouvent-elles plus facilement des maris ? La surmortalité, liée au site insalubre choisi pour édifier la

maison sur les plans de Mansart, diminue les effectifs et les survivantes choisissent plutôt la voie religieuse ou restent célibataires. Mme de Maintenon se plaignait de ne pouvoir en marier plus d'un tiers, encore n'était-ce pas toujours avec des gentilshommes.

A considérer la permanence des modèles d'éducation féminins jusqu'à la fin du XIXe siècle, on se souvient du troubadour périgordin, Arnaud de Mareuil, qui écrivait en plein Moyen Age :

A la femme convient parfaitement la beauté ; mais ce qui l'orne le plus c'est le savoir et la connaissance.

Et l'on s'étonne, plus encore, de la hardiesse du chevalier Poulain de La Barre (1647-1725)[255] qui conseillait aux filles :

Observez tout, regardez tout et écoutez tout sans scrupules. Examinez tout, jugez tout, raisonnez sur tout.

Né à Paris en 1647, cartésien militant, protestant, Poulain de la Barre réfute la thèse de l'inégalité naturelle des sexes et démontre son origine culturelle. Il est le premier à dénoncer la spécificité de l'éducation féminine qui entretient cette inégalité et lui oppose le principe d'une liberté absolue contrôlée par la raison. Le *Journal des Savants* rend compte poliment de ses audaces en 1675, audaces qui avaient bien peu de chances de trouver un écho favorable auprès d'une noblesse provinciale très attachée à la reproduction de modèles traditionnels. La « pédagogie de la clôture » avait encore de beaux jours devant elle !

5. « Nous dirons à nos filles... »

En 1826, la famille de La Panouze se rend dans ses domaines du Bergeracois et visite les familles du voisinage. Un (ou une) des participants de ce voyage en a laissé une relation manuscrite très vivante. La visite chez les d'Abzac, au château de Montastruc, nous fait entrer dans une vieille famille provinciale, dans laquelle l'organisation domestique et la répartition des rôles sont un modèle du genre, les cinq demoiselles de la maison ayant chacune des attributions ménagères sous la houlette de leur mère. Cette évocation de la vie de château sous la Restauration séduit par la fraîcheur des impressions, la simplicité des mœurs, — on danse la bourrée le soir dans les salons — , l'harmonie familiale qui semble régner. Chacun est à sa place : M. d'Abzac administre ses domaines ainsi que sa commune ; la vie domestique est entièrement dirigée par les femmes, même, petit détail surprenant, la cave, qui traditionnellement, dans tous les milieux, est un privilège masculin. L'auteur de ce récit est sans doute une jeune fille, élevée à Paris, et qui s'étonne de ce partage du pouvoir et des responsabilités peu conforme au schéma traditionnel de la hiérarchie familiale dans laquelle l'autorité du père et celle de la mère, chacun dans leur domaine, s'exercent sans partage. Evocation d'un âge d'or de la vie campagnarde qui reconnaît à chacun un espace spécifique, mais dans lequel tous travaillent ensemble à la conservation d'un modèle menacé. Vision parisienne qui alimente un imaginaire collectif, nostalgique de ces temps où la gentilhommerie rurale vivait dans une abondance frugale, ordonnée par la générosité saisonnière de la terre. La Révolution semble n'avoir jamais effleuré ces îlots champêtres. Nombre de mémoires aristocratiques se

nourrissent, au XIXe siècle, de cette évocation mélancolique d'un Ancien Régime placé sous le signe de la douceur de vivre. Dans ses *Mémoires,* Talleyrand évoque avec émotion « ce temps révéré et chéri » et, plus tard, les hobereaux des *Voyages Agricoles* de M. de Lamothe, les héros de la marquise d'Ambelle ou ceux de Marcelle Tinayre s'inscrivent dans le même registre et confèrent aux modèles éducatifs de la noblesse provinciale une place majeure dans la transmision des valeurs nobiliaires naufragées.

Au XIXe siècle, les familles fortunées préfèrent éduquer leurs filles à domicile avec des précepteurs particuliers, c'est le cas des La Panouze. Les autres doivent se contenter des couvents de la région. A la fin du siècle, la romancière, Marcelle Tinayre, pourtant réputée féministe, s'attendrit sur ces jeunes couventines modelées par la féroce tendresse de leurs mères. Mais qui se souvient aujourd'hui de Marcelle Tinayre ? « Princesse des lettres », une des *prima donna* des années 1900, elle est égalée par ses admirateurs à George Sand et même comparée à Flaubert comme « la plus vigoureuse, la plus virile des plumes qui se sont révélées dans ces dernières années »[256]. Sa facilité d'écriture, sa fécondité, son affirmation du droit à l'amour pour les femmes et sa contestation de l'ordre social lui valent des tirages que lui envieraient bien des écrivains d'aujourd'hui. La sulfureuse Rachilde, elle aussi d'origine périgorde, et qui, elle, se défendait d'être féministe, éreinte Marcelle Tinayre dans les colonnes du *Mercure de France,* affirmant que ses thèses, conventionnelles, ressassant d'éternelles histoires d'adultère, ne peuvent en rien renouveler le combat féministe et qu'elles « visent surtout à permettre au sexe dit faible de jouer sur les deux tableaux, conservant les avantages de sa fragilité en prétendant acquérir les privilèges masculins[257] ».

Née à Tulle en 1872, Marcelle Chasteau est, par ses grands-parents paternels et maternels, originaire de Périgueux et de Thiviers. Elle est alliée par sa mère, Marguerite Saigne, à quelques familles de petite noblesse de la région, en particulier les Noël de Narfon, les Bordier d'Aysse ou les Faurichon de la Bardonnie. Dans *Une provinciale en 1830 ou l'Histoire d'une jeune personne accomplie,* Marcelle Tinayre[258] décrit la vie de son arrière-grand-mère, Lucile de Noël de Narfon (de Fonard, épouse de Fargeas dans le roman) et de sa grand-mère, Zénaïde, à Thiviers, sous la Restauration. Il s'agit d'une biographie romancée qui fait revivre avec tendresse et nostalgie une famille de petite noblesse provinciale confrontée aux dures réalités de la société postrévolutionnaire. Ce sont souvent les femmes qui s'adaptent le plus volontiers aux nouvelles conditions et ne craignent pas de scandaliser quelques hobereaux traditionalistes en faisant des affaires. Ainsi, Lucile obtient pour son mari une nomination de maître de poste. Les Faurichon de la Bardonnie, il est vrai de noblesse incertaine, n'avaient pas cru déroger en exerçant ces fonctions à Saint-Pardoux-la-Rivière dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. En revanche, Lucile se montre plus conventionnelle pour l'éducation de sa fille, Zénaïde, dite Naïs. L'usage et le préjugé social imposent ici leurs lois. Zénaïde est élevée chez elle où elle apprend « le Pater et l'Ave et quelques chansons patoises entendues à la cuisine », puis reçoit des leçons très rudimentaires de français, de calcul, de musique et de danse. A dix ans, elle est envoyée chez les ursulines comme l'avait été sa mère dans les années 1780. C'est enfin à Mme de Fargeas que revient le soin d'achever l'éducation de sa fille et d'en faire « une jeune personne accomplie », c'est-à-dire bonne à marier. L'ensemble du roman oppose l'éducation traditionnelle reçue par Zénaïde à celle, très libérée, de sa

cousine Palma, élevée par sa grand-mère, la marquise de Fonclose, férue de Rousseau :

Que n'est-elle allée au couvent, avec Naïs, cette pauvre Palma ! ou du moins que ne l'a-t-elle assujettie à ces travaux, à ces devoirs (...) imposés à la femme par la nature et par la société ! Que n'a-t-elle au lieu de prétendus talents d'agréments, ces vertus ménagères qu'un mari de bon sens estime autant qu'une dot ? Palma ignore les corsets et les contraintes. Elle brode, mais elle ne sait point ravauder son linge. Elle chante — en italien ! — mais elle est incapable d'accommoder un lièvre à la royale. Elle lit des romans que je veux bien croire innocents (...) mais elle se trompe dans une addition. Elle monte à cheval, se baigne dans la rivière, au risque de se noyer, et va danser aux frairies avec n'importe quel godelureau. Pauvre fille !... Pauvre fille !...

Le choix de l'un ou l'autre de ces modèles n'est pas délibéré par les parents. Il leur est imposé par leur condition sociale. La mère est détentrice de l'autorité et gardienne d'une tradition qu'elle ne songe pas à remettre en cause car elle est consubstantielle à sa naissance. La noblesse châtelaine, ancienne, titrée, peut, elle, sans déroger, se permettre des libertés, mais « on a vu les conséquences de tels relâchements » avec la Révolution... Cette opposition de deux schémas éducatifs répond à l'opposition, implicite dans cet ouvrage, de deux types de noblesse : la noblesse parisienne et la noblesse provinciale. La seconde, renvoyée à des valeurs « bourgeoises » afin d'assurer sa survie matérielle, est confrontée périodiquement au rappel de son rang et de ses dignités anciennes, mais elle revendique l'austérité de ses mœurs et le sens du devoir de ses filles comme les valeurs premières et régénératrices de la noblesse, dont les plus grands noms se perdent dans le luxe, le dévergondage et l'irréligion de

la capitale. Marcelle Tinayre plaide également pour l’aristocratisation d’une bourgeoisie rurale, très proche de la noblesse avant la Révolution, qui a donné des gages incontestables de sa fidélité à la dynastie légitime et qui entend bien en recueillir les fruits au retour des Bourbons :

Les Fargeas formaient entre les hobereaux et les bourgeois, le chaînon intermédiaire, et Mme Lucile en souffrait toujours dans sa fierté de demoiselle mésalliée. Elle était bien la cousine issue de germain de Mme de Fonclose, mais elle était aussi la femme d’un maître de poste, et elle savait qu’en dépit de son excellente éducation et de son joli visage, Naïs épouserait sans doute un bourgeois.

Naïs épouse un maître de forges, mais ses « précieuses » origines maternelles ne se diluent pas, et c’est de fille en fille que leur souvenir se perpétue. On peut s’étonner de trouver de tels propos sous la plume d’une romancière classée dans les rangs féministes. *La Maison du Péché, La Rebelle, L’Ennemie intime* paraissent bien édulcorées aux yeux des lecteurs contemporains, et, par un effet de contrechamp historique, ces ouvrages semblent même prôner une éducation désuète alors qu’ils firent scandale en leur temps. Ils renvoient une image de la femme en proie à sa sentimentalité et que l’appel de ses sens fait basculer dans l’adultère. *L’Histoire d’une jeune fille accomplie,* publiée en 1927, montre le chemin parcouru par la romancière. Dans cet ouvrage les personnages masculins sont inconsistants, tandis que la place et l’autorité des femmes affirment leur liberté de sentiment et d’action. Toutefois, l’évocation nostalgique de modèles sociaux et éducatifs hérités du passé et l’affirmation d’une spécificité de l’éducation féminine nuancent cette première approche. Le couvent est représenté comme un monde féminin clos dont le souvenir, malgré le régime très frugal et la stricte

discipline, est paré des grâces rêveuses et des exaltations mystiques des jeunes filles en fleurs. Devenues mères à leur tour, il leur apparaît comme le principe structurant de leur existence. Marcelle Tinayre est alors dans sa phase janséniste : après avoir plaidé les droits de la chair, elle proclame le triomphe de l'âme et défend « la cause du grand renoncement catholique ».

Mme de Pindray d'Ambelle, née quarante ans plus tôt, fait preuve, sinon d'une plus grande ouverture d'esprit, en tout cas d'un sens des réalités plus affirmé que sa cadette, au prix, il est vrai, d'une douloureuse lucidité et d'une discipline de fer. Son traité sur *L'Education des filles* est représentatif de l'état d'esprit d'une grande partie de la noblesse provinciale de la seconde moitié du XIXe siècle :

J'espère (...) que ma voix réveillera encore des cœurs de mères engourdis, éclairera quelques consciences qui n'ont pas encore compris l'importance de leurs devoirs, encouragera les âmes de bonne volonté qui cherchent toujours un appui et fera comprendre à toutes les mères que le grand devoir de leur vie c'est l'éducation de leurs enfants, que c'est l'œuvre pour laquelle elles ont été créées, que c'est la plus grande et la plus belle, puisqu'elle les fait participer à l'œuvre de Dieu dans la création du genre humain.

Nous avons noté ses réflexions amères sur ce qu'il faut attendre du mariage. L'enfant est alors la revanche de la femme, la part divine de son existence placée sous le signe du devoir. Ses principes d'éducation sont largement inspirés de Fénelon, et de Mgr Dupanloup, chef de file, sous le second Empire, du courant catholique libéral, qui voit en la femme instruite la gardienne idéale de la foi. Dénonçant la piété étroite et les dévotions vieillottes, il engage les femmes à exercer leur raison, à épanouir leur

personnalité, sans jamais perdre le contrôle de leurs sentiments. La femme doit être associée à la vie et à l'esprit de son mari car sa place dans la société lui confère un rôle majeur dans la conservation des valeurs religieuses et morales, et elle doit être armée pour répondre aux objections les plus courantes sur la religion[259]. Elle doit également veiller au maintien des hiérarchies sociales. La marquise, sans doute plus proche des réalités enfantines que le digne prélat, propose un programme fondé pour l'essentiel sur l'obéissance. Au langage énergique qu'elle emploie pour qualifier l'action féminine s'oppose tout un lexique de la soumission appliqué à l'univers enfantin : « faire preuve de rigueur », de « fermeté », de « persévérance », d'« autorité » « exiger », « dresser », « s'atteler », « assujettir », « ne pas tolérer » sont les maîtres mots d'une éducation destinée à compenser le manque de volonté atavique des femmes françaises comparées aux femmes américaines. Les méthodes proposées, peu adaptées au développement de la personnalité de l'enfant, semblent plus propres à l'étouffer. Les châtiments corporels sont à l'honneur :

Il serait fort agréable qu'on ne fût jamais obligé de frapper un enfant ; mais sur cent je ne crois pas qu'on en trouve deux qu'on puisse élever sans jamais le toucher.

« Frapper », « fouetter », « corriger », « punir », « réprimer », « souffleter », « être le maître », « mener à la baguette », « donner le coup », « battre », « priver », « claquer », « talocher », « mettre au cachot » ou « distribuer des pensums », la marquise connaît toutes les recettes pour venir à bout « de petites créatures si mauvaises » ! La comtesse de Ségur paraît bien molle à côté de l'impitoyable marquise, comtesse de Ségur à qui l'éditeur, Hachette, avait demandé d'adoucir dans *Les Malheurs de Sophie* et *Le Général Dourakine* certaines scènes jugées trop violentes pour les enfants. Mais ce serait caricaturer les méthodes de la marquise que de s'en tenir là. Son insensibilité et sa sécheresse sont autant le fait de son âge que de sa conviction qu'un dressage précoce est le seul moyen d'éviter aux femmes la grande souffrance de l'amour qu'elles cherchent à compenser par une tendresse excessive à l'égard de leurs enfants dont elles font des « monstres d'égoïsme ». Le laxisme ambiant, l'abandon des valeurs traditionnelles — que chaque génération dénonce avec la même conviction — confèrent à l'éducation un rôle majeur dans la conservation de l'identité noble. C'est à l'intérieur de la « forteresse familiale », auprès de sa mère, que la jeune fille doit être formée. Nous sommes en 1905, période de militantisme catholique qui incite une partie de la noblesse à se proposer en modèle à l'ensemble de la société tout en prenant soin de ne pas être « contaminée » par « le populaire ». Tant que l'éducation des jeunes filles n'est pas terminée, il convient de surveiller avec attention leurs fréquentations et leurs amitiés et d'éliminer toute influence pernicieuse. L'expérience personnelle de Mme de Pindray,

née à Paris dans un milieu aristocratique cultivé et mondain et qui, par son mariage, est amenée à vivre au château d'Ambelle, dans une des régions les plus « sauvages » du nord-ouest du Périgord, la conduit à prôner une éducation adaptée à l'avenir vraisemblable de l'enfant. Mgr Dupanloup avait déjà formulé cette théorie destinée à maintenir le cloisonnement social. Plus tard, l'évêque d'Orléans se démocratise, alors que la marquise campe fermement sur ses positions au nom de la sauvegarde de l'identité nobiliaire, mais aussi au nom d'une conception du bonheur féminin qui ne peut se construire que dans la frustration. Pour s'épargner des sacrifices inutilement douloureux, il faut préparer l'avenir dès l'enfance, en conformité avec le milieu d'origine. L'éducation spécifique des jeunes filles les conduit alors à faire d'elles-mêmes le bon choix.

Si vous avez peu de fortune, la bonne éducation de votre fille aura une double importance et vous devez la surveiller avec d'autant plus de soin. Le travail intellectuel n'est plus alors la partie principale de l'éducation. A côté de la femme instruite, qui devra être femme du monde et savoir causer dans un salon, femme intelligente qui comprendra son mari et l'aidera au besoin, vous devez former la femme pratique qui avec de médiocres ressources saura faire honneur à sa position (…) pour les jeunes filles qui n'ont pas de limite d'âge, qui n'ont pas d'examen à passer, l'instruction a une importance beaucoup moins grande que l'éducation. Vous n'avez pas à faire des bacheliers, vous avez à faire des femmes (…) La jeune fille riche qui se trouve affranchie de tous les soins matériels de la vie (…) peut et doit profiter de ses loisirs pour étendre ses connaissances, élever son intelligence et acquérir une culture intellectuelle supérieure.

Le renoncement est au cœur de cet ouvrage dont le ton trahit à chaque ligne le parcours personnel de la marquise, et l'on ne sait ce qui frappe le plus dans son discours : l'énergie voilant l'amertume des constats et sublimant les frustrations ? l'entêtement à conserver des modèles dont elle sait qu'il faudra les imposer dans la souffrance ? la lucidité qui lui fait conseiller de mesurer ses désirs à l'aune de ses possibilités ? l'orgueil de caste qui lui fait préférer la pauvreté au déshonneur du nom ? l'aveuglement qui lui fait oublier son propre itinéraire, celui d'une femme éduquée pour le grand monde et qui sut s'adapter à merveille à la vie des champs ? Et ce n'est pas le moindre intérêt de cet ouvrage, que de laisser paraître tant de contradictions sous tant de certitudes, tant de souffrances sous tant d'autorité, tant de sacrifices sous tant de devoirs proclamés. Mais laissons à la psychanalyse ce qui lui revient. L'historien de la société trouve sa manne dans ce petit traité qui fixe l'image d'un groupe nobiliaire en proie au doute et à l'angoisse de l'avenir qu'il cherche à programmer en sacrifiant la liberté individuelle à la cristallisation d'un modèle familial sécuritaire dont la femme est le pivot.

On ne trouve pas sous la plume de la comtesse de Saint-Aulaire, née Grimoard du Roure, et dont la vie s'est déroulée en conformité avec son milieu et son éducation, aux côtés de son mari, l'ambassadeur Louis-Clair de Beaupoil de Saint-Aulaire, la tension et l'énergie vitale de la marquise d'Ambelle. *Cécile ou l'éducation*[260], rédigé sous forme romancée, s'adresse aux jeunes filles de la haute noblesse fortunée et prône les mêmes préceptes que l'ouvrage de la marquise d'Ambelle, mais avec plus de douceur, de sérénité et de pieuse résignation. La femme n'a ici à se défendre que d'elle-même :

Il n'y a point d'égalité dans le ménage et les femmes doivent renoncer à leurs propres goûts pour suivre ceux de leurs maris (...) la seule volonté de la femme doit être

d’obéir librement à son mari (…) la mesure du dévouement est la mesure du bonheur (…) Il est très important pour les filles que le jugement ne se glisse pas dans l’obéissance. Obéir est un fait qui n’a rien de commun avec avoir raison.

Il peut sembler caricatural de proposer en regard de ce système fermé, dont la spécificité aristocratique interdit toute comparaison, le contre-modèle « croquant » tel qu’on peut le trouver dans l’œuvre d’Eugène Le Roy. Pour un fils de paysan ou de petit bourgeois l’ascension sociale exige l’acquisition de diplômes ; il faut « devenir » puisque l’on n’est pas « né ». La promotion passe par les hommes, tandis que les femmes, servantes ou ménagères, sont confinées à l’univers domestique. Quant au rêve de s’élever par le mariage avec une fille noble, l’œuvre d’Eugène Le Roy est une douloureuse démonstration de l’échec assuré de ce fantasme « d’anoblissement par le ventre ». Seul l’homme peut élever la femme et leur bonheur se nourrit d’un amour réciproque où le conflit de pouvoirs est totalement évacué. Le mariage civil ou, mieux encore, l’union libre reposent sur un consentement mutuel, pris en toute liberté et en toute raison, avec un engagement réciproque de soutien et de dévouement[261]. Dans *L’Ennemi de la mort,* Daniel aime Sylvia pour :

(…) sa beauté, son intelligence, ses sentiments généreux, l’amour passionné qu’elle lui portait, le superbe enfant qu’elle lui avait donné, tout cela finalement avait formé entre eux un lien désormais impossible à rompre.

Il y a là une vision généreuse et une conception « égalitaire », dans l’acceptation de différences proclamées naturelles, qui se situent très loin des vitupérations haineuses de Proudhon, mais également des nouvelles représentations de la femme au XIXe siècle. On a souvent dit que ce dernier avait été, au regard de la femme, un

siècle de régression et de domination. C'est au contraire celui dans lequel se font des avancées décisives qui contrastent avec le côté guindé de leur éducation. C'est au XIXe siècle que surviennent des changements structurels importants : travail salarié, autonomie de l'individu civil, droit à l'instruction, et que les femmes apparaissent collectivement sur la scène politique[262]. On trouve peu de traces de ces changements dans l'œuvre d'Eugène Le Roy, dominée par la vocation de remémoration et qui ne rend pas compte des grandes mutations économiques de son siècle. La femme a abdiqué au nom de la raison sa liberté entre les mains de l'homme ; c'est donc lui qui est en charge de toutes ses évolutions. Si Le Roy peut donc paraître « révolutionnaire » en son temps, ne serait-ce que par son mariage civil, son engagement intellectuel et politique ne le conduit pas à une remise en cause du partage traditionnel des rôles dans le couple. L'ignorance de la femme est une donnée contingente de sa nature et si le romancier plaide (avec réserve d'ailleurs) pour le développement de l'instruction dans les campagnes, celle des filles n'est pas à l'ordre du jour. Dans *Les Gens d'Auberoque,* les fils du percepteur Lefrancq entrent dans la marine ou à l'Institut agronomique. La petite Sylvette, leur sœur, a son destin tout tracé :

Point n'est besoin de s'informer de sa vocation : elle sera une femme de sens et de cœur, une bonne femme et une bonne mère comme sa maman… hein, Sylvette ? (Elle épousera) un honnête garçon (et échappera ainsi) au supplice des concours, à toutes ces absurdes épreuves, à tous ces odieux examens du brevet simple, supérieur et autres, qui, à bref délai, tueront la femme française…

On s'étonne moins à la lecture de ces propos de la récupération qu'en fit la droite nationaliste sous Vichy ; on s'étonne plus que, sous la « carapace croquante » du

romancier, républicain et anticlérical, ses lecteurs n'aient pas toujours perçu sa fascination pour le modèle aristocratique et particulièrement pour les femmes de ce milieu.

Le débat actuel sur le rôle respectif de l'école et des parents dans l'éducation et l'instruction des enfants soulève le problème de l'adaptation des modèles de l'aristocratie au monde contemporain. Les ouvrages d'Eric Mension-Rigau sont ici incontournables, qui font superbement le tour de la question, et joignent à la rigueur de l'analyse un discours distancié très savoureux pour le lecteur. Il y décrit admirablement « le travail d'aristocratisation qui fait de l'enfant un membre du clan à part entière » et celui de la reconversion qui « revient à couler l'aristocratie de naissance dans le moule d'une autre aristocratie, la méritocratie ».

Nous nous en tiendrons, pour notre part, à relater quelques entretiens sur ce sujet, tout d'abord avec une jeune fille, Agnès de *, née en 1971[263]. Exercice difficile pour elle puisqu'il s'agissait moins d'énoncer des principes ou des certitudes que de tenter de cerner, au-delà de la différence des générations ou de l'évolution de la société, des permanences liées à une appartenance sociale spécifique. La famille de *, originaire de l'Angoumois, s'installe en Périgord au XIXe siècle à la suite d'une alliance avec les Galard de Béarn. La tradition militaire est de règle pour les aînés jusqu'à la génération du père d'Agnès. Mme de * est originaire de Vendée et fille de diplomate. La tradition chrétienne est très forte dans les deux familles : une des sœurs du marquis a prononcé des vœux et, selon les termes d'Agnès, ses parents auraient eu « beaucoup de joie » si l'un de leurs enfants avait choisi cette voie. Tous, quand cela était possible compte tenu des affectations de leur père, ont été inscrits dans des écoles religieuses. Les

deux derniers ont fait leurs études secondaires à l'Institution Saint-Joseph de Périgueux qui conjugue aujourd'hui, aux yeux de nombre de ses anciens élèves, valeurs morales et haut niveau de formation. Pour sa terminale, Agnès de * a souhaité « prendre l'air » et entrer à l'école de la Légion d'honneur où l'une de ses amies est pensionnaire. Ses parents accèdent à ce caprice de la « petite dernière » dans la mesure où cet établissement « sort de l'ordinaire ». Agnès se défend cependant d'avoir souhaité y entrer pour l'image aristocratique qu'il peut renvoyer ; elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une école publique, qui n'est pas réservée aux jeunes filles de « bonne famille », certaines sont pupilles de la Nation, d'autres filles de diplomates, en particulier d'Afrique noire, qui ne sont donc guère représentatives de la vieille aristocratie française. Le brassage social est au contraire présenté comme un « plus » ; le port de l'uniforme et l'étiquette, encore très rigide dans cet établissement, sont censés aplanir les différences sociales. Si les valeurs familiales sont proclamées avec ferveur chez les *, elles sont également « démontrées » : Agnès est la dernière d'une couvée de sept enfants dont l'aîné a plus de quinze ans d'écart avec la cadette. Le château de * est le cœur de cette famille, dispersée pour des raisons professionnelles, mais qui y revient en toutes occasions. Ces quelques propos renvoient l'image d'une famille traditionnelle, pour ne pas dire traditionaliste. Le regard de cette jeune fille de 25 ans n'en est que plus étonnant. Elle se montre très réticente aux termes de milieu, de classe sociale ou de groupe appliqués à la noblesse et ne donne au nom que la valeur d'appropriation naturelle que chacun peut en faire, tout en avouant une discrète fierté pour la charge historique ou symbolique dont le sien est doté. La spécificité nobiliaire lui paraît une vision extérieure, définie et imposée par les autres. « Je ne pense pas en terme de

milieu qui forme un bloc » dit-elle, et il est vrai que l’ensemble de son discours, qu’il s’agisse de la notion de « sang bleu », de comportements élitistes ou exclusifs, d’exentricité ou de simplicité affichées, de pratiques mondaines originales — mariages, fêtes ou rallyes — insiste sur la variété des comportements à l’intérieur de la noblesse, et pour autant qu’elle reconnaisse à cette dernière des contours délimités. La référence majeure pour Agnès de *, et dont elle mesure la profondeur à la veille de son propre mariage, est la famille : « Il est clair, dit-elle, que la vie de famille compte beaucoup, pas par principe, mais parce qu’on y puise beaucoup de richesses (...) C’est un trésor familial que mes parents ont reçu ; ils ne l’ont pas transmis mais ça a existé. » On ne saurait mieux décrire la force de l’exemplarité des « œuvres » opposée à celle d’une conception abstraite et autoritaire de la transmission. Pas de discipline mais une conduite « ferme et tendre » et si la jeune Agnès, devenue elle-même éducatrice, envisage quelques modifications « ce ne sont que de petites choses que j’ai peut-être mal perçues » au moment de l’adolescence. Le modèle parental est prédominant. Il est le centre rayonnant de cette éducation, en particulier dans le domaine spirituel. Le reste n’est que conventions assumées qui n’existent que pour manifester le respect que l’on doit à l’autre et à soi-même : bonnes manières à table et en société, « droiture », « épaules bien plantées », « bien se tenir devant quelqu’un », « parler poliment », etc. Quel que soit le milieu, il y a de « bonnes » et de « mauvaises » manières, la noblesse ne détient pas de monopole ou de modèle particulier en ce domaine. Et si l’on évoque la révérence ou le baisemain, il ne faut y voir que des pratiques individuelles, non obligatoires, qui ne survivent que parce qu’elles manifestent le respect que l’on doit aux personnes âgées qui, elles, sont accoutumées à ces usages. De même, les titres dégressifs, du fils aîné au fils cadet, de

marquis, comte et vicomte, ne sont-ils arborés que dans certaines occasions « pas parce que c’est un plus social ou une utilité et seulement avec des gens qui comprennent ce qu’est un titre qui fait partie du nom ». Le ton du dialogue est ici plus tendu, manifestant la difficulté de justifier des pratiques dont on veut bien convenir du caractère un peu désuet et exclusif mais dont on défend la fonction identitaire fondée sur la transmission du patronyme, transmission juridique qui renvoie le non-initié à son ignorance de la législation sur le nom. Si les frères et sœurs d’Agnès se sont mariés, en majorité, dans leur milieu et ont fondé des familles nombreuses, l’appartenance du conjoint à la noblesse n’est pas un critère décisif. Agnès n’épouse pas un aristocrate mais ses convictions familiales et religieuses s’accordent avec celles de son futur époux. La naissance des enfants est une évidence qui ne se discute ni ne se programme et si les trois filles de la famille ont fait des études, parfois brillantes, elles cessent de travailler « naturellement » lorsque l’éducation de cinq ou six enfants requière leur présence continuelle. Elles ont choisi leurs études de la même façon que les garçons, la difficulté des temps l’exige, mais le souhait paternel est que « les fils arrivent à faire vivre leur famille » et que les filles, selon leur situation familiale, « décident par elles-mêmes ». Agnès pour sa part ne décrète rien mais n’envisage pas de travailler si elle a plusieurs enfants, pas plus qu’elle ne pense pouvoir faire accepter à son mari un rôle de maternage peu conforme à sa personnalité. Il est frappant de constater, en même temps que l’affirmation d’une égalité totale entre hommes et femmes, le maintien d’un partage naturel des rôles que n’aurait pas désavoué la marquise d’Ambelle. La femme est libre de choisir la vie qui lui convient et de refuser la norme mais elle doit alors porter seule la déconsidération et parfois l’exclusion qui en résulte. Le père est la figure centrale « sur lequel on s’appuie et autour duquel tout tourne », « sans qu’il y ait

une hiérarchie ». La contradiction n'est qu'apparente. En filigrane s'inscrit une intériorisation très forte d'un modèle familial « naturel », ancré sur des convictions chrétiennes profondes, qui donne à ce témoignage un aspect un peu anachronique. Mais c'est sans doute là que réside la force de ce modèle d'éducation aristocratique qui conserve, au-delà du paradoxe, une incontestable modernité. Agnès de * se veut une jeune fille de son temps qui forge sa propre histoire dans une continuité familiale dynamique qui se renouvelle et s'adapte à chaque génération, mais dont l'idéal intemporel reste le couple chrétien. Ainsi est évacuée la notion de caste ou de classe définissant « une certaine aristocratie », et affirmée celle « d'ouverture aux autres », de « partage de l'essentiel » tout en préservant « l'intimité et la liberté de chacun ».

Le deuxième témoignage est celui d'une châtelaine du Sarladais, née en 1914[264]. La confrontation avec celui de la jeune Agnès est étonnante tant leurs voix semblent se répondre à travers le siècle, en dépit du contraste de leur âge et de leur personnalité. Mme de * est originaire par sa mère d'une famille normande de gentilshommes verriers d'ancienne extraction, les Cacqueray de Valmenier. Son père appartient à la branche aînée d'une famille du Périgord, maintenue en 1666, qui a peu quitté la province où elle s'est alliée avec d'anciennes familles, les Lestrade, Lubersac, Sanzillon de Mensignac, Lamberterie, Clermont de Touchebœuf, Royère, etc. Son père, passionné d'aviation, est pilote pendant la guerre de 14 ; il travaille ensuite pour l'entreprise des avions Bernard puis, dans les années 30, dirige la société Caudron-Renault. C'est à cette époque que son ami, Mermoz, vient poser son avion dans les prés de son château des confins du Sarladais. Il refuse de travailler pour les Allemands après l'armistice et « n'ayant pas le rond, il vient planter ses choux » en

Périgord et essayer de « vivre sur le terrain » en exploitant seul ses 80 hectares. Mme de * fait des études secondaires à Paris dans une école religieuse où régnait, dit-elle, « un esprit très large » et où elle n'eut pas le sentiment d'être « cloîtrée ni même dirigée ». Elle jouit à l'évidence « d'une liberté intellectuelle assez grande » puisqu'elle est, en 1937, l'une des rares femmes diplômées de Sciences Politiques. Recrutée par le ministère des Affaires étrangères pour une mission au Liban, la guerre interrompt ses projets et elle épouse en 1941 un officier de marine aux origines normandes, basques et provençales. C'est alors une vie itinérante de Paris à Toulon en passant par l'Italie et l'Asie. Les six enfants forment « une bande joyeuse » dont Mme de * ne se souvient pas avoir été le moins du monde encombrée. Quant à leur éducation, rien d'original, dit-elle, « on dit bonjour, on se tient bien et c'est tout ». En revanche, les études sont une priorité : « nous n'avons pas dirigé nos enfants mais nous avons tenu sévèrement à ce qu'ils fassent des études complètes même quand ce n'était pas facile ; ça a très bien marché ». L'éducation de ses petits-enfants ne lui semble pas en rupture avec la sienne même si elle ne souhaite pas en mesurer trop précisément les différences. Elle se rassure en affirmant : « ça » y est quand même mais « c'est » interprété différemment. Le problème de la séparation ou du divorce de deux de ses enfants ne la choque pas sur le plan religieux : « je ne me suis jamais occupée de ça, pas du tout » ; « je vais vous faire une confession : si le Christ revenait sur terre il aurait à faire un de ces ménages dans l'Eglise ! Je suis profondément chrétienne mais le Christ avait l'esprit autrement large ». L'éclatement du couple compromet l'avenir des enfants parce que l'équilibre « naturel » de la famille est rompu. Pas de jugement moral, mais une « peine », pour la souffrance exprimée des enfants, et aussi

pour ce qu’ils perdent à ne pas avoir sous les yeux « l’exemple » parental.

La comparaison de ces deux témoignages met en évidence la différence d’âge entre nos deux interlocutrices, la seconde manifestant une distance, une prise de recul par rapport à la noblesse de son temps dont elle ne craint pas d’exclure ceux dont le comportement « raciste » frise le ridicule ou ceux qu’elle appelle des « bourgeois parisiens (...) qui ont su manœuvrer dans les générations précédentes pour rester au pinacle ». Plus grande lucidité, mais surtout plus vaste expérience de son monde dont elle définit les contours selon des critères de naissance, d’énergie et d’excellence morale, qui créent des « devoirs plus que des droits... Noblesse oblige ! ». Plus grande liberté de parole qui tient autant du caractère affirmé de Mme de * que de son éducation dont elle résume ainsi les principes : « Il fallait s’attendre à soi-même et puis voilà ! » Mme de *, née au début de la Grande Guerre, appartient à une génération qui a vu s’effondrer ses certitudes politiques, économiques et sociales, mais qui manifeste dans sa majorité une volonté de survie et d’adaptation dont témoigne la fermeté du discours, comme la capacité à s’intégrer dans un système méritocratique, carriériste, en rupture avec l’image d’une noblesse oisive menant la vie de château. Même attitude en plus retenue chez la jeune Agnès, confrontée aux réalités niveleuses du chômage et à la sélection impitoyable par les concours.

Pour autant toutes les carrières ne sont pas aussi brillantes que celle de Gérard de Chaunac de Lanzac, par exemple. Militaire, il quitte l’armée alors que la décolonisation est devenue inéluctable :

Pour moi l’indépendance du Maroc, venant après celle de l’Indochine, amènerait immanquablement celle de l’Algérie.

Or je ne pouvais pas concevoir l'armée comme un officier enfermé dans une caserne. Ce n'était pas l'idéal que je m'étais forgé. Il y a des métiers qui doivent être des vocations. Quand ce n'est plus le cas, il faut en tirer les conclusions[265].

La reconversion est spectaculaire. Entré dans la banque en 1958, il est en 1980, président du groupe CETELEM. Allié avec la famille de Boysson, qui ne compte pas moins de sept polytechniciens, son ascension ne doit pas beaucoup à la tradition mais s'y réinsère sous de multiples formes. Président de la *Fondation de France* pour la recherche médicale, vice-président du Jockey Club et maire de Vitrac en Dordogne, il conjugue au plus haut niveau la réussite professionnelle, les valeurs traditionnelles de la bienfaisance reconverties en « actions humanitaires », la réussite mondaine et l'ancrage local. On pourrait citer également Edouard de Royère, ancien P.D.G. *d'Air Liquide,* dont l'entrée dans le monde de l'industrie lourde peut sembler encore plus atypique. Il a certes épousé « la fille du patron », née Delorme, mais a gravi tous les échelons de l'entreprise avant d'arriver à la présidence. Très attaché lui aussi à son Périgord natal, il réside fréquemment dans son château de Peyraux, appartenant à sa famille depuis cinq cents ans.

De telles réussites tiennent plus des circonstances et des personnalités que de stratégies volontaristes. Il est cependant intéressant de constater le renversement des valeurs qui s'est opéré depuis une vingtaine d'années. La « méritocratie », c'est-à-dire l'ascension par les diplômes, est devenue, dans une société confrontée à la notion de partage du travail, un nouveau « privilège ». La noblesse paraît mieux préparée que d'autres groupes sociaux à un système élitiste sur le plan intellectuel mais qui prend en compte pour le recrutement professionnel les critères du paraître, de la sociabilité, de l'aptitude à communiquer. Et

quand tout cela ne suffit pas, on peut encore puiser dans le capital social — le réseau de relations — qui, même si certains s’en défendent, apporte le petit « coup de pouce » nécessaire.

6. Le repaire noble

Noblesse et résidence châtelaine sont inséparables dans l'esprit de nos contemporains. Les forteresses médiévales n'étaient pas toujours des lieux de résidence mais des constructions de défense et de guet, implantées sur des sites stratégiques, et qui abritaient des garnisons militaires et, de façon épisodique, le maître du château. Il est vrai aussi que les logis seigneuriaux qui étaient adossés aux édifices défensifs ont, pour la plupart, disparu. Par ailleurs, les grands seigneurs du Moyen Age, au service des Capétiens ou des Plantagenets, menaient une existence itinérante, se déplaçant d'un fief à l'autre, suivant leur souverain à la guerre ou aux croisades, occupant des charges dans sa maison et participant à la vie de cour.

Il est difficile, par exemple, d'évaluer le temps qu'a pu passer dans son château de Hautefort, le célèbre troubadour, Bertran de Born. Né vers 1140, sa vie se partage entre la guerre, la poésie et la religion. Il est toujours en lutte avec ses voisins et avec son frère qui lui disputent le château de Hautefort. Expulsé à moult reprises, il le récupère grâce à la protection de Richard Cœur de Lion. Mais il n'en profite guère. Vers 1197, las du fracas des armes et des fureurs de la guerre qu'il avait tant chantés dans ses *sirventes,* il se retire à l'abbaye cistercienne de Dalon où il s'éteint vers 1215.

Au XIVe siècle, les comtes de Périgord résident rarement dans leur château de La Rolphie implanté dans les anciennes arènes de Périgueux. L'hostilité des bourgeois de Périgueux les incite à préférer Montignac, château stratégique qui contrôle la vallée de la Vézère et qui est le centre administratif du comté, ou encore le château d'Auberoche. En 1391, les bourgeois de Périgueux, assistés

d’un corps de troupes royales, s’emparent de La Rolphie et chassent les comtes de la ville. Archambaud V, puis son fils, Archambaud VI, se fixent à Montignac et continuent de mener des expéditions contre les partisans du roi de France. Le siège de Montignac par le maréchal de Boucicaut en 1398, puis celui d’Auberoche en 1430 consacrent la chute définitive des comtes souverains de Périgord. S’agissant de seigneurs qui prenaient rang parmi les plus grands vassaux de la couronne, le dénuement et la médiocrité du cadre de vie peuvent surprendre[266]. La « vie de château » n’est alors qu’errances, opérations militaires et pillages pour nourrir les garnisons. Il faut attendre la fin de la guerre de Cent Ans pour voir le nouveau comte de Périgord, Alain d’Albret, faire quelques séjours plus paisibles à Montignac, accompagné de sa cour.

Jusqu’au XVIe siècle, le château, que ce soit une forteresse ou une simple maison forte, n’abrite que passagèrement le seigneur des lieux. L’exemple du château de la Cote à Biras[267] vaut sans doute pour l’ensemble de la petite et moyenne noblesse. Il est occupé à la fin du Moyen Age par Amanieu du Lau qui le tient de son épouse Honorette de Saunier. Très remanié aujourd’hui, il correspondait sans doute à ce que les textes du XVe siècle dénommaient « repaire noble » avec tout ce que ce terme, faisant écho à celui de « hobereau », évoque de sauvagerie prédatrice. Aire d’envol pour les expéditions et les coups de mains de ces seigneurs féodaux que les historiens du Moyen Age nous décrivent plus souvent sous les traits de soudards que sous ceux de pieux chevaliers, c’est aussi un château refuge, doté d’un appareil défensif important à une époque où les rivalités seigneuriales font rage et où les renversements d’alliances entre clans anglais et français sont fréquents. Les documents manquent pour reconstituer les détails de la vie à la Cote au cours du XVe siècle, mais quelques éléments permettent, à travers les contrats de

mariage et les testaments, de nuancer un peu le tableau. L'aîné, chef de nom et d'armes, détient l'autorité paternelle et conjugale, les fonctions militaires et judiciaires et la gestion seigneuriale. Il est souvent absent, cumulant, comme la plupart des « donzels » à cette époque, deux ou trois maisons nobles. En revanche, plusieurs générations y vivent « à pot et à feu », qui comprennent les fils cadets célibataires et les ecclésiastiques retraités qui assurent la gestion des domaines, l'épouse et les enfants du seigneur, plus rarement les parents, ceux-ci se réservant souvent par contrat un domaine propre. Les belles-mères douairières sont assignées à résidence par des clauses dotales spéciales leur réservant un espace de vie déterminé. Il semble que l'enracinement du lignage se manifeste alors plutôt par le choix de l'emplacement des tombeaux des ancêtres, ici la chapelle de Biras, que par celui d'une résidence continue du chef du lignage, même s'il est vrai que, très logiquement et symboliquement, il accorde la priorité à la maison qui porte son nom.

Le cadre de vie, tel qu'il peut être reconstitué d'après les inventaires après décès, laisse entrevoir un équipement domestique très sommaire. Le cas de Raynald de Born, seigneur de Hautefort et de Thenon au début du XIVe siècle, vaut certainement pour les quelque sept cents petits seigneurs châtelains, ses contemporains :

Le seigneur de Thenon étant conduit à se déplacer sur ses terres s'était réservé dans cette éventualité deux espaces chichement aménagés dans les châteaux d'Hautefort et d'Escoire. Le mobilier mis à sa disposition était insignifiant (...) une table sur tréteaux et trois arches seulement à Hautefort, un cadre de lit et sept arches à Escoire. Ce qui impliquait donc la veille de chaque randonnée, de se munir du complément nécessaire. Le seigneur d'Hautefort devait se le procurer de préférence parmi les draps et matelas de modique valeur en sa

possession (…) Les deux mules (…) faisant partie de son mobilier devaient certainement emboîter le pas et assumer le transfert des effets complémentaires[268]

L'histoire du château de Montfort illustre de façon exemplaire les morts et les résurrections de tant de châteaux périgordins au cours des siècles[269]. Le rocher de Montfort, surplombant la Dordogne, a sans doute été fortifié dès le IXe siècle contre les incursions normandes. Il n'entre dans l'histoire qu'au XIIIe siècle avec la croisade des Albigeois. En 1214, Simon de Montfort[270] a chargé l'évêque de Carcassonne de donner l'assaut à la forteresse occupée par un couple diabolique, Bernard et Alix de Casnac, qui terrorise toute la région, pillant les églises, rançonnant les pèlerins et mutilant ses victimes. Bernard de Casnac se rend et le château est rasé. Les vicomtes de Turenne, auxquels était alliée Alix de Casnac, relèvent les courtines, les tours et le logis au cours du XIIIe siècle. Marguerite de Turenne, qui gouverne d'une main de fer ses immenses domaines de Saintonge, Limousin, Périgord et Quercy, reçoit à Montfort, restauré et embelli, la fine fleur des troubadours et des nobles « éclairés » de ce temps. Elle a épousé Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, et leurs descendants tiennent pour le roi de France pendant la guerre de Cent Ans. Montfort est cependant démoli à deux reprises en 1309 et vers 1350 pour ne pas fournir un point d'appui essentiel aux Anglais. Au milieu du XIVe siècle, Jacques de Pons a pris le parti du Dauphin, futur Louis XI, dans sa révolte contre Charles VII. Ce qui reste du château est accaparé par les de Brézé et Louis XI en ordonne pour la quatrième fois la destruction en 1481. L'ordre est remis. Après quelques décennies de calme sous la houlette des d'Aydie, les protestants s'en emparent en 1574. La garnison catholique de Domme le reprend l'année suivante et le rend à son propriétaire légitime, Henri de La Tour,

vicomte de Turenne, encore catholique, mais que l'on retrouve en 1577 l'un des plus ardents chefs huguenots. En 1586, Henri III envisage la démolition totale de Montfort. Henri IV s'y résout en 1606 pour châtier Henri de La Tour compromis dans la conjuration de Biron, et qui a tenté de confédérer les églises protestantes de France sous la houlette de son beau-frère, le comte palatin. Une partie de la démolition est effectuée. Par la suite, Montfort échappe aux armées croquantes, mais le duc de Bouillon ouvre ses portes dès 1650 à la princesse de Condé et à ses alliés frondeurs. En 1667, le château est vendu au duc de Roquelaure, gouverneur et lieutenant général en Guyenne, qui se conduit en prince souverain dans son nouveau domaine érigé en comté. Il a relevé les ruines du temps de Louis XIII mais ses filles ne songent pas à s'enterrer dans ces fiefs provinciaux, pas plus que Louis de Noailles, duc d'Ayen, qui leur succède. Lorsque gronde la Révolution, le château est pillé et encore menacé de destruction. Après une longue période de sommeil au XIXe siècle, c'est un « croquant » qui vient réveiller la forteresse endormie. Un croquant célèbre puisqu'il s'agit de Jean Galmot qui achète Montfort en 1917, après avoir fait fortune en Guyane dans le trafic d'or, de caoutchouc, de cacao, de rhum. Le rêve châtelain n'est pas seulement revanche pour ce fils d'instituteur, fou d'aventure, mais profondément attaché à sa terre natale[271]. Il s'agit presque d'une œuvre de régénération sociale, comme Eugène Le Roy avait pu la rêver en dotant ses héros croquants de vertus chevaleresques. Pour Galmot, la noblesse de son temps est synonyme de dégénérescence :

Il y a dans mon pays, le Périgord noir, une aristocratie fermée à tout contact extérieur depuis des siècles. Les hobereaux de mon pays se marient entre eux ; ils ne sont qu'une famille étroite, unie, au sang uniforme et absolument pur. Les hobereaux périgourdins ont gardé

intacte la race du Moyen Age, ils forment aujourd'hui un petit groupe de terriens dégénérés ; ils meurent écrasés par les goitres, la scrofule et l'idiotie[272].

Peu importe que l'on puisse faire du monde paysan une présentation aussi caricaturale que celle-ci. Peu importe que Galmot, pris entre sa soif de nouveaux horizons et son amour du terroir, soit la proie de douloureuses contradictions. Ce qui le fait châtelain à part entière, c'est son amour de la terre ancestrale, sa recherche de la permanence, de l'immobilité par-delà les bouleversements de son existence. C'est en conquérant moderne, à bord d'un avion, qu'il a découvert Montfort. C'est en chevalier qu'il finit ses jours en Guyane en 1928, ruiné, traqué puis empoisonné par ses ennemis.

On pourrait multiplier ces « biographies » de châteaux périgordins, qui révèlent des conditions d'existence très éloignées de ce que l'on a coutume d'appeler « la vie de château ». Les historiens décrivent le premier seizième siècle comme un âge d'or en Périgord, marqué par la restauration ou la construction de nombreux châteaux ou manoirs selon les nouveaux canons de la Renaissance. Mais quels que soient les attraits et le confort de ces nouvelles demeures, la majorité d'entre elles conserve un système défensif qui, pour être plus discret, n'en est pas moins efficace. Le château de Puyguilhem, construit pour Mondot de La Marthonie à partir de 1510, est considéré comme l'archétype de l'art renaissant en Périgord pour le raffinement et la virtuosité d'exécution de son décor. Ses canonnières sont cependant placées aux endroits les plus judicieux, de même que celles des châteaux de Neuvic ou de Jumilhac. Le château de Monbazillac, construit au milieu du XVIe siècle, est équipé de mâchicoulis et de bouches à feu. Lorsque François de Caumont, à partir de 1489, fait construire, pour son épouse Claude de Cardaillac, le

château des Milandes, il modernise dans le même temps les défenses du château de Castelnaud. Lanquais est refortifié par le duc de Bouillon, sous Charles IX, et Montaigne mis en état de défense par le père du philosophe en réponse aux « troubles » du siècle. En 1569, François de Pontbriand relève les murailles et restaure les ponts-levis de son château de Montréal qu'il dote d'une artillerie et d'une garnison prête à faire feu sur les protestants tout proches du Bergeracois. Le château de Fénelon est doté d'un système de défense qui ne cesse de se perfectionner jusqu'au XVIIe siècle, quant à La Force, édifié somptueusement, après 1600, Jacques de Caumont, incité par les « rumeurs de guerre », l'entoure de murailles pour sa sécurité comme pour celle des populations environnantes. L'étude récente du château de Commarque conduit aux mêmes conclusions :

Paradoxalement encore, il semble que l'immédiat après-guerre de Cent Ans ne se soit pas présenté comme la période de reconstruction que l'on s'est plu si souvent à décrire (...) De fait les guerres de Religion (...) furent pour le XVIe siècle la véritable période d'activité constructrice. De nouveaux dispositifs de défense, bien réels ceux-là, quoique discrets, furent installés (...) Comarque, où les Beynac, ardents huguenots puis frondeurs, restaient enfin seuls maîtres de lieux, adoptait finalement un vocabulaire résolument militaire. Cannonières, ravelin, chemin couvert, pont-levis, esplanade, l'arsenal architectural des véritables forteresses prenait enfin place sur le site dans un XVIIe siècle bien entamé qui, tout compte fait, fut peu-être le véritable âge d'or des châteaux du Périgord[273].

La tradition architecturale comme la vocation militaire des seigneurs périgordins les ont peut être incité à maintenir, plus longtemps qu'ailleurs, des modèles architecturaux conservant aux édifices modernes des

aspects médiévaux. Mais plus que d'archaïsme ou de symbolique du pouvoir, il s'agit aussi de réalités quotidiennes. Jusqu'au XVIIe siècle, et pour ne citer que les épisodes les plus violents des guerres de Religion, des révoltes populaires des Croquants, et de la Fronde, le Périgord reste une province militaire. Ainsi, rares sont les édifices voués exclusivement à la résidence comme le célèbre château Renaissance bâti par Jacquette de Montbron dans l'enceinte de la forteresse médiévale de Bourdeilles. Son beau-frère, Brantôme, a lui aussi succombé au rêve d'une gloire pétrifiée dans la pierre mais le site et les éléments de défense de son château de Richemond, construit de 1580 à 1610, restent fidèle aux « canons » de l'architecture militaire. La lourde tour, les mâchicoulis et les meurtrières attestent autant de la frustration et du désir de revanche d'un cadet et d'un courtisan déçus, que de l'expérience d'un soldat dont toute l'existence a été marquée par la guerre, qu'il s'agisse de l'aventure flamboyante et fructueuse des guerres d'Italie ou des sombres carnages des guerres de Religion. La notion de résidence doit également être nuancée car la construction de ces nouveaux châteaux s'étale souvent sur plusieurs générations. Brantôme ne profite que bien peu de temps de son grand œuvre achevé après trente ans de travaux. Il faut alors imaginer une existence châtelaine conditionnée par les aléas multiples des chantiers, des problèmes financiers, des reprises par les héritiers, et des abandons provisoires ou définitifs. Le château de Lanquais, pièce maîtresse du grand rêve de domination souveraine des ducs de Bouillon, reste inachevé. Marie de Hautefort, duchesse de Schomberg, a emprunté 40 000 livres à Louvois pour racheter le château de Lherm enfoui au cœur de la forêt Barrade. Elle s'en désintéresse par la suite et lorsque Eugène Le Roy en fait l'un des acteurs principaux

de son roman *Jacquou le Croquant,* il est depuis bien longtemps en ruines.

Il faut attendre le début du XVIIIe siècle pour que le château en Périgord soit uniquement un lieu d'habitation, encore ne peut-il se défaire de son image féodale. Les *Voyages* du chevalier de Lagrange-Chancel, rédigés dans les années 1730, sont éloquents sur ce point. Il observe attentivement les éléments de défense qu'offre encore la plupart des constructions. Et c'est en professionnel qu'il jauge « le gros pavillon carré à créneaux » de Narbonne, « les petites tourelles » de Saint-Just, « la bonne fortification à l'antique du Lieu-Dieu, flanquée de six tours, pont-levis, sur un ruisseau d'eau vive qui en fait le circuit (...) » Hautefort est « garni de superbes tours et d'un corps de logis entouré d'un beau parc fermé de murailles », quant à Losse il est « très considérable par ses tours couvertes et crénelées, par ses fossés, ses ponts-levis et ses dehors ». Le chevalier de Lagrange-Chancel est né en 1678, l'année de la paix de Nimègue et il meurt en 1745, trois ans avant le traité d'Aix-La-Chapelle. Louis XIV, « roi de guerre », a rarement désarmé. Guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne, puis, sous Louis XV, guerres de la Succession de Pologne et de la Succession d'Autriche. Lagrange-Chancel, officier de la marine royale pendant quarante ans, a combattu sur toutes les mers du globe. Il a été élevé comme la majorité des fils de la noblesse, pour la carrière des armes. L'art des fortifications, la levée de cartes, le maniement des armes les forment dès l'enfance à une approche de l'environnement en termes de conquête ou de défense, en tout cas d'appropriation de l'espace. On voit ainsi coexister chez le chevalier de Lagrange-Chancel, comme chez nombre de ses contemporains, la double représentation d'un château « antique » dont la vocation militaire n'est pas encore déchue et celle d'un château « moderne » voué à la

résidence dont on vante la distribution des lieux, la beauté des perspectives, l'agencement des parcs, mais qui, tout comme le précédent, « ordonne » l'espace, le structure, le hiérarchise, le domine enfin par le simple jeu du regard. Ainsi, la contemplation des ruines, urbaines ou « castrales », que le chevalier rencontre à chaque détour de chemin, ne provoque en lui aucun de ces épanchements philosophiques ou lyriques dont la génération suivante sera si friande. Il y voit un élément de désordre, de difficulté de circulation, de perte d'emprise sur l'espace. Il n'y voit pas encore de rupture avec un monde qui disparaît. Certes, les grandes forteresses appartiennent au passé, mais elles sont chargées d'histoire et les familles qui les occupent témoignent de la permanence des générations. Elles peuvent conter les hauts faits de leurs ancêtres comme ceux de leurs châteaux, considérés comme des acteurs historiques à part entière. La puissance du château légitime au présent celle du seigneur et sa mainmise sur un vaste territoire.

Les demeures d'inspiration française ou italienne, construites « à la moderne » en Périgord au début du XVIIIe siècle, sont pour la plupart contemporaines de Lagrange-Chancel. Bien qu'assez nombreuses, elles attirent moins l'œil que les édifices médiévaux ou Renaissance, par le choix de sites plus retirés ou moins élevés ainsi en Mareuillais[274]. Symétrie et rationalité président à l'harmonisation des toitures et des façades, cependant que l'adoption de matériaux locaux et quelques innovations architecturales les font échapper à un modèle par trop académique ou courtisan. Ces châteaux témoignent d'une société aristocratique qui, pendant quelques décennies, a trouvé un équilibre entre la ville et les champs, entre Paris, la cour et la province. L'enrichissement de la noblesse lié à la hausse de la rente foncière est une explication globale

qu'il faut nuancer au gré de situations familiales diverses. Le grand château de Vendoire est construit dans les années 1690 avec la dot de Marie-Anne Vangengelt, fille d'un riche banquier parisien qui, au prix de ce mariage, veut bien oublier les dettes de son gendre, François-Isaac de La Cropte de Bourzac. Marafy est édifié au début du XVIIIe siècle par Jean de Vatine, riche juge de Mareuil et son épouse Marguerite Aubin de Jaurias. La Richardie, La Vassaldie ou Cumont attestent d'une prospérité, souvent fragile il est vrai dans la plupart des lignages, mais qui cherche encore et toujours à se concrétiser et se pérenniser dans la pierre. Le sévère château de Vaugoubert est construit par le comte d'Aydie dès son retour d'Espagne où il s'est enfui après la conspiration de Cellamare et dont il est revenu, dit-on, « chargé d'or ». Il meurt au château de Mayac en 1761.

Mayac ! Tous les chemins semblent y mener et l'on ne cesse d'aller et venir entre les coteaux de la Dronne, les plateaux du Limousin et les prairies du bord de l'Isle où s'étire le nouveau château d'Antoine-François d'Abzac (1708-1776), marquis de Migré. Il est l'aîné de onze enfants tous nés à Mayac, et sa fortune est écornée par le paiement des dots et légitimes de ses cadets et par les dettes des générations précédentes. Mais il est riche de tous les revenus des nombreux membres de sa famille qui vivent à Mayac « à pot et à feu » : son épouse Marie-Odet d'Aydie, fille du seigneur de Vaugoubert et leur huit enfants, sa belle-mère, Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire, ses beaux-frères, le « Beau d'Aydie » et sa fille, future vicomtesse de Nanthiat, et l'abbé François-Odet d'Aydie (1702-1794). Aumônier de Louis XV, abbé d'Uzerche puis de Savigny, ce dernier est l'archétype de l'abbé de cour, mondain, galant jusqu'aux « déportements » écrit Mme du Deffand, et soucieux de ses intérêts, jusqu'à un cumul de bénéfices qui fait alors scandale. Il se retire à Mayac en 1761 et

contribue, avec ses 40 000 livres de rentes, au train de la maison. C'est donc une très large famille qui occupe le château au cours du siècle, augmentée d'une parentèle composée de quelques-uns des plus beaux noms de la province, les d'Abzac de La Douze, les d'Aydie, Chapt de Rastignac, Saulnier, Beaupoil de Saint-Aulaire, Salignac-Fénelon, Saint-Viance, Jaubert de Nanthiat, Lestrade, Bonneval, Ranconnet de Noyan, etc. Mme du Deffand, amie intime du chevalier d'Aydie, s'extasie sur les délices de la vie campagnarde mais se garde bien, en parisienne « indécrottable », si l'on veut bien nous pardonner ce contre-emploi, de répondre aux invitations du chevalier :

L'abbé m'a raconté la vie que vous menez ; il n'y a rien de si agréable et de plus délicieux. Je comprends la difficulté qu'il y a d'y renoncer. Ne pouvant la partager j'y porte grande envie. Si j'avais le plus petit prétexte pour y être admise je n'hésiterai pas un moment à demander une petite chambre à Mayac.

Il n'est pas sûr que cela lui eût été accordé. En effet, Mayac est toujours plein. Il n'est pas rare de voir arriver pour le souper dix à quinze personnes non attendues accompagnées chacune de deux ou trois domestiques. On s'installe pour plusieurs jours, les hommes couchent dans les salons ou dans les couloirs, les femmes s'entassent dans les chambres. Le marquis de Saint-Aulaire évoque les souvenirs de sa mère, née Ranconnet de Noyan :

Ma mère qui avait été élevée en Bretagne (...) fut fort surprise lors de ses premières visites à Mayac. La comtesse d'Abzac qui faisait les honneurs lui dit un jour :

— Ma chère cousine, je te retiens pour coucher avec moi.

Quelques instants après, melle de Boullien dit aussi à ma mère :

— Ma chère cousine, je te retiens pour coucher avec moi.

— Je ne puis pas, répondit ma mère, je couche avec la comtesse d'Abzac.

— Mais et moi aussi, répondit melle de Boullien.

Ces trois dames couchèrent dans un lit médiocrement large et pour faire honneur à ma mère on la mit au milieu.

Malgré « l'enfer » des chemins du Périgord, nos gentilshommes et gentes dames vont de château en château, recueillir et apporter les nouvelles de leur innombrable parentèle, chasser et goûter aux joies de la bonne chère et surtout de la conversation. L'historien est tenté de s'interroger sur la singularité de Mayac tant le souvenir du « petit Versailles » périgordin a perduré, au point de rejeter dans l'ombre des châteaux plus somptueux tels celui de La Force ou celui de Hautefort. Plusieurs explications peuvent être avancées. L'une est d'ordre général : la présence nobiliaire est à son apogée en Périgord à la fin du règne de Louis XIV et pendant la minorité de Louis XV. Deux générations s'y retrouvent. La première est celle des courtisans du Roi-Soleil qui ont regagné leurs terres où ils vivent dans le souvenir des fastes de Versailles. Mme de Talleyrand-Périgord, princesse de Chalais, était la fille du duc de Mortemart, neveu de Mme de Montespan, et d'Anne-Marie Colbert, fille du grand ministre. Ces données généalogiques suffisent à préciser sa très belle position à la cour et ses liens avec les plus grandes maisons de son temps. C'est pourtant dans l'austère château de Chalais qu'elle se retire et son arrière-petit-fils, Talleyrand, a laissé des pages nostalgiques du « temps révéré et chéri » qu'il a passé auprès d'elle dans son enfance :

Les mœurs de la noblesse en Périgord ressemblaient à ces vieux châteaux : elles avaient quelque chose de grand

et de stable ; la lumière pénétrait peu, mais elle arrivait douce. On s'avançait avec une utile lenteur vers une civilisation plus éclairée (...) Quelques vieillards dont la carière de cour était finie aimaient à se retirer dans les provinces qui avaient vu la grandeur de leur famille. Rentrés dans leurs domaines ils y jouissaient d'une autorité d'affection que décoraient, qu'augmentaient les traditions de la province et le souvenir de ce qu'avaient été leurs ancêtres (...) De cette espèce de considération il rejaillissait une sorte de crédit sur ceux qui se tenaient près de la faveur. La Révolution n'est même pas parvenue à désenchanter les anciennes demeures où avait résidé la souveraineté (...) Chalais était un des châteaux de ce temps révéré et chéri[275].

Le temps s'est arrêté, les acteurs sont pétrifiés, tels des personnages de cire. Une curieuse impression de silence et de lente décomposition imprègne ce récit. On est très loin des chevauchées, des parties de chasses, des jeux de trictrac et de grâces, des élégances, des légèretés et des fous rires de Mayac où l'esprit et la philosophie se sont donné rendez-vous. N'est-ce pas au chevalier d'Aydie que Montesquieu écrit en 1751 ?

Vous êtes, mon cher chevalier, mes éternelles amours et il n'y a en moi d'inconstance que parce que tantôt j'aime votre esprit, tantôt j'aime votre cœur.

Mayac incarne la deuxième génération, celle qui a fait ses débuts à la cour vieillissante et endeuillée de la fin du règne de Louis XIV et qui se débride pendant la Régence. Vie de cour au Palais-Royal ou au Luxembourg ; vie de château dans les résidences de Philippe d'Orléans et de sa fille, la duchesse de Berry, « nuits de Sceaux » chez la duchesse du Maine où l'on joue et versifie jusqu'à l'épuisement. Le marquis de Saint-Aulaire, beau-frère du

marquis de Migré de Mayac, est le « berger » de la duchesse ! Armand d'Aydie est un fidèle de Sceaux, de même que son beau-frère le comte de Rions, mari secret de la duchesse de Berry. C'est tout ce monde qui se retrouve aux bords de l'Isle après les disgrâces, les exils, les infortunes ou les réussites. Mayac semble avoir symbolisé pour ses contemporains, et plus encore pour les générations postrévolutionnaires, l'élégance et la culture d'une élite nobiliaire rompue à tous les artifices et les vanités de la vie de cour et qui retrouve, sur ses domaines patrimoniaux, non pas tant les jouissances du pouvoir seigneurial, que la simplicité et l'authenticité d'une vie campagnarde. Vision très éloignée des schémas traditionnels sur la « réaction féodale » de la noblesse provinciale dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Vision qui tient autant à une conjoncture générale que nous avons décrite pour les années 1690-1730, qu'à l'histoire particulière d'une famille dont la réussite ne s'est pas traduite comme pour certaines par l'abandon de leur résidence provinciale. Vision qui doit beaucoup aussi à la représentation de la vie châtelaine sous l'Ancien Régime idéalisée par la noblesse du XIXe siècle.

Il est vrai que la plupart des grands seigneurs ne résident plus en Périgord au XVIIIe siècle. Lauzun n'y est jamais venu, pas plus que le duc de La Rochefoucauld et très rarement le duc de Caumont La Force ou le prince de Chalais. Le ministre Bertin y fait quelques apparitions chez son beau-frère Jumilhac à Cubjac, plutôt que dans son grand château de Bourdeilles, pour lequel il a prévu pourtant des aménagements. En 1769 dans 51 % des paroisses du Périgord aucun noble ne réside. Dans 23 % des paroisses restantes, il n'y a qu'un seul noble et dans 8 % trois ou plus. Certains petits bourgs de la vallée de l'Isle comme Coulaures, d'autres des confins limousins

comme Sarrazac ou Sarlande, comptent sept à huit nobles résidant. La concentration la plus forte est repérable dans la vallée de la Dronne autour de Brantôme et dans les vallées de la Nizonne et de la Belle autour de Mareuil. Le Sarladais est aussi une région de forte présence nobiliaire. Par ailleurs, nombre de familles résident plus volontiers dans leurs hôtels urbains, à Périgueux ou à Sarlat, très peu par contre à Bergerac. Dans les comparutions de 1789, une quinzaine de familles indique qu'elles résident à Paris : il s'agit de nobles ayant des charges à la cour, des grades supérieurs dans l'armée ou de grands bénéfices ecclésiastiques, ainsi les Beaumont, Bonneval, Chapelle de Jumilhac, Galard de Béarn, Lostanges, Talleyrand, La Cropte de Bourzac, etc. Quelques-uns sont installés à Bordeaux, les Gourgues, d'Augeard ou Raymond de Sallegourde. La grande majorité cependant indique un domicile dans la province. Il semble donc que la régression démographique soit la raison la plus probante de la disparition dans nombre de paroisses de nobles qui y sont présents au début du siècle. A la notion de non-résidence mieux vaut substituer celle de multirésidence pour les plus fortunés et celle d'absence chronique pour les officiers qui passent une grande partie de l'année en garnison dans les villes du nord et de l'est du royaume. Absence qui se conjugue au masculin, les femmes demeurant en province pour gérer les domaines et élever leurs enfants. Pour autant, plus de la moitié des gentilshommes de la fin du XVIIIe siècle, soit qu'ils aient terminé leur carrière militaire, soit qu'ils se soient toujours consacrés à la gestion de leurs domaines, résident en permanence en Périgord.

La Révolution est une période à laquelle il faudrait consacrer une étude complète sur la rupture des modes de vie, les formes nouvelles d'insécurité au château, les attaques paysannes, les visites domiciliaires, les

spoliations, les séquestres au titre des émigrés, les emprisonnements, la réquisition des châteaux, la démolition de quelques-uns, le retour des émigrés et la reprise progressive à partir de l'Empire d'une sociabilité châtelaine adaptée aux temps nouveaux.

Le comte de Clermont-Touchebœuf exprime ce que de nombreux émigrés ont dû penser — sans le formuler aussi brutalement — loin de leurs châteaux et de leurs terres, alors qu'ils prévoyaient un retour en France triomphant. Dans ses mémoires d'émigration, le comte témoigne de sa fureur au souvenir de l'attaque de son château de Besse en 1790, pensant que, pour sa part, il avait toujours respecté le contrat du don et du contre-don qui lie tacitement le seigneur à ses tenanciers : protection et sécurité contre labeur, respect et fidélité. Le nouveau contrat repose désormais sur la méfiance. La génération précédente a fait preuve d'un laxisme suicidaire. Il faut donc rétablir une justice impitoyable, refortifier le château et réimprégner tout l'espace des signes de la prééminence et du pouvoir châtelains. Girouettes et fourches patibulaires doivent être visibles de tous les coins de l'horizon. Fossés et pont-levis doivent restaurer la notion d'espace dissocié du monde environnant. Et s'il le faut, le château doit être prêt à soutenir un siège en règle. C'est une obsession quasi obsidionale qui semble s'être emparée de l'esprit du comte de Clermont.

Bien d'autres ont vu leur château pillé et envahi par les paysans. La plupart ont échappé au pire. Il y eut peu de châteaux totalement détruits en Périgord et encore ne fut-ce pas, pour la plupart, au moment de la Grande Peur, mais sur l'ordre du commissaire du peuple, Lakanal, en 1793, alors que la « guerre aux images » féodales fait rage. Nombre de châteaux y perdirent quelques tours, courtines et girouettes ; certains disparurent presque complètement comme Sainte-Alvère mais seul le superbe château de La Force fut rasé. Il semble bien que la détermination de

Lakanal ait été encouragée par le ressentiment populaire contre les Caumont La Force. Quoi qu'il en soit, la noblesse qui rentre d'émigration dans sa majorité en 1802, puis dans un deuxième temps en 1814, s'attend au pire et reste hantée par le souvenir de la Grande Peur et de la Terreur. Elle ne met certes pas en application le programme sécuritaire du comte de Clermont. Elle s'emploie cependant à multiplier les signes de son refus d'un espace indifférencié.

L'étymologie du mot château renvoie à la notion de ségrégation spatiale et sociale. *Castrum, castellum* évoquent l'idée de couper, de trancher, de séparer, d'enfermer[276]. Aux vocables d'itinérance, d'aire d'influence, de territoire, de mouvance ou d'assise territoriale qui expriment la mainmise du seigneur sur un espace donné et ses relations avec les populations rurales environnantes, s'oppose celui d'enfermement. Le château est une résidence fermée, protégée. Les fortifications, les murs, les grilles, le parc, expriment matériellement et symboliquement, une volonté de vivre dans un espace où la nature est maîtrisée et les relations avec le monde extérieur contrôlées.

Au XIXe siècle, nombre de châteaux relèvent leurs murailles ou en élèvent de nouvelles. Le marquis de Fayolle n'a pas émigré. Sous le Directoire et le Consulat, son château est un des centres de la sociabilité mondaine du département, et plus encore sous l'Empire, auquel il s'est rallié avec enthousiasme. En 1814, ce ne sont pas moins de quatre kilomètres de murs qui sont construits autour de Fayolle par des prisonniers prussiens ou espagnols. Souvenirs de la Révolution, occupation de Paris par des troupes étrangères, chute de l'Empire expliquent ce souci de protection. Mais plus que de défense militaire — un mur aussi long ne peut être efficacement défendu — il s'agit plutôt de fortifications mentales. Plus que d'affirmation

concrète du pouvoir châtelain, il s'agit d'une ligne de démarcation exprimant une volonté de différenciation sociale et de séparation entre vie publique et vie privée. Le gentilhomme ne vit plus sa noblesse au grand jour, trouvant dans le regard des autres la confirmation de sa prééminence. C'est dans le monde clos du château, dans l'intimité familiale, « entre soi », et sous le regard de ses ancêtres, qu'il reconstitue le miroir brisé de son identité. A l'intérieur du château, l'autorité du maître impose une hiérarchie sans faille et les domestiques doivent veiller à rester à leur place. Le comte Louis-Hector de Galard de Béarn, que ses fonctions diplomatiques éloignent souvent de La Rochebeaucourt, l'écrit sans ménagements à son régisseur Caron :

Je crois à tes bonnes intentions et je t'en donne la preuve dans une patience que je n'aurais eue pour personne au monde. Je ne te conseille pas d'en appeler à l'époque où tu étais sous les ordres de mon père ; je sais par cœur ce qu'il pensait et disait de toi et de ta femme ; et si j'ai consenti à vous donner votre position d'aujourd'hui, ce n'est pas pour que vous oubliiez de qui elle vous vient. Quant à la pureté de tes intentions et de celles de ta femme, parles-en moins et tiens en face des autres, moins de propos pour leur prouver ton indépendance et ton pouvoir. Emploie des airs et des phrases moins possessifs pour ce qui est à moi et dont je veux bien vous laisser la jouissance.

On ne saurait mieux dire ce qui vous est dû et, au-delà, combien la domesticité, plus qu'une classe intermédiaire entre l'aristocratie et le village qu'elle avait été sous l'Ancien Régime, est désormais sommée de choisir son camp. La plupart des régisseurs des grands domaines s'identifient souvent ainsi à leurs maîtres, et certains sont admis à reposer dans la chapelle funéraire du château. Clément Laffitte, fondé de pouvoir du duc de Talleyrand-

Périgord pendant plus de cinquante ans, est souvent confondu avec ce dernier dans la région de Chalais, tant il a belle allure. Il gère le patrimoine des Talleyrand comme le sien propre. Son fils lui succède et se passionne pour l'histoire de la dynastie des comtes de Périgord. Et c'est ensuite sa fille qui, jusqu'en 1972, maintient dans le château de Chalais où elle est logée le culte de la famille et reçoit les visiteurs en très grande dame.

Si la noblesse du XIXe siècle se replie sur la sphère familiale et privée — la décoration intérieure chargée de draperies et de lourdes tentures masquant les fenêtres reflète bien cet état d'esprit — pour autant le château continue de structurer l'espace rural et villageois. La plupart des familles anciennes ont déjà un ou plusieurs châteaux patrimoniaux qu'elles restaurent au goût du jour, ainsi le marquis d'Allemans qui rénove Montardy sur le modèle de Chantilly appartenant à son ami le duc d'Aumale, ou Fernand de la Tombelle celui de Fayrac. Le cas des Galard de Béarn est plus exceptionnel[277]. L'énorme château néorenaissance de briques et de pierres que fait élever Louis-Hector, de 1853 à 1857, est avant tout l'affirmation de la grandeur de la maison des Galard de Béarn, dont les prétentions souveraines se fondent sur une généalogie remontant à Charibert, roi d'Aquitaine, duc de Gascogne et frère de Dagobert Ier, roi de France au vue siècle ! Son fils, Gaston, ne s'est-il pas fait lui-même prince de Viana ? Il biffe, dans un modèle de lettre destiné au comte de Chambord, la formule traditionnelle : « de Votre Majesté, en très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet » et ajoute dans la marge : « Bon pour tous mais pas pour un Béarn » ! De belles alliances avec les Choiseul-Praslin, les Broglie et les Talleyrand-Périgord pouvaient justifier cet investissement. L'heure est à la mégalomanie mais, dans ce domaine, Louis-Hector de Galard n'est pas en

reste, qui fait construire un deuxième château à Clères, dans le pays de Caux, pour que sa fille, Blanche, « puisse y exercer, de temps en temps, son talent de châtelaine » ! Les Galard profiteront bien peu de cette magnificence : dès 1892, le domaine de La Rochebeaucourt, perle de leur patrimoine, est revendu pour tenter de freiner l'énorme faillite qui s'annonce et qui engloutit à la fin du siècle une partie de l'héritage des Choiseul et des Talleyrand[278].

Quelques aristocrates fortunés bâtissent encore de nouveaux châteaux au XIXe siècle. Ce sont parfois des hommes venus d'ailleurs tel le comte russe Koucheleff qui fait bâtir le château néorenaissance de La Roche-Beaulieu vers 1860, ou Félix Piston d'Eaubonne, originaire de l'île Saint-Maurice, qui fait édifier le château de Fournils de 1858 à 1860 sur le modèle renaissant anglais. Mais la plupart des constructions sont dues aux nouvelles élites, issues de la Révolution, du premier Empire, des monarchies censitaires ou du second Empire, qui parachèvent ainsi, par une architecture de prestige et d'autorité, leur réussite financière et sociale. Les châteaux du premier Empire affichent une belle sobriété tel celui de Caudon appartenant à Jacques de Maleville, celui de La Durantie au maréchal Bugeaud, et le très vaste château de Rastignac, construit à partir de 1811 et si souvent comparé à la Maison-Blanche de Washington. Au tournant du siècle, les nouvelles formes capitalistes d'enrichissement — chemins de fer, mines, sociétés d'assurances, etc. — , n'ont pas détourné les notables de l'investissement foncier et immobilier, rassurant à long terme, et qui est toujours source d'honneur et de considération. Dans le cadre de régimes politiques fondés désormais sur la représentation électorale et sur la notabilité, nombreux sont ceux qui renforcent leur implantation locale par une image résidentielle forte, celle

du château. Mais c'est aussi par l'adoption de la vie châtelaine, signifier le « passage » social qui s'est opéré et la différenciation qui en résulte. A ce titre, on peut dire que le château anoblit. Double démarche, antinomique sur le fond — s'intégrer tout en marquant sa différence — et qui par ses formes indique combien le modèle de vie aristocratique constitue toujours une référence.

La famille Magne, dont nous avons évoqué l'ascension sous le second Empire, est exemplaire à cet égard. La politique d'acquisition domaniale du ministre, Pierre Magne, puis celle de son fils, Alfred, témoignent du désir de se tailler un domaine à la mesure de leur réussite, au mépris pur et simple du droit de propriété et des traditions ancestrales des habitants du village de Trélissac, aux portes de Périgueux[279]. Pierre Magne acquiert en 1841 l'ancien château des Chaudru de Trélissac dont il confie la restauration à l'architecte Catoire. Achats et échanges de terrains sont menés rondement à coups de décrets impériaux et de négociations serrées qui se concluent en 1869 par la cession pure et simple du village à Alfred Magne qui fait reconstruire, à l'extérieur de l'ancien bourg désormais clos de murs, l'église, la mairie, l'école, le presbytère, la place avec son puits et sa fontaine ! Mœurs féodales ou arrivisme de bourgeois sans scrupules ? Louis de Lamothe, descendant de modestes gentilshommes, fustige ces comportements de nouveaux riches qui font fi du passé et des liens qui unissaient le châtelain et la communauté villageoise[280]. Il dénonce le rôle de l'argent et se scandalise du luxe ostentatoire qui défigure et occulte la mémoire des lieux. La dynastie Magne ne fait toutefois que reproduire les mécanismes d'intégration à la noblesse de la bourgeoisie d'Ancien Régime et manifeste la même fascination pour la terre et la légitimité sociale qu'elle confère, que les anoblis de la fin du XVIIIe siècle. De la même façon, Henri Bertin, avait-il abattu sa main de fer sur

la baronnie de Bourdeilles en Périgord, et sur la seigneurie de Chatou, proche de Paris, où il avait mené, en recourant à l'arbitraire des édits royaux, une politique de déplacement des chemins d'usage traversant ses terres ou d'appropriation des droits et des biens communaux. Si son intérêt n'était pas seul en cause — la modernisation de l'agriculture par la suppression de la jachère et des servitudes collectives y avaient une grande part — , il s'attire l'hostilité de la population de Chatou, ce qui le conduit à prendre, plus tôt que d'autres, les chemins de l'émigration. Les villageois du Périgord, très attachés encore à Napoléon III dans les années 1860, n'ont pas manifesté la même rancœur envers la famille Magne dont la générosité semble faire oublier la boulimie d'espace.

Le redéploiement châtelain du XIXe siècle, caractérisé par l'appropriation et la maîtrise d'un espace fermé autour du château, destiné au confort, aux loisirs et à la contemplation esthétique, génère souvent des conflits avec les municipalités et les populations proches. Le tracé des voies ferrées et l'emplacement des gares est un enjeu entre le châtelain qui souhaite être desservi aux portes du château et la communauté villageoise. C'est aujourd'hui la démarche inverse qui prévaut. Le projet de construction d'une autoroute Bordeaux-Clermont-Ferrand a soulevé des inquiétudes et certains châtelains, dotés de solides appuis, ont éloigné le danger de leur demeure. Par ailleurs, et principalement lorsque le château est situé dans le village, sa « confiscation » à l'intérieur d'un mur est mal acceptée par la communauté villageoise. Le cas d'Ajat, récemment clôturé par ses propriétaires, bourgeois parisiens soucieux de s'isoler du reste du bourg, a créé des tensions et le sentiment chez la population d'une désappropriation de son patrimoine. La démarche est inverse chez le propriétaire du château de Montclar, P. Esclafer de la Rode, qui se

félicite de la visibilité totale de son château au cœur du village.

Le souci de hiérarchisation et de différenciation s'étend à l'ensemble du domaine. Nous ne pouvons ici que faire allusion à ce qui est l'un des aspects majeurs du château au XIXe siècle : sa reconversion en entreprise agricole moderne. La plupart des bâtiments d'exploitation construits à cette époque n'ont pas résisté à la crise de la fin du siècle. Les granges du Lieu-Dieu, les chais et les pressoirs de Lardimalie, les communs de La Durantie, ferme modèle du maréchal Bugeaud, ne sont que d'infimes vestiges d'une vague de constructions, organisées de façon concentrique autour du château et dont l'architecture fonctionnaliste répond aux exigences scientifiques et techniques des châtelains agronomes. Le domaine de La Pouyade dans le Nontronnais, appartenant au marquis de La Garde de Saint-Angel puis aux Rochechouart montre encore l'organisation et la hiérarchisation entre espaces résidentiels et finage, au cœur d'un domaine de plus de 1 000 hectares. L'emprise sur le village s'exerce aussi par les fondations d'écoles, d'hospices, les reconstructions d'église, les donations de terrains à usage communal, etc., par lesquelles le châtelain du XIXe siècle continue de démontrer son utilité et par là même la légitimité de sa prééminence sociale. L'église reste le lieu privilégié dans lequel la famille châtelaine s'offre aux regards de la population villageoise. On se souvient de la scène de la messe de Noël qui ouvre le roman *Jacquou le Croquant* :

Ils entrèrent tous, comme en procession. Le vieux marquis, habillé à l'ancienne mode d'avant la Révolution, avec une culotte courte, des bas de soie blancs, des souliers à boucles d'or, un habit à la française de velours brun à boutons d'acier ciselés, un gilet à fleurs brochées, qui lui tombait sur le ventre et une perruque enfarinée, finissant par une petite queue entortillée d'un ruban noir

qui tombait sur le collet de son habit. Il menait par le bras sa bru, la comtesse de Nansac, grosse dame coiffée d'une manière de châle entortillé autour de sa tête, et serrée dans une robe de soie couleur puce dont la ceinture lui montait sous les bras quasi.

Puis venait le comte, en frac à l'anglaise, en pantalon collants gris à sous-pieds, menant sa fille aînée qui avait les cheveux courts et frisés comme une drolette, quoiqu'elle fut bien en âge d'être mariée. Ensuite venait un jeune garçon d'une douzaine d'années, quatre demoiselles entre six et dix-sept ans et une gouvernante qui menait la plus jeune par la main.

Tout ce monde défila, regardé de côté par les paysans craintifs, et alla se placer sur des prie-Dieu alignés dans le chœur.

Les personnages semblent descendus d'un tableau. Chaque génération reflète la mode vestimentaire de son temps, rappelant à tous que l'autorité du seigneur s'inscrit dans le passé et se projette dans l'avenir. L'emplacement réservé dans le chœur, le costume « historique » des châtelains, comme leur arrivée programmée au moment où l'église est remplie contribuent à matérialiser une frontière infranchissable entre le monde du château et la masse indifférenciée des « spectateurs ». C'est la même vision, plus acerbe encore, que l'on retrouve, un siècle plus tard, sous la plume de Guy Georgy décrivant une messe de Noël dans le Sarladais au début du siècle.

A minuit moins une le comte de Beaupoil de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, châtelain de La Malartrie, suivi de la comtesse née Balny d'Avricourt, de leurs trois filles et de leur grand dadais de fils firent une entrée remarquée et s'installèrent au premier rang sur des chaises de velours rouge. Une minute plus tard la famille de Tarde

arriva et se glissa dans la petite chapelle latérale qui lui était réservée[281].

De nos jours les mariages aristocratiques, si volontiers célébrés dans les villages où la différenciation sociale est plus marquée que dans les grandes villes, sont l'occasion d'une véritable « théâtralisation ». C'est le vêtement qui fait encore la différence, mais au lieu de défroques archaïques, il suscite curiosité et parfois fascination pour des modes de vie et de paraître qui sont ceux de « la grande ville ». On contemple — et on commente — le cortège, comme on feuillette les magazines de la presse spécialisée tels que *Gala* ou *Point de Vue,* avec toutefois une différence notable : nombreux sont ceux qui connaissent les gens du château et parfois « le dessous des cartes » de leur vie familiale ou de leur réelle situation de fortune. Aux commentaires esthétiques et parfois sarcastiques, en particulier sur la taille des chapeaux féminins, se mêlent alors des réflexions qui dénotent, au-delà d'une familiarité plus ou moins avérée, le désir de s'approprier quelques parcelles de ce qui est « donné à voir », de devenir pour quelques secondes, le temps d'un regard ou d'une poignée de main, acteur de la représentation. La noblesse provinciale est ainsi — mais ce n'est pas nouveau — , une vitrine de la sociabilité urbaine et des élégances parisiennes.

La multirésidence reste en effet une caractéristique du groupe, on pourrait même dire la « nomadisation » pour les familles disposant de trois ou quatre résidences. En 1907[282], un tiers des nobles de la Dordogne, soit plus de 230, ont au moins deux résidences officielles. Parmi eux, une quarantaine en détiennent trois, une douzaine quatre. Le marquis de Carbonnier de Marzac possède le château de Puymartin, près de Sarlat et trois châteaux viticoles en Bordelais : La Tour, Branaire-Ducru et Ducru-Ravez. Le comte Robert de Chalup est propriétaire en Gironde du

domaine de plus de 100 hectares de Darricaud et de celui du Mayne dans le Sauternais. Une maison rue La Boétie à Périgueux et le domaine des Grangers à Mensignac complètent l’ancrage périgordin de cette famille, intégrée au milieu parlementaire bordelais depuis le XVIIIe siècle. Le marquis de Foucauld de Lardimalie n’a pas moins de six résidences officielles entre la ville de Bergerac et le château de Bridoire tout proche, ses trois domaines viticoles de Montbazillac et un domaine dans l’Allier. Quant à la marquise de La Bourdonnaye, elle dispose du château de Chantérac en Dordogne, de ceux de La Bourdonnaye dans le Morbihan et Blossac en Ille-et-Vilaine, d’un hôtel particulier à Rennes et d’une résidence parisienne. Le baron de Bardon de Segonzac se partage, entre le boulevard Malesherbes à Paris, ses châteaux de Segonzac, la Martinie et Saint-Pardoux en Dordogne, et le château de Sorel dans l’Oise. La contraction démographique des lignages a compensé pour certains le partage égalitaire entre les enfants, et la conclusion de mariages fructueux a contribué à la diversification du patrimoine, ainsi encore les Chevigné qui cumulent deux grands châteaux en Dordogne, Berbiguières et Campagne, le château de Flesselles dans la Somme et une adresse parisienne. Il faudrait analyser en détail les pratiques résidentielles de la noblesse dans toutes leurs composantes : quelles sont les résidences privilégiées et selon quel calendrier ? quelle est la part respective des résidences urbaines et campagnardes surtout lorsque ces dernières sont également des domaines agricoles ou viticoles, etc. ? De nombreuses études de cas seraient nécessaires au préalable. Ce que l’on peut retenir de façon générale, c’est la conception lignagère de la résidence. Tous les membres de la famille séjournent dans l’un ou l’autre château du frère, cousin, ou allié, et font état officiellement de cette adresse. Ils expriment ainsi, au-delà du droit de propriété,

un droit de jouissance qui n'est pas simple compensation d'héritage, mais affirmation d'un mode de vie, d'un *habitus* spécifiquement aristocratique.

Ce qui apparaît également nettement c'est l'urbanisation. Périgueux était une ville de noblesse sous l'Ancien Régime ; elle continue d'abriter une trentaine de familles nobles au début du xxe siècle ; Bergerac, en revanche, s'aristocratise plus tardivement et compte à la même époque une vingtaine de familles dont la majorité sont propriétaires de vignobles tels les Saint-Exupéry, les Foucauld de Lardimalie ou les Termes. Sarlat n'abrite curieusement à la même date que deux familles nobles, les Gérard du Barry dans l'hôtel de La Boétie, et les Boysson, mais il est vrai que la concentration des châteaux dans le Sarladais compense cet abandon apparent. Ce qui reste cependant caractéristique de la période contemporaine, c'est l'urbanisation parisienne de la noblesse. Près de soixante-cinq familles du Périgord ont une adresse à Paris en 1906. Pour quelques-uns, il s'agit de leur résidence permanente ainsi le duc de Montpensier qui hérite le château des Bories mais n'y réside jamais ou le duc de La Force et son épouse, née Maillé de La Tour Landry, qui ne sauraient se contenter de ce qui reste du château de La Force en Bergeracois. Pour la plupart, la double résidence est effective. Elle correspond à la reconversion professionnelle de nombreuses familles dans le travail salarié ou dans les affaires, essentiellement chemins de fer et compagnies d'assurances, qui exige leur présence à Paris ; elle exprime aussi une volonté de démontrer par leur double insertion rurale et urbaine leurs capacités d'adaptation à une société nouvelle, égalitaire et dont les élites se forgent désormais dans le creuset urbain[283]. Il y a là une prétention à « consommer l'espace »[284] aussi bien que le temps[285] qui est une des marques distinctives de cette société aristocratique d'avant-guerre.

L'équation châteaux-noblesse n'est plus démontrable aujourd'hui. Le château de Bassy près de Mussidan, édifié vers 1925 sur les plans de l'architecte périgourdin P. Cocula, est le dernier, par ses dimensions et son architecture, à pouvoir être qualifié de ce terme. C'est à un industriel, Marius Grosjat, qui équipait en vilebrequins toutes les automobiles de la Belle Epoque, que l'on doit ce dernier avatar « castral », alliant les fastes du second Empire aux réalisations les plus modernes du début du siècle. La crise des années trente engloutit l'usine, la ferme modèle et le rêve de pierre de Marius Grosjat. C'est désormais sur d'autres modes, ceux de la conservation, de la restauration, de la dépossession ou de la réappropriation que se conjugue désormais le monde des châteaux, sous l'invocation du concept tutélaire de « Patrimoine ».

Sur 220 édifices, comprenant l'intégralité des châteaux classés et inscrits à l'inventaire en 1988[286], 40 % appartiennent à des familles nobles ou d'apparence noble, dont à peine la moitié sont d'origine périgorde. Et rares sont celles qui peuvent se targuer d'une possession pluricentenaire, à l'instar des du Lau ou des Royère, présents depuis cinq siècles dans leur fief. La plupart n'y sont que depuis le XIXe siècle par héritage en ligne féminine, par alliance, ou par achat récent. 57 % sont occupés par des familles non nobles parmi lesquelles une bonne vingtaine de noms à consonance britannique ou néerlandaise. 11 % appartiennent à des sociétes civiles immobilières ou à des communes. Le département de la Dordogne possède deux des plus grands ensembles « castraux » avec Biron et Bourdeilles, tandis que l'Etat possède Campagne, Puyguilhem et Tayac. Les proportions étaient bien différentes il y a une quarantaine d'années. La vente en 1962 de la forteresse de Beynac, dont le mobilier est vendu à l'encan sous la halle et les archives dispersées,

est commentée dans le département comme une étape symbolique de la dépossession nobiliaire. Un descendant des Beaumont-Beynac contraint de liquider tous ses biens, voilà qui confirmait l'image locale d'une noblesse ruinée et à bout de souffle. La dispersion de Campagne dont le dernier propriétaire, Gérald de La Borie, fait don à l'Etat en 1970, renforce cette vision. Sans doute faut-il la nuancer. Aymar de Beaumont réside dans un hôtel particulier de Saint-Cyprien construit par les Lavergne de Cerval. Il avoue son amour pour le caractère « exceptionnel » de cette maison « que l'on appelle un château mais qui est presque autant un palais italien qu'une maison du XVIIIe siècle d'un style très pur ». S'il déplore la perte de Beynac, ce n'est pas parce qu'il est devenu l'un des monuments les plus visités du département. Ce n'est pas non plus parce qu'il aurait pu, fortune aidant, y conserver le mode de vie de ses ancêtres. C'est parce qu'il est précisément Beynac : « Si on me proposait un château équivalent mais dans lequel je n'aurais aucun souvenir je dirai non ! » La dimension symbolique et patrimoniale est plus forte que les apparences formelles d'une vie de château qui ne peut s'incarner dans l'éphémère. De la même façon, « on ne démeuble pas un château ». Mais comment concilier de nos jours l'impératif lignager avec le partage égalitaire entre les héritiers ? Ils sont moins nombreux qu'aux générations précédentes, mais ils n'acceptent pas tous pour autant le principe de la société civile. A l'aîné le château, au cadet les terres, au troisième éventuellement les biens parisiens. C'est ainsi que souvent se résolvent les litiges, mais à terme, c'est parfois la vente du château. Plus de faillites retentissantes comme au début du siècle mais une lente érosion du patrimoine qui se traduit par la dispersion progressive des terres, la vente de quelques tableaux ou meubles signés, le démontage de bijoux d'apparat qui se

changent en mètres carrés de toitures, en frais d'éducation, en réceptions de mariage.

Il y a enfin la solution de l'ouverture du château à la visite. La reconversion paraît banale et facile tant ont été médiatisées les réussites des Brissac, des Breteuil ou des La Panouze. Il reste que les expériences en Périgord sont encore peu nombreuses dans les familles « indigènes ». Lorsque les Sermadiras de Pouzols de Lisle, famille d'ancienne bourgeoisie, créent les jardins d'Eyrignac, ce n'est pas pour sauver leur demeure, mais pour réaliser un rêve. L'ampleur du projet a généré dans un second temps une réflexion sur la nécessité d'assurer son financement. L'entreprise familiale *Maisons et Jardins* assurait à l'évidence une sécurité financière. Est-ce parce que la chronique attribue aux Losse, établis aux bords de la Vézère depuis le XIIe siècle, une origine batave, que les van der Schueren ont choisi ce château ? En tout cas, si l'ouverture à la visite leur permet de bénéficier d'aides de l'Etat, c'est avant tout par passion qu'ils se consacrent à sa restauration depuis 1974 et qu'ils ont fait de Losse un superbe écrin pour leurs meubles et tapisseries. De même les Santiard s'amourachent-ils du double château de Bourdeilles, légué au département de la Dordogne en 1962 par la baronne Hennin de Boussu Walcourt, épouse d'un aide de camp du roi des Belges. Les Santiard en obtiennent la jouissance en 1967 contre la donation au département de toutes leurs collections qui resteront à la disposition du public après leur disparition. Il n'est pas sûr que toutes les clauses de cet engagement aient bien été respectées si l'on en juge par l'état actuel du château de Bourdeilles et de son contenu. Mais ceci est une autre histoire... qui conduit à s'interroger sur le sort des châteaux livrés à de trop nombreuses instances de décisions et de gestion et qui perdent leur âme mais aussi leur « corps » dans cette dépersonnalisation[287]. Ce n'est pas le cas de Beynac dont

le « seigneur », Lucien Grosso, s'est investi corps et biens dans la restauration ou plutôt la « dérestauration » de cette énorme forteresse du XIIe siècle. Il n'est pas un débutant en la matière. N'a-t-il pas, entre autres, « fait ses armes » à Vauvenargues dans la montagne Sainte-Victoire, puis dans l'une des plus pures « citadelles du vertige » en pays cathare, Queribus ? L'expression « faire ses armes » est d'autant plus appropriée que l'homme manifeste une volonté quasi mystique de retrouver le cadre de vie et les ferveurs austères des chevaliers du Moyen Age. Le château y a retrouvé son identité première ainsi que ses moyens de survie. Il en est de même de son « rival » de l'autre rive de la Dordogne, Castelnaud, qui, depuis 1969, sous la houlette des Kleber-Rossillon, et au gré d'énormes restaurations et de la création d'un musée de la guerre, affirme sa vocation première de forteresse militaire.

Le problème se pose en d'autres termes pour les familles anciennes qui occupent les lieux depuis tant de siècles et pour qui l'ouverture du château est synonyme de dépossession. Dépossession institutionnelle puisqu'il faut composer avec les Monuments Historiques dont les choix ne respectent pas toujours les goûts des propriétaires. Le problème des « dérestaurations » se pose ici avec acuité, chaque génération, jusqu'au XIXe siècle, ayant « apporté sa pierre » à l'édifice. Autant que de choisir un style, il faut alors juger ses ancêtres et souvent désavouer les goûts néogothiques de « grand-papa » pour restituer les puretés Renaissance d'un pluriaïeul dont on a parfois oublié le nom ! Dépossession intime également. Il n'est pas aisé d'ouvrir sa « maison », à des étrangers. Mme de Champfleury, dont le grand château de Besse représente une lourde charge, affirme pourtant son refus avec vigueur. En revanche, elle est heureuse de pouvoir manifester les liens anciens de sa famille avec le village en autorisant, lors des mariages par exemple, l'entrée du parc et la photo

traditionnelle de la noce en regard du château. « C'est leur château, mais je ne dois rien au quidam qui passe ». Il y a là, comme l'expression d'une bénédiction châtelaine, d'un patronage discret et bienveillant dont elle trouve le juste retour dans la familiarité qu'elle entretient avec ses voisins.

Ces réticences expliquent que bien des familles se résignent à vendre plutôt qu'à « ouvrir » leur château ; les deux termes ne sont-ils pas antinomiques ? Il y a cependant des réussites, comme celle de la marquise de La Tour du Pin Chambly, née Solanges de Jumilhac[288]. L'étonnant château de Jumilhac, dont l'austérité des murailles de granite s'oppose à la gracieuse efflorescence des toitures, est séquestré pendant la Révolution. Il est racheté par le père de la marquise en 1928 qui le restaure avec l'aide des Monuments Historiques. Mais sa fille ne l'habite pas. Elle réside soit à Paris, soit dans son château de Germancy dans la Nièvre, et lorsqu'elle vient à Jumilhac, c'est dans une chambre du petit hôtel de la place du village qu'elle s'installe. Pour autant le château n'est pas dépersonnalisé et, tant dans ses aménagements que dans sa présentation, il reste une demeure privée. La comtesse préside à tous les travaux de déménagement et d'entretien qui marquent le début et la fin de la saison touristique. Roulage des tapis, encaustiquage des meubles et des parquets, houssage du mobilier, enlèvement des objets précieux, vérification des portes et des fenêtres, ce « grand ménage » est l'occasion de contrôler chaque année l'état de l'édifice et des collections et pour cela, dit-elle, « rien ne vaut l'œil du maître ! » Par ailleurs, le temps et l'énergie qu'elle consacre à Jumilhac ne s'expliquent pas seulement par un souci de rentabilité. La survie du bâtiment c'est aussi celle de son père et de ce que représentait pour lui le rachat du château de ses ancêtres dont les portraits animent les murs. Les guides formés par la comtesse — « je leur fais répéter leur leçon » — ne manquent pas de rappeler les

fastes du lignage dont elle est la dernière descendante du nom, et si l’on peut regretter leur formation quelque peu sommaire, il est indéniable que la demeure qu’ils présentent n’est pas désincarnée et que « l’œil du maître » veille à tout. Le château de Lanquais offre la restitution de la tumultueuse histoire des La Tour d’Auvergne et celle, plus sage, de la grande famille parlementaire bordelaise des Gourgues dont descend la propriétaire, Mme Bertaud de Brandois. Il est aussi le manifeste des origines aristocratiques de sa propriétaire que ne saurait faire oublier un mariage bourgeois. Mme de Brandois, outre la visite de son château, offre aux amateurs de vivre quelques jours dans l’illusion d’une vie châtelaine animée par ces grandes ombres. Le petit déjeuner est servi dans l’argenterie aux armes de la famille par la maîtresse de maison elle-même !

En revanche, aucun descendant de la noblesse n’a transformé son château en hôtel-restaurant, dans une région dont la vocation gastronomique et touristique n’est pourtant plus à démontrer. Les châteaux de Puy-Robert, de la Cote, du Mas-Montet ou des Reynats sont des « entreprises » roturières et si l’on peut y respirer des parfums alléchants, les effluves des « maisons » aristocratiques sont autrement grisants car ils autorisent, pour quelques heures ou quelques jours, un processus d’identification tellement plus « dépaysant » au sens littéral du terme…

Conclusion

La bataille du cœur

On racontait encore il y a une vingtaine d'années en Sarladais, comment une famille de la noblesse pendit haut et court, en 1892 dans le parc du château et en présence de toute la maisonnée, un domestique accusé d'avoir volé une pièce d'argenterie. Sa mort fut présentée comme un suicide. De tels récits, quelle que soit leur véracité, indiquent combien l'image d'une noblesse féodale peuple encore l'imaginaire de nos concitoyens.

L'historien Ralph Gibson a démonté les mécanismes d'élaboration de cette animosité contre la noblesse en Dordogne et dont les effets semblent avoir perduré plus qu'ailleurs[289]. Il rappelle que si les solidarités verticales entre nobles et paysans ont été fortes au moment des épisodes croquants du XVIIe siècle, l'Etat centralisateur a imposé son autorité et sa fiscalité au particularisme périgordin, entraînant une disqualification du seigneur local. Au XIXe siècle, la bourgeoisie rurale, si souvent humiliée par l'aristocratie, joue le rôle de « cristallisateur » des différentes revendications paysannes en les dirigeant contre la noblesse.

C'était en effet le grand moyen employé — consciemment ou non — par la bourgeoisie pour détourner l'animosité populaire que ses propres activités économiques auraient pu susciter parmi les paysans. Car c'était la bourgeoisie qui tenait le petit propriétaire par l'usure, qui se montrait très

chatouilleuse sur ses droits à l'égard des métayers, et qui boudait les œuvres de bienfaisance établies par ses adversaires aristocratiques. Tout compte fait, elle méritait autant et plus que la noblesse la haine des petites gens. Mais le bouc émissaire était là, le noble. Sur sa tête s'accumulaient les antagonismes du paysan — avec cause certes mais habilement dirigés par une propagande bourgeoise qui ne laissait jamais oublier les rentes et la justice seigneuriales, les privilèges fiscaux et les biens nationaux jamais à l'abri d'une restauration éventuelle. C'était contre l'aristocratie et (bien sûr) son alliée l'Eglise que l'unité du paysan et du bourgeois se fit plus tard dans la République. Le tour réussit à merveille ; pour toute la durée de son existence la bourgeoisie rurale, rentière du sol, ne fut guère inquiétée par les paysans, travailleurs de la terre[290].

L'exploitation d'autres thèmes comme la collusion de l'aristocratie avec le clergé ou son supposé manque de patriotisme ont fait le reste.

C'est cette offensive politique, bien plus qu'une totale ou relative décroissance économique qui a compté pour l'érosion de leur influence.(…) Les nobles ont simplement perdu la bataille sur les cœurs et les esprits des Français[291].

Aujourd'hui, la bourgeoisie détient plus de la moitié des grands châteaux du Périgord. Mais c'est toujours la noblesse qui incarne « la vie de château ». Il est vrai qu'elle occupe de nombreux manoirs et gentilhommières, souvent crédités localement du terme de château. Par ailleurs, la confusion noble-châtelain joue à plein et bien des bourgeois l'entretiennent volontairement. M. *, riche diamantaire néerlandais, propriétaire d'un ancien château des Chapt de Rastignac, ne refuse pas qu'on lui donne du « Monsieur le

Marquis » ! L'anoblissement par le château reste cependant semé d'embûches car la plupart des nobles authentiques connaissent très bien « leur monde ».

Dans un département marqué par le radical-socialisme on ne s'étonnera pas des réactions « épidermiques » de quelques hommes politiques à l'égard de la noblesse. M. *, maire socialiste d'un gros bourg rural, revendique sa culture « Jacquou » mais admet que sa vision de la noblesse se nourrit de vieux stéréotypes. Paradoxalement, il valorise le rôle des anciens « seigneurs » de sa commune, qui possédaient au début du siècle un « véritable empire », mais qui faisaient exploiter leurs terres par les gens du village et se mêlaient à leur vie ordinaire. La distance lui paraît plus grande avec leur descendant M. de *, dont « la participation à la vie de la commune se limite au Rosaire », dont les terres sont en friches ou boisées et qui ne souhaite pas ouvrir à la visite le château de ses ancêtres où il ne réside plus. Mais il a été candidat il y a une quinzaine d'années aux municipales. Toute l'ambiguïté du discours tient dans cette remarque. La noblesse est encore reconnue comme dangereuse sur le plan politique car elle dispose de moyens et d'une image symbolique forte. « Elle a récupéré la parole au plan national » et l'étonnement est grand lors des élections municipales de 1994 devant le nombre de candidatures aristocratiques : « On a cru à un retour de toutes les grandes familles de la Dordogne. » Et en même temps cette affirmation : « C'est une espèce carrément en voie de disparition », et la noblesse n'est qu'une addition de cas particuliers. Quel lien peut-on établir entre le duc de Montebello, châtelain quelque peu démuni de Mareuil, qui organise une soirée *rave* dans son château, celui de Payzac qui donne sur la place du village des concerts d'accordéon, ou encore M. de Saint-Exupéry qui se passionne pour la serrurerie ?

Gérard Fayolle, sénateur-maire R.P.R. du Bugue, a des origines et une formation analogues à celles de son collègue socialiste. N'a-t-il pas écrit une *Vie quotidienne en Périgord au temps de Jacquou le Croquant*[292] ? Mais c'est en professionnel du patrimoine qu'il regarde le monde des châteaux. Les châtelains sont des agents majeurs du développement touristique des vallées de la Vézère et de la Dordogne. Il ne cherche pas à repérer ceux qui sont « vrais ou faux, riches ou pauvres ». Ils sont avant tout des défenseurs du patrimoine qu'ils restaurent et mettent en valeur. Sans la passion et les efforts d'Hubert de Commarque pour relever son château, ce ne serait toujours « qu'un tas de cailloux ». Même si les châteaux restent des demeures privées, leurs propriétaires font œuvre utile en les conservant « vivants et habités ». Le contraste est frappant entre les deux discours et révèle, plus que des convictions politiques opposées, une profonde différence régionale. Au sud, un Périgord qui a trouvé dans l'exploitation de ses richesses architecturales une source de revenus, mais aussi une dimension identitaire qui s'exprime par une synergie de tous les acteurs locaux qui gomme les traditionnels clivages sociaux. Au nord, un Périgord qui cherche lui aussi à exploiter des atouts patrimoniaux indéniables, mais qui est plus marqué par des schémas anciens. C'est sans doute dans cette région que la vision d'une noblesse, très riche ou au contraire complètement ruinée, est encore agissante, reflet dans les deux cas de son archaïsme foncier. Et le thème d'une violence aristocratique, dont on pourrait supposer qu'il est évacué, fait de temps en temps la une de l'actualité. La sombre histoire de la famille Peignon de Fontaubert et de son château de Montcigoux, dans lequel on découvrit en 1913 pas moins de six cadavres[293], fait encore les beaux soirs de réunions érudites locales ou de documentaires télévisés.

Le poids de l'histoire reste déterminant mais réinterprété selon des logiques d'affrontements sociaux plus contemporaines. Aux dernières élections législatives du printemps 1997, le député R.P.R. Frédéric de Saint-Sernin a été battu par le candidat communiste, René Dutin. Ce dernier[294] déclare dès l'annonce de sa victoire : « C'est la revanche de Jacquou ! » Sa connaissance de la noblesse est tissée des souvenirs des membres de sa famille qui ont travaillé au début du siècle chez la comtesse de Villarson, née Cécile Gillot de l'Etang — en littérature « Mica » — , qui se partageait entre ses châteaux du Nontronnais, l'Etang et la Malignie, et le faubourg Saint-Germain. Histoire résiduelle, de seconde ou de troisième main, qui consiste en anecdotes évoquant une vie aristocratique ritualisée, faite d'exigences pointilleuses sur de petits détails de la vie quotidienne dont la pertinence échappe aux serviteurs et qui lassent leur patience. C'est aussi l'évocation de liens privilégiés entre la famille et ses fidèles domestiques qui s'autorisent quelques libertés de langage avec la comtesse qui s'en amuse. C'est surtout le constat d'un monde qui a disparu : « la vraie noblesse comme nous l'avons connue n'existe plus ». Sa disparition n'est pas imputée à un règlement de comptes dans le cadre de la « lutte des classes » comme l'on pourrait s'y attendre. René Dutin raconte avec une certaine jubilation que Mme de Villarson, apprenant que son régisseur était communiste, lui aurait déclaré : « Je vous aime bien quand même » et lorsque le marquis de Cromières lui reprocha son laxisme, elle lui aurait répondu : « J'ai peut-être un communiste qui règle mes affaires quant au vôtre, je ne sais pas ce qu'il est, mais vous êtes ruiné. » Si la noblesse disparaît, ce n'est pas parce qu'elle opprime « le pauvre peuple », mais parce qu'elle est oisive et qu'elle a délégué la gestion de ses terres à des régisseurs qui ont abusé de sa confiance, de son éloignement, de son incompétence et qui l'ont

« plumée ». La noblesse est ruinée, non pas en raison d'une crise générale de l'agriculture dont les effets ne semblent pas devoir lui être appliqués, mais en raison d'un contexte de relations dans lequel le dominé n'est pas celui que l'on croit. On retrouve ici le thème bien connu de la ruse paysanne opposée à la naïveté de celui « qui ne fait que passer ». Aujourd'hui « la page est tournée. Ils vont sur le banc des écoles comme les autres » mais ils restent « les gens de château », « des gens qu'on n'approche pas comme ça », « un clan », même si notre interlocuteur, député et conseiller général, convient que, pour sa part, il est « à l'aise avec tout le monde », il connaît personnellement tous les châtelains de son arrondissement et il est même invité à des chasses à courre ! Quoi qu'il en soit, on serait tenté de dire : « Cela a marché ». Le discours électoral de R. Dutin utilise une rhétorique archaïque — « manants, petites gens, sang bleu », « nous les passerons à la trappe », etc., — qui garde un pouvoir évocateur encore agissant dans cette région du Nontronnais dont la population vieillie a subi de plein fouet la crise agricole et qui recherche encore dans les modèles anciens des certitudes que l'avenir lui refuse. Stratégie d'autant plus efficace que l'adversaire politique de M. Dutin, Frédéric de Saint-Sernin, « a un nom à charnières même si ce n'est pas de sa faute ». Mais derrière la tactique électorale du bouc émissaire il y a un autre discours, plus authentique celui-là : la revanche des pauvres contre les nantis, des travailleurs contre les rentiers, des « gros » contre les « petits » et c'est alors, plus profondément, les riches bourgeois qui sont visés ici, dont René Dutin évoque le large train de vie de certains pendant la guerre et l'impression d'inégalité intolérable et d'injustice qui l'a marqué « pour toute sa vie ».

Nous n'avons pu obtenir un entretien de M. de Saint-Sernin. Gageons cependant que cet épisode malheureux de sa carrière politique a dû lui donner matière à refléchir sur la prégnance de représentations sociales qu'il lui semblait,

sans doute, pouvoir désamorcer par ses interventions renouvelées à l’Assemblée en faveur des agriculteurs et par des démonstrations d’humour un peu distancié à l’égard de ses propres origines sociales. C’est ainsi qu’il déclare au *Canard enchaîné* l’interrogeant sur la menace d’une manifestation des agriculteurs de la Dordogne contre les élus, dans la crise de la filière bovine :

J’ai téléphoné à ma mère pour lui demander de fermer les grilles du château et de cesser de nourrir les crocodiles des douves[295].

Commentée au premier degré, ce fut « pain bénit », si l’on peut oser cette image, pour son adversaire communiste ! On le voit, la noblesse d’aujourd’hui, pour autant qu’elle entretienne des ambitions politiques, doit se garder d’évoquer, même sur le mode exotique, les beaux temps de la féodalité.

Chez la plupart de ceux que nous avons rencontrés, la fonction de remémoration et le souci d’affirmer une éventuelle dimension historique du lignage ne dépasse pas la sphère privée. Au XVIIIe siècle, la généalogie, curieusement dans une province où les anciennes familles abondent, n’a pas produit de grands maîtres[296]. Le premier, en dehors du comte de Clermont-Touchebœuf et d’Emmanuel-François de Lamberterie dont les travaux n’ont pas été publiés ou ont disparu, est un roturier, le chanoine Pierre Lespine (1757-1831). Protégé du comte de Hautefort de Vaudre, il l’accompagne en émigration. Il est nommé à son retour, directeur des Archives de la Dordogne puis bibliothécaire du roi et professeur à l’école des Chartes. Ses manuscrits, légués à la Bibliothèque nationale, ont nourri les ouvrages du chevalier de Courcelles, de Saint-Allais ou de Lainé. Aux « généalogies du naufrage » par lesquelles la noblesse tente de

reconstruire son identité et d'assurer l'avenir en l'ancrant dans le passé retrouvé, recomposé ou réinventé succèdent des travaux aux ambitions plus vastes. Ainsi A. de Froidefond de Boulazac, auteur en 1858 de l'*Armorial de la noblesse du Périgord* y intègre des familles de la bourgeoisie ancienne. Volonté de réconciliation sociale, souci de ménager les susceptibilités, sinon complaisance ont inspiré cet ouvrage par ailleurs sérieux et qui demeure une référence pour les historiens locaux. A ces travaux de généalogie destinés à maintenir le nom et à affirmer, au-delà des vicissitudes de l'histoire, la vocation de la noblesse à l'excellence et à la prééminence sociale, il faut ajouter les nombreux souvenirs et mémoires pré ou postrévolutionnaires qui, dépassant le cadre familial, témoignent d'événements majeurs tels que l'émigration ou les guerres napoléoniennes. Plus d'une trentaine sont à citer des souvenirs d'émigration de Cézac de Belcayre, de Clermont-Touchebœuf ou de La Chapelle-Béarnès, aux mémoires de la marquise de Fars-Fausse Landry, des Saint-Aulaire, de la duchesse de Gontaut-Biron ou du comte de Ségur. Peu cependant dépassent le témoignage personnel et la fondation tardive de la *Société Historique et Archéologique du Périgord* en 1874 modifie peu la marginalisation de l'histoire nobiliaire. Les aristocrates y représentent pourtant 25 % des effectifs et détiennent les cinq vice-présidences. A la faveur d'une même passion de l'histoire et d'une exigence scientifique commune, l'accord aurait pu se faire. Mais la troisième République a mis en place un projet pédagogique inspiré des valeurs républicaines qui interdit tout rapprochement entre l'histoire nationale de Lavisse et la généalogie trop marquée par son exclusivisme social. Avec la victoire des républicains en 1893, toute tentative, même érudite, qui pourrait relancer la polémique sociale est suspecte. En 1908, un règlement intérieur précise qu'« aucune généalogie de famille ne sera admise, ce genre de travail

étant trop restreint ». Le comte de Saint-Saud (1853-1951), membre de la *Société Historique* pendant 75 ans et chef de file d'une généalogie moderne qui revendique la rigueur de ses méthodes, se plaint amèrement de cet ostracisme. En guise de vengeance posthume, il lègue ses très riches archives au département de la Gironde. Il est curieux de constater qu'aujourd'hui ladite société est le conservatoire de certaines traditions aristocratiques en particulier l'usage des titres de noblesse au cours des séances et dans les comptes rendus et comporte un nombre élevé de noms à particule mais les travaux généalogiques y sont rares et c'est semble-t-il plutôt du côté de l'Université qu'une nouvelle impulsion se dessine depuis une quinzaine d'années et que commence d'être défriché le vaste champ des archives nobiliaires. Pour autant la noblesse ne participe que de façon assez marginale à ces projets et reste réservée quant à l'ouverture de ses archives au grand public. François Bordes, directeur des Archives départementales de la Dordogne, témoigne de ces réticences et de la difficulté de mettre en place une politique générale de collecte des fonds privés[297]. « La plupart des dons sont motivés par la prise de conscience de leurs propriétaires d'être les derniers à s'y intéresser, soit parce qu'ils n'ont pas de descendants soit parce que ces derniers ne s'en soucient pas. » « Pour l'aristocratie, les archives familiales font partie du patrimoine mobilier et se transmettent selon les mêmes règles. » Les documents les plus anciens, difficiles à lire, sont déposés le plus volontiers. En revanche, les correspondances privées des XVIIIe et XIXe siècles qui satisfont le goût de la noblesse pour l'anecdote et évoquent la sphère intime ne le sont qu'après censure : « la peur du scandale » reste un trait dominant de la mentalité aristocratique, — « scandale » bien édulcoré pour l'historien de la société ou des mœurs qui d'ailleurs ne le recherche pas — , et témoigne de la

tradition de maintenir l'honneur du nom à l'intérieur du groupe. La méfiance institutionnelle est également vive. Beaucoup reconnaissent la compétence des Archives pour conserver, classer et étudier les fonds privés. Ils n'en restent pas moins réservés face à une administration dont la décentralisation a renforcé les pouvoirs politiques locaux. F. Bordes évoque le malaise engendré par cette situation qui dans certains départements entraîne parfois le blocage complet de la collecte d'archives privées. Si quelques-uns, tels les Faubournet de Montferrand ou les Carrière de Montvert, souhaitent une exploitation historique de leurs archives, la plupart y répugnent et soumettent leur dépôt à des conditions précises et temporaires de consultation, selon un contrat répondant aux règles du droit privé. Certains confient quelques liasses à tel ou tel érudit de leurs amis qui présente toutes les garanties d'honorabilité et de discrétion. Nombre de réseaux se constituent ainsi dont F. Bordes, également secrétaire général de la *Société Historique et Archéologique du Périgord,* note le goût du secret sur l'existence et la localisation des fonds intéressants. Combien de trésors dorment encore dans les greniers ? Les dispersions lors d'héritages, les « brûlements » ou les dépôts à la décharge ne sont pas rares mais très peu s'en soucient, tel Patrick Esclafer de la Rode qui, depuis plus de trente ans, sauve tout ce qui lui est signalé. Il est à la tête d'un énorme fonds privé concernant un très grand nombre de familles du Périgord et de la Charente, et auquel nombre de chercheurs ont eu accès[298]. On peut espérer que — dans un lointain avenir... — ses collections rejoindront celles du département.

La mémoire nobiliaire ne valorise aujourd'hui tel ou tel ancêtre que si elle peut l'inscrire dans une problématique contemporaine d'intégration ou de différenciation. Pour prendre un exemple précis, si la famille de Fayolle compte

parmi ses ancêtres de nombreux soldats valeureux, croisés, combattants de la guerre de Cent Ans ou des guerres de l'Ancien Régime et de l'Empire, grands seigneurs avisés et fastueux qui ont construit la fortune et la puissance de leur lignage, aucun ne peut rivaliser sur le plan symbolique, avec le jeune sous-lieutenant Alain, tombé au champ d'honneur en 1914. Il a fait le serment avec une trentaine d'officiers de Saint-Cyr de monter la première fois à l'assaut en casoar et gants blancs.

Le 22 août 1914, en Belgique, la section que commande le sous-lieutenant de Fayolle se trouve en première vague. L'assaut est dur. Fayolle sent qu'un geste est devenu nécessaire. Il s'arrête, tire de sa musette son casoar qui ne l'avait pas quitté, le plante sur son képi. Tranquille, prenant son temps, il enfile ses gants blancs, les boutonne avec soin, se redresse grandi de toute la hauteur de son plumet rouge et blanc et s'écrie : « en avant pour la France... » Il tombe aussitôt, fauché par le feu d'une mitrailleuse ennemie[299].

Certains jugèrent ce geste d'une dérisoire inutilité, d'autres d'une héroïque bravoure. Dans l'imaginaire nobiliaire, Alain de Fayolle incarne, sous des formes nouvelles et épurées, la permanence de la notion de service, dépouillée par sa gratuité de toute idée de récompense matérielle. La tension historique, si souvent notée dans cet ouvrage, entre un individualisme allant jusqu'à la révolte et une passion de servir poussée jusqu'au sacrifice, semble s'apaiser. Ce n'est plus pour le roi que l'on verse son sang mais pour la Patrie, dont la désincarnation autorise toutes les sublimations spirituelles. Alain ne portait-il pas le prénom de son vénérable ancêtre, Alain de Solminihac ? Et c'est à la France qu'il a donné sa vie, ultime symbole de la réconciliation de la noblesse avec

la république, mais aussi de sa prétention à l'excellence et à l'exemplarité.

Cependant, à l'aube du troisième millénaire, les enjeux ne sont plus les mêmes. La noblesse, au nom du Patrimoine et de l'Histoire, se voit sommée de mettre ses châteaux à la disposition de la collectivité. Les historiens du XIXe siècle l'avait rejetée aux marges de la légitimité historique et renvoyée à la « vision du vaincu »[300]. La recherche contemporaine lui redonne une place mesurée à son rôle objectif. Cette reconnaissance la confronte, en retour, à la nécessité de préserver sa différence pour ne pas être diluée dans le champ historiographique et n'être qu'un acteur parmi d'autres.

Quoi qu'il en soit de ses évolutions futures, la noblesse du Périgord nous paraît, au terme de cet ouvrage, retrouver une place plus juste dans l'évolution de la province puis du département sur quelque quatre siècles de son histoire. Moins importante que ne le prétendent les nostalgiques d'un ordre politique et social ancien, moins néfaste que ne le proclame une historiographie républicaine ou radicale militante, moins évanescente que ne veulent le croire les tenants d'un égalitarisme triomphant, moins dégénérescente que ne la décrit une littérature romantique en mal de fixisme, moins archaïque que ne le laissent supposer un habitat et des comportements parfois surannés, moins progressiste que ne le font croire quelques cas de reconversion spectaculaire, moins exemplaire que ne le voudraient les contempteurs d'un monde aux valeurs naufragées. Mais à tout le moins, elle constitue l'un des pôles historiques de l'identité du Périgord dont la construction s'est opérée par elle, contre elle puis avec elle, mais jamais sans elle.

Mais laissons le dernier mot à François de Belleforest (1530-1583). « Balzac » de la Renaissance, il a publié plus

de 15 000 pages imprimées. Polygraphe, il traduit, compile, versifie sur commande, mais, peu courtisan, il vit médiocrement de sa plume alors que ses *Histoires Tragiques* ont inspiré de nombreux auteurs dramatiques dont Shakespeare. Son grand œuvre est *La Cosmographie universelle de tout le monde,* publié en 1575 et jamais réédité depuis[301]. Gascon d'origine, Belleforest connaissait bien le Périgord et y comptait de bons amis. Parmi eux, François Arnauld de la Borie (1558-1607), chancelier de l'université de Bordeaux, célèbre pour son érudition et pour son livre sur les *Antiquitez du Périgord,* cité par tous les historiens du XVIIe siècle, mais qui a disparu au XVIII[6]. Belleforest a utilisé cet ouvrage pour décrire longuement le Périgord. Nous en avons retenu quelques lignes en conclusion au présent ouvrage tant elles reflètent la plupart des thèmes que nous avons abordés et conservent pour certains, après plus de quatre siècles, une indéniable actualité.

(…) j'ay pratiqué longtemps en Périgort et ne pense avoir onc veu gens plus affables, accorts et propres à toute honneste action et exercice et fut-ce aux lettres, aux armes, aux arts et sciences meschaniques ou autre perfection, que ceste gent perigourdine et surtout la Noblesse que j'ose dire estre une vraye escole de vertu et courtoisie et les citoyens des villes qui imitent les façons de la noblesse, laquelle y est en grand nombre et de grande antiquité, y ayant des maisons de telle marque qu'elles peuvent faire parade de leur race dès que les Francoys vinrent en Gaule. En somme et les hommes Périgordins sont nais à toute action honneste et vertueuse et les femmes (plus belles que mignardes ny curieuses de leur cointise) y sont chastes, modestes, bonnes mesnagères et sans autre soing que de leur famille, non courans ça et là, quoy que les marys ne leur usent d'aucune rigueur ou se fachent si elles se réjiouissent autant que l'honnesteté leur peut souffrir. Mais

l’air du pays les espoingt à estre en soing perpétuel, à détester les mignardises et à travailler en tout temps pour s’émanciper des affautz que la chair donne aux femmes oisives (...) Le pays de Périgort ne manque en rien qui serve à la vie de l’homme, les habitans y estans si soigneux que j’ay dit, mais sans mentir plus adonnez aux armes que non pas aux lettres ayans cela de commun avec leurs voisins les Gascons, comme en plusieurs autres choses il simbolisent. Car s’ils estoyent curieux, je suis seur, veu le grand nombre de chasteaux et places anciennes qui sont en ce pays, on tireroit un mémoire excellent de pièces remarquables de grande antiquité (...) Quand le reste de la noblesse de Périgort m’aura donné de quoy la recognoistre, qu’elle soit asseurée et tout le reste des Nobles de ce royaume que je ne seray paresseux à les illustrer, pourveu aussi qu’ils recognoissent mon travail et que toujours je ne sois fraudé de mes peines ainsi que je peux me vanter (à mon grand regret) d’avoir esté jusqu’à présent.

Joëlle Chevé, titulaire d'une maîtrise d'histoire et d'un DEA, a fait ses études à Bordeaux et prépare actuellement une thèse sur la noblesse du Périgord, sous la direction du professeur Poussou, à la Sorbonne (Paris IV).

Notes

1
Voir note 1 p. 80.

2
Cité par J. Secret, *Le Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières,* Tallandier, 1966.

3
Dans *Châteaux et sociétés du* XIVe *au* XVIe *siècles,* Périgueux, 1986, M.-J. Gardelles compte environ 160 édifices castraux antérieurs à 1336 (...) et P. Roudié quelque 320-350 châteaux réparés, reconstruits ou créés entre 1480 et la fin du XVIe siècle. G. Séraphin, archéologue et architecte, qui a entrepris une thèse sur les donjons du Périgord méridional, conclut, à la lumière de travaux récents sur le terrain, à des chiffres nettement plus élevés.

4
J.-A. de Thou, *Histoire universelle,* La Haye, 1740, t. 9, 1596-1605 : « *Petrocori* : ce nom vient de *petra* qui signifie Pierre, Rocher. »

5
J. Garrisson-Estèbe, *Protestants du Midi, 1559-1598,* Toulouse, 1980.

6
Y.-M. Bercé, « Les politiques de démantèlement des châteaux » dans *Château et Pouvoir, X^e^-XIXe siècles,*

publications de l’univ. de Bordeaux-III et de l’univ. du Mans, 1996.

7
J. Maubourguet, *La Tragique Histoire du château de Lherm,* Thiviers, 1970.

8
H.-P. Eydoux, *Châteaux fantastiques,* Flammarion, 1969.

9
F. Choay, *L’Allégorie du patrimoine,* Seuil, 1992.

10
R. Merle, *Malevil,* Gallimard, 1972.

11
Un sarcophage contenant ses reliques est déposé dans la crypte de l’église d’Aire-sur-l’Adour et les pèlerins la vénèrent à Valence, Tarragone ou Coimbra.

12
Duc de La Force, *Le Maréchal de La Force* (1558-1652), Paris, 1924.

13
Pays d’Etats qui ne seront réunis au domaine royal que sous Louis XIII.

14
Saint-Simon, *Mémoires,* édit. La Pléiade établie par Yves Coirault, t. V (1714-1716).

15
Ibid., t. I.

16

Ibid., t. VII (1718).

17
E. de Castro, *Nous serons comme des dieux,* Paris, 1996.

18
L'Image littéraire du Gascon, 2e colloque de littérature régionale, Pau, 1984.

19
A. Corbin, « Paris-Province », dans *Les Lieux de Mémoire,* t. III.

20
L'Image littéraire…, op. cit.

21
Né à Ville-d'Avray, Gobineau, auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races,* revendique ses origines bordelaises : « Pour bien reconnaître la valeur d'un homme pris isolément, il n'est pas de doute possible aujourd'hui qu'il faut analyser sa famille. La race à laquelle se rattache cette famille lui donne les généralités d'un type. »

22
J.-A. de Thou, *op. cit.*

23
J. Meyer, *La Noblesse bretonne,* Flammarion, 1972.

24
L'impôt de la capitation, établi en 1695, touchait toutes les familles à l'exception des plus pauvres. Les nobles et autres privilégiés étaient taxés sur des listes séparées.

25

J.-P. Laurent, « L’Anoblissement à la tierce-foi en Périgord. Deux cas typiques : les Chassarel, les Pasquet de Savignac et d’Essendiéras », *Société Historique et Archéologique du Périgord, 1991.*

26
L. Girard, A. Prost, R. Gossez, *Les Conseillers généraux en 1870,* Paris, 1967.

27
G. Bussière, *Etudes historiques sur la Révolution en Dordogne,* Bordeaux, 1877.

28
R. Gibson, *Les Notables et l’Eglise dans le diocèse de Périgueux, 1821*-1905, thèse de 3e cycle, Lyon-III, 1979.

29
Voir G. du Mas de Paysac, *Les « Nobles citoyens » de Périgueux au XVIIIe siècle. Mobilité et aspirations d’une bourgeoisie d’Ancien Regime,* thèse de l’univ. de Paris IV-Sorbonne, 1989, et J. Chevé, « Nobles et bourgeois de Périgueux à la fin de l’Ancien Régime : alliance féodale ou fusion identitaire ? », *Noblesses et villes (1780-1950),* univ. de Tours, 1995.

30
Voir M. Combet, *Jeux des pouvoirs et familles : les élites municipales à Bergerac au* XVIIIe *siècle,* thèse de l’univ. de Toulouse-Le Mirail, 1997, à paraître ; J. Chevé, « La noblesse du Bergeracois et la Révolution », Actes du

31
Ph. Lazerme de Regnes, *Nobiliaire du Roussillon,* t. III.

32

B. Fournioux, « Les chevaliers périgordins et leur assise territoriale aux XIIe-XIVe siècles », *Archéologie médiévale, 1988.*

33
G. du Mas de Paysac, « Approche du renouvellement de la noblesse en Périgord (époque moderne) », *SHAP,* 1988.

34
G. Lemarchand, *La Fin du féodalisme dans le pays de Caux,* Paris, 1989.

35
Ph. Lazerme de Regnes, *Noblesa Catalana. Cavaliers y Burgesos Honrats de Rossello y Cerdanya,* édit. Ph. Lazerme, 1975.

36
M. Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise,* Fédér. Hist. du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996.

37
Arch. dép. de la Dordogne, 2 E 1841 (68), *Ecrits philosophiques et politiques d'Armand du Lau, marquis d'Allemans. Conseils à son fils.*

38
Ils étaient originaires du Périgord par leur mère.

39
Voir du point de vue national et à l'exception précisément de la Dordogne, D. Greer, *The incidence of the emigration during the French Révolution,* Harvard University Presse, 1951 ; **J.** Vidalenc, *Les Emigrés Français, 1789*-1825, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen, 1963 ; J. Chevé, « Approche méthodologique et bibliographique du

problème de l'émigration en Périgord », Actes du colloque I.R.E.N.A., *Noblesse et Révolution,* Le Bugue, 1991.

40
A. Gain, *La Restauration et les biens des émigrés,* Nancy, 1929.

41
F. Cézac de Belcayre, *Dix ans d'émigration, 1791 -1801,* Paris, 1909.

42
L. Faurichon de la Bardonnie, « Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgourdin : Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) », dans *Revue des Arch. dép. de la Gironde,* 1983.

43
S. Gendry, « Le triste sort d'un émigré périgourdin », *SHAP,* 1981.

44
Plus de descendants mâles.

45
Nous ne citons ici qu'un certain nombre de titrés impériaux ; pour retrouver les autres détenteurs de ces titres en Dordogne consulter E. Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale dressées d'après les registres de lettres patentes conservés aux Archives nationales,* Paris, Société de l'Histoire de la Révolution française, 1889 ; Révérend, *Armorial du Premier Empire,* Paris, 1899.

46
Voir à ce sujet la thèse de N. Petiteau, *Elites et mobilités : La Noblesse d'Empire au* XIXe *siècle,* La Boutique de

l'Histoire, 1997.

47
Voir au sujet de la famille de Maleville : L.-F. Gibert, *Familles et terroirs de Domme et de Cénac sous l'Ancien Régime,* Bayac, 1990, et « La Révolution à Domme : une affaire de famille », dans *Le Périgord révolutionnaire,* Périgueux, 1989. Merci à notre ami L.-F. Gibert qui nous a donné tant d'informations érudites sur le Sarladais.

48
F. de Dainville S.J., *La Carte de la Guyenne par Belleyme (1761-1840),* Bordeaux, 1957.

49
A.-J. Tudesq, *Les Grands Notables en France, 1840-1849,* Paris, 1964.

50
A. de Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord,* Périgueux, 1891, t. I.

51
Cité par J. Durieux, *Le Ministre Pierre Magne, 1806-1879, d'après ses lettres et ses souvenirs,* Paris, 1929, t. II.

52
R. Valette, *Catalogue de la noblesse française,* Paris, 1989.

53
Annuaire mondain illustré de la Dordogne, extrait de l'Annuaire du Tout-Sud-Ouest illustré, 1907-1908, Féret et fils, Bordeaux, 1908.

54
Il s'agit ici des adultes célibataires ou mariés portant le même nom et habitant ou non à la même adresse.

55
Ch. Nectoux, S. et R. Caignard, *Regards sur un village du Périgord, Mensignac, 1992.*

56
« Les Chevigné de Berbiguières », dans L.-F. Gibert, *Communautés rurales du Moyen Age au XIX*[e] *siècle à travers l'exemple du pays de Berbiguières,* Bayac, 1996.

57
Cité par Vicomte de Reiset, *Anne de Caumont La Force, comtesse de Balbi,* Paris, 1909.

58
G. Georgy, *La Folle avoine,* Paris, 1991.

59
B. Cendrars, *Bourlinguer,* Gallimard, 1974.

60
Voir à ce sujet les travaux universitaires de R. Gibson et spécialement son article : « The French nobility in the nineteenth century, particularly in Dordogne », in *Elites in France, Origins, Reproduction and Power,* Frances Pinter, London, 1981.

61
R. Gibson, « *The french nobility... », op. cit., supra.*

62
Cl. Brelot, *La Noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à* 1870, Les Belles Lettres, Paris, 1992.

63
Ibid, t. 1.

64

L. Magne, *L'Extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens, gentilhomme périgordin, avoué, conquistador, roi d'Araucame-Patagonie,* Paris, 1950.

65
Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie, A. Michel, 1981.

66
Lettre du 1er septembre 1990 adressée à Jean Raspail. Nous remercions vivement M. Maurice Druon de nous avoir autorisée à faire état de cette correspondance privée.

67
Ce « nous » désigne Maurice Druon et l'un de ses cousins, descendant direct d'Antoine Cros, avec lequel il rencontre Philippe *.

68
Ibid.

69
J. Valynseele, *Les Laborde de Montpezat et leurs alliances,* Paris, 1980.

70
Notion qui mesure le degré de consanguinité d'une famille. L'implexe est maximum par exemple chez les souverains Ptolémée ou incas qui s'épousaient entre frères et sœurs. Leurs enfants n'avaient ainsi que deux aïeux. Charlemagne apparaît plus de 500 fois dans le tableau d'ascendance de Saint Louis. Quant à nos familles périgordes d'Ancien Régime qui pratiquaient de génération en génération le mariage entre cousins germains ou parents très proches, et même parfois entre oncle et nièce, l'implexe ancestral est très resserré juqu'à la fin du XVIIIe siècle.

71

Encyclopédie de la fausse noblesse et de la noblesse d’apparence, Paris, 1982.

72
Qu’est-ce que la noblesse ?, Tallandier, 1988.

73
C’est évidemment sur ce point que peuvent s’interroger les puristes. Napoléon pouvait-il confirmer ce qui en droit nobiliaire strict n’avait jamais été acquis, d’autant plus que les Dubut avaient dû faire la preuve de leur noblesse inachevée pour échapper à la guillotine et qu’ils avaient récupéré une partie du prix d’achat de leur charge de conseiller secrétaire du roi ?

74
Voir page 40, note 2.

75
Nous avons choisi par commodité, et sans entrer dans le débat qui occupe encore aujourd’hui les spécialistes occitans, d’affecter le qualificatif périgourdin(e) aux habitants de la ville de Périgueux et celui de périgordin (périgord pour les puristes) et périgorde aux habitants de la province du Périgord.

76
Droit payé par les roturiers détenteurs d’un fief noble (en l’occurrence le fief de Périgueux) et levé tous les vingt ans sur la base d’une année de revenu.

77
Pour plus de précisions, J. Chevé, « Nobles et bourgeois de Périgueux... », *op. cit. supra,* et « L’être et le paraître nobles en Périgord en 1789 » dans *L’Identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses siècles),* univ. du Maine, 1997.

78
Ibid..., 1863.

79
Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France,* Paris, 1877-1878.

80
Cl. Vanderpooten, *Samuel Pozzi, chirurgien et ami des femmes,* Paris, In Fine, 1992.

81
Recherches sur l'origine et *la valeur des particules des noms dans l'ancien comté de Montignac en Périgord,* Bordeaux, 1889.

82
Ibid., 1856.

83
La Famille et les origines du Vénérable Alain de Solminihac. Etude critique, historique et généalogique, Paris, 1905.

84
Mme de Pindray d'Ambelle, *De l'éducation des filles,* Périgueux, 1905.

85
Voir à propos de la juridiction du nom : Anne Lefebvre-Teillard, *Le Nom, droit et histoire,* P.U.F., 1990.

86
Association d'entraide de la Noblesse Française, fondée en 1936.

87

P. Clarke de Dromantin, *Les Oies sauvages. Mémoires d’une famille irlandaise réfugiée en France (1691-1914),* Bordeaux, 1995.

88
Institut de Recherches Européennes sur les Noblesses et Aristocraties.

89
Op. cit.

90
Ibid.

91
Entretien du 5 septembre 1997.

92
Voir les lignes que lui consacre Louis Martin-Chauffier dans *L’Homme et la bête,* Gallimard, 1947.

93
Voir à propos de la renaissance du mouvement légitimiste en France et du rôle de P. Esclafer de la Rode, le mémoire de doctorat de sciences politiques de J. Romanille, *Les Prétendants à la couronne de France issus de Philippe V d’Espagne, et le duc d’Anjou (1908-1975),* univ. de Montpellier, 1975.

94
Y. Citton, *Impuissances, défaillances masculines et pouvoir politique de Montaigne à Stendhal,* Aubier, 1994.

95
J.-M. Constant dans *Histoire des elites en France du XVIe au XXe siècle,* Tallandier, 1991.

96
Mémoires de M. de La Colonie, Mercure de France, 1992, édition présentée et annotée par A.-M. Cocula.

97
25 ans sous l'Ancien Régime.

98
Vues patriotiques et militaires.

99
J. Chevé, *Une Famille noble en Périgord à l'époque moderne. Les du Lau,* T.E.R., univ. de Bordeaux-III, 1988.

100
Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, PUF, 1980.

101
Ambassade de Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron *de Salignac* (1605 *à 1610) ; voyage à Constantinople, séjour en Turquie.* Relation inédite par le comte Théodore de Gontaut-Biron, H. Champion, 1888.

102
Comte de Saint-Aulaire, *Souvenirs (Vienne, 1832-1841),* Calmann-Levy, 1926.

103
Il s'agit d'Elisabeth, la fameuse Sissi. Une des sœurs du marquis de Hautefort, Adélaïde, épouse en 1765 le comte de Mailly-Rubempré ; leur fille Anne-Adélaïde épouse Louis-Marie, prince d'Arenberg, dont une fille, Amélie, épouse le prince Pie de Bavière et donne le jour à Maximilien, duc de Bavière et père de l'impératrice d'Autriche.

104

M. Figeac, *Destins..., op. cit.*

105
Voir essentiellement les travaux de G. Bussière publiés par la *SHAP* de 1905 à 1909.

106
*Le comte de H * * *, Histoire de* M. *Bertin, Marquis de Fratteaux,* Paris, 1753, réédité en 1994 et présenté et annoté par André Bourde.

107
Indiquons pour l'anecdote que le centre pénitentiaire modèle de Neuvic en Dordogne est installé sous le château de Fratteaux...

108
*Le comte de H * * *..., op. cit.*

109
Travaux de G. Bussière cités dans la note *supra,* et thèse de l'Ecole des chartes de M. Antoine, l'historien de Louis XV, intitulée *Le secrétariat d'Etat de Bertin (1763-1780),* non publiée.

110

Vivre à Chatou à la fin du XVIIIe siècle. Le Village retrouvé, Paris, 1989.
A. Curmer, « Les seigneurs de Chatou », *Revue de l'histoire de Versailles,*
1916-1922 ; rééd., Paris, 1991.

111
N. Moreau, *Souvenirs,* t. I.

112

E. Le Roy, *Mlle de La Ralphie,* Périgord Noir, 1983.

113
J.-M. Constant, *Les Conjurateurs. Le Premier libéralisme politique sous Richelieu,* Hachette, 1987.

114
La commende permettait à des nobles laïcs de recevoir du roi en récompense de leurs services des bénéfices ecclésiastiques dont ils touchaient une partie des revenus sans être tenus d'v résider. Pierre de Bourdeille est un cas célèbre de ce système d'« apanagement » de la noblesse au détriment des biens d'Eglise qui connut son apogée sous le règne de Henri III.

115
A.-M. Cocula, *Brantôme. Amour et gloire au temps des Valois,* A. Michel, 1986.

116
Encore au XIXe siècle, le futur maréchal Bugeaud, écarté par la Restauration pour avoir rallié Napoléon pendant les Cent-Jours, songe à proposer ses services à l'Espagne, sans le moindre sentiment de traîtrise.

117
A.-M. Cocula, *Brantôme..., op. cit.*

118
Brantôme, édit. Lalanne, t. VII.

119
A.-M. Cocula, *Etienne de La Boétie,* Bordeaux, 1995.

120
Saint-Simon, *Mémoires,* La Pléiade, t. VII.

121
Impôt établi par addition à la taille qui finance les fournitures des troupes et s'ajoute à l'obligation de les loger. La noblesse en était dispensée.

122
J. Chevé, « De la sainteté aux Lumières : l'abbaye de Chancelade, une exception à la règle », *Les Cahiers du Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord,* 1993.

123
Voir à ce sujet l'étude de Barante, « De la politique de Fénelon », *Etudes littéraires et historiques,* Didier, 1858. Plus récent, L. Jaume, « Fénelon, critique de la déraison d'Etat », dans *Raison et déraison,* dir. Y. Zarka, Vrin, 1994.

124
Voir les travaux de P. Barrière, *La Vie intellectuelle en Périgord, 1550-1800,* Bordeaux, 1936.

125
Voir A. Dujarric-Descombes, *Le Marquis d'Allemans, sa vie et ses écrits (1651-1726),* Périgueux, 1890 et J. Chevé, *Une Famille noble en Périgord..., op. cit., supra.*

126
Saint-Simon, *op. cit.,* t. VII.

127
Voir à ce sujet le récent ouvrage d'E. Le Roy Ladurie, *Saint-Simon ou le système de la cour,* Fayard, 1997.

128
J. Lavallé, *Ce Saintongeais qui devint Barberousse,* édit. du Croît Vif, 1997.

129

Chamillart était d'origine bourgeoise.

130
R. Baury, « L'aventure comme forme de révolte contre l'Etat moderne : les errances de deux transfuges de Louis XIV », dans *Châteaux, Nobles et Aventuriers,* Actes des 3e Rencontres d'Archéol. et d'Hist. en Périgord, à paraître.

131
Stances de la Noblesse dédiées au très magnifique seigneur de Losse, chevalier de l'ordre du roy, premier capitaine de ses gardes, ct conseilher en son conseil privé.

132
J.-A. de Thou, *Histoire universelle,* La Haye, 1740, t. IX, 1596-1605.

133
J.-A. de Thou (1553-1617) fut l'historien des guerres de Religion et des débuts de l'absolutisme avec le premier Bourbon. Son propre fils, François-Auguste (1607-1642), fut décapité à Lyon pour avoir participé au complot de Cinq-Mars !

134
J. Chevé, « Absolutisme et culture de liberté : la noblesse du Périgord et la généralité de Bordeaux (XVIIe-XVIIIe siècles) », Actes du cinquantenaire de la Fédér. Hist. du Sud-Ouest, Bordeaux, avril 1997, à paraître.

135
Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants, op. cit.,* t. I.

136
J.-D. Lassaigne, *Les Assemblées de la Noblesse de France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles,* Cujas, 1962.

137
A. Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661),* Fayard, 1989.

138
J.-M. Constant, *Les Conjurateurs, op. cit., supra.*

139
SHAP, 1926.

140
Voir à ce sujet les ouvrages et articles de J.-M. Constant.

141
Voir sur le plan national *L'Histoire de la Fronde* par le comte de Beaupoil de Saint-Aulaire, Paris, 1827, et sur le plan local, l'étude très érudite du vicomte de Gérard, « La Fronde à Sarlat », *SHAP,* 1910.

142
Général de Brianson, « Sur cinq lettres chiffrées du prince de Condé (1651) », *SHAP,* 1983.

143
Détails relatés par Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants,* Paris-Droz, 1974, t. I.

144
J. Garrisson, *op. cit.*

145
A. Jouanna, *Le Devoir de révolte..., op. cit.*

146
J. Meyer, *op. cit.*

147

J. de Jaurgain, *Notice sur la maison de Talleyrand-Périgord,* Paris, 1891.

148
Confiscation très théorique car Archambaud VI meurt a Auberoche et Jean de Bretagne achète ensuite le comté qu'il avait libéré.

149
Discours sur la mort du comte de Chalais à la noblesse de France, 1626.

150
J.-M. Constant, *Les Conjurateurs..., op. cit.*

151
Ibid.

152
J. Garrisson, *Henry IV, op. cit.*

153
Cité par Y. Coirault, *Mémoires de Saint-Simon,* La Pléiade, t. IV.

154
Mémoires..., op. cit., t. IV.

155
Ibid., t. VIII. Marie-Françoise de Rochechouart fut l'arrière-grand-mère de Charles Maurice de Talleyrand. C'est elle qu'il décrit avec tendresse dans ses *Mémoires* comme « la première personne de ma famille qui m'ait témoigné de l'affection, et c'est la première aussi qui m'ait fait goûter le bonheur d'aimer ». Elle épouse en 1722 Louis de Talleyrand. Leur fille, Marie-Marguerite-Françoise, épouse en 1743 son cousin (non germain) de la branche aînée,

Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord (1726-1795), dont nous parlerons ci-dessous et qui devint grand d'Espagne du chef de sa femme en 1757.

156

J. de Beaugourdon, *Colliers du Cercle d'Histoire et de Genealogie du Périgord,* 1996.

157

J. Orieux, *Talleyrand ou le sphinx incompris,* Flammarion, 1970.

158

L. de Massacré, *Du Ministère,* Paris, septembre 1815.

159

Mémoires du baron de Damas (1785-1832), publiés par son petit-fils le comte de Damas, Plon, 1922, t. 1 : « Monsieur de Talleyrand, notre allié, était alors l'homme d'Europe le plus à la mode. Malgré toutes les instances que l'on put me faire pour me mener chez lui, je ne voulus pas m'y présenter... » Il fut contraint de le recevoir lors de sa nomination comme ministre des Affaires étrangères en 1824.

160

Cette institution consistait à désigner un fidéicommis chargé de transmettre à l'aîné ou à des collatéraux un bien foncier ou immobilier choisi dans le patrimoine familial comme l'élément le plus important du capital matériel et symbolique du lignage et qui devenait perpétuel, héréditaire, indivisible et inaliénable pour les générations suivantes.

161

Le duché de Périgord est resté pratiquement inconnu des historiens. Nous devons tous les renseignements le

concernant à P. Esclafer de la Rode.

162
A. Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*

163
J. Garrisson, *op. cit.*

164
Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe,* 1973, t. I.

165
Y. Guéna, *Moi duc de Lauzun, citoyen Biron,* Paris, 1997.

166
A. Chaussinand-Nogaret, *La Noblesse au XVIIIe siècle. De la féodalité aux Lumières,* Hachette, 1976.

167
H. Taine, *Les Origines de la France contemporaine,* R. Laffont, 1972.

168
G. Maugras, *La Fin d'une société. Le duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette,* Plon, 1924.

169
Saint-Simon, *op. cit.,* t. VIII.

170
Ibid.

171
Ibid., t.V et t. VI.

172

G. Tarde, *Les Lois de l'imitation. Etude sociologique,* Paris, 1890.

173
Id., Etudes pénales et sociales, Paris, 1892.

174
Ibid.

175
Lettre de Lauson au chancelier Séguier.

176
Il s'agit du privilège du *committimus* qui permettait d'évoquer une cause auprès d'une haute juridiction en vertu de lettres de chancellerie délivrées par le parlement dans le ressort duquel la cause était introduite.

177
F. de Paule de Latapie, « Journal de tournée, 1778 » dans *Revue des Arch. Hist. de la Gironde, 1903.*

178
Consulter à ce sujet : F. Billacois, *Le Duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles, Essai de psychologie historique,* EHESS, 1986 ; M. Guénin, *Le Duel sous l'Ancien Régime,* Paris, 1982.

179
Brantôme, *Discours sur les duels,* La Haye, 1722.

180
F. Billacois, *op. cit.*

181
L. de Chabans, *Advis et moyen pour empescher le désordre des duels,* Paris, 1615.

182
M. Guénin, *op. cit.*

183
J. Maubourguet, *La Tragique Histoire du château de Lherm,* Thiviers, 1970.

184
A. de Lestang, *L’Histoire des Gaules et conquêtes des Gaulois en Italie, Grèce et Asie,* Bordeaux, 1618.

185
Tallemant des Réaux, *Historiettes,* La Pléiade, t. II.

186
Les Mémoires de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, Paris, 1987.

187
Finette Pichon, qui a connu les troubles de la Fronde pendant son enfance à Bordeaux, s’est déguisée en homme pour pouvoir visiter son mari en prison. Pierre de La Chapelle a consacré un roman à cette affaire dans lequel il plaide pour l’innocence des époux d’Abzac : *Les Chemins de Capvirade,* Paris, 1986.

188
Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis (1666-1693), Paris, 1858, t. I, 1666-1671, lettre n° 199 du 10 oct. 1669.

189
J. Chevé, « Absolutisme et culture de liberté… », *op. cit.*

190
Cité par M. Guénin, *op. cit.*

191
— Elle est à moi.
— Ah ! elle est à toi ? Tiens, voici ce qui est à toi !

192
A. Puyrenier, *Périgord Noble, Périgord Peuple,* conférence à Bordeaux le 4 mars 1927.

193
Le pied correspond à 0,324 m.

194
Voir à ce sujet la relation de nombre de procès dans lesquels sont impliqués des curés dans la thèse de Guy Mandon, *La Société périgorde au siècle des Lumières, t. I, Le Clergé paroissial,* Périgueux, 1982.

195
Relation d'un voyage forcé en Espagne et en France dans les années 1810 à 1814.

196
E. Le Roy, *L'Ennemi de la Mort,* Périgord Noir, 1985.

197
« Un coin du Périgord, il y a cinquante ans », *Soc. Scient. Hist. et Archéol. de la Corrèze,* 1907.

198
Esquisse du Vieux Périgord. Monsieur de Puyloubard, Plon, 1925.

199
Voir M. Demangeat, « Le château dépecé ou l'identification cannibale » dans *Château et Révolution,* colloque de castellologie de Flaran, 1985.

200
Voir à ce sujet : P. de Ruffrav, *L'Affaire de Hautefaye. Légende. Histoire,* Angoulême, 1926 ; J.-L. Galet, *Meurtre à Hautefaye,* Périgueux, 1970 ; G. Mandon, « Quand l'irrationnel s'emparait de nos campagnes », *Périgord-Panorama,* déc. 1982 ; A. Corbin, *Le Village des cannibales,* Aubier, 1990.

201
L. de Lamothe, *Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins,* Périgueux, 1876, t. I.

202
J. et J. Tharaud, « Les Hobereaux », *Cahiers de la Quinzaine,* juillet 1904.

203
Gallimard, 1958 et Phoebus, 1986.

204
Stock, 1935. G. Fauconnier a été prix Femina 1933 pour son roman *Claude.*

205
La Terre aux Loups, op. cit., supra.

206
On ne peut que renvoyer le lecteur à l'ouvrage « coup de colère » de J. Heers, *Le Moyen Age, une imposture,* Perrin, 1992, qui dénonce et analyse la construction de la légende noire du Moyen Age et la confusion entretenue entre féodalité et seigneurie.

207
J. Chevé, « Le fantasme nobiliaire dans l'œuvre d'Eugène Le Roy », dans *Château et Village,* Rencontres d'Archéol. et d'Hist. en Périgord, 1995, actes à paraître.

208
Souvenirs du préfet de Calvimont (1804-1848), Périgueux, 1972.

209
Cl. Brelot, « Le château dans la recomposition de la société villageoise postrévolutionnaire (1790-1939) », dans *Château et Village, op. cit.*

210
E. Le Roy, *Les Gens d'Auberoque,* Périgord Noir, 1982.

211
G. Rocal, *Les Fils émancipés de Jacquou le Croquant,* Fongueux, 1966.

212
G. Rocal, *Les Vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord,* Toulouse, 1922 ; *Le Vieux Périgord,* Paris, 1927 ; *Croquants du Périgord,* Paris, s.d.

213
Le Vieux Périgord, préface.

214
M. de La Roque, *Traité de la noblesse et de ses différentes espèces,* Rouen, 1734.

215
A. Devyver, *Le Sang épuré. Les Préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720),* univ. de Bruxelles, 1973 ; A. Jouanna, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle,* Paris, 1979 ; *L'Idée de race en France au XVIe et au début du XIIe siècle,* univ. Paul Valéry-Montpellier II, 1981 ; E. Schalk, *L'Épée et le sang, une histoire du concept de noblesse* (*vers 1500-vers 1650*)*,* Paris, 1996.

216
M. de La Roque, *op. cit.*

217

Le système français de preuves de noblesse sous l’Ancien Régime
n’exige que trois degrés de noblesse en ligne paternelle, alors que les
preuves par quartiers tiennent compte également de la lignée maternelle.

218
Voir à ce sujet les *Lettres de Mlle Aïssé,* plusieurs fois rééditées au cours du XIXe siècle et la biographie romancée que lui a consacrée Anne Soprani, *Mademoiselle Aïssé ou la nymphe de Circassie,* Fayard, 1991, utile pour la présentation des sources et de la bibliographie dont l’importance surprend tant la belle Circassienne est aujourd’hui oubliée.

219
Ne pas confondre avec l’usage contemporain de désigner les bâtards sous le terme d’enfants naturels.

220
Vicomte de Reiset, *Anne de Caumont La Force..., op. cit.*

221
E. Le Roy, *Mademoiselle de La Ralphie,* Périgord Noir, 1983.

222
E. Le Roy a en effet exercé la profession de percepteur en Dordogne et à Bordeaux.

223

J. Chevé, « Le fantasme nobiliaire... », op. *cit., supra.*

224
La Petite Nicette, Paris, Calmann-Lévy, s.d.

225
Paris-Auteuil, 1894.

226
Périgueux, 1879.

227
Alias Pierre-Marie du Lau d'Allemans, Paris, 1852.

228
Mémoires..., op. cit., t. I : « Ma famille dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est connue par son antiquité plus encore que par son illustration. Issue des comtes de Forez par les sires de Beaujeu, établie en Lyonnais et Charolais, elle trouve en faveur de son ancienneté les traditions les plus populaires. En Bourgogne, je crois que quelques familles ont jeté plus d'éclat, mais qu'aucune n'est réputée plus ancienne. »

Souvenirs..., op. cit. : « Je suis né en Périgord le 12 mai 1804, de la famille de Calvimont dont je retrouve les premiers membres chevaliers bannerets (bannerias ferentes) à la cour du roi Philippe II en 1181. Voilà de quoi satisfaire les plus exigeants en matière d'ancienneté (...) Je tiens, par moi-même, à la clé de voûte de notre vieille gentilhommerie, ayant épousé une bonne et noble fille de l'illustre et ancienne maison souveraine Wlgrin de Taillefer qui eut en propre les comtés d'Angoulême et de Périgord par la parenté avec Charles le Chauve, roi de France, s'il vous plaît ! Dieu sait que je ne suis pas autrement fier de cette greffe carlovingienne ! Je dis seulement, puisque j'y touche, les choses telles qu'elles sont. »

229
The Spectator, The French snobility, 16 may 1992.

230
Entretien du 12 novembre 1996.

231
Entretien du 29 octobre 1997.

232
Entretien du 12 novembre 1996.

233
Mémoires du duc de Lauzun, Fayard, 1906.

234
lbid.

235
Pour l'histoire de la famille Bonneval se reporter à la thèse de Roger Baury, *La Maison de Bonneval à l'époque moderne : destins et fortunes d'un lignage de la* « *noblesse seconde* » *des guerres de religion au début de la III*e *République,* univ. de Paris IV-Sorbonne, 1994.

236
Lettres de Mlle Aïssé, Paris, Gerdès, 1846, avec une notice de Sainte-Beuve, lettre de 1729.

237
Cité par O. Royon, « Mariages et combinaisons matrimoniales dans la noblesse périgourdine au XVIIe siècle » dans bull. de la *Soc.* d'*Art et d'Hist. de Sarlat,* 1992.

238

Voir le chapitre « Le renonçant, le retraite et le jésuite » dans : h. Le Roy Ladurie, *Saint-Simon..., op. cit.*

239
Tallemant des Réaux, *Historiettes, op. cit.*

240
Abbé Farnier, *Autour de l'abbaye de Ligueux,* Lisle, 1931.

241
Monsieur de Puyloubard, op. cit.

242
Voyages agricoles, op. cit., t. I.

243
M. Tinayre, *Une Provinciale en 1830. Histoire d'une jeune personne accomplie,* Paris, 1927.

244
B.N., Fonds Périgord, vol. 103.

245
Mémoires..., op. cit., t. **II.**

246
R.P. Mercier, *Marin et Jésuite. Vic et voyages de François de Plas (1809-1888),* Paris, 1890, t. 1.

247
Marquise de Pindray d'Ambelle, *De l'éducation des filles,* Périgueux, 1905.

248
J. Orieux, Flammarion, 1950. Second roman d'une saga familiale située en Périgord et dans le Bordelais qui

comprend en outre : *Fontagre, La Mal-mariée, Les Bonnes fortunes,* réédités en un volume en 1973.

249
Cet épisode a sans doute été inspiré au romancier par le naufrage de l'*Afrique* en 1920 dans lequel disparaissent les jeunes mariés Richard de Boysson et Thérèse-Valentine de Maillard.

250
R. Baschet, *Le Général Daumesnil,* « *l'ange gardien de Napoléon* », Paris, 1938 : début de mémoires que le général Daumesnil ne termina jamais.

251
Comte de Gironde, *Fonds de tiroir,* Bordeaux, 1900.

252
P. Barrière, *La Vie intellectuelle en Périgord,* 1550-1800, Bordeaux, 1936. Ouvrage de référence malheureusement épuisé.

253
J. Jézéquel, *Du château d'Angoumois à la faillite parisienne, Six siècles autour des La Rochebeaucourt,* Le Croît Vif, 1996.

254
Voir pour plus de détails la liste dressée par J. Durieux, *SHAP,* 1938-1939.

255
De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs. Entretiens, 1674 ; *De l'égalité des sexes,* 1675.

256

P. Flat, *Nos femmes de lettres,* Perrin, 1909.

257
C. Dauphiné, *Rachilde,* Mercure de France, 1991.

258
Elle épouse en 1889 le sculpteur-graveur Julien Tinayre.

259
Voir F. Mayeur, *L'Education des filles en France au XIX*^e^ *siècle,* Paris, 1979.

260
Périgueux, 1906.

261
J. Chevé, « Les femmes dans l'œuvre d'Eugène Le Roy », *Mémoire de la Dordogne,* juin 1996.

262
G. Duby et M. Perrot, *Histoire des femmes en Occident. Le XIX*^e^ *siècle,* Paris, 1991.

263
Entretien du 11 mars 1997.

264
Entretien du 16 octobre 1996.

265
Cité par F. de Coustin, *Gens de noblesse aujourd'hui,* Flammarion 1989.

266
A. Higounet, « Châteaux assiégés. Exemples périgourdins de la guerre de Cent Ans » dans *La Vie de Château,* Le Bugue, 1991.

267
C’est aujourd’hui un restaurant dit « gastronomique ».

268
B. Fournioux, « Le décor quotidien d’un seigneur châtelain périgordin au Moyen Age », *La Vie de Château, op. cit., supra.*

269
J. Maubourguet, « Le château de Montfort et son étrange histoire », dans *Vieilles demeures en Périgord,* Le Bugue, 1989.

270
Son nom n’a rien à voir avec celui du château.

271
J. Galmot, *Quelle étrange histoire,* Paris, 1990 et *Un Mort vivait parmi nous,* Boulogne, 1990.

272
Lettres et écrits de J. Galmot cités par B. Cendrars dans *Rhum,* Paris, 1958.

273
G. Séraphin, *Le Castrum de Comarque,* mémoire de D.E.A., univ. de Toulouse-Le Mirail, 1995.

274
E. du Chazaud, « Châteaux classiques en Mareuillais » dans *Vieilles demeures en Périgord,* Le Bugue, 1988.

275
Talleyrand, *op. cit.*

276
Le Château en France, dir. J.-P. Babelon, Paris, 1988.

277
J. Jézéquel, *Du château d'Angoumois..., op. cit.*

278
Le château de La Rochebeaucourt, occupé par les Allemands, est totalement détruit par un incendie en février 1941. La perte est estimée à six millions de francs de l'époque.

279
M. Combet, « L'appétit d'espace de la famille Magne et le déménagement de Trélissac », *Mémoire de la Dordogne,* juin 1993.

280
Voyages agricoles, op. cit.

281
La Folle avoine, op. cit.

282
Annuaire mondain..., op. cit.

283
Voir *Noblesses et villes* (1780-1950), univ. de Tours, 1995 et plus particulièrement : CI. Brelot, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace entre ville et château au XIXe siècle », et E. Mension-Rigau, « La persistance du modèle du "château" ou les limites de la fusion des élites dans l'univers de la ville ».

284
M. de Saint-Martin, *L'Espace de la noblesse,* Paris, 1993.

285
P. Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement,* Paris, 1979.

286
D. Repérant, *Le Périgord des châteaux et des manoirs,* édit. du Chêne, 1988.

287
J. Chevé, *Les Châteaux du département. Le* Développement *du tourisme culturel et la survie du patrimoine.* Etude pour le conseil général de la Dordogne, 1992, ESPER et CPIE.

288
Entretien du 18 novembre 1992.

289
R. Gibson, *Les Notables et..., op. cit.*

290
R. Gibson, *Les Notables et..., op. cit.*

291
R. Gibson, *The French nobility... op. cit.*

292
Hachette, 1977.

293
C'est ce fait divers qui inspira à Robert Margerit le roman *La lare aux Loups.*

294
Entretien du 5 novembre 1997.

295
Rapporté par le le journal *Sud-Ouest* du 14 septembre 1996.

296

Voir P. Esclafer de la Rode, « Généalogistes périgourdins », et J. Chevé, « Noblesse et Généalogie en Périgord », *Mémoire de la Dordogne,* juin 1994.

297
Entretien du 15 octobre 1997. Depuis quelques mois F. Bordes est directeur des Archives municipales de Toulouse.

298
Pour tant d'informations, de documents inédits, d'ouvrages et de « bonnes critiques » dont il nous a gratifiée, mille fois merci !

299
Cité par C. de Bartillat, *Histoire de la Noblesse française,* A. Michel, 1991, t. II.

300
Jean Meyer, « Une autre manière de voir la noblesse... ou la vision du "vaincu" », dans *Noblesse et Révolution, op. cit.*

301
A Paris, chez Michel Sonnius, rue Saint-Jacques, à l'Escu de Basle, 1575. Avec privilège du Roy et de la Cour.

ISBN 2-262-01195-8

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XXe siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été initialement fabriquée par la société FeniXX au format ePub (ISBN 9782262059743) le 14 septembre 2015.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia ‒ Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit ‒ dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.